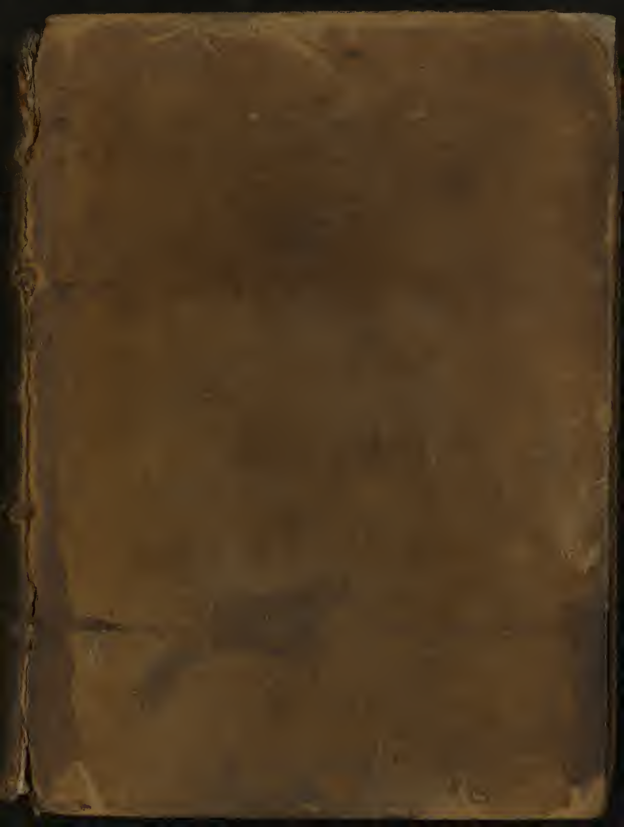



12.655

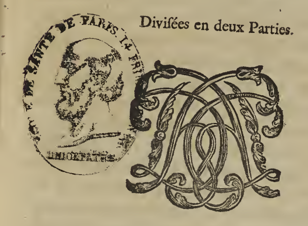
G38

OPUSCULES POSTHUMES DE Mr. MENJOT

CONSEILLER ET MEDECIN Ordinaire du Roy à Paris.

CONTENANT DES DISCOURS & des Lettres sur divers sujets, tant de Physique & de Medecine, que de Religion.

Divisées en deux Parties.



A AMSTERDAM,
Chez HENRI DESBORDES, dans le Kalverstraat, prés le Dam.

M. DC. XCVII.

LE LIBRAIRE
AU LECTEUR.

IL n'y a guére de gens de quelque diſtinction parmi les Savans & les beaux eſprits de nôtre Siecle, qui n'ayent connu feu M. Menjot, ſoit par la reputation qu'il s'étoit aquiſe dans la Medecine dont il a exercé la Profeſſion à Paris d'une maniere fort honorable, pendant tout le cours de ſa vie; ſoit par pluſieurs Ouvrages & Traitez en Latin qu'il a donnez au Public en divers temps, ſous le titre de *Diſſertationes Pathologicæ*, dans leſquelles il a fait paroître non ſeulement une grande penetration dans les ſecrets de ſon Art, mais en general beaucoup de litterature & d'érudition. Quoy qu'il ne fût Medecin que de la Faculté de Montpellier, il s'étoit tellement diſtingué parmi ſes Confreres, que Meſſieurs de la Faculté de Paris luy faiſoient l'honneur de l'admettre dans leurs Conſultations, privilege qui luy étoit particulier, & qu'ils n'accordoient à aucun autre. Il étoit également eſtimé à la Ville & à la Cour, où il a toujours eu d'étroites liaiſons avec les premiers Medecins

du Roy, au rang & à la dignité desquels il auroit pû lui-même parvenir, si sa Religion, qu'il savoit parfaitement, & dans laquelle il étoit ferme, n'y eût été un obstacle invincible. Il s'est contenté de l'honneur qu'il a eu d'être l'un des Medecins Ordinaires de Sa Majesté, dont il avoit des Lettres expediées avec éloge. Ennemi déclaré de la servitude, & preferant la liberté à tous les autres biens, il avoit renoncé au Mariage & a toujours vécu dans le Celibat. Sa Physionomie étoit heureuse & spirituelle, son humeur gaye, & son air riant. La vivacité de son esprit, qui dans l'entretien le rendoit si agreable, brille par tout dans ses Ecrits. On y voit un genie plein de feu, & des traits si vifs, quelque matiere qu'il traite, qu'il n'en est aucune où sa plume ne divertisse le Lecteur en l'instruisant. Le grand âge où il étoit parvenu n'avoit point affoibli cette vivacité qui lui étoit si naturelle. On la reconnoît encore dans ses dernieres productions. Il avoit mis à part plusieurs Manuscrits originaux, qu'il avoit revûs & corrigez luy-même de sa main, & qu'il a eu la precaution d'envoyer de son vivant en Hollande pour y être imprimez un an, ou 18. mois aprés sa mort, par les soins d'un ami, à qui il les avoit addressez & qui me les a mis en main à

cet effet. On en a composé ce petit volume, auquel, ſuivant l'intention de l'Auteur, on a donné le titre d'*Opuſcules Poſthumes*, *&c.* Il eſt diviſé en deux parties. La premiere contient des Diſcours & des Lettres ſur des ſujets de Phyſique & de Medecine, où l'on peut voir, comme dans ſes precedens Ouvrages, ſon ſavoir, le brillant de ſon eſprit, & de plus, le commerce qu'il avoit avec les gens de lettres, les beaux eſprits & pluſieurs perſonnes de qualité de l'un & de l'autre Sexe. On y peut remarquer auſſi l'eſtime qu'on faiſoit de ſa perſonne, de ſes lumieres, & en general de ſon merite. La ſeconde contient divers Ecrits ſur les matieres de Religion, où l'Auteur ne paroît pas moins ſavant que ſur les autres qui ont exercé ſa plume. On y voit ſes veritables ſentimens, & de la force qu'il combat ceux de la Communion Romaine, il eſt aiſé de juger qu'il les condamnoit, & qu'il eſt mort dans la Religion Proteſtante où il étoit né, & dont il avoit toujours fait profeſſion ouverte, juſqu'à la perſecution de 1685. Alors le malheur des temps l'obligea, comme beaucoup d'autres, à renfermer dans ſon cœur le precieux treſor de la foy & de la vraye connoiſſance de Dieu, auquel il a remis ſon ame paiſiblement au bout

d'une des plus longues carrieres de la vie, n'ayant fait aucun acte en mourant, qui ait pû faire ſoubçonner du changement dans ſes ſentimens, & de l'alteration en ſa foy, qu'il a conſervée pure & en ſon entier juſqu'à la fin.



TABLE
DES MATIERES.

PREMIERE PARTIE.

SECONDE PARTIE.

OPUSCULES



OPUSCULES POSTHUMES DE Mr. MENJOT.

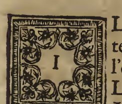
CONTENANT

Des Diſcours & Lettres ſur pluſieurs ſujets, tant de Phyſique & de Medecine, que de Religion.

PREMIERE PARTIE,

Qui traite de la Phyſique & de la Medecine.

DISCOURS DU DELIRE EN general.



IL y a dans l'homme trois facultez principales, l'imagination, l'entendement, & la memoire: L'imagination fait l'office de Juge ſubalterne, l'entendement prononce en dernier reſſort, & la memoire eſt

comme le greffe où les choſes ſont enregiſtrées, pour y avoir recours au beſoin. La premiere & la derniere de ces facultez ſont communes aux hommes & aux bêtes, la ſeconde eſt propre à l'homme, & conſtituë ſa difference ſpecifique. L'entendement, autrement la raiſon, s'abrutit dans la démence, mais il ſe corrompt, & comme parlent les Medecins, ſe déprave dans le delire.

Ayant à traiter du delire, il ſe preſente d'abord une difficulté conſiderable, ſçavoir comment la raiſon peut être bleſſée, puiſqu'elle eſt d'elle-même invulnerable, & qu'étant hors de priſe à toutes les cauſes naturelles, l'ignorance fait toute ſon imperfection. Car dans les delires, la plus noble fonction de l'ame humaine eſt à la verité détraquée, mais la faculté raiſonnable, non plus que la ſubſtance de l'ame, n'y reçoit aucune atteinte; tout de même qu'on ne dira jamais d'un excellent joüeur de luth, qu'il ignore ſon mêtier, ſous ombre qu'il touche un luth qui n'eſt pas bien d'accord. A ce ſujet Hipocrate tout Payen qu'il étoit, remarque fort bien que l'eſprit dépend du corps pour ſes operations, & que le corps peut être changé par le regime de vivre, mais que la nature inviſible de l'ame n'eſt ſuſceptible d'au-

cune alteration.

Cette doctrine quoy que tres-veritable, & digne de ce grand homme, ne resout pourtant pas pleinement la question: Car si l'entendement, comme nous en devons être persuadez, est une faculté spirituelle, & par consequent inorganique, il reste de sçavoir comment son action est depravée par l'indisposition du cerveau.

Disons donc que la raison n'est blessée que par accident, & par le defaut de l'objet qui lui est presenté; Car il faut supposer avec Aristote, que naturellement l'entendement est comme un papier blanc, sur lequel il n'y a rien d'écrit, & que pour agir, il est obligé de contempler les especes de l'imagination que nous appellerons, avec l'Ecole, des fantômes. Or ces images sont materielles, comme étant sorties des objets corporels, & entrées par les sens externes dans l'imagination; par consequent elles ne sont pas capables de contribuer immediatement à l'action de l'esprit, & ne lui peuvent servir que comme de modeles, sur lesquels l'entendement qui est spirituel, se forme des especes proportionnées à sa nature, c'est à dire immaterielles, que l'Ecole nomme intelligibles, par le moyen desquelles il exerce ses fonctions.

Il eſt donc de neceſſité que les eſpeces intelligibles ſuivent la condition des fantômes, & que les copies ſoient vicieuſes, qui ſont tirées ſur de mauvais originaux, tout de même qu'un ſage Capitaine ne peut donner de bons ordres, s'il reçoit de faux avis; Ainſi la raiſon eſt ſeduite par l'imagination qui lui fournit des eſpeces erronées, de ſorte que l'on peut comparer les éclipſes de la raiſon, non à celles de la Lune qui ſont effectives, mais bien à celles du Soleil qui ne ſont qu'apparentes; car c'eſt la Terre proprement & non le Soleil qui eſt éclipſé.

Il y en a qui nient que l'entendement ſe forge des eſpeces intelligibles, mais qui pretendent que comme les Anges connoiſſent les objets corporels, en épurant, & par maniere de dire, en ſpiritualiſant les images qui en ſortent; auſſi l'entendement humain par ſa lumiere naturelle purifie les fantômes des qualitez terreſtres de la matiere dont ils ont pris leur origine, en ſorte que de ſenſibles qu'ils étoient ils deviennent intelligibles.

Il n'eſt pas neceſſaire pour nôtre ſujet d'examiner laquelle eſt la plus probable de ces deux opinions, puiſqu'il s'enſuit également de l'une & de l'autre, que l'entendement

n'eſt jamais depravé de luy-même, mais ſeulement par la maladie precedente, & s'il faut ainſi dire, par la contagion de l'imagination.

Quelques-uns avoüent bien avec Ariſtote, qu'il n'y a rien dans l'entendement qui n'ait auparavant été dans les ſens, & qu'ainſi l'entendement ne ſçauroit ſe paſſer du miniſtere de l'imagination pour la premiere apprehenſion des objets, mais qu'aprés avoir emprunté d'elle ſes fantômes, il peut enſuite agir ſans ſon entremiſe.

Cette opinion eſt refutée par l'experience, qui nous montre clairement que tant que l'ame eſt enfermée dans la priſon du corps, il y a une dépendance mutuelle de l'entendement & de l'imagination, de maniere que l'un n'agit jamais ſans l'autre, encore même que l'entendement contemple des objets qui ſont hors de la portée de l'imagination. Par exemple, ſi l'entendement penſe à quelque objet univerſel, l'imagination conſiderera le même objet comme particulier, celuy-cy ayant donné à l'entendement le moyen de concevoir l'univerſalité, puiſque l'idée d'une choſe univerſelle eſt abſtraite de pluſieurs choſes ſingulieres connuës auparavant par les ſens: Ainſi l'eſprit ne ſe repreſentera jamais un Ange, que l'imagination ne ſe le figure

comme corporel. De la liaiſon mutuelle de ces deux facultez, nous inferons que les abus de l'imagination paſſent inevitablement à l'entendement ; & d'autre part que l'entendement ne peut errer ſi l'imagination n'a été trompée la premiere, de maniere que nôtre eſprit, quoy qu'immateriel & immortel, participe neceſſairement aux infirmitez du corps auquel il eſt attaché.

Ætius. On nous oppoſera peut-être l'hiſtoire, recitée par un ancien Medecin Grec, d'un Philoſophe mordu d'un chien enragé, lequel par la force de ſon raiſonnement, ſurmonta l'erreur de ſon imagination qui lui faiſoit craindre l'eau, de laquelle ayant bû nonobſtant ſa peur, il fut auſſi-tôt gueri. A quoy nous répondons que l'imagination, & la raiſon de ce Philoſophe étoient toutes deux dépravées, mais ſi legerement, que par le moyen d'autres eſpeces ſaines & fideles, reſervées dans la memoire, elles ont reconnu & corrigé leur faute : Il ſe peut faire auſſi que le delire n'étoit pas continu, & que dans les bons intervales, le malade ſe ſoit reſolu de boire.

Selon ces principes, il eſt évident que les Arabes, & leurs Sectateurs ont tort de loger l'entendement dans la region moyene du cerveau, l'imagination dans ſa partie anterieure,

& la memoire dans la poſterieure ; Car de là il s'enſuivroit que l'entendement dépend de l'organe pour ſa fonction. De plus, ſi l'entendement doit regarder les fantômes comme veut Ariſtote, il eſt manifeſte qu'il faut aſſigner une même demeure à l'imagination & à l'entendement.

Pour comprendre mieux encore la nature du delire, faiſons ici deux obſervations. La premiere, que l'eſprit humain ayant trois operations, la ſimple apprehenſion, la compoſition, & le diſcours ou le raiſonnement, il luy arrive ſouvent de ſe tromper dans la ſimple apprehenſion des objets, ſans que la compoſition & le diſcours ſoient en quelque façon alterez. Ainſi Galien fait mention d'un certain Theophile qui croyoit fauſſement que des Muſiciens chantoient jour & nuit dans ſa chambre, mais qui raiſonnoit juſte en voulant qu'on les congediât. Quelquefois auſſi la compoſition ſeule eſt alienée, comme dans ces mélancholiques qui ſe perſuadent d'être Rois. Mais je n'ay jamais remarqué, dans le diſcours, qui eſt la troiſiéme operation de l'eſprit, aucune dépravation. Par exemple, un fou s'imaginant d'être Roy, & entreprenant de commander aux autres, raiſonne ainſi en luy-même : Un Roy a droit de commander ; Je ſuis

Roy; Donc j'ay droit de commander. La fausseté de cette conclusion vient de la fausseté de la deuxiéme proposition, mais au fonds la conclusion est bien tirée & ne peche nullement dans la forme: Que si le raisonnement, qui est l'operation de l'entendement la plus relevée, n'est pas capable d'être perverti, il s'ensuit, pour le dire en passant, que cette faculté est au dessus de la matiere, & par consequent immortelle.

Secondement il faut exactement distinguer les veritables delires provenans de maladies, & les égaremens d'esprit qui viennent des passions excitées dans l'appetit sensitif, qui est la partie inferieure de l'ame. Ainsi la peur, la colere, la joye, & l'amour renversent la raison, sans toutefois qu'il y ait du delire parce que le cerveau n'est pas malade, & que la raison n'est emportée que par la violence d'un objet qui est hors d'elle; Car dans tous les delires c'est la raison dépravée qui pousse l'apetit aux excés, & la colere furieuse des maniaques provient de la corruption de leur raison, au lieu que dans les passions, l'apetit entraîne avec soy la raison. C'est pourquoy les esprits les mieux faits ne sauroient éviter le delire, puisque la disposition du cerveau n'est pas soûmise à leur puissance, & qu'il n'ap-

n'appartient qu'à la Medecine de la guerir, lorsqu'elle est dépravée ; mais l'homme sage est toujours le maître de ses passions, & c'est le devoir de la morale de les reprimer. De là vient aussi que le fous ignorent qu'ils font mal, & partant qu'il ne sont pas punissables par les loix, soit divines, soit humaines ; vû qu'au contraire ceux dont l'esprit est transporté par des passions effrenées, sentent leur faute encore qu'ils n'y fassent pas toujours réflexion, & ne sont nullement excusables.

Ces choses ainsi posées, il est aisé de définir le delire, en disant que c'est *une dépravation considerable de l'entendement, causée par l'erreur de l'imagination.* La premiere partie de cette définition, savoir, *une dépravation considerable de l'entendement*, exclut du delire les legeres extravagances des étourdis, & de ceux que nous appelons fantasques. L'autre partie, savoir, *causée par l'erreur de l'imagination*, distingue le vray & legitime delire, du nauffrage de la raison par l'orage des passions.

Les causes donc qui dépravent l'imagination, sont les mémes que celles qui corrompent l'entendement. Ces causes-là sont les maladies de l'organe destiné à l'imagination.

Or cet organe eſt double, le cerveau, & les eſprits animaux qu'il contient.

L'intemperie du cerveau eſt ou froide, ou chaude, & de méme que le froid eſt l'ennemi de la vie, auſſi détruit-il les actions ſans les dépraver. C'eſt pourquoy il hébete & ſtupefie l'eſprit comme dans les idiots, mais il ne ſauroit provoquer le delire. Cet effet eſt reſervé à l'activité d'une chaleur exceſſive; & ſur cela Ariſtote a remarqué, que les hommes ſont plus prudens dans les Pays chauds, que dans les Pays froids; parceque dans les Pays froids, la chaleur ſe concentre dans le cerveau, & devient immoderée, & nous voyons par la méme raiſon, que les malades rêvent plus de nuit que de jour. Hypocrate enſeigne que l'ame ſage eſt compoſée également de feu & d'eau, & que ſi l'eau domine par trop, les hommes tombent en démence; ſi le feu prevaut de beaucoup, il cauſe des delires.

Les eſprits animaux êtant les vehicules des images, s'ils ſont agitez de divers mouvemens déreglez, comme la ſurface d'une eau dans laquelle on jetteroit pluſieurs pierres, il faut de neceſſité que ces images ſe brouïllent & ſe confondent, & que les unes

se separent, qui devroient étre jointes, pendant que d'autres se joignent, qui devroient étre separées. De maniere que dans cette confusion de fantômes l'imagination ne conçoit que des monstres, tout de méme que le visage paroît difforme lorsque l'on se regarde dans de l'eau qui n'est pas calme. Que si de plus les vapeurs qui broüillent les esprits animaux sont fort épaisses, elles font paroître à l'imagination les objets plus grands qu'ils ne sont, comme il arrive à la vûë lorsqu'il fait broüillard. En un mot les delires ressemblent parfaitement aux songes, & on a dit fort à propos, que les delires étoient les songes des veillans, & que les songes étoient les delires des dormans.

Or dans ce mélange confus, &, par maniere de dire, ce cahos de fantômes, les uns se presentent à l'imagination plûtôt que les autres, soit par hazard, soit qu'il y ait des especes plus vigoureuses & qui representent plus vivement les objets, comme celles qui ont frapé plus fortement & plus souvent la fantaisie, ou bien qui sont plus recentes; & c'est pour cette méme raison que les pensées du jour reviennent dans les songes de la nuit, & qu'au contraire, comme on songe rarement

des odeurs, auſſi n'en rêve-t'on que rarement, parce que l'odorat étant foible en l'homme, à cauſe de l'humidité de ſon cerveau, auſſi les images des odeurs qui s'y impriment ſont ſuperficielles & déliées. Lucien rapporte, que le Comedien Archelaüs repreſenta dans la Ville d'Abdere, durant les chaleurs de l'Eté, l'Andromede d'Euripide avec grand applaudiſſement des Spectateurs, & qu'en méme temps il y eut une fiévre chaude épidemique, accompagnée de delire, dans lequel tous les malades recitoient gravement les vers de cette excellente Tragedie.

Quelqu'un demandera par quel moyen ces eſpeces dérangéés ſont tout d'un coup remiſes en leur lieu naturel, auſſi-tôt que la cauſe du delire ceſſe. Il faut ſavoir qu'il y a deux ſortes d'images de chaque objet, l'une mobile & reſidente dans les eſprits animaux, laquelle obeït de neceſſité à leur mouvement; l'autre immobile, qui eſt gravée dans la ſubſtance du cerveau, & de laquelle eſt iſſuë l'image mobile, qui a ſon ſiege dans les eſprits. Cela ſuppoſé, nous diſons que les images mobiles des eſprits, qui avoient été déplacées durant le delire, ſont en un moment rangées, chacune dans leur ordre, par

les especes fixes & immobiles imprimées dans le cerveau, lesquelles nonobstant le trouble des esprits animaux, gardent constamment leur rang & leur situation.

Le delire ne vient pas seulement de causes manifestes, mais quelquefois aussi de proprietez occultes. On lit dans Plutarque un exemple memorable des Soldats de Marc-Antoine, qui à leur retour de la guerre contre les Parthes, furent contraints par la disette de vivres, de se nourrir d'herbes & de racines inconnuës, entre lesquelles il s'en rencontra une qui les mit hors du sens, de maniere qu'ils travailloient incessamment à transporter des pierres d'un lieu en un autre, avec autant d'empressement que s'ils eussent été employez à quelque affaire de grande importance.

Il arrive par fois à ceux qui sont en delire, lorsqu'ils approchent de la mort, non seulement de retourner en leur bon sens, mais d'étre sans comparaison plus éclairez qu'ils n'avoient été pendant leur vie, de maniere qu'ils discourent admirablement bien de toutes choses.

Quelques-uns ont voulu conclurre de là l'immortalité de l'ame, laquelle commençant

à ſe développer des liens corporels, reprend ſa force & ſa liberté.

Mais il eſt dangereux de vouloir prouver une verité de la derniere conſequence par de fauſſes raiſons. Car pour ne pas dire que ce ſentiment tient du Platoniſme, il eſt certain qu'un tel évenement eſt commun à l'eſprit, & aux facultez corporelles, s'étant vû des ſourds recouvrer l'ouye, & des aveugles la vûë peu de temps avant que d'expirer. Les Medecins obſervent tous les jours la méme choſe dans le pouls, & Hypocrate parle de quelques malades, qui paroiſſant ſe mieux porter meurent tout à coup. C'eſt pourquoy il nous avertit de nous défier des ſoulagemens qui ſurviennent ſans raiſon.

Ce changement donc qui ſe fait d'une extremité à l'autre, c'eſt à dire du delire à la prudence, dans l'eſprit des perſonnes mourantes, vient de trois cauſes; la premiere, que la chaleur de la fiévre étant diminuée, il n'y a plus d'émotion dans les eſprits animaux, & par conſequent plus de deſordre dans les eſpeces de l'imagination. La ſeconde, que par la chaleur de la fiévre les vapeurs qui offuſquoient l'eſprit ont été diſſipées, & le cerveau deſſeché; Or l'ame la

plus ſeche, dit Platon, eſt la plus prudente: Et enfin parce que la nature étant ſur le point de ſuccomber fait ſes derniers efforts, de méme qu'un flambeau redouble ſa lumiere lors qu'il eſt prêt de s'éteindre : Ainſi Jacob, & Moyſe ont prophetiſé proche de la mort, non pas que Dieu eût beſoin de prendre ce temps-là pour les inſpirer, mais parce que la nature, comme dit tres-bien Scaliger, étant *la puiſſance ordinaire de Dieu*, il ſe ſert tant qu'il peut des cauſes ſecondes, puis ajoûte, par ſa puiſſance ſurnaturelle, ce qui manque à leur vertu. Ainſi parce que la Muſique éleve & ravit en quelque façon l'eſprit, Eliſée, & avant luy une troupe de Prophetes, ſe diſpoſoient à la divination au ſon des Inſtrumens de Muſique, & l'Ecriture Sainte eſt pleine de miracles commencez par les cauſes naturelles, & achevez par la Toute-Puiſſance de Dieu.

DISCOURS DE LA VOIX ET DE la Parole.

LA Nature eſt une ſi merveilleuſe œconome, qu'elle tire de tres-grands uſages des choſes qui d'ailleurs nous paroiſſent les plus viles. La ſalive, par exemple, que nous rejettons à toute heure, & qui nous ſert par fois à témoigner du mépris, eſt neanmoins le vehicule des ſaveurs, & & ſans elle la langue n'auroit point de goût. Ce n'eſt pas auſſi ſans raiſon que l'on dit des friands, que l'eau leur vient à la bouche, comme ſi la ſalive alloit au devant des choſes que leur apetit ſouhaite. De plus en arroſant la bouche & la gorge, elle contribuë à mâcher, & à avaler les viandes, tant qu'enfin ſe coulant inſenſiblement dans l'eſtomach; elle aide encore à leur digeſtion, qu'Ariſtote appelle, une *élixation*, & les autres une *fermentation*, qui n'eſt preſque qu'une diſpute de mots. Mais le bon ménage de la Nature paroît ſur tout, dans le profit qu'elle ſait faire de l'air impur dont le cœur ſe décharge par l'expiration. Qu'y a-t'il en apparence de plus inutile

utile que cet excrement ? Cependant il eſt employé adroitement à deux operations admirables, ſavoir à la voix & à la parole.

Or voici l'artifice avec lequel cette ingenieuſe ouvriere produit la voix. Les muſcles [a] intercoſtaux, en ſerrant fortement la poitrine, pouſſent avec violence par les canaux du poulmon, dans le tronc de la [b] trachée artere où ils aboutiſſent, & enſuite au larynx qui en eſt comme la tête, cet air fuligineux que le cœur aprés ſon raffraichiſſement a renvoyé aux poulmons, tout de méme qu'en preſſant du bras une muſette, on en chaſſe l'air dont elle eſt enflée. Cet air ſortant avec force par une petite fente ſituée au ſommet du larynx, forme neceſſairement un ſon, non ſeulement parce que le paſſage eſt étroit, mais auſſi parce qu'étant ſorti dehors, il heurte auſſi-tôt contre un [c] cartilage fait en forme d'une feüille de lierre, qui couvre cette fente, de méme que le vent fait du bruit dans un lieu ſerré, & à la rencontre de quelque obſtacle.

Mais d'autant que ce ſon eſt informe, ou du moins n'a qu'une ſeule & groſſiere figure, comme il ſe voit en ceux qui touſſent & qui murmurent, le Sage Architecte de nôtre

a Ainſi nommez à cauſe de leur ſituation entre les côtes.

b Le vulgaire l'appelle le ſifflet.

Les Anatomiſtes appellent cette fente, glotte, à cauſe de ſa reſſemblance à une petite langue.

c On le nomme Epiglotte.

corps a muni le larynx de pluſieurs petits muſcles, par le moyen deſquels cette fente étant diverſement dilatée & reſſerreé, l'air qui y paſſe eſt, par maniere de dire, tourné en pluſieurs differentes figures, de méme que les levres, ſelon l'ouverture & la forme que nous leur donnons, rendent un ſifflement harmonieux. En effet, ſi l'eau de nos fontaines prend la figure des tuyaux qui la jettent en haut, combien plus l'air, ſans comparaiſon plus ſubtil & plus liquide que l'eau, empruntera-t'il la forme des conduits par où il paſſe? C'eſt pourquoy Ariſtote a défini la voix, *un air figuré & pouſſé dehors*. Je ſouhaiterois que ce grand homme, pour rendre ſa définition complette, y eût ajoûté un mot, & eût dit, *un air reſonant, figuré & pouſſé dehors*.

De là eſt venuë une diſtinction de la voix, en grave & en aiguë; & comme celle-cy eſt pointuë & déliée, & qu'elle pique plus ſenſiblement le tambour de l'oreille, auſſi eſt-elle beaucoup plus incommode à l'oüye. De là vient encore que les voix ne s'entendent pas fort diſtinctement de loin, mais qu'elles ſe changent en un ſimple ſon, à cauſe que leur figure s'émouſſe & ſe perd par le chemin; tout

de même que les Tours quarrées paroissent rondes à ceux qui en sont éloignez.

Comme l'art est le singe de la Nature, aussi l'a-t'il en quelque façon copiée dans l'invention des orgues. Car celui qui fait joüer les soufflets, répond à la poitrine & à ses muscles qui pressent le poulmon; les soufflets imitent les poulmons; les tuyaux de l'orgue representent les conduits des poulmons, & la trachée-artere où ils finissent; le reste de la machine ne ressemble pas mal au larynx, & à son petit orifice, & l'on peut dire que les doigts de l'Organiste font l'office des muscles qui ouvrent & ferment le larynx, selon l'intention de l'animal.

L'air étant devenu voix à la sortie du larynx, s'en va frapper la luette, que Galien compare à l'archet d'un instrument de Musique; de là il parvient à la voûte du palais, où il retentit comme dans la cavité d'un luth, enfin il est porté dans les narines pour y aquerir encore du resonement, & ainsi la voix aquiert sa derniere perfection.

Si donc le palais est trop caverneux, soit par une erreur de conformation, soit par l'erosion des os, comme il arrive souvent dans la maladie venerienne, la voix se perd dans un si grand

vuide, & devient creuse ; & pareillement si les narines sont bouchées, ou par un polype, ou par quelqu'autre cause, la voix est sourde & obscure ; comme au rebours ceux qui n'ouvrent pas assez la bouche, ou qui ont naturellement les trous du palais aux narines trop larges, ont le ton de voix desagreable, d'autant qu'elle a son issuë presque entiere par le nez.

Ainsi nous concluons que la voix se fait par le moyen de cinq sortes d'organes. Premierement les muscles intercostaux sont les ministres du souffle, & par consequent les premiers moteurs de la voix. Les poulmons qui sont les seconds organes, reçoivent l'air qui en est la matiere ; & Aristote a tres-bien remarqué, que les animaux qui n'ont point de poulmon, n'ont point aussi de voix. Les troisiémes, comme la trachée-artere, conduisent l'air. Les quatriémes le figurent, savoir le larynx avec ses muscles, qu'on peut comparer au flageolet d'un oiseleur. Les cinquiémes & les dernieres qui perfectionnent la voix, sont la luette, le palais, & les narines. Ces choses ainsi posées, il n'est pas malaisé de découvrir les principales causes de la perte de la voix.

Premierement les muscles intercostaux re-

cevant des vertebres du dos les nerfs qui leur portent l'eſprit animal neceſſaire à leur mouvement, s'ils ſont privez de cette influence, par la reſolution de ces nerfs-là, il ne ſe fait plus de ſoufflement, & ainſi le larynx ne ſauroit plus former la voix manque de matiere, laquelle, comme nous diſions, n'eſt pas ſimplement l'air, mais un air qui ſort avec impetuoſité. Galien à ce ſujet, rapporte l'exemple d'un enfant qui perdit la voix pour être tombé ſur le dos.

Secondement la voix ſe perd ou par l'élevation des vapeurs du bas ventre, qui compriment les parties de la poitrine & ôtent la liberté des conduits, ou par la chute precipitée d'un catherre, qui s'oppoſant à l'air pouſſé au dehors, en interrompt le cours, à peu prés de la même maniere que la pluye abbat le vent.

En troiſiéme lieu le larynx étant bouché dans la ſquenancie, il ne ſe peut faire de voix.

Finalement les muſcles du larynx tenant leur faculté motrice de certains nerfs de la ſixiéme conjugaiſon, appellez recurrens, ſi ces nerfs tombent en paralyſie, de maniere que l'eſprit animal ne puiſſe paſſer, il faut

de necessité que ces muscles-là demeurent sans action, & qu'ainsi la voix soit détruite, non par le défaut de la matiere ou des conduits, mais d'autant que l'air ne reçoit plus de figure au larynx. On lit dans Galien, l'histoire d'un Chirurgien ignorant ; ou mal adroit, qui en extirpant les écroüelles à un enfant, luy ôta la voix pour avoir blessé les nerfs recurrens.

Outre la privation & l'affoiblissement, la voix souffre de plus une dépravation par l'inégalité des lieux par où elle passe. Car afin de l'adoucir, la nature prevoyante a enduit la membrane interieure de la trachée-artere d'une humeur visqueuse, qui la rend unie ; Si donc cette membrane perd son égalité naturelle, la voix devient âpre & rude, à peu prés comme le son d'une lime frotée contre le fer.

Ce son âpre, qui nous semble unique & continu, est toutefois composé de quantité de petits sons distinguez entr'eux, par la division de l'air en plusieurs particules, selon chaque petite partie du corps contre lequel il se brise.

C'est pourquoy il est beaucoup plus fâcheux à l'oüye, qu'un plus grand son non

entrecoupé, tout de même que la peau eſt plus ſenſible aux piqueures d'une ortie, qu'à une legére contuſion.

Or il ne faut pas s'étonner ſi l'oreille ſe trompe en jugeant que tant de petits ſons n'en ſont qu'un ſeul ; car les ſens ne ſont juges certains que des objets mediocres & proportionnez. Par exemple, ſi on mêle enſemble exactement une poudre blanche & une noire, elle paroîtra griſe à nos ÿeux, quoy que les deux couleurs contraires ne ſoient nullement confonduës, mais ſeulement voiſines par l'attouchement de chaque atome de poudre.

Les enfans, auſſi bien que les femmes, ont une voix douce à cauſe de leur humidité qui polit davantage les parois de la trachée-artere ; mais à l'âge de puberté, la chaleur naturelle commençant à reluire, & à conſumer les humiditez, la trachée-artere, & par conſequent la voix devient plus rude, ce que les Muſiciens appellent *muer*, & cela d'autant plus, que, ſelon l'obſervation d'Hypocrate, il y a une correſpondance tres-particuliere de la poitrine & de la voix, avec la ſemence & les parties genitales.

Ce changement étant naturel & attaché à un certain âge, parlons de l'inégalité de la

voix qui procede de maladie, & qui arrive en tout temps. Celle-cy eſt de deux eſpeces; car ou la voix eſt baſſe, ou elle eſt claire : La premiere ſe nomme *enrouëment*, à cauſe, peut-être, de ſa reſſemblance à une rouë mal graiſſée : La ſeconde nous l'appellerons *voix aigre*, faute d'un nom propre. Dans l'enrouëment il faut conſiderer deux choſes, la baſſeſſe, & la rudeſſe de la voix. La baſſeſſe eſt cauſée par la trop grande humidité des organes, leſquels même peuvent être ſi exceſſivement humectez, qu'ils ne rendront point du tout de ſon; auquel cas il s'enſuivra au lieu d'enrouëment, une parfaite privation de la voix. La rudeſſe vient de la relaxation & des plis de la tunique interieure de la trachée-artere, de même que la peau ſe ride lorſqu'elle eſt trop moüillée. Ainſi l'huile qui de ſoy a la vertu d'adoucir, gâte la voix & la rend âpre, en fronçant cette membrane par ſon extréme humectation.

La voix aigre ſemblable au cri des Gruës, des Oyes, & des Aigles eſt claire, & âpre toute enſemble. Sa clarté vient de la ſechereſſe de l'organe, car les corps ſecs ſont plus reſonans; ſon âpreté provient ou de l'excoriation de la trachée-artere, comme dans la phtiſie,

phtiſie, ou d'une chaleur extraordinairement ardente: Ainſi nous remarquons que la peau & la langue deviennent inégales, juſqu'à ſe fendre par l'activité d'une chaleur deſſeichante; Et c'eſt pour cette raiſon que dans les fiévres chaudes, la voix claire, & âpre eſt ſouvent le preſage des convulſions & de la mort.

Aprés avoir diſcouru de la voïx, diſons quelque choſe de la parole. Celle-là eſt commune aux hommes & aux bêtes, celle-cy eſt propre à l'homme. Il eſt vray qu'on enſeigne à parler à quelques oiſeaux qui ont la langue platte comme l'homme, ou peut-étre qui ont dans la langue quelqu'autre diſpoſition particuliere qui nous eſt inconnuë. Mais quoy qu'il en ſoit, le langage des Perroquets & des Pies n'eſt pas ſignificatif, au lieu que la parole humaine eſt la meſſagere & l'interprete des penſées. Et c'eſt à bon droit que chez les Grecs, un même mot ſi- Logos. gnifie & parole & raiſon, & un autre dérivé Alogos. de celuy-cy, ſe prend indifferemment pour muet & pour déraiſonnable.

C'eſt auſſi pour cette conſideration qu'un ancien Poëte Grec décrivant l'origine de Pan- Heſiode dore, raconte que Jupiter commanda à Vul-

cain de broyer de la terre & de l'eau, & puis d'y mettre la parole, comme la partie eſſentielle de l'homme, & s'il faut ainſi dire, ſon appanage. Il eſt vray que l'Aneſſe de Balaam a parlé, mais miraculeuſement, la langue de cet animal, nonobſtant ſon inhabileté, étant remuée & fléchie par la Toute-Puiſſance de Dieu, de la maniere requiſe pour prononcer des paroles articulées, ſans le concours de ſon imagination, & ſans aucune connoiſſance des choſes qu'elle proferoit.

La voix eſt naturelle à l'homme auſſi bien qu'aux bêtes, car les enfans commencent la vie par des cris inarticulez: Mais la parole vient de l'imitation, & ſi Dieu aprés avoir creé Adam, ne luy eût point infus avec les autres dons, celuy de parler, quoy qu'il ne luy manquât aucune partie neceſſaire à l'articulation, il fût demeuré muet toute ſa vie, & ſa poſterité aprés luy. Cette verité ſe prouve clairement par deux exemples; le premier eſt celuy des enfans expoſez, & nourris par des bêtes dans les deſerts, leſquels ne parlent point juſqu'à ce qu'étant entrez dans le commerce des hommes, ils ſoient inſtruits à parler: L'autre exemple eſt celuy des ſourds naturels, qui ne manquent jamais

d'être muets, d'autant que la parole étant l'objet de l'ouye, ce ſens eſt le ſeul par lequel ils ſont capables d'apprendre l'art du langage.

Voyons maintenant comment ſe forme cette parole. La langue recevant la voix née dans le larynx, & par ſes divers mouvemens la faiſant reflêchir contre le palais, que Lucrece appelle élegamment *le Temple de la langue*; elle ſe rompt en pluſieurs petites pieces, que nous nommons des ſyllabes. Cette fraction de la voix eſt aidée par les rugoſitez naturelles du palais, qui en font une reverberation inégale, puis la langue rejoint à l'inſtant en mille manieres ces ſyllabes ſeparées, & cette conjonction s'appelle articulation, par metaphore, des jointures des os. D'où vient qu'Ariſtote a défini le parler, *l'articulation de la voix par le miniſtere de la langue*, en ſorte qu'étant diſtincte, elle peut être réduite par écrit. De même donc qu'un diſcours eſt composé de periodes, & les periodes de mots, auſſi les mots ſont conſtruits de ſyllabes liées enſemble. Et Ariſtote en un autre endroit, compare le langage à pluſieurs pierres precieuſes bien taillées, puis artiſtement arrangées enſemble & miſes en

œuvre. Or cette diviſion de la voix en petites portions, appellées ſyllabes, dépend des conſones que la langue entremêle parmi les voyelles. Car tout de méme, dit Ariſtote, que les voyelles viennent du larynx, auſſi les conſones ſont les productions de la langue, à laquelle il aſſocie auſſi les levres comme ayant part à cette action; c'eſt pourquoy en une infinité de lieux de la Bible, la parole eſt attribuée aux lévres, ainſi au Pſ. 62. *mes lévres te louëront*, & aux Proverbes de Salomon, ch. 12. *les lévres menſongeres*, & au premier verſet du ch. 12. de la Geneſe, *Terra erat unius labii: Toute la terre parloit le méme langage.*

Enfin les dents, principalement les anterieures, que les Medecins appellent inciſoires, ne ſont pas oiſives icy, mais contribuent quelque choſe à cet ouvrage admirable. Premierement elles arrêtent la voix, laquelle autrement s'échaperoit trop promptement hors de la bouche: De plus elles reçoivent le coup & l'élancement de la langue, & affermiſſent ſon mouvement. C'eſt pourquoy les enfans ne commencent à parler que lors que les premieres dents leur ont percé, non ſeulement parce que la langue juſqu'alors a

été trop humide, & partant peu agile, & mal propre à tant de differentes inflexions; mais aussi à cause que les dents qui manquent aux enfans les premiers mois de leur vie, ne leur facilitent pas le parler.

Finissons ce discours par une observation qui s'ensuit de tout ce que nous avons dit cy-dessus; savoir, que la voix formée dans le larynx étant la matiere de la parole, qui s'articule ensuite par la langue dans la concavité du palais, il est impossible que celle-là se perde, sans causer la perte de l'autre, & qu'au contraire la voix survit tres-souvent à la parole.



NOUVEAU SYSTEME D'UN Medecin celebre touchant l'Epilepſie, contenu dans la Lettre par luy écrite à un de ſes amis.

VOus m'avez fait un extréme plaiſir de m'apprendre que Monſieur Menjot a donné au public une troiſiéme partie de ſes Diſſertations Pathologiques, parce qu'ayant les deux autres je ſerai bien aiſe d'y joindre celle-là, & de voir ſur tout, comment luy qui écrit ſi agreablement & ſi doctement de toutes choſes, ſe démêle de l'Epilepſie, dont la nature eſt ſi cachée aux plus Savans.

Pour moy qui n'ay pas, comme vous pouvez penſer, la vanité de croire que j'aye ſur cette maladie des vûës que tout autre n'ait pas, je ne ſay pas ſi je me dois hazarder de vous en dire ma penſée: Toutefois à cauſe que vous me témoignez le deſirer, je le ferai tout ſimplement, pour vous faire voir de quelle ſoûmiſſion d'eſprit je ſuis à vôtre égard.

Je remaque donc en premier lieu, que l'Epilepſie eſt une maladie du Syſteme des

nerfs; car il est évident que sa cause prochaine n'est ny dans le sang, ny dans les parties sanguines, mais uniquement dans les nerveuses, & qu'il n'y a d'autre difference entre l'Epilepsie Idiopathique, & la Simpathique, qu'en ce que la cause de la premiere est dans le voisinage de la source des nerfs, où elle porte plus promptement le desordre, & que celle de l'autre en est plus ou moins éloignée.

Secondement, je considere que cette maladie a ses retours, & qu'elle a par consequent sa miniere, qui à la façon des fermens, a la vertu de se grossir, & d'où elle tire de tems en tems la vertu de ses paroxismes.

En troisiéme lieu je conjecture que cette miniere est tres-petite en volume, puisqu'elle reside par fois dans le bout d'un doigt sans y faire de tumeur, ny de douleur; mais tres-grande en vertu, puisqu'elle est capable d'exciter de si grands orages.

Enfin je remarque que ces effets sont principalement de porter le desordre aux esprits animaux jusques dans leur source, & d'exciter ensuite dans tous ou plusieurs membres, des mouvemens violens & irreguliers. De maniere que pour bien comprendre la cause

de ces mouvemens forcez & déreglez, je penſe qu'il eſt neceſſaire de ſavoir comment ſe font les volontaires & les reguliers.

Lorſque les eſprits animaux ſont diſtribuez également dans tous les membres, & que leur cours eſt doux & naturel, cela fait le mouvement que l'on appelle tonique, ou plûtôt il ne ſe fait aucun mouvement particulier; mais lorſque la volonté les pouſſe en quelques muſcles plus abondamment qu'en quelques autres, cela fait que ces muſcles qui ſe rempliſſent d'eſprits, deviennent plus gros & conſequemment plus courts; d'où il arrive que les membres auſquels les muſcles ſont attachez, ſont tirez vers quelque côté, & cela fait tous les divers mouvemens que nous voyons.

C'eſt donc l'eſprit animal qui eſt la cauſe de tout mouvement, ſavoir du naturel, lorſqu'il eſt diſtribué avec ordre & meſure, & du violent, lorſqu'il eſt pouſſé tumultuairement. Il ne reſte donc plus à ſavoir, ſinon ce qui pouſſe ainſi impetueuſement l'eſprit dans l'Epilepſie; car il n'eſt pas probable, comme ſemble l'enſeigner Helmont, qu'il ſe puiſſe de luy-même irriter au point, qu'il entre de ſon propre mouvement dans cet-

te

te espece de fureur.

A voir de quelle maniere commence l'insulte Epileptique, il est visible que sa matiere se rarefie, & prend feu quasi tout d'un coup, ce qui me fait juger qu'elle est à peu prés de la nature de la poudre, sinon de la commune, du moins de celle qu'on appele fulminante, qui se fait avec le nitre, le souffre, & le sel de tartre, laquelle fait son effet non pas avec du feu comme l'autre, mais en l'exposant à un certain degré de chaleur, comme l'on fait l'or fulminant; car en supposant que cette matiere composée de ces trois differentes substances vienne à être agitée, par quelque cause que ce soit, dans quelqu'une des branches des nerfs, il est d'une suite necessaire qu'en se rarefiant, elle est poussée le long des tuyaux jusqu'à l'origine des esprits, ausquels il n'est pas possible qu'elle ne donne la chasse, c'est à dire qu'elle ne les pousse violemment & irregulierement dans les membres où ils font tous ces prodigieux & terribles mouvemens, lesquels durent jusques à ce que cette matiere spasmodique vienne à être dissipée, ou à perdre ses qualitez ennemies, c'est à dire à changer de grosseur, de figure & de mouvement, ce qui suffit pour redonner le

calme aux eſprits. Et l'on ne peut pas diſconvenir que cette matiere ne ſoit d'une nature nitroſulphurée, parce que les eſprits, dont elle eſt comme la ſuye, le ſont. Mais afin de pouvoir bien rendre raiſon de tous ces phenomenes, il faut auſſi y aſſocier un ſel fixe alkaliſé, qui ſoit parfaitement mêlé aux deux autres ſubſtances; parce que par un ſemblable mêlange, on conçoit aſſez comment toute cette matiere venant à être fortement agitée, les particules nitreuſes & ſulphurées, qui de leur nature ſont aſſez volatiles, tendent autant qu'elles peuvent à s'échaper, à même temps que celles du ſel fixe, auſquelles les autres ſont étroitement aſſociées, s'efforcent tout au contraire de les retenir: Mais parce que l'agitation des deux premieres ſubſtances, devient enfin ſi forte que le ſel fixe n'eſt plus capable de les arrêter, cela fait que le tout s'envole avec violence, & qu'ayant des mouvemens, des groſſeurs & des figures differentes de celles des eſprits animaux avec leſquels cette matiere ſe mêle, ils en ſont facilement diſperſez.

Outre ces trois differentes ſubſtances, dont je conjecture que la matiere Epileptique eſt compoſée, il faut ſans doute y joindre, pour

faire la miniere, une matiere purement terreſtre, qui demeure aprés la detonation comme une tête morte, ou dans l'endroit où elle s'eſt formée, ou dans les environs, afin qu'elle y ſerve comme de matrice pour s'impregner de nouveau des mêmes particules nitreuſes, ſalines & ſulphurées qui produiſent en leur temps les mêmes effets. Et il eſt aiſé de concevoir que toutes ces diverſes ſubſtances ſe peuvent trouver mêlées avec des eſprits animaux dans les temperamens brûlez, comme ſont les Epileptiques, parce que les eſprits n'étans naturellement que la fleur du ſang, qui dans cette conjoncture ne peut manquer d'être chargé, tant de ſouphre impur, que de toutes eſpeces de ſels, qui ne ſont auſſi jamais ſans quelque mêlange de terre volatiliſée, il faut de neceſſité que les eſprits qui en ſont tirez, en participent: De maniere que toutes les fois que ces divers atomes de matiere minerale viennent à s'engager ou dans l'origine, ou dans les branches des nerfs, ils y doivent produire une eſpece de craſſe, qui ſert de miniere à l'Epilepſie.

Et l'on n'aura pas de peine à comprendre qu'elle s'y puiſſe en effet former ſans y faire

d'obstruction sensible, parce qu'elle ne s'y amasse que peu à peu, & que cependant les esprits animaux s'y conservent toujours leur passage libre, jusques à ce qu'enfin la mesure vienne, comme l'on dit, à se combler, & que les esprits qui trouvent de la peine à passer parmi les pores de cette matiere grossie, fassent effort pour s'ouvrir le passage, étant évident qu'ils doivent faire à peu prés ce que fait le vent quand il est resserré entre des portes, c'est à dire y souffler avec plus d'impetuosité que de coûtume, ce qui suffit pour rarefier le plus subtil de cette miniere, & pour produire enfin l'insulte Epileptique.

Je conjecture que cela se fait à peu prés de cette sorte, parce que je voy que tout ce qui agite extraordinairement les esprits animaux, comme font la joye, la peur, le vin, le commerce des femmes, &c. réveille l'Epilepsie, ce qui ne peut arriver qu'à cause que ce sont les esprits agitez qui mettent le feu aux poudres.

Sur cette hypothese l'on peut facilement donner raison pourquoy les Epilepsies nocturnes, ou les Incubes Epileptiques ne se réveillent que la nuit; car ne se faisant pendant le sommeil ny mouvement volontaire, ny aucun

uſage des ſens, & les eſprits n'étans par conſequent plus employez à leurs organes, il en doit neceſſairement couler davantage dans les nerfs qui vont aux parties nourricieres, qui n'ont apparemment point de valvules comme les autres, mais qui pour le beſoin qu'ont ces parties de joüir ſans interruption du commerce des eſprits, demeurent toujours ouverts; de façon que ſi la miniere Epileptique ſe trouve dans quelqu'une des branches de ces laſſis de nerfs qui ſont dans l'abdomen, ou dans quelque ſcion du nerf recurrent, comme elle eſt toujours dans les Epilepſies nocturnes, il eſt certain que le feu y doit prendre plûtôt la nuit que le jour, parce que c'eſt le temps que les eſprits iront avec plus d'affluence.

On peut encore par là donner plus plauſiblement ſa raiſon, pourquoy l'Epilepſie eſt d'une gueriſon ſi difficile; car ſoit que l'on regarde le lieu de ſa miniere, qui eſt la moëlle des nerfs, où les remedes ne vont que tres-difficilement, ſoit que l'on conſidere la nature de cette miniere, on voit aſſez la difficulté qu'il y a de l'ôter.

Enfin par cette hypotheſe on comprend encore plus ſenſiblement, ce me ſemble,

comment les mélancoliques, c'eſt à dire les brûlez, deviennent facilement Epileptiques, parce que ces gens-là ont le ſang composé de parties plus ſolides & plus embaraſſantes, qu'ils l'ont chargé de plus, de toutes ſortes de ſels, & de plus de ſouphre impur que les autres, & par conſequent plus propre à former cette ſuye que j'ay dit compoſer les petites minieres Epileptiques.

Voila, Monſieur, l'idée en gros que j'ay de cette maladie: Vous y trouverez, ſans doute, bien des choſes à redire, auſſi ne vous la donnay-je pas pour être entierement rectifiée, mais ſeulement comme une conjecture qui a beſoin d'un plus grand examen. Vous me ferez toujours un fort grand plaiſir, non pas de la faire voir à Monſieur Menjot, comme vous me le mandez, parce qu'il n'y a pas de plaiſir d'expoſer ſes rêveries à toutes ſortes de perſonnes, ſur tout à celles qui ont l'eſprit delicat comme l'a M. Menjot, mais de m'en dire vous-même vôtre ſentiment.

REFUTATION DE CE NOUVEAU Syſteme.

CEtte opinion touchant l'Epilepſie eſt aſſurement fort ingenieuſe, & part d'un eſprit net & éclairé ; elle ne differe guere du ſentiment de Monſieur Willis, dont j'ay parlé dans le dernier volume de mes Diſſertations Pathologiques, ainſi je ne repeterai pas ce que j'en ay écrit ; j'ajoûterai ſeulement icy quelques réflexions particulieres.

Tout le monde convient que l'eſprit animal eſt abſolument neceſſaire pour le mouvement volontaire des muſcles, mais auſſi l'experience nous montre évidemment qu'une forte & ſubite irritation des parties nerveuſes, ſuffit pour exciter dans les muſcles des contractions involontaires & violentes, ou du moins, ſelon quelques-uns, il ne faut pour cela qu'une matiere vaporeuſe, qui ſe diſtribuë tout d'un coup dans les muſcles, & les enfle comme un voile, ou un balon, ſans que l'intervention des eſprits animaux y ſoit requiſe.

L'Auteur compoſe la matiere Epileptique

de quatre Elemens, savoir de souphre, de nitre, de sel fixe alkalisé, & de substance terrestre, & pretend que la matiere nitrosulphurée est comme la suye des esprits. Cette pensée est hardie & pleine d'invention, elle ne manque que de bonnes raisons pour se faire approuver: On pourroit ce me semble, enrichir ce mêlange d'une dose d'or dissous dans l'eau regale & precipité, afin d'en rendre plus fulminant le mixte qui en resulteroit. Cette suye des esprits animaux est difficile à comprendre; car ils sont sans comparaison plus subtils que l'esprit ætheré du vin le mieux rectifié, & toutefois celuy-cy n'amasse point de suye; Comment donc ceux-là en amassent-ils?

On veut qu'aprés l'accés Epileptique, & la dissipation du nitre, du souphre & du sel alkalisé, il reste la substance terrestre de ce composé, laquelle étant impregnée petit à petit, & comme animée de nouvelles particules sulphurées & salines, soit la cause du retour des paroxismes. Je m'étonne qu'on ait oublié d'alleguer pour preuve, l'exemple de la terre damnée des Chimistes, laquelle si on l'expose à l'air, s'imbibe avec le temps d'un salpêtre qui luy rend sa premie-

re fecondité. Mais comment la matiere Epileptique ainsi preparée, venant à prendre feu, n'enflâme-t'elle pas en même temps ces esprits animaux avec lesquels elle se mêle, puisque leur nature est sulphurée, & par consequent pour le moins autant inflâmable que le plus excellent esprit de vin? Et cela supposé, d'où vient que l'extinction, s'il faut ainsi dire, de cet éclair, ne fait pas envoler tous les esprits animaux aussi bien que la matiere Epileptique?

On loge dans l'origine des nerfs, ou dans quelqu'une de leurs branches, cette substance terrestre qui demeure aprés l'accés, sans que le sentiment des parties en soit aucunement affoibli, non pas même leur mouvement, encore qu'il demande une plus grande affluence d'esprits; cependant il est inconcevable que cette substance terrestre, quelque déliée qu'elle soit, & en quelque petite quantité qu'on se l'imagine, ne bouche par son opacité quelques-uns des pores étroits & invisibles des nerfs, qui doivent donner passage aux esprits. Que si les esprits par l'impetuosité de leur mouvement surmontent la résistance de ces corpuscules terrestres, ce ne peut être qu'en les entraînant avec soy, de

même que la poussiere est emportée par le vent, en sorte que les nerfs devroient être nettoyez de cette espece de crasse.

On rend raison de ce que les temperamens brûlez sont exposez à l'Epilepsie, parce qu'ils abondent en matieres salines & sulphurées : Mais que dira-t'on des enfans qui y sont beaucoup plus sujets, quoy que tellement éloignez d'une constitution aduste, que ceux qui par curiosité ont goûté de leurs excremens, n'y ont presque point apperçu d'amertume ; Et ce qui est de remarquable, l'âge de puberté dans laquelle les humeurs commencent à se saler, est neanmoins la guerison ordinaire de l'Epilepsie des enfans?

A l'égard des Incubes ils n'ont d'eux-mêmes rien de convulsif, encore qu'il ait plû à Avicenne, & aprés luy à plusieurs Modernes, d'appeler l'Incube une petite Epilepsie; car il est constant que cette suffocation nocturne participe plus de l'apoplexie que du mal caduc. De plus le sommeil étant causé par l'interception des esprits animaux dans le cerveau qui en est la source, toutes les parties du corps, tant les sensitives que les mobiles, en sont également privées, & je ne voy pas que les parties nourricieres pendant le

ſommeil, doivent avoir le privilege d'en recevoir une plus grande quantité que durant les veilles, ny méme qu'ils en ayent beſoin, les eſprits animaux ne contribuans rien du tout aux coctions des alimens.

Enfin lorſque la fracture du talon, ou qu'une piqueure, quoy qu'imperceptible, de quelque tendon & principalement des nerfs, ou que la moindre goute ſoit de ſanie, ſoit de ſeroſité extremement acre, qui bleſſe l'origine des nerfs, produiſent inopinement des convulſions generales de tout le corps, où eſt alors cette matiere ſpaſmodique mêlangée ſi artiſtement de principes choiſis à plaiſir?



DEFENSE DE CE NOUVEAU Systeme par son Auteur.

JE suis tres-obligé à l'Auteur des Réflexions, que vous avez eu la bonté de m'envoyer, sur l'opinion que j'ay de l'Epilepsie : mais si elle n'est qu'ingenieuse, comme il dit, ce n'est pas assez pour me la faire embrasser; il faudroit aussi qu'elle fût veritable, ou du moins qu'elle eût plus de probabilité que celle qui est reçûë dans l'Ecole.

J'avois crû trouver à peu prés cette probabilité dans le Systeme que je m'étois proposé, mais il me fait comprendre par des objections solides qu'il luy oppose, que je puis m'être trompé; toutefois à cause qu'elles ne me semblent pas entierement convainquantes, je ne laisserai pas de vous mettre icy ce que je m'imagine qu'on pourroit répondre en faveur de mon opinion.

L'Auteur convient que l'esprit animal est absolument necessaire pour le mouvement volontaire des muscles, mais aussi il dit que l'experience montre assez, qu'une forte & subite irritation des parties, suffit pour ex-

citer dans les muſcles des contractions violentes & involontaires : ce que j'avouë avec luy. Mais il ne prouvera pas pour cela, que ces contractions violentes ne ſe faſſent pas immediatement par les eſprits irritez ; parce qu'il eſt viſible, tout au contraire, que cette forte irritation des parties nerveuſes dont il parle, doit neceſſairement changer le cours des eſprits, ſoit en ébranlant quelques filets de ces nerfs, qui ouvrent par ce moyen dans le cerveau où ils aboutiſſent, certains pores par leſquels les eſprits ſont déterminez à couler d'une certaine maniere, ſoit en ſe faiſant, dans l'endroit méme de ces nerfs où ſe fait cette forte irritation, quelque ſolution de continuité imperceptible par laquelle les eſprits s'épanchent, ce qui ſuffit pour cauſer de l'irregularité dans leur mouvement. Et il ne ſert de rien de dire, qu'il ne faut qu'une matiere vaporeuſe qui ſe diſtribuë tout d'un coup dans les muſcles, & les enfle comme un balon ou comme un voile, ſans que l'intervention des eſprits animaux y ſoit requiſe. Car s'il eſt vray qu'on n'ait jamais vû arriver de convulſion dans les parties veritablement paralitiques, c'eſt une preuve tout à fait claire qu'il eſt impoſſible qu'elle ſe faſſe

ſans l'intervention des eſprits animaux; tout ce que peut faire cette matiere vaporeuſe, c'eſt de pouſſer tumultuairement les eſprits, mais ce ſont toujours les eſprits pouſſez qui font ces mouvemens violens. En effet c'eſt une maxime qui me ſemble être reçûë incontestablement dans la Medecine, que les actions malades dépendent des mêmes facultez que les ſaines; Car ſi c'eſt avec une bonne jambe que je marche bien, c'eſt auſſi, ſans contradiction, avec une mauvaiſe jambe que je marche mal: Tout de même ſi c'eſt avec un certain cours reglé des eſprits animaux, que je fais certains mouvemens reguliers, c'eſt auſſi ſans doute avec un autre cours irregulier des mêmes eſprits, que je fais certains mouvemens irreguliers.

Je compoſe la matiere Epileptique de quatre Elemens, ſavoir de ſouphre, de nitre, de ſel fixe alkaliſé, & de ſubſtance terreſtre; & je pretens que cette matiere nitroſulphurée eſt comme la ſuye des eſprits. L'Auteur des Réflexions trouve cette penſée hardie & pleine d'invention, & dit plaiſamment, qu'elle ne manque que de bonnes raiſons pour ſe faire approuver; cependant il eſt étonnant qu'il n'en apporte luy aucune pour la détrui-

re, que la difficulté qu'il y a que les esprits animaux puissent faire quelque suye dans les nerfs, puisque l'esprit ætheré du vin le mieux rectifié, qui n'est pas à beaucoup prés si subtil que l'esprit animal, n'en amasse point. Mais est-il bien sûr que l'esprit ætheré de vin n'amasse jamais de suye, & oseroit-il bien assurer d'en pouvoir rectifier pendant longues années dans un vaisseau de cristal ou de quelqu'autre matiere que ce soit, sans qu'il vint enfin à s'en former? La matiere qui compose le corps du Soleil est sans doute incomparablement plus subtile que ne sont les esprits animaux, toutefois on ne doute plus qu'il ne s'en forme des taches, parce que l'on sait que la matiere si subtile qu'elle puisse être, peut en perdant de son mouvement, & demeurant de cette maniere en repos l'une auprés de l'autre, devenir matiere grossiere: Or si cela se peut & se fait en effet dans la matiere la plus subtile de l'Univers, pourquoy cela ne se fera-t'il point dans la matiere subtile de l'animal? Mais il ne s'agit pas icy d'esprits animaux purs & rectifiez, & j'entens seulement parler de ceux qui se tirent d'un sang mélancolique & brûlé, qui ne sont jamais si purs. Pour concevoir cela, il faut

penſer que l'eſprit animal n'eſt proprement que la fleur du ſang qui ſe rarefie dans le cœur, & qu'il ne ſe fait pas dans la tête, mais s'y ſépare ſeulement par le moyen du filtre de la propre ſubſtance du cerveau ; de maniere que ſi le plus ſubtil d'un ſang brûlé, ne laiſſe pas d'avoir des particules aſſez groſſieres, ſi ces filtres ſont trop ouverts, ſi le ſang qui aborde le cerveau y eſt pouſſé ſi impetueuſement qu'il puiſſe forcer les filieres par leſquelles il doit paſſer : je ne voy pas qu'il ſoit trop difficile de comprendre que les particules les plus groſſieres, ou d'une figure irreguliere, comme ſont les ſalines, les ſouphreuſes, & les terreſtres puiſſent s'engager dans la propre ſubſtance du cerveau, ou bien s'arrêter, en chemin faiſant, entre les petits filets de quelques nerfs pour y faire ces petites minieres Epileptiques que j'ay imaginées. Et je trouve tout au contraire, tres-difficile de concevoir que ces petites parties longues comme ſont les ſalines, ou branchuës comme ſont les ſouphreuſes, ou d'autres figures irregulieres comme ſont les terreſtres, puiſſent aller bien loin ſans perdre de leur mouvement, & ſans s'arrêter enfin quelque part. On appellera cette craſſe, tartre, ou

ſuye,

ſuye, ou comme l'on voudra, pourvû que l'on la conçoive de la nature que je la conçois, parce que cela ſuffit pour produire l'effet que j'en tire, ſans qu'il ſoit beſoin pour rendre ce mêlange plus fulminant, de l'enrichir d'une doſe d'or diſſous dans l'eau regale & precipité, comme raille agreablement l'Auteur, parce que cet or y ſeroit inutile, & que les artiſtes ſavent que ce ſont ſeulement les differens ſels qui font cette exploſion.

Je conçois qu'aprés l'accés épileptique & la diſſipation du nitre, du ſouphre, & du ſel alkaliſé il reſte la tête morte de ce composé, laquelle ſe chargeant peu à peu de nouvelles particules ſulphurées & ſalines, eſt cauſe du retour des paroxyſmes. Et l'Auteur des Réfléxions me fait appercevoir que j'ay oublié d'alleguer pour preuve l'exemple de la terre damnée des Chimiſtes, laquelle étant expoſée à l'air, s'imbibe avec le temps d'un eſprit ſalin qui luy rend ſa premiere fecondité. Mais ne ſuffit-il pas de luy en avoir inſpiré la penſée, & cela même n'eſt-il pas une preuve certaine que la mienne eſt aſſez juſte, puiſqu'il en fait ſi aiſement l'application.

Mais comment la matiere Epileptique ainſi

preparée, pourſuit-il, venant à prendre feu n'enflâme-t'elle les eſprits animaux avec leſquels elle ſe mêle, puiſque leur nature eſt ſulphurée, & par conſequent auſſi inflâmable que le plus excellent eſprit de vin ?

L'eſprit animal, comme j'ay déja dit, n'eſt que la fleur du ſang, qui eſt un mixte composé de pluſieurs differentes ſubſtances : Dans la plûpart des hommes il eſt nitroſulphuré, mais dans les temperamens brûlez comme ſont les Epileptiques, il eſt toujours beaucoup plus ſalin que ſulphureux; encore bien ſouvent, comme dans les ſcorbutiques, cet eſprit ſalin eſt-il de la nature des acides qui réſiſtent à l'inflâmation. Mais ſans parler de tout cela, peut-on s'imaginer que le feu qui prend à la matiere Epileptique, ſoit un veritable feu de cuiſine qui faſſe preciſement le même effet ? C'eſt une matiere tres-agitée, qui agite conſequemment les eſprits avec leſquels elle ſe trouve mêlée; que ſi ſon agitation eſt ſi forte qu'elle les puiſſe entierement diſſiper, les malades meurent dans le paroxyſme, & lors on n'a plus de ſujet de s'étonner que la matiere Epileptique enflâmée ne faſſe pas envoler tous les eſprits, parce qu'ils s'envolent en effet, & que le mala-

de en meurt.

On s'étonne que je loge cette miniere Epileptique dans l'origine, ou dans quelqu'une des branches des nerfs ſans que le ſentiment des parties en ſoit aucunement affoibli, non pas même leur mouvement qui demande une plus grande affluence d'eſprits. Mais on ne s'étonne point dans la Philoſophie de ce que la matiere terreſtre dont le criſtal eſt compoſé, n'empêche pas qu'il ne ſoit tranſparent. C'eſt, me dira-t'on, parce que les parties opaques du criſtal ſont rangées d'une maniere qu'elles n'empêchent pas la lumiere de paſſer en tout ſens. C'eſt auſſi, répondray-je, que cette matiere Epileptique eſt rangée dans les nerfs d'une certaine maniere que les eſprits animaux y peuvent conſerver leur paſſage. Toutefois il n'eſt pas toujours vray qu'elle n'empêche jamais le ſentiment, parce qu'il eſt certain que les malades ſentent aſſez ſouvent une ſtupeur aſſez conſiderable dans la partie d'où la vapeur Epileptique a coûtume de s'élever.

Mais ſi les eſprits, dit-on, par l'impetuoſité de leur mouvement ſurmontent la réſiſtance des corpuſcules terreſtres, ce ne peut être qu'en les entraînant avec ſoy, de même

que la pouſſiere eſt emportée par le vent, en ſorte que les nerfs devroient être nettoyez de cette eſpece de craſſe. Tout cela eſt vray ſi cette matiere Epileptique agitée, peut en ſuivant le torrent des eſprits continuer auſſi facilement ſon agitation, qu'en remontant à la ſource des nerfs : Mais parce qu'on ſuppoſe que cette matiere agitée ſe rarefie conſiderablement, & qu'il eſt viſible qu'étant ainſi rarefiée, elle peut plus facilement continuer ſon mouvement du côté du cerveau où les nerfs vont toujours en ſe groſſiſſant, que du côté de leurs bouts où ils vont toujours en ſe diminuant, il eſt évident qu'elle doit ſe réfléchir contre le cours des eſprits, comme la pouſſiere qui eſt enlevée par un vent impetueux qui donne entre des portes, ſe réfléchit contre le vent même quand elle trouve quelque corps ſolide qui l'empêche de ſuivre ſon cours.

J'ay pretendu rendre raiſon de ce que les temperamens brûlez ſont expoſez à l'Epilepſie, parce qu'ils abondent en matiere ſalines & ſulphureuſes ; Et on m'objecte fort à propos, que les enfans quoy que trés-éloignez d'une conſtitution aduſte, y ſont pourtant les plus ſujets, & que l'âge même de puber-

té dans laquelle les humeurs commencent à se saler, est la guerison ordinaire de l'Epilepsie des enfans.

Il est certain qu'en general les enfans sont moins brûlez que les adultes, mais on ne doit pas pour cela conclurre que quelques enfans ne le soient pas considerablement. Ils sont sujets aux éresipelles, au scorbut, aux gangrenes, aux mortifications, dans toutes lesquelles maladies on ne peut pas dire que le sang ne soit pas brûlé; puis qu'en quelques-unes il l'est à ce point, que les sels en deviennent caustiques & rongeans.

Mais cependant, dites-vous, l'âge de puberté qui devroit augmenter leur mal comme il augmente leur chaleur, les guerit. Cela vient de ce que les enfans qui sont naturellement d'un sang trop chaud, ont une chaleur centrale plus forte dans cet âge tendre, que lorsqu'ils sont dans un âge plus avancé, par la raison que l'humidité excrementeuse dont ils abondent, occupe les pores de la peau du corps, & en empêche ainsi la transpiration, ce qui produit un certain feu de reverbere clos, qui calcine en quelque maniere le sang; au lieu que lors qu'ils sont devenus plus grands, & que leur

chaleur en ſe dilatant a dû enfin vaincre l'humidité de la peau, les humeurs ſe radouciſſent; joint à cela que la ſemence qui commence à ſe former dans les teſticules, & qui de là rayonne & ſe réfléchit dans tout le reſte du corps, communique au ſang un certain ferment tres-propre à le ſpiritualiſer, ce qui change & perfectionne le temperament, & conſequemment guerit les maladies qui en dépendoient. Toutefois ſi quelques enfans Epileptiques gueriſſent de ce mal lorſqu'ils deviennent adultes, il eſt certain qu'il y en a en revange quelques autres qui n'étant point Epileptiques dans leur enfance, le deviennent preciſement dans l'âge de puberté.

A l'égard des Incubes j'avouë que lorſque ce ſont de vrais Incubes ils n'ont rien de convulſif; auſſi ne l'ay-je pas dit, car j'ay parlé ſeulement des Incubes Epileptiques, qui ſont de veritables Epilepſies nocturnes, ayant remarqué dans la pratique qu'il y a quelques Epilepſies qui n'inſultent jamais les malades que de nuit, encore faut-il qu'ils ſoient dans le ſommeil : Et parce que ces Epilepſies tiennent de l'Incube par les fantômes & la ſuffocation qu'elles cauſes, & de l'Epilepſie auſſi par ſes convulſions periodi-

ques, j'ay crû que je pouvois leur donner ce nom aprés quelques Auteurs.

Le ſommeil ſe fait veritablement par l'interception des eſprits animaux dans le cerveau, qui en eſt la ſource ; mais cette interception n'eſt jamais parfaite, & par conſequent il n'eſt pas abſolument vray que toutes les parties du corps, tant les ſenſitives que les mobiles en ſoient également privées; car ſans parler des parties nourricieres qui ſont icy le principal ſujet de la queſtion, n'eſt-il pas vray que le cœur & les muſcles de la poitrine reçoivent des eſprits animaux en tout temps ? Mais puiſqu'il s'agit icy particulierement des parties nourricieres qu'on ne croit pas pouvoir recevoir une plus grande abondance d'eſprits pendant le ſommeil que pendant la veille, il me ſemble que cela ſe démonſtre de ſoy aſſez manifeſtement, ſi l'on convient, comme on ne ne peut pas ſans doute ſe diſpenſer de faire, que l'expulſion des alimens diſſous dans l'eſtomach, & le mouvement periſtaltique des inteſtins ne ſe peuvent faire que par le miniſtere des eſprits animaux. Car il ſuit de là, ce me ſemble, que puiſque ces parties travaillent en tout temps, elles doivent auſſi en tout temps re-

cevoir des eſprits animaux, & par conſequent que l'embouchеure de leurs nerfs ne ſe ferme jamais. Mais ſi ces nerfs ne ſont jamais fermez, & qu'il ſoit ſeur que ceux qui ſont deſtinez aux ſenſations le ſoient, du moins en partie, il eſt viſible que s'il n'y a qu'une ſeule ſource des eſprits, il en doit couler davantage dans les nerfs des parties nourricieres, lorſqu'il en va moins aux nerfs moteurs & ſenſitifs. Or on ne peut pas diſconvenir qu'il n'en coule moins dans les nerfs moteurs & ſenſitifs dans le ſommeil que dans la veille, parce que le ſommeil ne vient qu'à cauſe que les cordes de la machine ſont détenduës, c'eſt à dire à cauſe que les nerfs qui ſervent aux ſenſations & aux mouvemens volontaires ſont lâchez, & ils ne ſont tels que parce que les eſprits ne les enflent plus: d'où je conclus qu'il en coule moins en ce temps-là; ce que je croy arriver à cauſe que durant les veilles les eſprits ſe diſſipent dans le travail, & que n'étant plus en aſſez grande abondance pour tenir les parois des ventricules du cerueau tenduës, elles viennent enfin par le poids de ſa propre ſubſtance, à ſe rider, & à boucher ainſi en partie les trous par leſquels les eſprits ont coûtume de couler

ler dans la plûpart des nerfs, dans lesquels la volonté peut pousser plus ou moins d'esprits animaux, & qui par consequent peuvent avoir quelques valvules, qui s'ouvrent plus ou moins suivant le cours lent ou rapide des esprits qui se presentent pour y entrer; & qu'il y en a d'autres où la volonté n'en peut pas pousser davantage, ou parce que ces nerfs n'ont pas de valvules, ou parce qu'ils ne prennent pas leur origine du cerveau comme les autres, mais du cervelet. Toutefois on ne doit pas penser pour cela qu'ils ne soient pas capables de recevoir plus d'esprits une fois qu'autre; car encore qu'on suppose que leurs ouvertures soient à peu prés toujours égales, ils peuvent pourtant y couler avec plus de rapidité dans un temps que dans l'autre, & cela suffit pour croire qu'il en coule davantage en ce temps-là. Or je soûtiens que cela doit arriver, par la seule disposition de la machine de l'homme, dans les nerfs des parties nourricieres pendant le sommeil, & par consequent que c'est dans ce temps-là que le cours des esprits doit agiter les particules de la matiere Epileptique, si la miniere se rencontre dans ces nerfs-là.

Enfin lorsque la fracture du talon, ou qu'u-

ne piqueure, quoy qu'imperceptible, de quelque tendon & principalement des nerfs, ou que la moindre goutte soit de sanie, soit de serosité extrémement acre qui blesse l'origine des nerfs, produisent inopinement des convulsions generales, on demande où est alors cette matiere spasmodique mêlangée si artistement de principes faits à plaisir.

Je répons que pour faire des convulsions generales, qui ne soient que des convulsions, il n'est pas toujours besoin de cette matiere spasmodique, parce qu'elles peuvent en effet être causées par toutes les choses que rapporte l'Auteur des Réfléxions; mais qu'il y a bien loin de ces convulsions generales à l'Epilepsie. Car pour faire l'Epilepsie il est necessaire que les esprits animaux soient dispersez dans leur propre source, & de là poussez tumultuairement dans les membres, que le malade soit sans connoissance & sans sentiment, au lieu que dans les convulsions ordinaires cela n'est pas toujours necessaire. De maniere que tout ce qui peut piquoter les membranes du cerveau ou les nerfs qui en dépendent, peut en déreglant le cours des esprits, porter du déreglement dans le mouvement des muscles, mais ne peut pas pour cela produi-

re l'Epilepſie, du moins la periodique, qui eſt la veritable & celle dont la cauſe eſt recherchée avec tant d'efforts d'eſprit de tous les Medecins.

A l'égard du reproche qui m'eſt fait d'avoir composé une matiere ſpaſmodique à plaiſir, je ſupplie icy ſerieuſement l'Auteur des Réflexions, de m'en enſeigner quelqu'autre qui puiſſe s'accommoder plus juſte à tous les phénomenes de l'Epilepſie, aux principes conſtituans du ſang, & à la droite raiſon; avec proteſtation que ſi elle s'ajuſte mieux à toutes ces choſes que la mienne, je ſuivrai avec joye ſon ſentiment, & j'ajoûterai à l'eſtime tres-particuliere que j'ay déja pour luy, par la connoiſſance que j'ay de ſon merite & de ſa capacité, une parfaite reconnoiſſance pour m'avoir enſeigné une choſe qu'on ne doit pas moins eſtimer que la cauſe du débordement du Nil.



REPLIQUE A LA DEFENSE du nouveau Syſteme.

PUiſque vous ſouhaitez, Monſieur, que je replique à la Défenſe que vous m'avez communiquée, je tâcherai de m'en aquiter le plus briévement qu'il me ſera poſſible.

Il me ſemble que le hoquet prouve manifeſtement que quelques parties de nôtre corps peuvent dans les urgentes neceſſitez s'agiter d'elles-mêmes ſans le ſecours des eſprits animaux. Cela étant, je ne voy pas pourquoy la Nature ſi ſage & ſi prevoyante, n'auroit pas accordé au cerveau & à ſes branches nerveuſes, cette même vertu de s'élançer contre les inſultes des cauſes étrangeres, comme en effet l'éternuëment n'eſt rien autre choſe qu'un ébranlement du cerveau analogue aux ſecouſſes de l'eſtomach dans le hoquet. Il eſt bien vray qu'un membre paralytique eſt incapable de cette agitation, mais ce n'eſt pas proprement faute d'eſprits animaux, c'eſt plûtôt qu'étant perclus de ſentiment il ne peut plus être irrité, & que ſes fibres étant amollis, ou, comme parle Hypocrate, ſes chairs étant ef-

feminées, il eſt hors d'état de faire aucun effort, de même qu'un eſtomach lienterique & entierement relâché eſt incapable de concuſſions ſingultueuſes.

J'avouë que les actions malades dépendent des mêmes facultez que les ſaines, & ſi c'eſt avec une bonne jambe qu'une perſonne marche bien, que c'eſt auſſi avec une mauvaiſe jambe qu'elle marche mal, mais de ce raiſonnement on n'en ſauroit inferer autre choſe ſinon que les mouvemens reglez d'un homme ſain d'eſprit, procedent d'un même principe que les mouvemens déreglez d'un phrenetique, parce que l'un & l'autre de ces deux mouvemens ſont volontaires & animaux, & ne different pas en eſpece; ainſi un même eſtomach digere tantôt bien & tantôt mal. Or il s'agit dans la convulſion d'un mouvement expulſif, lequel eſt involontaire & purement naturel, & d'un autre genre que le mouvement arbitraire & naturel, encore que ces deux ſortes de mouvemens ſe rencontrent dans les mêmes parties.

L'Auteur de la Défenſe s'efforce de prouver que les eſprits animaux laiſſent aprés eux de la ſuye dans les nerfs, par l'exemple des taches du Soleil compoſé d'une matiere incom-

parablement plus déliée & plus rapide, laquelle en perdant ſon mouvement devient matiere groſſiere. Cette raiſon venuë d'un Pays ſi éloigné & ſi inconnu eſt aſſez étrange; car la doctrine Carteſienne concernant le corps du Soleil & l'encroûtement de ſa matiere ſubtile, eſt aſſurement une des plus temeraires imaginations qui fût jamais: auſſi les Naturaliſtes libres & qui ne ſont point enrôlez ny par complaiſance, ny par raiſons politiques dans le parti Carteſien s'en ſont-ils preſentement détrompez, pour ſuivre là-deſſus les conjectures judicieuſes de l'incomparable Monſieur Gaſſendi. Pour mon particulier on me permettra de mettre cette déciſion ſi abſoluë touchant le Soleil & ſes taches, au rang de l'opinion d'un Auteur anonyme, lequel écrivant depuis peu de l'influence des Aſtres par les Principes de Monſieur Deſcartes, aſſure poſitivement que les pleureſies, les dyſenteries, les petites veroles, & les rougeoles aſſez ordinaires dans les jours caniculaires, proviennent d'une certaine matiere Aſtrale, que la Canicule lance dans nos corps en ligne tangeante.

Il eſt beaucoup plus probable que les eſprits animaux s'engendrent dans le cerveau

par une nouvelle mixtion du ſang arteriel qui y aborde, que non pas qu'ils s'y ſeparent ſeulement du ſang arteriel par la filtration. Car ſelon ce dernier ſentiment, il ſeroit difficile d'expliquer pourquoy cet eſprit prend la route des nerfs, au lieu de s'en retourner au cœur en continuant la circulation commencée & de laquelle il ne paroît pas qu'il ſoit détourné par aucun obſtacle, puiſqu'auſſi bien le ſang venal qui s'en reva du cerveau au cœur eſt animé de beaucoup d'eſprits. Ajoûtez à cela que l'eſprit animal ſe ſepareroit auſſi bien du ſang arteriel en paſſant au travers des poroſitez des chairs par la circulation, qu'en étant filtrée par la ſubſtance ſpongieuſe du cerveau, ce qui ſeroit abſurde à imaginer. On tâchera ſans doute à ſauver cette difficulté par les differentes figures des pores des chairs & du cerveau, c'eſt à dire qu'on devinera hardiment une choſe incertaine, pour défendre une opinion des plus douteuſes & de laquelle on ſe peut aiſement paſſer.

J'avois objecté que la matiere nitroſulphurée venant à prendre feu dans les accés Epileptiques, elle devoit en même temps enflâmer & faire envoler avec elle tous les eſprits

animaux, comme étant de leur nature tres-inflâmables. On répond deux choſes à cette objection; Premierement que dans les mélancholiques brûlez, l'eſprit animal eſt plus ſalin que ſouphreux, & même que dans les ſcorbutiques il devient acide & réſiſte par conſequent à l'inflâmabilité. Secondement qu'il ne faut pas concevoir cette inflâmation de la matiere nitroſulphurée comme un veritable feu de cuiſine, & qui faſſe preciſement les mêmes effets. La premiere réponſe eſt inſoûtenable, car ſi l'eſprit animal devenoit acide, il piqueroit inceſſamment les nerfs, l'acidité étant leur plus capitale ennemie, en ſorte que dans les ſcorbuts il s'éleveroit, s'il faut ainſi dire, des tempêtes perpetuelles de convulſions. Que ſi les eſprits animaux ne ſont pas acides, mais ſeulement plus nitreux que ſouphreux, tant s'en faut que ce nitre mêlé avec le ſouphre en diminuë l'inflâmabilité, qu'au contraire elle la favoriſe comme il ſe voit dans la poudre à canon.

La ſeconde réponſe ne s'ajuſte pas trop bien avec les principes Carteſiens, qui ſuppoſent que le feu n'eſt autre choſe qu'une matiere tres-agitée; mais qu'importe que cette matiere nitroſulphurée ſoit un veritable

éclair ou non, tant y a qu'il eſt inconcevable que le même mouvement ne ſoit pas communiqué aux eſprits animaux avec leſquels cette matiere eſt mêlangée, & qu'ils n'en ſoient point emportez & diſſipez.

L'exemple de la tranſparence du criſtal renverſe l'opinion de l'Auteur, bien loin de l'appuyer ; car ſi des corpuſcules terreſtres & opaques bouchoient quelques-uns des pores du criſtal, comme on veut qu'ils bouchent quelques-uns des pores des nerfs, il eſt indubitable que la tranſparence du criſtal en ſeroit diminuée. Et par la méme raiſon il s'enſuit que pour peu que les nerfs ſoient bouchez par une ſemblable matiere, il y paſſe auſſi moins d'eſprits, & qu'ainſi le ſentiment des lieux où s'inſerent ces nerfs-là, doit être neceſſairement affoibli durant le temps de l'intermiſſion des paroxyſmes, neanmoins cela n'arrive pas, car la ſtupeur de la partie d'où s'éleve quelquefois la vapeur Epileptique, ſurvient tout d'un coup & au moment ſeulement que l'accés va commencer.

L'Auteur dit que cette matiere terreſtre qui opile quelques pores des nerfs, au lieu d'être entraînée par le cours des eſprits, retourne plûtôt vers le cerveau, comme la pouſ-

siere poussée par le vent, se reflêchit contre le vent méme à la rencontre d'un corps solide : Mais où est je vous prie le corps solide dans les nerfs qui fasse rebrousser ces corpuscules terrestres emportez par le torrent des esprits ? Et s'il s'en trouvoit quelqu'un, les esprits eux-mêmes rejalliroient-ils pas aussi bien que les corpuscules terrestres ? Il ne sert de rien d'alleguer que les nerfs vont toujours en se rétrecissant, car il ne laisse pas d'y rester assez de passage tant pour les esprits, que pour une matiere aussi subtile que celle qui compose le corps du Soleil, joint que les nerfs ne s'étrecissent qu'en se divisant en plusieurs rameaux, & qu'ainsi à tout prendre les chemins demeurent à peu prés égaux.

Je n'ay jamais nié que les enfans n'ayent quelquefois un sang piquant & aduste, & l'Auteur prouve fort bien cette verité par les éresipelles dont ils ne sont pas exempts ; mais pour les scorbuts, je ne say si les enfans en sont malades autrement que par contagion.

A l'égard des gangrenes & des mortifications, ce sont plûtôt des productions de la pourriture que de l'adustion. Il est vray aussi que les convulsions sympathiques sont assez frequentes aux enfans par le moyen d'une va-

peur acre portée au cerveau, soit des intestins remplis de vers, soit de l'estomach dans lequel le lait se gâte & se change en une espece de vers gris. Mais ce n'est pas cela dont il s'agit, la question est de l'Epilepsie idiopathique fort familiere aux enfans, laquelle ne peut proceder d'un sang brûlé puisqu'il est tres-rare dans l'enfance, mais provient visiblement d'une trop grande humidité de cerveau, que l'âge consume enfin petit à petit; c'est pourquoy les enfans qui ont la tête grosse sont les plus sujets aux convulsions, & l'on a de coûtume de leur appliquer un cautere à la nuque du col pour guerir ou pour prevenir ce mal.

Quelques Modernes aprés avoir éteint le pretendu feu élementaire logé par les Peripateticiens sous le globe de la Lune, comme l'esprit humain passe la plûpart du temps d'une extremité à l'autre, il leur a plû d'allumer un pareil feu dans le centre de la Terre, & ils se sont imaginez que les montagnes qui vomissent des flâmes, servent de soûpiraux à ce feu chimerique. Mais je n'avois jamais ouy dire qu'il y eût naturellement dans les entrailles des enfans, un feu central & de reverbere qui leur calcine le sang, & que ce feu

ſoit cauſé par un défaut de tranſpiration. Car tout au rebours la chaleur des enfans eſt ſi douce, que tant qu'ils ne vivent que de lait elle eſt impuiſſante à former des vers dans les inteſtins, quelque crudité qu'il y ait d'ailleurs, & leur tranſpiration eſt ſi copieuſe, que tous les Medecins tombent d'accord, qu'à la verité leurs forces naturelles ſont grandes comme étant proches de la ſource de la vie, *ſed cum infirmitatis metu*, ainſi que s'en explique Galien, à cauſe qu'ils ont les pores de la peau fort ouverts & la tranſpiration extremement abondante. J'ay auſſi de la peine à comprendre comment dans l'âge de puberté la ſemence qui commence à rayoner des teſticules dans tout le reſte du corps, peut communiquer au ſang un ferment qui le tempere, puiſqu'au contraire le propre du ferment eſt de mettre les humeurs en mouvement & par conſequent de les échauffer.

Les Incubes ſe terminent quelquefois en Epilepſies & en ſont les precurſeurs. En ce ſens l'Auteur a eu raiſon de parler d'Incubes Epileptiques; mais s'il a entendu des Incubes mêlez d'Epilepſie, je poſe en fait que cette implication eſt impoſſible: La raiſon eſt que l'Epilepſie cauſe une ruine entiere de l'ima-

gination, laquelle n'eſt pas abolie dans l'Incube, mais ſeulement dépravée par la fauſſe perception d'un poids, & ſouvent d'un Geant ou d'un Demon qui ſemble opprimer la poitrine.

Je n'ay jamais pretendu que le ſommeil fût une amiſſion entiere, mais ſeulement une conſiderable remiſſion de la faculté animale, puiſque les objets ſenſibles s'ils ſont exceſſifs, ne laiſſent pas alors de ſe faire ſentir, quoy qu'obſcurement, & que les dormans remuënt leurs membres de côté & d'autre, mais ſur tout parce que la reſpiration n'eſt point interrompuë par le ſommeil, j'ay ſeulement affirmé que les parties nourricieres ne recevoient point davantage d'eſprits animaux pendant le ſommeil que pendant les veilles, & qu'au fonds elles n'en avoient pas beſoin d'autant qu'ils ne ſervent de rien aux coctions, & c'eſt un pur paradoxe de croire que l'expulſion des alimens diſſous dans l'eſtomach, & le mouvement periſtaltique des inteſtins dépendent des eſprits animaux, puiſque tout mouvement animal doit être volontaire & s'exercer par le miniſtere des muſcles, & que les ſuſdits mouvemens de l'eſtomach & des inteſtins n'ont ny l'une ny l'autre de ces deux

conditions. Mais quand le mouvement peristaltique des inteſtins ſe feroit par l'intervention des eſprits animaux, ſi la Nature qui ne fait rien en vain envoye pendant le ſommeil une plus grande quantité de ces eſprits aux inteſtins que durant les veilles, il faut que ce ſoit à deſſein d'augmenter leur mouvement. Or ny la raiſon, ny l'experience ne nous montre pas que le mouvement periſtaltique des inteſtins ſoit plus fort dans ceux qui dorment, que dans ceux qui veillent, & partant les inteſtins ne reçoivent pas durant le ſommeil une plus grande abondance d'eſprits. Je dis de plus que l'augmentation du mouvement periſtaltique ſeroit plus neceſſaire durant les veilles, parce que c'eſt le temps auquel le ventre ſe décharge de ſes excremens, au lieu que le ſommeil arrête toutes les évacuations à la reſerve de la ſueur.

J'avois écrit que la fracture du talon, une piqueure preſque imperceptible des tendons ou des nerfs, & que la moindre goute ſoit de ſanie, ſoit de ſeroſité extrémement mordicante qui bleſſe l'origine des nerfs, pouvoient ſans la pretenduë matiere ſpaſmodique cauſer des convulſions. L'Auteur répond que ces ſortes de convulſions-là ne ſont pas Epileptiques ; &

moy je soûtiens qu'elles le sont veritablement pourvû qu'elles soient generales & avec perte de la connoissance, comme il arrive tres-souvent dans les cas susdits. Et il ne sert à rien d'objecter que ces convulsions-là ne sont pas periodiques, car elles le sont quelquefois, & même il n'est pas de l'essence de l'Epilepsie d'être periodique, puisque souvent l'Epilepsie n'attaque un homme qu'une seule fois en toute sa vie, & que Cesar n'en a été travaillé que deux fois, & fort loin à loin; Personne aussi n'ignore que plusieurs venins, & entr'autres celuy de la vipere, n'excitent des convulsions Epileptiques qui n'ont point de circuits à l'avenir.

Je ne doute pas, Monsieur, qu'on ne puisse répondre de façon ou d'autre à tout ce discours; Car à quoy l'homme ne répond-il pas lorsqu'il est entêté de ses fantaisies? Pour moy j'agis avec une entiere liberté Philosophique, sans aucune prevention ny pour les Anciens, ny pour les Modernes. Je soûmets non seulement le tout à vôtre censure, mais même à celle de l'Auteur, que je reconnois de plus en plus pour un homme d'érudition & de bon sens.

TRAITE'

DE LA GENERATION

DU LAICT.

GAlien veut que les Medecins ayent pour la verité, *une manie amoureuſe qui aille juſqu'à l'enthouſiaſme*; Suivant cette regle nous traiterons briévement de la matiere du laict, & nous examinerons ſans prevention ſi c'eſt le ſang, comme l'enſeignent les Anciens, ou bien ſi c'eſt le chyle, ſelon le ſentiment de quelques Modernes.

Le ſang menſtrual coulant lentement, & non pas en ruiſſelant comme il fait dans les ſaignées, & étant bû pour la plus grande partie par les linges dont les femmes s'envelopent durant le temps de leur flux, il eſt impoſſible de le recevoir dans un vaiſſeau pour juger de ſon abondance.

Liv. 1. des maladies des femmes

Hypocrate neanmoins eſtime que les purgations des femmes, pendant deux ou trois jours qu'elles ont accoûtumé de paroître, vont à deux *cotyles Attiques*, c'eſt à dire à dix-huit

huit onces comme les uns l'interpretent, ou à vingt-quatre onces, & même jusqu'à trente-deux onces selon que d'autres l'expliquent, car on n'est pas d'accord sur les poids non plus que sur les mesures des Anciens.

Ce que dit Hipocrate doit être entendu des femmes de son Pays, car d'ailleurs la quantité des menstruës varie, non seulement selon les diverses constitutions des femmes & selon leurs differentes manieres de vivre, mais aussi selon les regions où elles habitent. Ainsi le même Hipocrate observe qu'aux lieux où les eaux sont dures & cruës, les femmes ont moins de fleurs & moins de laict. Dans nôtre Climat, qui est temperé & moins chaud que celuy de la Grece, & où par consequent la perspiration des corps n'est pas si copieuse, le flux des femmes, & sur tout de nos Parisiennes, qui sont sedentaires & qui mangent beaucoup, est plus abondant & de plus longue durée que celuy des femmes Greques; de maniere que la quantité de laict que rendent nos nourrices répond à peu prés à celle du sang qu'elles vuidoient periodiquement chaque mois.

Liv. des airs, des lieux, & des eaux.

Cette proportion des ordinaires & du laict des femmes ainsi établie, je ne voy pas qu'il

y ait lieu de rejetter l'opinion des Anciens touchant la matiere du laict, leſquels aſſurent unanimement que c'eſt le ſang porté aux mammelles, où il eſt cuit & blanchi ; que s'il ſe trouve quelques nourrices qui ayent leurs mois, il eſt certain que cela arrive rarement, & qu'il faut que ces nourrices-là ſoient extraordinairement ſanguines, ou du moins que leur enfant ne ſoit pas ſuffiſamment nourri.

On objecte premierement que le ſang étant plus chaud que le laict, il n'eſt pas croyable qu'il puiſſe être changé en laict par la foible chaleur des mammelles. Je répond, que la ſeule chaleur ne contribuë pas à ce changement, mais qu'il ſe fait principalement par une vertu ſinguliere des mammelles, comme le chyle dans l'eſtomach & la ſemence dans les teſticules. Je dis de plus, que le cœur qui eſt proche des mammelles leur envoye de ſa chaleur, de même que dans la chylification le foye & les autres viſceres voiſins font part de la leur au ventricule, lequel de ſoy eſt une partie froide, ſpermatique & membraneuſe. Joint qu'il y a des coctions où la matiere perd de ſa chaleur par la diſſipation de quelques particules chaudes qu'elle

contenoit, bien loin d'y aquerir une nouvelle chaleur. Ainsi dans la troisiéme coction le sang se convertit en la substance des os, des cartilages & des autres parties solides, qui sont sans comparaison moins chaudes que le sang dont elles sont nourries. Au déclin des fiévres chaudes la bile cuite par la chaleur naturelle du febricitant, n'est pas si ardente qu'elle étoit dans l'accroissement & dans la vigueur de la fiévre: La matiere du phlegmon s'attiedit aussi-tôt que par la coction elle est changée en pus. Et les fruits verds quittent leur amertume & par consequent leur chaleur, à mesure qu'ils s'adoucissent par la maturité.

Secondement on objecte que pour faire cette coction de sang en laict, il seroit necessaire d'une cavité manifeste dans les mammelles, comme elle est requise dans l'estomach pour la chylification. Je réponds, que de méme qu'entre les receptacles des excremens il s'en trouve qui ont des cavitez manifestes, savoir la vessie du fiel & celle de l'urine, & d'autres qui n'en ont pas, par exemple, le pancreas composé d'une substance spongieuse qui luy tient lieu de cavité, lequel par un canal lymphatique, découvert depuis peu par Wir-

ſungus, ſe décharge dans le duodenum des ſeroſitez dont il a été imbibé. Auſſi des deux viſceres employez par la Nature aux deux premieres coctions, l'eſtomach a une cavité conſiderable, & le foye en eſt privé d'autant que les venules innombrables dont celuy-cy eſt parſemé, luy ſervent de capacité ſenſible. Car je ſuppoſe icy, contre certains innovateurs, qu'il n'eſt pas imaginable que le foye de la grandeur & de la ſtructure dont il eſt, ne faſſe que l'office d'un crible pour ſequeſtrer par la filtration quelques gouttes de bile, mais qu'au contraire, nonobſtant les veines lactées & le canal thoracique nouvellement découverts pas Aſſellius & par Pequet, il ne laiſſe pas de recevoir par les veines meſaraïques une grande quantité de chyle pour le convertir en ſang. Et il eſt évident que la circulation trouvée par Fra-Paolo, & démonſtrée par Harvæus, confirme cette verité; car les veines du meſentére, ſelon ce ſyſteme, ne portant rien aux inteſtins, mais rapportant le ſang des inteſtins dans le foye, on n'eſt plus obligé de recourir à ces deux mouvemens oppoſez & ſi difficiles à comprendre de deux liqueurs dans un même vaiſſeau, ſavoir du ſang vers les inteſtins, & du chyle

vers le foye en même temps. Or pour appliquer cecy au ſujet dont eſt queſtion, je ſoûtiens que la nature ſongeuſe des glandes mammillaires ſuffit pour la reception & pour la retention du ſang, juſqu'à ce qu'il ſoit converti en laict, ſans qu'il ſoit beſoin pour cela d'aucune cavité ſenſible, non plus que dans les teſticules des animaux pour l'élaboration de la ſemence.

En troiſiéme lieu on dit, que toute coction eſt neceſſairement ſuivie d'un reſidu d'excremens, dont il ne paroît nulle trace aprés que la generation du laict eſt achevée. J'avouë que cette hypotheſe eſt veritable à l'égard de la mutation des alimens en chyle, & du chyle en ſang: Mais je maintiens auſſi que le ſang tranſporté aux mammelles pour leur fournir la matiere du laict, étant trespur, il s'y engendre ſi peu d'excremens & ſi déliez, qu'ils ſont facilement diſsipez par l'inſenſible tranſpiration. Or ce changement du ſang en laict ſans congeſtion d'excremens, a ce privilege-là de commun avec la troiſiéme coction dont les ſuperfluitez ne tombent pareillement que peu ou point ſous les ſens. De plus, puiſque ſelon les principes de la circulation les ſeules arteres portent le ſang

aux mammelles, & que les veines le rapportent, pourquoy celles-cy avec le reflux du ſang ne pourront-elles pas entraîner les excremens des mammelles, ſi tant eſt qu'il y en reſte aprés la confection du laict ?

Mais, ajoûte-t'on, d'où vient que le laict des nourrices, s'il eſt produit d'un ſang ſi pur, engendre toutefois des excremens dans le corps des enfans lorſqu'il y eſt changé en chyle, & puis en ſang pour leur nourriture ? La réponſe à cette difficulté eſt aiſée. Le laict, quoy que produit dans les mammelles d'un ſang tres-pur, y aquiert cependant par la coction & par un nouvel arrangement des principes qui le forment, pluſieurs particules heterogenes, leſquelles en doivent être ſeparées lorſque la chyloſe & l'hæmatoſe s'en fait puis aprés dans l'eſtomach & dans le foye des enfans. Cela ne peut être conteſté ſi l'on conſidere que les enfans dans le ventre de leur mere accumulent de la bile, encore que le ſang qui les y nourrit ſoit *tres-doux*, comme l'enſeigne Hipocrate. Nous pouvons auſſi retorquer cet argument contre ceux même qui le propoſent ; Car le chyle qu'ils aſſurent ſi hautement aller aux mammelles, eſt auparavant épuré des excremens groſſiers du

Γλυκύτατον.

ventre, & cependant il ne laiſſe pas de s'amaſſer dans les inteſtins des petits enfans qui vivent purement de laict, des matieres appelées communement fœcales.

En dernier lieu ils objectent, que ſi les femelles des animaux aprés avoir donné leur laict ne prennent de nouvelle nourriture, elles n'en donnent plus, quoy qu'elles ayent beaucoup de ſang. Cette difficulté ſe réſout par la méme raiſon pourquoy les corps plethoriques ne ſont point exempts de la faim, & pourquoy ceux qui ſont morts faute de manger ne laiſſent pas d'avoir encore du ſang de reſte dans les vaiſſeaux: Je réponds donc que la maſſe entiere du ſang n'eſt pas capable de nourrir, & qu'auſſi-tôt que les diverſes particules d'iceluy convenables à la nutrition de chacune des parties du corps ſont conſumées, il ſe rencontre tout enſemble & de l'inanition & de la repletion; de l'inanition, par le défaut des portions du ſang propre pour nourrir; & de la repletion, à cauſe du ſang ſuperflu, lequel eſt inhabile à la nutrition; en ſorte qu'il eſt de toute neceſſité pour la conſervation de la vie, de renouveller le ſang par l'uſage continuel des alimens. Diſons la même choſe du laict; il ne ſe crée,

Γλυκύτατον τοῦ ὑγροῦ. ſelon Hipocrate, que de la partie *la plus douce du ſang*, dés qu'elle manque les mammelles tariſſent, & s'il m'eſt permis de transferer en nôtre langue le terme de ce grand
Ἀποσβέννυται. homme, le laict *s'éteint*, à moins qu'on ne repare par une frequente nourriture le ſang tres-doux, ſeul capable de produire le laict.

Venons maintenant à l'examen des raiſons employées pour prouver que le laict ſe fait immediatement du chyle.

1o. Ils diſent qu'il y a peu de difference entre l'une & l'autre de ces deux ſubſtances. Il eſt ſans doute qu'elles conviennent en blancheur, mais la conſequence qu'on en tire eſt nulle, car le laict tres-acre des tithymales & de l'épurge n'eſt pas moins blanc que celuy de nos nourrices, & les Ameriquains tirent par expreſſion un laict fort venimeux de la caſſave avant que d'en faire leur pain: Ainſi le chyle & le laict pour ſe reſſembler en blancheur, n'en ſont pas au fonds moins diſſemblales en leurs autres qualitez, & je ſuis trompé ſi du chyle tiré des vaiſſeaux chyliferes d'une vache, il s'en pourroit faire du beurre & du fromage.

2o. Ils alleguent que le laict retient par

fois

fois quelque peu de l'odeur & de la ſaveur des alimens, & des remedes pris par la bouche, ce qui ne ſeroit pas concevable s'ils recevoient trois inſignes mutations de ſuite, ſavoir en chyle, en ſang, & en laict. Je réponds qu'il ſe rencontre des alimens & des remedes dont les qualitez ſont aſſez tenaces pour y être conſervées, quoy que tres-affoiblies, durant quelque eſpace de temps, nonobſtant les diverſes alterations qui leur ſurviennent; les diuretiques ne vont-ils pas aux reins, les mouches cantharides à la veſſie, les cardiaques au cœur, les cephaliques au cerveau, & ainſi des autres remedes ? Ne ſait-on pas qu'en Eſpagne, & même en nôtre Languedoc, la chair des moutons ſent le ſerpolet, le thim & les autres herbes fines qui leur ſervent de nourriture.

Finalement ils pretendent qu'il ne ſeroit pas poſſible que les mammelles des nourrices puſſent ſe remplir de laict peu aprés avoir mangé, s'il étoit neceſſaire que les alimens ſe changeaſſent en chyle, le chyle en ſang, & le ſang en laict, à cauſe du long-temps qu'il faudroit pour faire toutes ces mutations ſucceſſives; & de là ils concluent que le chyle eſt porté droit aux mammelles pour y être

la matiere prochaine du laict. Mais ils ne prennent pas garde que leur opinion eſt détruite par ce même raiſonnement, puiſqu'il faut au moins quatre heures à l'eſtomach pour fabriquer le chyle. Il eſt donc beaucoup plus apparent que le ventricule rempli d'alimens comprime les vaiſſeaux voiſins, & que par ce moyen le ſang regorge plus abondamment vers les mammelles; de même que le laict vient aux femmes environ le milieu de leur groſſeſſe, par la peſanteur de l'enfant qui preſſant les vaiſſeaux fait monter le ſang en haut.

Je ne puis omettre une raiſon en faveur des Anciens, qui me ſemble convainquante. Les femmes ont du laict, & même aſſez copieuſement, trois ou quatre jours aprés leurs couches. Ce laict ne peut pas provenir du chyle, qui bien loin d'abonder manque plûtôt aux nouvelles accouchées, à cauſe de leur diete non moins ſevere que ſi elles avoient une fiévre continuë; il faut donc abſolument que ce laict ſoit engendré de la partie la plus pure du ſang retenu tout le temps de la groſſeſſe, pendant que l'autre partie impure & corrompuë de ce même ſang, ſe perd par les purgations puerperiales. C'eſt pourquoy

aussi ce sang destiné à la generation du laict, étant transporté aux mammelles, & mis en mouvement, ne manque presque jamais d'allumer une fiévre synoque simple & non pourrie, nommée vulgairement *fiévre de laict.* Que si les femmes ne veulent pas alaiter leur enfant, alors elles se couvrent exactement le sein, & ne luy donnent aucun air, afin d'empêcher l'écoulement du laict par les mammelles, & de luy faire reprendre, comme par une repercussion, le chemin qu'avoit auparavant tenu le sang dont il a été produit, & ainsi renvoyer le laict à la matrice pour être évacué par les parties naturelles, comme l'experience nous l'apprend tous les jours. Or selon la doctrine des Modernes il faudroit que ce laict, qu'ils obstinent n'être que du chyle, ne trouvant pas son issuë par les mammelles, au lieu de rebrousser vers la matrice, prit son cours vers le cœur en circulant par les veines, afin d'y être sangnifié de la même maniere que l'autre partie du chyle, laquelle sans toucher aux mammelles aborde des intestins au cœur par les routes nouvellement découvertes, & y reçoit la forme du sang.

Enfin ce qui embarrasse merveilleusement

Messieurs les Novateurs, c'est de voir que l'abondance & la plenitude sanguine des vaisseaux des mammelles ne sont pas les moindres marques de la bonté d'une nourrice, au lieu qu'il ne s'apperçoit aucun conduit chylifere qui aille aux mammelles.

Un Medecin d'érudition & d'esprit pour sortir d'affaire s'est avisé d'un expedient. Il conjecture que le chyle entré dans le cœur lors de la diastole, n'y sejourne qu'un moment, mais qu'il en sort à la systole suivante, avant qu'il ait le loisir d'y être changé en sang; de maniere que le chyle reçû à chaque pulsation, & goutte à goutte dans le tronc de l'aorte, est à l'instant porté aux mammelles par les rameaux particuliers des arteres qui y aboutissent; & que par le moyen de la transcolation au travers des pores des glandes mammillaires, il y est separé du sang arteriel qui avoit été son vehicule, & y prend le nom de laict.

Il se pourroit faire plusieurs réflexions sur ce paradoxe, mais je me contenterai de remarquer que le chyle mêlé avec le sang, & transmis avec luy petit à petit dans la grande artere par la contraction du ventricule gauche du cœur, comme on le presuppose, doit de toute necessité suivre le cours du sang arteriel, & partant

être diſtribué indifferemment à toutes les parties du corps arroſées par les arteres, en ſorte qu'à peine la cinquantiéme portion du chyle iroit aux mammelles, & par conſequent ne ſeroit pas capable de fournir à la quantité de laict que rendent journellement nos nourrices. Car on ne peut raiſonnablement affirmer que le chyle de luy-même, & par une inclination naturelle ſe détermine à aller aux mammelles plûtôt qu'ailleurs, ou qu'il y ſoit violemment attiré contre le mouvement rapide que le cœur par ſa ſyſtole luy imprime, auſſi bien qu'au ſang arteriel, en les pouſſant tous deux également, & pêle-mêle, dans l'aorte & enſuite par les branches des arteres dans toutes les parties du corps.

De là nous inferons que la penſée de cet Auteur eſt plus ingenieuſe que probable, auſſi ne la debite-t'il qu'avec beaucoup de modeſtie & de retenuë, comme c'eſt la coûtume des plus ſinceres & des plus éclairez Philoſophes.

QUELQUES

REMARQUES

SUR UN LIVRET INTITULE'.

ESSAIS ANATOMIQUES, PAR N... Docteur en Medecine.

J'Ay parcouru, Monsieur, le petit Livre anonyme que vous m'avez communiqué, voicy ce que j'en pense, sauf à vous à me redresser.

L'Auteur est un Anatomiste adroit & exact, mais il faut avoüer que sa creance touchant l'Acide & l'Alkali, quoy qu'à present fort commune parmi les Medecins, *minorum gentium*, est bouruë, destituée de solidité & formellement opposée non seulement à la theorie, mais aussi à la pratique de la veritable Medecine. C'est dommage que cet Auteur, qui d'ailleurs ne manque pas d'esprit, se soit embarqué mal à propos dans une si pitoyable secte.

Pour dire en détail mon avis de quelques

endroits de ſon Ouvrage.

1°.

Il me ſemble qu'il devoit expliquer d'abord la nature de cette matiere Ætherée, dont les particules ſe joignant enſemble forment les cinq genres de molecules qu'il poſe pour ſeconds élemens des corps mixtes, ſavoir *les Acides*, *les Alkalis*, *les Souphres*, *les Phlegmes*, *& la Terre*. Diſcours 1. ſect. 1.

Il devoit, dis-je, déclarer nettement ſi par cette matiere Ætherée, il entendoit les atomes de Democrite, ou les trois principes de Deſcartes vers leſquels il paroît pencher, ou du moins ſa matiere ſubtile dépoſitaire du mouvement, qu'il établit comme ſon premier Element; ou bien s'il a en tête quelque nouveau ſyſteme, car nous vivons dans un Siecle auquel la plûpart des Naturaliſtes ambitionnent à tors ou à travers la qualité d'Hereſiarques.

2°.

Il aſſure que *plus un corps eſt dur & moins il a de pores, ou que plus un corps eſt dur & plus ſes pores ſont petits*. Cependant le liege & la pierre ponce qui ſont durs, ont des pores & plus nombreux & plus grands que l'eau qui eſt liquide. En effet la dureté des corps Ib. ſect. 2

ne dépend nullement de leurs pores, mais de la liaiſon étroite des principes dont leurs parties integrantes, comme on parle dans les Ecoles, ſont compoſées, quel que ſoit l'état de leurs pores, grands ou petits, en plus grande ou moindre quantité.

3°.

Ib. ſect. 3 Il écrit que les Alkali ſe peuvent convertir en verre par la force du feu, par où il paroît ignorer la nature de la vitrification, étant conſtant que le verre n'eſt rien autre choſe qu'une terre pure & ſimple, qui de friable & opaque qu'elle étoit, devient dure & tranſparente par la fuſion qui s'en fait moyennant une double chaleur, l'une actuelle d'un feu tres-vehement, & l'autre potentielle d'un ſel fixe & cauſtique, lequel ne ſejourne pourtant pas dans la terre vitrifiée, mais qui en eſt ſeparée aprés la vitrification achevée, & qui alors prend le nom de *Sel de verre*, les Chimiſtes diſent que la vitrification eſt la derniere operation de la *Nature*.

4°.

Ib. ſect. 9 En bonne Chymie il n'y a point de terre volatile, comme le pretend l'Auteur, toute terre eſt naturellement tres-fixe, & ſi elle s'éleve

s'éleve quelquefois par la violence de la chaleur, ce n'eſt que par accident, lorſqu'il luy arrive d'être volatiſée par la mixtion d'autres corps volatils qui ſont en plus grand nombre qu'elle, & dont elle eſt forcée de ſuivre le mouvement. Mais il eſt certain qu'une terre homogene & exempte de tous autres corpuſcules, à laquelle les Chimiſtes donnent le nom de terre damnée, ne peut jamais être portée en haut, non pas même par un feu de reverbere.

5.

Il ſuppoſe que le ventre des muſcles n'eſt conſtruit que de fibres tendineux, de veines, d'arteres, & de nerfs. Ne compte-t'il pour rien la ſubſtance des chairs vulgairement dites muſculeuſes, qui rempliſſent les interſtices de ces fibres, de ces veines, de ces arteres, & de ces nerfs? de même que la chair perenchymateuſe du foye occupe les intervales des petits vaiſſeaux innombrables qui s'entrelaſſent dans ce viſcere. Diſc. 5.

6.

Il veut que les muſcles ne ſoient rouges que par la rougeur du ſang enfermé dans les veines & dans les arteres, de même qu'un verre ſemble rouge par le vin qu'il contient. Ibid.

Neanmoins il eſt manifeſte que les veines pleines de ſang paroiſſent noirâtres, & non pas rouges, & que pour les arteres elles ne ſont point du tout diaphanes. Mais accordons à l'Auteur ce qu'il demande, les venules & les arterioles ne ſe touchant pas immediatement dans le ventre des muſcles, mais y ayant, par ſon propre aveu, des fibres tendineux & des nerfs interpoſez, il eſt évident que pluſieurs parties du ventre des muſcles ne devroient pas être rouges.

7.

Diſc. 7. L'Auteur affirme qu'une portion conſiderable de la lymphe provient des nerfs, d'autant que les eſprits animaux qui y paſſent, ſont, à ce qu'il dit, composez de ſouphre volatil & de phlegme, ce qu'il tâche de prouver parce qu'en coupant tranſverſalement un nerf, il en découle de l'eau. Mais ſi cette experience eſt veritable, il faut de toute neceſſité que cela arrive par voye de fluxion, qu'excite la ſection douloureuſe du nerf. Car les eſprits animaux étant la quinteſſence du ſang, & étant élevez par la Nature au plus haut degré de tenuité & d'activité, il n'eſt pas imaginable que le phlegme, non plus que la terre, qui ſont des Elemens groſſiers &

passifs, entre en façon quelconque dans leur composition. C'est pourquoy les plus excellens Chymistes, comme Quercetan, les comparent à de l'esprit de vin tellement épuré & déphlegmé par des rectifications plusieurs fois réïterées, qu'en le versant de haut en bas, il s'exhale en chemin sans que la moindre goute en tombe par terre.

8.

N'est-ce pas se moquer ouvertement des Ibid. Lecteurs, que d'entreprendre de leur persuader que la lymphe, & non pas le sang, soit la matiere de la nutrition des parties, & par là réduire la condition des animaux à celle des plantes, ausquelles l'eau sert d'aliment.

9.

Ce que l'Auteur dit icy des effets qui arrivent dans les intestins par le mêlange de la bile sortant du meat-cholidoque, du suc pancreatique déposé par le canal lymphatique de *Virsungus*, & du chyle envoyé de l'estomach, n'est pas moins imaginaire que l'opinion *de Triumviratu humorum Sylvius*, Professeur en Medecine à Leyden. Du vivant de ce fantasque Innovateur plusieurs Philiatres, & principalement ceux du Nord, s'en retournoient Disc. 13.

de Hollande chez eux imbus de ſa doctrine chimerique, & inintelligible tant au Docteur qu'aux Diſciples, qui ne laiſſoient pourtant pas d'être ravis de ſe voir metamorphoſez en Medecins du premier ordre dans l'eſpace de peu de mois. Graces au Ciel, ce galimatias Sylvien a été enterré avec ſon Auteur, & il y a lieu d'eſperer que l'hereſie Alkalienne aura quelque jour le même ſort. Cependant ſans négliger les belles découvertes modernes, tenons-nous à l'orthodoxie, *nec circum feramur omni ventô Doctrinæ.*



LETTRE A MADAME LA *Marechale de Schomberg.*

ON ne peut être plus penetré que je le ſuis des bontez extrémes dont vous m'honorez: Je n'ay pas la temerité en ce rencontre, non plus qu'en matiere de Religion, de m'imaginer que ce ſoit l'effet de mon merite, mais plûtôt celuy de vôtre pure grace, que je ſouhaiterois paſſionnement pouvoir rendre efficace. Mais en verité, Madame, il y a des raiſons d'importance touchant mes affaires domeſtiques, qui ne me permettent pas d'accepter l'avantage que vous me faites l'honneur de me propoſer, & il ne plaît pas à la Providence que les choſes ſoient de long-temps diſpoſées d'une autre maniere. Cependant, Madame, je puis vous proteſter tres-ſincerement qu'il n'y a ny éloignement de demeure, ny attache de famille, & ſi j'oſe me ſervir de termes conſacrez, ny Ange, ny Principauté, ny Puiſſance, &c. capable dans toutes les occaſions de retarder un moment le ſervice que j'ay voüé à Monſeigr le Marechal & à vous, & qu'un tel ſentiment ſera le dernier mourant en mon cœur. Je ſuis avec un profond reſpect.

LETTRE

A MONSEIGNEUR LE MARECHAL de Schomberg.

PUiſqu'il vous a plû de confirmer les offres obligeantes que je reçois preſentement de Madame, il eſt juſte, Monſeigneur, que je vous en rende mes tres-humbles actions de graces; il faudroit que je fuſſe le plus ingrat de tous les hommes ſi tant d'honnêtetez n'en gravoient dans mon cœur une reconnoiſſance éternelle. Sur ce que vous m'ordonnez de ne pas encore m'engager pour un logement, je vous diray, Monſeigneur, qu'il y a environ trois ſemaines que j'en ſignay le Bail à M. des Marchais, ruë de Clery mon ancien quartier. Mais que je ſois prés, ou loin de vous, Monſeigneur, c'eſt la même choſe à l'égard de mon zele pour vôtre ſervice, & j'oſe me flatter que vous me croirez toujours.

LETTRE

DE MADAME LA MARECHALE de Schomberg à Monſieur Menjot, du 17. Juillet 1686. écrite de Liſbonne.

JE ſuis aſſurée que vous ſentez de la joye de nous ſavoir heureuſement arrivez ; pour que j'en euſſe une entiere il faudroit que vous y fuſſiez, & ce ſouhait eſt fort intereſſé. Si on étoit bien malade içy il n'y a aucun ſecours à y chercher, les Medecins réduiſent toute leur ſcience dans la ſaignée ; ce n'eſt pas un remede de grand uſage pour Monſieur de Schomberg & pour moy. Priez Dieu, mon pauvre Monſieur, pour luy & pour moy, & de bon cœur nous prions Dieu pour vous. Nous avons reçû vos Lettres avec joye, & il faut eſperer comme vous dites, que nous aurons encore celle de nous revoir, quoy qu'il n'y ait guere d'apparence, car on ne vient point en Portugal pour en partir ſi-tôt : C'eſt un méchant hôte pour des Proteſtans. L'Inquiſition a un peu feüilleté nos Livres, & retenu une Bible qui étoit

cottée de la main de Monsieur Daillé. L'air est excellent icy ; depuis le 10. de May que nous y sommes, nous n'avons eu que sept jours de chaud en deux fois, & toujours de l'air le soir. J'aurois eu envie de me baigner, mais les gens du Pays disent que les bains y sont peu soulageans : Je crois que cela vient de ce qu'on s'y baigne dans l'eau de fontaine, ou dans l'eau de certaines petites Rivieres qui viennent des Montagnes ; car pour le Tage comme la Mer y entre, on ne s'y peut baigner. Je lairay & ma santé, & moy à la Providence, & il arrivera de tout selon son bon plaisir, luy demandant sa misericorde & sa paix pour nous, & pour tous ceux où je m'interesse. Vous savez bien la part que vous y avez, & avec quelle tendresse & quelle estime Monsieur de Schomberg & moy sommes à vous.

Susanne d'Aumale.

RD'-

REPONSE

A LA LETTRE DE MADAME la Marechale de Schomberg.

L'Extréme affliction que m'a cauſé vôtre depart de France, a été conſiderablement diminuée par la nouvelle de vôtre heureuſe arrivée à Lisbonne, mais il s'en faut beaucoup qu'elle en ait été guerie; Car je vous aſſure, Madame, qu'il m'eſt impoſſible de me conſoler de cette privation douloureuſe de vous aller rendre mes devoirs accoûtumez, c'eſt pourquoy je vous ſupplie tres-humblement d'agréer que mes Lettres tiennent en quelque façon lieu de ma preſence. Je vous conſeille donc, Madame, d'être ſur vos gardes contre la Medecine ſanguinaire de Portugal. Il vous ſouviendra que Monſeigneur le Marechal a eu autrefois un commencement d'hydropiſie, que ſon eſtomach n'eſt pas des mieux conditionnez, & que ſon temperament tient plus du phlegmatique & du ſereux que du ſanguin, de maniere qu'il doit uſer moderement de la ſaignée. Et parce

que les humeurs atrabilaires qui dominent en vous, ont leur siege non dans les vaisseaux, mais dans la ratte qui en est la source, & dans le pancreas où ils regorgent, vous devez étre plûtôt avare que prodigue de vôtre sang, & preferer les purgations aux saignées. Munissez-vous sur tout contre la fraicheur des nuits de vôtre climat, qui succedent aux excessives chaleurs des jours; car un changement subit d'une extremité à l'autre est tres-dangereux, principalement à vous qui avez les pores de la peau fort ouverts. Les demy-bains tiedes vous sont salutaires, non pas dans l'eau braque du Tage, mais dans l'eau douce des ruisseaux ou des fontaines, qu'on aura fait auparavant boüillir pour en corriger la froideur, & la dureté naturelle aux eaux du Pays. Au reste il n'y a rien à changer dans vos medecines, ny dans vos autres remedes ordinaires, non plus que dans vôtre regime de vivre. La visite de l'Inquisition chez vous m'a beaucoup surpris, ayant crû jusqu'icy que les personnes de vôtre rang étoient exemptes de ces sortes de recherches, sur tout aprés les obligations extrémes que cette Couronne a à Monseigneur de Schomberg son Liberateur.

Je suis persuadé non seulement par la foy Evangelique, mais aussi par de frequentes experiences, des ressorts impenetrables de la Providence. Sur ce principe je ne desespere pas, quelque ancien de jours que je sois, que Dieu ne me fasse la grace d'avoir encore une fois l'honneur de vous voir avant que d'aller en paix à la mort. Accordez-moy pour cela, Madame, le secours de vos prieres, comme Monseigneur & vous, étes le principal sujet des miennes. Au reste, Madame, je suis parfaitement reconnoissant de vôtre obligeant souvenir, vos faveurs ne tombent pas dans un cœur ingrat, quoy que sterile à l'égard des effets, & je serai toute ma vie, Madame, avec un profond respect.



N ij.

LETTRE

A MADAME N. TOUCHANT Madame l'Abbeſſe de N.

L'Eſprit & le cœur de vôtre Illuſtre Amie ſont toujours les mêmes, il n'y a rien de plus ſenſé ny de mieux écrit que ſa Lettre, & la tendreſſe qu'elle vous y fait paroître eſt une choſe bien rare dans le ſiecle où nous vivons. Prenez pourtant bien garde de ne vous pas laiſſer charmer par des offres ſi obligeantes. La ſolitude devient inſupportable avec le temps, à moins que de fois à autre elle ne ſoit mêlée des converſations du monde. L'eſprit humain ne ſe ſatisfait qu'en goûtant alternativement des contraires, & la lumiere même du Soleil nous deviendroit importune, ſi les tenebres de la nuit ne luy ſuccedoient pas. Je vous remercie des bontez que cette charitable Abbeſſe a euës juſqu'icy, & promet avoir à l'avenir pour la nouvelle Profeſſe que vous luy avez recommandée à ma priere. Il y a un Enigme dans ſa Lettre ſur lequel je n'ay rien à vous dire, par[illegible] que je ne l'en[illegible] ; mais je vous

avouë que la comparaison qu'elle fait de certaines imaginations de Platon avec des Fées, me paroît plaisante & judicieuse. En effet les belles choses contenuës dans les œuvres de ce Philosophe, sont souvent parsemées de je ne sçay quelles visions creuses, qu'il avoit puisées des Pheniciens & des Egyptiens chez lesquels il avoit voyagé. A la verité elles ont été pour la plûpart adoptées par quelques Peres de l'Eglise, mais cette autorité ne les rend pas plus dignes de nôtre estime. Car ces bonnes gens étoient si fort attachez aux matieres de la Foy, qu'ils ne faisoient pas beaucoup de réflexion sur les choses de la Nature. Tertullien, par exemple, rend raison de ce que les enfans ne vivent pas lorsqu'ils sont nais au septiéme mois, d'autant que ce mois répond à nôtre Dimanche, & qu'il est dit qu'au jour du Seigneur on ne donnera ny ne prendra en mariage. Saint Hierôme a crû que le Soleil s'éteignoit tous les soirs dans la mer en se couchant, & que Dieu chaque matin en créoit un nouveau à l'Orient; il le prouve parce que les Habitans des Côtes Occidentales de l'Europe & de l'Affrique, au moment que le Soleil se cache sous l'Horison, entendoient un

× voici l'endroit in Ecclesiastis c. j. sol oriqui postquam ardentem rotam oceano tinxerit per incognitas nobis vias ad locum unde exierat regreditur et mais il ne dit point q. Dieu en creat un nouveau

an Epicuri post Heraclitum fuit hæc opinio nempe [illegible] Vide Diog. Laert. in Epicuro . et Gassend. in Epicur. p. 788.

grand bruit pareil à celuy d'un fer chaud plongé dans l'eau. Et Saint Auguſtin a nié les Antipodes, juſqu'à excommunier ceux qui les admettoient. On pourroit en alleguer pluſieurs autres exemples, mais ce ſeroit vous ennuyer. Je finis donç en vous aſſurant que je ſuis, vôtre, &c.



LETTRE

A UNE DAME A LA HAYE.

LA transplantation d'un arbre qui est dans le retour ne peut jamais réüssir, quelque excellent qu'en soit le terroir. Au contraire un jeune arbre transplanté, s'il est bien cultivé, ne manque guéres à prendre racine, ny même à fructifier. Je n'en veux que vous pour Juge, & selon toutes les apparences, l'experience future vous confirmera de plus en plus cette verité. Le malin Monsieur Pavillon n'est pas de vôtre sentiment touchant le Climat où vous vous trouvez, il en a fait dans ses vers une raillerie plus agreable qu'obligeante. Pour moy qui panche naturellement du côté des Dames, sur tout lorsqu'elles vous ressemblent, je consens de vous en croire plûtôt que luy, sauf neanmoins certains cas chagrinans dont je vay m'expliquer. Les femmes à la verité n'y sont pas conversables; on peut pourtant s'en consoler par l'abondance & la complaisance des filles. L'air nebuleux & obscur qui s'y respire, ne vous a-

t'il jamais fait venir dans l'esprit, que peut-être vous pourriez bien vous être transportée dans un Royaume de tenebres ? J'apprehenderois que le feu de tourbes lequel, comme vous savez, trouble le tein du plus beau visage, ne ne me fit troubler la cervelle. A propos de tourbes, elles me font ressouvenir du plaisant mot de ce Pape, auquel on racontoit un jour que la terre de Hollande étoit combustible : Pourquoy donc, disoit-il, le Roy d'Espagne, sans tant de façon, ne brûle-t'il pas tout d'un coup cette retraite maudite de rebelles & d'heretiques ? Je tiens le Pays abondant en laict, sans y ajoûter en miel d'autant que cette drogue n'est pas à mon usage, si ce n'est dans l'occasion de certaines indispositions. Cependant il faut avoüer qu'il y a un grand ragoût à se laver les pieds dans le beure, comme le témoigne le bon homme Job. Je doute si je ferois mes delices de vôtre pain de raisins de Corinthe, il y a un siecle qu'on ne les connoît plus à Paris, non pas même dans les ragoûts & dans les hachis. Pour le bon Poisson, aussi bien que pour les Sarcelles & les Pluviers, sans la crainte du scorbut, j'en serois assez friand. Cette precaution n'obligeroit-elle pas les Servantes Hollandoises, lorsqu'elles

se

se loüent, à stipuler dans leur marché, qu'elles n'en mangeront que deux fois la semaine? Mon goût auroit grande peine à s'accoûtumer à vôtre biere faite avec l'eau de vos canaux. Le vin de Grave de luy-même déja fort vaporeux, aprés avoir passé la Mer dans un tonneau souphré, m'accommoderoit d'autant moins, qu'il faudroit le boire pur, faute de bonne eau pour le corriger. Au reste il paroît que vous avez profondement oublié nos Tuilleries, qui nous charment toute l'année, puisque vous les mettez en parallele avec vos promenades Bataviques. Je vous suis extrémement obligé de m'avoir instruit des moyens de faire valoir l'argent en vos quartiers, quoy que cela ne satisfasse que ma curiosité; car je n'ay point de bien qu'un petit revenu d'immeubles, dont je ne me saurois défaire quand même je le voudrois. Sur la parole d'un grand & inestimable Prince, vous promettez comme fait Dieu dans sa Loy à ceux qui honorent pere & mere, une longue vie aux François qui se retireront en Hollande, plusieurs peuvent être touchez d'une si agreable promesse; pour moy qui suis devenu une espece de Misantrope Evangelique, mon desir ne tend qu'à déloger, étant en-

nuyé du train de vie que menent les hommes du temps preſent. Mon ſeul remede cordial dans mes chagrins, eſt d'apprendre des nouvelles de nos parens & amis Refugiez, & principalement de celles de vôtre Amé & feal, & des vôtres particulieres. Je ne vous fais point le tableau de nos regrets ſur vôtre éloignement, jugez-en par vôtre propre merite, & par l'eſtime infinie que vous doivent tous les honnêtes gens qui ont l'honneur de vous connoître, & moy ſur tout qui ſuis plus particulierement, Madame, vôtre, &c.



LETTRE

A UN DE SES AMIS SUR LA Medecine & ſur les Medecins Modernes.

IL s'eſt fait depuis quelques années quantité de ſages reglemens pour corriger une infinité d'abus, qui s'étoient introduits dans le public. La licence des Gens de guerre a été reprimée, quoy qu'ils ſoient les moins diſciplinables de tous les hommes. Pluſieurs nouvelles Ordonnances ont diminué la chicane de la Juſtice, ou pour parler plus juſte, la chicane de l'injuſtice, dont pourtant il n'en reſte encore que trop pour faire qu'un pauvre Client, par les longueurs & par les frais des procedures, demeure fort ſouvent ruiné, aprés le gain même de ſon procés.

Etres atteritur longô ſufflamine litis. **Juven. Sat. 8.**

Mais à l'égard de la Medecine, Meſſieurs nos Magiſtrats paroiſſent avoir pour elle un ſi profond mépris, qu'ils la jugent indigne de leur application & de leurs ſoins. Cela

eſt cauſe qu'elle ſe trouve malheureuſement expoſée en proye au premier venu, & qu'elle s'eſt tellement gâtée par le mêlange des Charlatans, que contre la deſtination de Dieu ſon Auteur, elle eſt devenuë par accident la brigande & la meurtriere des malades. Je me ſens donc obligé par une raiſon d'honneur, d'en abandonner aujourd'huy la Profeſſion, & de renoncer à la qualité de Medecin, dont le caractere, graces au Ciel, n'eſt pas indelebile.

Je l'ay exercée cy-devant dans Paris, qui eſt ma Patrie, pendant prés d'un demi Sie-
Hort. 1. Epiſt. 12 cle, *Inter ſcabien tantam & contagio, lucri*, ſans en tirer d'autre fruit que celuy de me faire des amis. J'eſtime avoir confirmé par cette conduite la diſtinction judicieuſe que fait Hippocrate dans ſon Epître à Crateva, d'un Medecin deſintereſſé, d'avec un Medecin mercenaire, & avoir imité Socrate qui enſeignoit gratuitement ſa Philoſophie aux Atheniens ſes Compatriotes.

Mais je ſuis las de paſſer plus long-temps pour Collegue d'une infinité de Docteurs
Job 13.4 ſans doctrine, *Forgeurs de menſonges & Medecins de neant*, ſortis pour la plûpart de la lie du peuple. On ne rencontre autre choſe

que ces affamez *Ægripetes gravissimâ infamiâ opus quærentes*, battant le pavé depuis le matin jusqu'au soir comme de miserables mendians, qui par mille intrigues basses & honteuses, escroquent de la reputation & de l'employ; *penetrant domos & captivas ducunt mulierculas.* Mais ce qui paroît incroyable à ceux qui n'en sont pas les témoins oculaires, des mareschaux, des Freres laïcs presque de tous Ordres & de toutes couleurs, des valets qui n'ont plus de maître, des Musiciens, des Maîtres à danser, des Artisans, & autres gens de même farine, ont aujourd'huy le front de s'ériger en Medecins, comme si des crocheteurs & des porteurs de chaise entreprenoient de s'asseoir sur les fleurs de lys pour y juger en dernier ressort les procés les plus importans & les plus embarassez. Il n'y a pas jusqu'à des servantes fraîchement sorties de condition, qui ne se mêlent de traiter les malades, & qui ne debitent leurs secrets specifiques, leurs Elixirs, & telles semblables fadaises. Quelqu'un, peut-étre, s'imaginera faire cesser ces plaintes, en disant qu'il est juste de laisser à nos François la liberté de gagner leur vie. Mais posé le cas que cette maxime soit recevable dans l'occa-

Senec. l. 6. de Benefic. c. 27.

S. Paul 2 ad Tim. c. 3. v. 6.

ſion preſente, & qu'elle ſoit compatible a-vec l'interêt public, au moins la Ville de Paris, d'ailleurs ſi bien policée, ne devroit pas permettre que des triacleurs *de toute Tri-*
Ap. 7. 9. *bu, de toute Langue, de tout Peuple, de toute Nation* vinſſent joüer ſur ſon theatre le rôle de Medecins, & en coupant la bourſe à ſes Habitans, berner tout ouvertement la badauderie Pariſienne.

Virg. 10 Æneid. *Tros Rutulus-ve fuat. Nullô diſcrimine habetur.*

Ces maîtres fourbes promettent impudemment de diſſoudre les pierres des reins & de la veſſie, de guerir les gouttes noüées & hereditaires, les phtiſies inveterées, les hydropiſies confirmées, les carcinomes formez, les folies habituelles, ou naturelles, & en faveur des Dames, de rendre la peau du viſage qui a été profondement gravée par les puſtules de la petite verole, auſſi belle & auſſi polie qu'elle étoit auparavant. Ils ſe vantent même de ſavoir blanchir les Mores, contre le texte de l'Ecriture, *An mutare poteſt Æthiops*
Deut. 13 23. *pellem ſuam.*

Cependant cette canaille ignorante com-

poſe avec les malades à des ſommes immenſes, & tire d'eux par avance la plus grande partie du payement, qu'elle ne reſtituë jamais, ſoit que les malades periſſent dés le lendemain qu'ils ſe ſont mis entre leurs mains, ſoit que par hazard ils ſurvivent empirez plûtôt que ſoulagez. Ce qui eſt de plus étonnant, non ſeulement la ſimple Bourgeoiſie, mais auſſi pluſieurs perſonnes de la premiere qualité, qui ſe piquent pour l'ordinaire de bel eſprit, donnent idiotement dans le panneau de ces Impoſteurs, qu'on peut appeller les écueils tout enſemble & les Pirates des malades, par où eſt verifié le dire de l'Illuſtre Gombault:

Le peuple fut toujours un ſot,
Et bien des Grands ſont populaires.

C'eſt donc à bon droit que les peres de famille qui font quelque figure dans le monde, défendent à leurs enfans d'embraſſer la Medecine, voyant que la profeſſion en eſt aujourd'huy avilie à un tel point, qu'un homme de courage & de naiſſance a honte du titre de Medecin, & que le peuple,

Centum Medicos *curtô centuſſe licetur.* Perſ. Satyr. 5.

Ce n'eſt plus le temps auquel Pœtus dans ſa Lettre à Artaxerxes rendoit témoignage à la Medecine d'être une *ſcience bien-ſeante aux Dieux*, elle eſt devenuë en nos jours indecente aux honnêtes gens, & tellement déchûë de ſon ancienne ſplendeur, que ſi on avoit mis en balance le bien & le mal qui en revient au public, le mal l'emporteroit ſans difficulté; de maniere qu'à l'exemple de Tibere qui depuis l'âge de trente ans n'écouta plus les conſeils des Medecins, il ſeroit plus expedient de commettre entierement la gueriſon des maladies à la ſage conduite de la Nature, que de tolerer plus long-temps l'uſage d'un Art, à tout prendre, plus nuiſible que profitable, & que Caton le Cenſeur, pour des raiſons moins conſiderables que celles qui ſe preſentent aujourd'huy, fit autrefois bannir de Rome par un Arrêt du Senat; ſi ce n'eſt que les Puiſſances Superieures n'aimaſſent mieux par leur prudence & par leur
S. Matt. 25. 32. autorité, *Oves ab hircis ſegregare*. Mais quoy! la reformation d'un ſi pernicieux deſordre eſt plus à deſirer qu'à eſperer; car la crainte de mourir fait qu'on ſe prend à tout indifferemment, comme il a été remarqué des faux Dieux du Paganiſme, *In orbe Deos fecit timor*.

Ce-

Cependant il arrive tres-frequemment que les malades timides & imprudens se procurent la mort en pretendant l'éviter, & deviennent sans y penser les homicides d'eux-mêmes par leur mauvais discernement. Au reste, Monsieur, vous pouvez bien juger que tout ce discours ne touche ny de prés, ny de loin ce peu de veritables Medecins qui ont de l'érudition, & que les personnes équitables & éclairées doivent regarder, *velut reliquias quæ salva facta sunt.* Je ne say si mes œuvres ont eu un succés assez heureux, dedans & dehors le Royaume, pour meriter une place parmi ces Medecins distinguez. Quoy qu'il en soit, Messieurs Van-Beuning & Borel Ambassadeurs de Hollande, me firent l'honneur il y a quelques années, de venir eux-mêmes chez moy m'offrir, de la part de Messieurs les Etats, une Chaire de Professeur en Medecine à Leyden, à telle condition que je souhaiterois, dont j'aurai pour leurs Hautes & Puissantes Seigneuries une reconnoissance éternelle. L'amour seul de ma Patrie s'opposa à cette transmigration, & je ne pûs jamais me resoudre à ne pas mourir comme j'avois l'avantage d'être né & d'avoir vêcu jusqu'alors, sujet de Sa Majesté.

S. Paul ad Rom. 12. 5.

Je finis, Monsieur, en vous avertissant que

nonobſtant mon renoncement à la pratique de la Medecine, je n'ay pourtant pas deſſein, quoy que je ſois plus que ſeptuagenaire, d'en abandonner l'étude, puiſqu'il m'en reſtera d'autant plus de loiſir pour publier de temps en temps de nouveaux Ouvrages, & les ſoûmettre au jugement des Sçavans du ſiecle, & ſur tout de cette petite poignée de Medecins Orthodoxes, qui ſe trouvent mêlez avec la populace Mede-
S. Matt. 13. 23. cinale comme un peu de bon grain parmi force yvraye, ou comme les Elûs en ce monde parmi les Reprouvez. Je ſuis,

Cette Lettre a été imprimée à Paris en 1691. *par M. Bernier Medecin, dans ſon ſupplement au Livre des Eſſais de Medecine.*



LETTRE

A MONSIEUR PUERARI SUR LES opinions en general de M. Deſcartes.

J'Ay reçû par les mains de Monſieur D... vos Theſes *de Elementis*; elles m'ont diverti & inſtruit tout enſemble. Car vous y expliquez avec beaucoup d'élegance & de netteté les ſentimens de Monſieur Deſcartes, leſquels ſont aujourd'huy ſoûtenus par les uns avec une grande paſſion, & attaquez par les autres avec une averſion extréme, y ayant peu de perſonnes qui ſachent ſe contenir dans de juſtes bornes. Pour moy je les conſidere comme des jeux d'eſprit, & je les mets au rang de ces choſes ingenieuſes, qui ſont bien trouvées, ſi elles ne ſont pas veritables. Feu M. Paſchal appeloit la Philoſophie Carteſienne, *le Roman de la Nature*, ſemblable à peu prés à l'hiſtoire de Dom Quichot, & neanmoins depuis ce temps-là Meſſieurs de Port-Royal ſes Confreres ſe ſont aviſez de l'adopter. Autrefois il n'y avoit que des Pedans Peripateticiens zelateurs jurez de la Phy-

ſique d'Ariſtote, quelque défectueuſe qu'elle ſoit: mais aujourd'huy certains nouveaux partiſans Carteſiens ſe ſont élevez, qui défendent avec un entêtement invincible toutes les viſions de leur Secte. Pour Monſieur Gaſſendy qui devroit paſſer pour le Chef des Philoſophes modernes, peu de gens le connoiſſent, parce que ſes Oeuvres ſont trop amples, & que nous vivons dans un ſiecle de pareſſe, où l'on veut devenir ſavant tout d'un coup, & ſans preſque étudier. Toutefois perſonne ne peut nier que M. Deſcartes n'y ait pris le fondement, & par maniere de dire, la pierre angulaire de ſa Phyſique, ſavoir que tous les Phenomenes de la Nature dépendent de certaines figures, & de certains mouvemens de petits corps imperceptibles. Comme anciennement chez les Juifs il faloit être âgé de trente ans pour lire le Cantique des Cantiques, auſſi ſeroit-il à ſouhaiter qu'il fût défendu de lire les Livres de Monſieur Deſcartes avant que le jugement ſoit formé, pour pouvoir en prendre le bon, & en rejetter le mauvais. Car nous remarquons tous les jours que les jeunes gens aiſez à ſe préocuper, aprés avoir employé trois ou quatre mois à cette lecture, ſe perſuadent

auſſi-tôt d'être tres-habiles, negligent les anciens Auteurs, & croyent avoir vû la Nature toute nuë, ce qui les rend preſomptueux à un tel point, que leur ignorance devient irremediable. S'il eſt vray que M. Deſcartes ait eu la penſée de faire un Syſteme de Medecine fondé ſur ſes Principes, il eſt bienheureux d'être mort avant l'execution de ce deſſein, car il auroit publié d'étranges chimeres, qui auroient donné atteinte à ſa reputation, & qui pis eſt, qui auroient coûté la vie à pluſieurs malades. Ainſi M. Rohault ſur la fin de ſa Phyſique, en parlant de la Medecine, a fait compaſſion à ceux du mêtier.

Mais laiſſons-là la Phyſique Carteſienne. Vous me parlez de certaines obſervations leſquelles vous avez deſſein de communiquer aux curieux d'Allemagne; Que vous ont fait les François pour leur preferer les Allemans? Vous imaginez-vous que nôtre Nation ait moins de lumiere & de bon ſens que les Habitans du Nord pour juger ſainement des choſes? Au reſte, Monſieur, je ſuis ravi de l'honneur de vôtre connoiſſance, & je ne manquerai jamais dans toutes les occaſions de la cultiver en vous témoignant que je ſuis, &c.

LETTRE

AU MEME, SUR QUELQUES opinions particulieres de M. Deſcartes.

JE vous ſuis infiniment obligé de la continuation de vôtre ſouvenir, & de la part que vous m'avez faite de vos dernieres Theſes. Monſieur Deſcartes ne s'eſt pas mieux entendu luy-même que vous le comprenez; & j'oſe dire comme il eſt recité d'un Prophete, que *factus eſt in te duplex ſpiritus ejus*, encore qu'apparemment vous ne ſoyez perſuadé de ſes imaginations que de la bonne ſorte, & en galant homme. Permettez-moy donc auſſi de vous déclarer avec une liberté Philoſophique ce que je penſe de quelques-unes de ces nouveautez.

Ce ſeroit avoir une foy aveugle pour les ſentimens de cet Auteur, que de croire tout de bon que le feu provient du troiſiéme Element, lequel nageant dans le premier Element, ſavoir dans la matiere ſubtile dépoſitaire du mouvement, en eſt fortement émû & pouſſé au dehors avec violence, aprés tou-

tefois que le ſecond Element, qu'il appelle Globules, en a été chaſſé; juſqu'à-ce qu'enfin ce troiſiéme Element s'exhale en fumée, & que le ſecond Element ayant empêché la matiere ſubtile de ſe mettre en la place délaiſſée par le troiſiéme Element, mais l'ayant occupée luy-même, il s'en enſuive l'extinction du feu. Ne diroit-on pas que Monſieur Deſcartes avec des yeux de Lynx, aidez de quelque Microſcope inconnu au reſte du genre humain, ait apperçû diſtinctement le manége qu'il fait faire à ſes trois pretendus Élemens?

Je ne m'amuſerai pas icy à combattre ſa matiere ſubtile, laquelle il ſemble n'avoir forgée que pour oppoſer aux petits vuides d'Epicure défendus par Monſieur Gaſſendi, & de devenir par ce moyen Chef de parti, au lieu de ſe contenter d'être Diſciple de ce Grand homme, qui eſt une qualité dont pluſieurs Savans perſonnages de nôtre Siecle ſe ſentent honorez. Il me ſuffira de remarquer preſentement, qu'il s'enſuit du raiſonnement de Monſieur Deſcartes touchant le feu, que le Soleil doit non pas moins brûler que nôtre feu ordinaire, mais ne point brûler du tout, & même qu'on ſeroit fort fraîchement

dans son voisinage, d'autant qu'il ne contient en soy aucune portion du troisiéme Element qui puisse être lancée en dehors, mais qu'il n'est composé que de matiere subtile, à moins que celle-cy par hazard ne s'encroûte, & ne perde son mouvement pour former les taches qui se remarquent quelquefois dans le Soleil.

Le comble de temerité est de croire que Monsieur Descartes a dévoilé la Nature par son Systeme, au lieu que jusqu'ici les Philosophes veritables & sinceres, ont confessé de bonne foy qu'ils ignoroient l'origine de plusieurs éffets naturels. Car je vous prie, peut-on par les Principes Cartesiens expliquer pourquoy dans la rage, l'animal est tourmenté tout ensemble & d'une extréme soif, & d'une aversion épouvantable contre l'eau? Ou pourquoy l'Aspic par une morsure presque imperceptible, verse en un instant dans le corps humain, un poison, lequel en peu de minutes caille toute la masse du sang, d'où s'ensuit un assoupissement mortel; vû qu'au contraire cette matiere venimeuse ne pouvant être que tres-déliée, & par consequent tres-agitée, devroit mettre le sang en mouvement plûtôt que de le figer?

Il

Il eſt donc vray que Monſieur Deſcartes & ſes Sectateurs bien loin de nous découvrir les cauſes les plus ſecretes des Phenomenes de la Nature, en ont obſcurci les plus manifeſtes.

Voicy, par exemple, comment un Carteſien décrit la faim & la ſoif des Animaux: *Quand le diſſolvant*, dit-il, *qui eſt dans leur eſtomach ne trouve pas des viandes contre leſquelles il puiſſe agir, ſon action ſe tourne contre l'eſtomach même, & mouvant les petits fibres de ſes nerfs plus fort que de coûtume, il ébranle le cerveau de la maniere qui eſt requiſe pour faire couler les eſprits animaux dans tous les muſcles qui peuvent ſervir à tranſporter le corps vers les viandes qui ſont neceſſaires à le nourrir. C'eſt dans l'action de ce diſſolvant & dans le cours des eſprits animaux qu'elle produit, que conſiſte la faim des animaux.* Voicy comme il explique leur ſoif: *Le diſſolvant de l'eſtomach ne diſſout les viandes qu'en les faiſant fermenter, ainſi il faut de neceſſité que ſi les exhalaiſons qui s'élevent ſans ceſſe de cette fermentation ſont trop ſeches ou trop acres, les fibres du goſier ſoient plus reſſerrez qu'à l'ordinaire, & par conſequent qu'elles ébranlent les nerfs qui y vont aboutir, de telle ſorte qu'ils déterminent les eſprits animaux*

à couler dans les muscles qui peuvent transporter le corps pour aller chercher à boire. C'est dans cette action des nerfs, du gosier, & des esprits animaux qu'elle produit, que consiste proprement la soif des Bêtes.

Si ce ne sont pas là des extravagances à faire rire, ou plûtôt à faire pitié, il n'en faut plus chercher dans le monde. C'est dommage que la Physique Cartesienne n'ait paru au siecle de Rabelais, car cet agreable railleur n'eût jamais manqué d'en faire, s'il faut ainsi dire, un bon plat à la posterité, luy qui a si plaisamment appellé *barboüillamenta Scoti*, la doctrine des Scotistes.

Comme j'allois finir cette réponse à vôtre Lettre, j'en ay reçû une autre dans laquelle vous me parlez de l'aneurisme de Madame la Comtesse d'Hona: On se moque de vouloir luy persuader que l'operation n'en est ny dangereuse, ny douloureuse, il suffit d'en esperer un bon succés si la malade est jeune & de bonne constitution.

A l'égard de l'eau styptique il y a longtemps qu'on en est desabusé à Paris, & la cabale de ceux qui en vantoient les merveilles, est presentement muette; ainsi ce seroit une duperie que de vous en envoyer, si tant est que les

Auteurs ayent encore le front de la debiter. Nous avons icy plusieurs Chirurgiens tres-adroits & tres-experimentez, qui assurement feroient pour la guerison de cette Dame toutes les choses dont l'Art est capable, mais pour vous parler franchement si l'aneurisme est petit, & qu'il n'augmente pas, j'estime qu'il est plus seur de perseverer dans l'usage des défensifs & des ligatures ordinaires, & cependant ne pas négliger les remedes generaux, & sur tout l'exacte regime de vivre. Je serois ravi, Monsieur, de pouvoir donner à vôtre illustre malade, des marques de mon zele & de mon respect, & à vous des preuves de la passion avec laquelle je suis.



LETTRE

A MONSIEUR GOMBAUD.

VOtre Epigramme, Monſieur, me donne tout d'un coup ce que peu de perſonnes aquierent avec bien de la peine & du temps, & vous ſavez par vôtre propre experience à quel prix vous poſſedez l'immortalité que vous m'accordez ſi liberalement. Pour me gratifier vous abuſez la Poſterité, qui ſur la dépoſition de vôtre jugement incapable de ſe tromper, ne concevra de moy rien de mediocre me voyant en parallele avec vous. Le Chef de nôtre Art qui fut le favori d'Apollon pour les choſes de la Medecine, comme vous l'êtes pour celles de la Poëſie & de l'Eloquence, obtint autrefois des honneurs Divins de la premiere Ville de Grece pour en avoir chaſſé la plus contagieuſe & la plus grande des maladies : Et aujourd'huy le moindre de ſes Diſciples ſans l'avoir merité, voit ſon nom conſacré par le plus bel eſprit de nôtre Siecle, dont les Ecrits ſont moins periſſables que le bronze &

le marbre de l'Antiquité. Ainsi vous abregez le chemin de l'éternité, il ne faut plus de vertu extraordinaire, ny de labeurs penibles pour se défendre contre l'oubli, il suffit d'être de vos amis pour avoir place auprés de vous en la memoire de nos neveux. Il ne me manque plus qu'une plume comme la vôtre, afin de vous rendre une reconnoissance aussi durable que vos faveurs, & de publier l'excés de vos bontez au delà même de ma vie. Je suis.



LETTRE

A MONSIEUR EMERY DOCTEUR EN Medecine à Bordeaux.

LA jalouſie que vous me témoignez par vôtre Lettre eſt ſi obligeante, que je ſerois fâché de vous en guerir. Ce n'eſt pas que l'amitié que j'ay voüée à Mr. vôtre Collegue ne ſoit ſolidaire entre vous & luy, & que la poſſedans chacun toute entiere, vôtre inquietude ne ſoit mal fondée, mais comme le principe de cette jalouſie m'eſt avantageux, j'en ſouhaite de tout mon cœur la continuation. Imitez donc, Monſieur, ceux qui craignent la maladie encore qu'ils ſe portent bien, ou la diſette au milieu de l'abondance. Ces comparaiſons à la verité ne ſont pas tout à fait juſtes, mon eſtime n'étant rien moins que precieuſe au prix de la ſanté & des richeſſes; mais auſſi en récompenſe elle eſt moins fragile, puiſque rien n'eſt capable de m'empêcher d'être toute ma vie, Monſieur, &c.

LETTRE

A MONSIEUR DE LORME MEDECIN Ordinaire du Roy.

JE garderai curieuſement la Lettre que vous m'avez fait la faveur de m'écrire, comme la plus riche piece de mon cabinet. Elle m'a moins étonné par la ſageſſe qui y reluit, que par le feu dont elle éclate; Car qui ne ſeroit ſurpris de voir unies en vous deux qualitez ſi incompatibles, le jugement d'une venerable vieilleſſe, & le brillant d'une jeuneſſe floriſſante? Le tableau que vous y faites de vôtre vie, ne cede en rien aux vies des Hommes Illuſtres de Plutarque, ſoit qu'on y conſidere vôtre perſonne qui y eſt dépeinte, ſoit qu'on examine l'art avec lequel vous vous êtes repreſenté vous-même. J'avois, Monſieur, admiré juſqu'icy vôtre rare genie, mais à preſent j'en ſuis charmé, & ſans pretendre faire le Prophete, je prevois qu'il vous arrivera parmi les Medecins, comme à Socrate parmi les Philoſophes, d'y tenir le premier rang dans la poſterité par

la ſeule force de la reputation, encore que ny l'un, ny l'autre n'ayez point laiſſé de vos Ouvrages au public.

Pour moy j'ay été aſſez indiſcret que de me faire imprimer, & j'aurois ſouhaité que vous euſſiez été aſſez obligeant pour me couronner d'épines au lieu de fleurs, je veux dire pour me reprendre au lieu de m'applaudir; non ſeulement j'aurois profité de vos ſavantes corrections, mais je vous aurois fait juſtice, en déclarant hautement qu'elles ſeroient venuës de la part de l'incomparable Monſieur de Lorme, lequel auroit bien voulu être mon Maître & mon Reformateur. Au moins, Monſieur, accordez-moy la grace de vôtre cenſure pour les deux pieces Françoiſes que je prens la liberté de vous preſenter. La premiere eſt une traduction de ma Diſſertation Latine du Delire, que Monſieur Conrart me demanda avec inſtance. La ſeconde eſt une verſion de mon Diſcours Latin de la Voix & de la Parole, que j'ay faite à la priere de Madame la Marquiſe de Sablé. Et ne croyant faire que de ſimples traductions, il m'eſt venu pluſieurs penſées qui ne ſont pas dans les Originaux; en ſorte que ce ſont preſque de

de nouveaux Traitez. Je me donnerai l'honneur de vous aller remercier au plûtôt de vos civilitez, & de vous aſſurer moy-même que je ſuis tres-ſincerement.



CELEBERRIMO VIRO D. D. Eliæ Boberello. Doct. Medico. Antonius Menjotius

AMaræ sunt virtutis radices, dulces verò illius fructus tametsì serotini. Medicinæ sors longissimè diversa est; amæna ejus theoria mox praxi terminatur laboriosâ atquè, quod honestô virô quâvis ærumnâ durius est, importunis detrectationibus obnoxiâ, imò publicè κωμῳδȣμένη & quæ ad instar Socratis suum quoque invenerit ævô nostrô Aristophanem, Theatralium operarum ducem, qui venenatis salibus nihil ἄδηκτον reliquit, adeò ut Medici guaviter incumbentibus ægrorum curationi, id communè sit cum probis Regibus ut benè faciant & malè audiant. Testem appello Divinum Hyppocratem qui plus dedecoris quàm gloriæ ex operibus Artis se assequutum fuisse apud amicum Democritum conquerebatur; quantumvis, referentè Pliniô, eosdem honores quos Herculi Græcia ipsi decreverit. Attamen sicut nemo fit ἐκβίβλȣ peritus κυβερνήτης, ità nullus orgiis Medicinalibus ut ut imbutus evadet usquam ἐσ ἰητρὸν γνήσιον ϰ ἠδηλΦισμένον, ni Artis docu-

mentis adjecerit uſus exercitamenta, ac in Medicum quaſi forum prodierit.

Ἀπλῆς, ἄλογος πρᾶξις, καὶ λόγος ἄπρακτος.

Utinam, vir Doctiſſimè tenuia quæ vulgavi opuſcula te ægrotantium ὁμιλίαις defeſſum valerent vel tantillum relevare atque recreare. Verùm ut ſapiens ſpectaculô ſui omnibus lætitiis lætus eſt, sìc ipſe tuis pollens opibus, nihilque noſtri indigus, inſigni quam aſſequutus es πολυμαθείᾳ, ſuccisivis illis horis ac ſub ſecundariis quibus tui juris es atque mancipii & curarum quaſi vincula laxantur, proprio ſufficis ſolatio, ſecus in adagij reprehenſionem incurrens, *Daſypus carnes deſiderat.* Præclaram me hercle ac multi-jugam eruditionem maximè præbuiſti in explanandô textu cùm Platonis de liene ἐκμαγείῳ hepatis, tùm Dionyſii Longini de ſplene τῆς ἐντὸς μαγειρείῳ, cui loco deſperatiſſimo reſtituendo Critici omnes majorum minorumque gentium Machaones vix pares fuiſſent. Ego verò quoniam, τὸ ἐκμαγεῖον duplicem habet intellectum, uſurpaturque promiſcuè tàm pro imagine quàm pro mantili, ac utrôque ſenſu lien dici meretur hepatis ἐκμαγεῖον, proùt

ſcilicet vel putatur ſimul cum ſociô hepate αἱματοποιεῖν, vel creditur tanquam jecoris miniſter ſanguinem in eô confectum ἀπὸ τῆς κοίτης à fæce terreſtri emundare, Galenum *libro* 4. *de Uſu Partium cap.* 9. exponendum judicavi, in Tractatu de Hydrope, juxtà priorem τοῦ ἐκμαγεῖου ſignificatum, congruenter conveuienterque menti Ariſtotelis proximè à me citati, qui lienem nuncupaverat οἷον νόθον ἧπαρ, ceu alteram αἱματώσεως officinam, nihilque legitur in prænotatô Galeni textu quod meo explicatui refragetur.

Veruntamen huic doctrinæ Platonem diſſentire liberè me mones, ac rationum tuarum evidentiâ convictus, lubenter fateor τὸ ἐκμαγεῖον in Timæô haud accipi poſſe pro ſimulacro, ſed, ut acutè argutéque animadvertiſti, neceſſariò ſumi pro ſpongiâ atque purgamentô hepatis. Quapropter ſi in poſterum futura eſt diſſertationum mearum pathologicarum nova editio, ſtante quam aſſero Galenici contextus interpretatione, non erubeſcam verſô ſtylô, hæcce verba obliterare, *quod deſumpſit è Timæo Platonis*, fientque tuô adminiculô δεύτεραι φροντίδες σοφώτεραι; paritérque in Diſſertatione de Lue Venereâ, pro *Æquatorem* reponam *Eclipticam*, ac te habe-

bo officiosum τοῦ παροράματος correctorem, etsi schedas meas revoluenti illa ἀβλεψία pridem occurrerit. Miror autem, Vir amplissime, πάσης φιλοσοφίας ἀφροδίτη καὶ λύρα, nullum præter te egente Asclepiadarum vocabulum illud *Æquatorem* ἀντὶ τοῦ *Eclipticam* mihi quasi dormitanti è calamo excisum observasse, quæ est plerorumque Medicorum in rebus Astronomicis inscitia. Postremò mihi valdè arridet Lucretiani textus emendatio, optaremque ut Caro nostro, Poëtæ Physiographo, complusculis locis male sano pæónias manus afferre dignareris. Hànc debes operam Autori quem video tibi esse in amoribus & deliciis, exemplô Illustrissimi Tanaquilli Fabri τοῦ ἐν ἁγίοις, cui spontè submittit fasces eruditus Orbis. Et quandoquidem è tam præstantis Præceptoris Uberibus γάλα λογικὸν hausisti, ac θρέμμα τοῦ σοφοῦ σοφὸν, macte animo, literarorum Coryphæe, atquè feliciter ab illô inchoatam necdum peractam Lucretii medelam velut redivivus Faber absolve. Vale basilice ὦ φίλτατον κάρα, méque tui amantissimum redama. Lutetia Parisiorum ipsis Idibus Junii Anno ἀπὸ τῆς ἐνσάρκου λόγου οἰκονομίας DC. LXXIX. supra Millesimum.

LETTRE

A UNE DEMOISELLE D'ESPRIT ET d'érudition.

VOus avez ſeule plus de bon ſens que tous les Philoſophes enſemble : Chacun d'eux eſt uniquement attaché à ſon ſentiment, mais vous, Mademoiſelle, en uniſſant leurs opinions, on peut dire que vous les perfectionnez, & que vous avez découvert adroitement le ſecret de la felicité ſi difficile à trouver. J'admire l'aſſociation judicieuſe que vous faites de l'Epicureïſme & du Pirrhoniſme ; le premier vous ſera goûter les voluptez qui vont le plus au cœur, & ſi par hazard il vous en ſurvenoit quelque ſcrupule, le ſecond vous en guerira auſſi-tôt, en vous faiſant douter des plaiſirs paſſez. Ces deux Sectes ſont dignes de vôtre choix, comme étant les plus exquiſes de toutes. Car le Platoniſme n'eſt qu'un amas de viſions chimeriques ; le Peripatetiſme eſt un pur galimatias pedanteſque ; le Stoïciſme ne fait que troubler ceux qui le ſuivent, par une guerre inteſtine

& continuelle contre les passions de l'ame. Le Cynisme conformément à son nom, est une Philosophie de chien aboyant contre le genre humain, & n'est bonne que pour les gueux; ses Sectateurs au travers de leurs haillons & de leurs habits déchirez par affectation, montrent effrontement ce qu'ils devroient cacher. Enfin le Cartesianisme, l'idolé de nos jours, n'est composé que de paradoxes Romanesques. Contentez-vous donc, Mademoiselle, d'avoir Epicure à vôtre droite, & Pyrrhon à vôtre gauche, & par une heureuse alternative, aprés avoir satisfait entierement vos desirs, si quelque remors se presente pour vous inquieter, doutez que vous ayez ressenti aucune joye, & traitez-là d'illusion. S'il m'étoit possible de rappeller ma jeunesse, je serois ravi de courir avec vous dans une carriere si agreable; mais certains plaisirs qui m'enthousiasmoient autrefois, ne se trouvent plus que dans ma memoire, où ils me font enrager lorsqu'il m'arrive de les faire passer en revûë.

LETTRE

A MONSIEUR BAZIN SUR UN Panegirique du Roy en Latin.

PUisqu'une personne pour laquelle j'ay infiniment de respect, souhaite que je m'explique sur le Poëme Latin que vous m'avez envoyé, je vous dirai librement, Monsieur, qu'il me paroît une espece de Gazette plûtôt qu'un Panegirique, & que la plus grande partie des vers me semblent trop forts pour un amas de relations hebdomadaires, & trop peu élevez pour l'éloge d'un Grand Roy. Bon Dieu, quelle difference de cette piece, & du Panegirique François de Monsieur le Cardinal de Richelieu! il n'est pas possible de relire encore à present ce chef-d'œuvre de M. Gombaud sans en être enchanté tout de nouveau. Aussi l'Academie naissante étoit-elle composée des Vaugelas, des Godeaux, & de plusieurs autres Esprits de la premiere Grandeur, & j'estime qu'elle peut être comparée à l'Eglise du Siecle des Apôtres, laquelle depuis ces temps sereins & bien-

bien-heureux, eſt inſenſiblement déchûë de ſon ancienne ſplendeur. Mon deſſein n'eſt pas d'entrer dans le détail du Poëme de queſtion; mais je ne puis m'empêcher de remarquer en paſſant, que l'Auteur oſe conter entre les actions Royales & Heroïques de Sa Majeſté, d'avoir gratifié Meſſieurs les Academiciens d'un appartement dans ſon Louvre pour y tenir leurs Aſſemblées. Feu Monſieur le Chancelier Seguier en avoit fait autant dans ſon Hôtel ſans qu'on l'ait placé pour cela au rang des Heros. L'honnêteté de ce Chef de la Juſtice en faveur des Muſes donna ſeulement occaſion à cet excellent Sonnet de M. Gombaud, dont la chute eſt ſi heureuſe :

Et mieux que chez Luculle hôte du Grand Pompée,
On trouve chez Seguier la Salle d'Apollon.

Obligez-moy, Monſieur, de remercier de ma part l'Illuſtre Monſieur l'Abbé de la Chambre de toutes les bontez qu'il a pour moy, je les reconnois avec d'autant plus de gratitude, que je ſens les meriter moins. Il eſt digne fils de Monſieur ſon pere, qui pendant ſa vie

m'a honoré de son estime & de ses judicieux avis, lorsque je prenois la liberté de luy communiquer mes Ouvrages avant qu'ils vissent le jour, comme de sa part il me gratifioit de la lecture de ses Manuscrits avant leur impression. Aimez-moy, Monsieur, & me croyez vôtre, &c.



LETTRE

A MONSIEUR L'ABBE' HUET, nommé par Sa Majeſté à l'Evêché d'Avranche, ſur ſa cenſure de la Philoſophie Carteſienne.

JE vous ſuis infiniment obligé, Monſeigneur, de m'avoir mis au nombre de ceux que vous avez gratifié de vôtre excellent Livre contre Monſieur Deſcartes. Vous avez détruit ſon Syſteme d'une maniere nouvelle, & cela non ſeulement par des raiſons invincibles, mais de plus en y découvrant pluſieurs contradictions & de frequentes petitions de principes.

Hypocrate met entre les marques infaillibles du delire, de croire appercevoir des objets qui ne s'offrent point à nos ſens, ou de ne pas remarquer ceux qui s'y preſentent: *Quicunque*, dit-il, *parte aliquâ corporis dolentes, dolorem non ſentiunt iis mens ægrotat.* Monſieur Deſcartes exige d'abord que ſon Catechumene commence par devenir fou, en doutant, par exemple, qu'il ſouffre de la

douleur lorſqu'on le pique vivement. Ainſi on peut dire ſans offenſer cet Auteur, que les petites maiſons ſervent de veſtibule à ſa Philoſophie, qui fait tant de bruit dans le monde.

L'Ame étant réduite, ſelon le bon plaiſir de Monſieur Deſcartes, à une ignorance abſoluë, juſqu'à ne pas ſavoir ſi elle, & ſi Dieu même exiſte, ne peut en cet état penſer qu'à un rien; c'eſt à dire franchement, qu'il luy eſt du tout impoſſible de penſer faute de matiere, de même que l'œil en l'abſence des objets viſibles, demeure neceſſairement dans l'inaction: Et partant il eſt impertinent de vouloir que l'Ame plongée dans un ſi profond neant, ſe diſe neanmoins interieurement à elle-même, *Je penſe, Donc je ſuis*, & qu'elle ſoit pleinement perſuadée de ce raiſonnement.

Les Carteſiens, qui ont le don de hardieſſe pour deviner tout ce qui leur plaît, pretendent que Dieu aprés avoir creé la matiere étenduë, la diviſée en une infinité de petits corps cubiques, qu'il a fait en ſuite tourner chacun ſur leur centre, & que par leur mutuel frottement ſe ſont formez les trois fameux Elemens qui compoſent l'Uni-

vers. La difficulté eſt de faire piroüeter des cubes entaſſez enſemble, ſans qu'il y ait d'eſpace vuide entr'eux, ny même, ſelon les hypotheſes du Carteſianiſme, ſans qu'il s'y trouve encore aucune matiere ſubtile dans laquelle ils puiſſent nager. Ils ſeroit aſſez ſurprenant que des harangs, qui rempliroient un tonneau, & y ſeroient preſſez tres-étroitement, aquiſſent tout d'un coup la liberté de s'y mouvoir. Je me ſouviens d'un paſſage d'Ariſtote qui ſe peut appliquer icy fort à propos, ἐυηθεσ τὸ τȣσ ἐυήθεισ τῶν λόγων λίαν ἐξετάζειν.

Les abſtractions Metaphyſiques employées par Monſieur Deſcartes pour prouver l'exiſtence de Dieu, ſont ſi guindées & ſi embroüillées, qu'elles ſeroient capables de perſuader le contraire, ſi les lumieres naturelles de l'eſprit humain ne s'y oppoſoient pas. Et d'autant plus que cet homme *tumens ſupra menſuram humanæ ſuperbiæ*, oſe avancer fierement ſes pretenduës preuves, comme étant les ſeules capables d'établir la Divinité, & qu'il ne fait nul cas des argumens produits juſqu'à preſent par les plus ſavans Theologiens, & par les plus éclairez Philoſophes, non pas même de ceux de David chantant dans l'un de ſes Hymnes ſacrez, *que les Cieux*

racontent la gloire de Dieu, *que le Firmament publie l'excellence des œuvres de ſes mains*, *&* *que toutes les Nations entendent leur langage &* *leur voix*. Mais les Carteſiens au rebours du reſte du genre humain, n'oyent pas ce ſon éclatant, de même que les Catadupes ſont ſourds au bruit exceſſif des cataractes du Nil. S. Paul aſſure auſſi, *que les Ouvrages de Dieu ſont voir comme à l'œil ſa Divinité*, & l'on peut dire que ceux qui ne s'en apperçoivent pas, ſont plus aveugles que ce Bartimée de l'Evangile.

Cependant ſi l'on en croit nôtre faſtueux Philoſophe, les Athées n'ont commencé d'avoir tort qu'au Siecle auquel il a fait paroître d'autres nouvelles raiſons, qui diſputent l'évidence aux demonſtrations Mathematiques. C'eſt pourquoy il prononce magiſtralement que tout homme aujourd'huy meriteroit de paſſer pour impie, lequel entreprendroit de ſuivre ou d'enſeigner une autre route que celle qu'il a propoſée pour perſuader l'Exiſtence de Dieu. *O nugas bullatas atque Archetypas!*

Ce Saint Philoſophe aprés avoir rendu à la Religion un ſi notable ſervice, tombe pourtant dans le blaſphême en dogmatiſant que

l'Ame ne remuë par les corps qu'elle habite, mais queDieu en eſt le moteur unique &imme-diat, lors même qu'il s'agit de l'execution des volontez les plus criminelles de l'Etre penſant, *Sententias veſtras prodidiſſe, ſuperaſſe eſt. Patet primâ fronte blaſphemum. Non neceſſe habet convinci quod ſuâ ſtatim profeſſione blaſphemum eſt.* D'ailleurs y eût-il jamais de paradoxe plus abſurde que d'affirmer, que nôtre ame ne connoît tant de diverſes mutations qui arrivent inceſſamment à nos corps que par une eſpece de revelation, ou ſi vous voulez par un avertiſſement ſecret de Dieu *qui vellat & admoneat*; Et enfin que nous avons une con-noiſſance plus diſtincte de nos Ames qui ſont inviſibles & ſpirituelles, que de nos Corps qui ſont palpables & materiels. Certes ſi Monſieur Deſcartes & ſes Sectateurs ſont doüez d'une clairvoyance ſi penetrante & ſi extraordinaire, il faut de neceſſité que leur eſprit ſoit d'une trempe ſans comparaiſon plus noble que celle de l'eſprit des autres hommes. Ne ſeroient-ils point deſcendus des Pre-Adamites, & non de la race d'Adam comme le reſte du genre humain?

Hieron. Ep. ad Cteſip.

Vous refutez admirablement, Monſeigneur, le ſiege pretendu de l'Ame dans le *Conarion*,

& quand on accorderoit à Monſieur Deſcartes cette viſion chimerique, il ſeroit du moins obligé de la loger, non dans toutes les particules de cette glandule pineale du cerveau, mais ſeulement dans ſon point central & indiviſible, autrement l'Ame ſe trouveroit une ſubſtance étenduë.

N'eſt-ce pas une chicane de mauvaiſe foy, que d'admettre un milieu entre le fini & l'infini, ſavoir *l'indefini*, comme ſi le nombre des grains de ſable d'une orloge que nous ne saurions définir, ne laiſſoit pas d'être fini.

Vous avez avec une incomparable érudition, Monſeigneur, montré que Monſieur Deſcartes a, par maniere de dire, écumé les Philoſophes Anciens & Modernes; mais ce qu'il y a d'étonnant, luy qui traite Ariſtote ſi fort de haut en bas, a cependant pris de luy les deux plus inſoûtenables opinions de ſa Phyſique, l'une que la matiere eſt diviſible à l'infini, & l'autre que le lieu du corps naturel n'eſt pas l'eſpace qu'il occupe, mais la ſuperficie concave du corps dont il eſt environné, de maniere qu'un ver engendré dans un fromage de Hollande, & porté d'Amſterdam à Batavia, fait environ ſix mille lieuës de chemin ſans changer de place.

C'eſt

C'est un bonheur pour le genre humain que la mort de Monsieur Descartes ait prevenu la publication d'un Corps entier de Medecine, qu'il meditoit conformement à ses Principes. On en jugera par la maniere bizarre dont il s'est traité de son chef dans une inflâmation de poulmon, qui l'emporta en peu de jours. Il prenoit de l'eau de vie brûlée dans les frissons de sa fiévre, quoy que des plus ardentes, sans vouloir jamais souffrir la saignée. Il est vray que sur la fin de sa maladie, & lorsqu'il n'en étoit plus temps, il se fit de luy-même ouvrir la veine par deux fois, & s'ordonna ensuite une infusion de tabac dans du vin blanc, pour se provoquer un vomissement. Voila les lumieres admirables & heureuses de ce Philosophe dans l'Art de la Medecine, qui lui ont coûté la vie.

Au reste, Monseigneur, la Republique des Lettres vous est fort redevable d'avoir abbattu cette Idole Philosophique, que l'influence de quelque Constellation maligne fait adorer dans certaines Echoles; ou pour ne point chercher si loin la cause d'une telle fascination, des gens sensez estiment que la Cabale des Jansenistes a adopté la Philosophie Cartesienne, dans la seule vûë de contrequarrer les Jesuites qui ne la

peuvent ſouffrir, de maniere qu'elle n'a pris racine que par l'exemple & par le credit de Meſſieurs de Port-Royal. Il faut cependant donner cette gloire à feu Monſieur Paſchal, que ſes grands engagemens avec les Diſciples de Janſenius ne l'ont pas empêché de s'en moquer ouvertement, & de la qualifier du nom de *Roman de la Nature*.

M. l'Abbé Tallemant ne m'a que depuis peu de jours mis és mains vôtre precieux preſent, & il m'a falu du temps pour le lire attentivement & par deux fois. Ayez donc la bonté, Monſeigneur, d'excuſer le retardement de mon remerciement, auſſi bien que les fautes contenuës dans ma réponſe écrite à la hâte. Je ſuis, Monſeigneur, avec beaucoup de reconnoiſſance & de reſpect, vôtre, &c.



LETTRE

A MADAME.....

CE pauvre disgracié des Muses, est justement entre nos Poëtes Panegiristes ce que sont Nerveze & la Serre entre nos Auteurs en Prose. Au lieu du Pegase il monte, comme on dit, sur ses Grands Chevaux, & il se trouve par malheur que ses Grands Chevaux ne sont que des Rosses. Si l'Auteur eût lû, ou du moins s'il eût lû avec quelque attention le Panegirique de l'Empereur Trajan composé par Pline le jeune, il n'auroit pas eu la temerité d'entreprendre l'Eloge de nôtre Monarque, & il est facile de juger que les quinze cens livres de pension qu'il en a tirez, sont plûtôt une reconnoissance charitable de son zele affecté, qu'une récompense de son Poëme, qui n'est au fond qu'une espece de Gazette, mise sans jugement en rime bouffie & ampoullée. Il n'y a pas jusqu'à la Vignette, dont il se glorifie, qui ne soit un galimatias confus de representations ausquelles on ne comprend rien. O que la veuve Cramoisy

eſt prevoyante, de s'être aviſée d'obtenir un Privilege pour l'impreſſion de ce Livre capable de l'enrichir à jamais, par le grand debit qu'elle en fera aux Apprentifs de Boutique, aux Clercs du Palais, aux jeunes Academiſtes, & ſur tout à certains étourdis de Gaſcons qui ne ſe repaiſſent que de creme fouëttée. Si ces Meſſieurs ſont prudens ils ſe pourvoiront de bonne heure d'exémplaires, crainte que le prix n'en augmente à proportion du rehauſſement des monnoyes, cet excellent Ouvrage étant du moins auſſi precieux que l'or. Voila, Madame, une partie des penſées qui me ſont venuës dans l'eſprit par cette lecture chagrinante, dont vous êtes, ſans vous offenſer, la cauſe malicieuſe plûtôt qu'innocente. Cependant il ne me ſouvient pas d'avoir jamais merité vôtre vengeance..

LETTRE

A UN DE SES AMIS OU IL EST parlé des Medecins Alkalistes.

J'Ay reçû par les mains de Monsieur vôtre fils la Lettre obligeante que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Les loüanges que vous m'y donnez si liberalement, m'ont d'abord fait rougir, mais ma honte s'est dissipée au moment que je les ay considerées, à l'exemple du Cyrus de Xenophon & du Prince de Balzac, comme un tableau non pas de ma personne, mais de mon devoir. Je n'oublierai de ma vie, Monsieur, les honnêtetez dont vous me comblez, d'autant plus qu'elles partent d'un homme d'un merite singulier, soit du côté de la Morale, soit du côté de l'Erudition. Il nous manque à Paris un personnage de vôtre caractere, pour nous aider à soûtenir la Medecine Orthodoxe qui est sur son penchant. L'ignorance de ceux qui se qualifient presentement Medecins ne fut jamais si profonde, & pour me servir des propres termes d'Hypocrate, *iacent* ἐνϐυ'θῳ ἀτεχνίης.

Au lieu de se tenir dans les maximes fondamentales de la Medecine dogmatique, & de la perfectionner de plus en plus par le moyen des découvertes modernes, ils l'ont absolument bannie, & ont embrassé sans discernement toutes sortes de nouveautez, entre lesquelles à la verité il y en a quelques-unes de fort curieuses & de fort utiles, mais il s'y en rencontre aussi d'autres en plus grand nombre sans comparaison, tres-fausses & même tres-folles.

Cependant le torrent de l'Eterodoxie est si rapide qu'il entraîne quantité de personnes. La raison n'en est pas difficile à deviner, il y a trop de fatigue & trop de longueur d'aller puiser la Medecine dans les vives sources de nos vieux Maîtres Grecs, Latins & Arabes, & dans les ruisseaux purs & clairs de plusieurs autres Medecins tres-habiles, qui ont écrit depuis un Siecle & demi ou environ, que les Sciences ont commencé à renaître. Il y a de plus une peine non mediocre à orner nôtre Art, & sur tout sa partie Pathologique, qui est son endroit le plus desagreable, de l'Eloquence Greque & Latine, & du brillant des belles Lettres, afin de plaire aux Lecteurs, & même de leur polir l'es-

prit en les instruisant. J'avouë que *Morbi non curantur eloquentiâ*, mais ce qui est de remarquable, il se trouve que Celse le plus éloquent des Medecins Latins est l'Auteur de cette pensée, auquel on peut répondre, *nec etiam morbi curantur barbariè*. Pour éviter donc un si grand & si penible circuit, on s'est avisé en nos jours d'abreger la Medecine par le galimatias de l'Acide & de l'Alkali; de sorte qu'il faut aujourd'huy moins de temps pour devenir un Medecin à la mode, que n'en demandoit autrefois Thessalus pour enseigner sa Secte, qu'il appeloit impudemment metodique. Cela est cause que les chetifs Fraters Chirurgiens & Pharmaciens ayant en moins de rien appris ce jargon, font tête, & certes avec justice, aux plus grands Docteurs Alkalistes, lesquels au fonds n'ont aucun autre avantage au dessus de cette espece de gens, que celuy du bonnet Doctoral, que ceux-cy peuvent obtenir aisément & à bon marché quand il leur plaira. Avant que de finir cette Lettre, qui n'est déja que trop prolixe, permettez-moy de faire le tableau en petit de M. vôtre fils. Il me paroît marcher sur vos pas, & ne déroger en aucune maniere à l'heureuse naissance & à l'éducation qu'il tient de vous, *Opto tibi cumulatissimam dierum* πανηλίων *mensuram*; & suis.

LETTRE

A MONSIEUR BACHOT SUR l'usage d'une plume pour se piquoter journellement les narines & la luette.

EN parcourant le Manuscript que vous m'avez communiqué, voicy quelques observations que j'y ay faites.

L'Auteur est entierement Novice dans les matieres de Medecine & de Physique, aussi confesse-t'il sur la fin de son Ouvrage, qu'il n'est ny Medecin, ny Philosophe. Il ne faut donc pas s'étonner si son Livre fourmille de paradoxes impertinens, dont en voicy quelques-uns. Il réduit toutes les causes des maladies à l'eau & aux vents, à l'exclusion du sang, de la bile, & de l'humeur mélancolique. Il confond l'eau ou la serosité, avec la pituite. Il pretend que les vents ne sont que de l'eau convertie en air, quoy que l'air & le vent soient d'une nature differente. Joint que la transélementation, nonobstant l'autorité d'Aristote, est aujourd'huy convaincuë de faux, & les raisons triviales que l'Auteur employe, fort au long, pour

pour défendre cette pretenduë conversion des Élemens les uns aux autres, ont été refutées mille fois par nos Physiciens modernes. Il pretend que les eaux sont la matiere des aposthumes & des abscés; que les esprits qu'on sait être inanimez, souffrent neanmoins de violentes douleurs; que l'hydropisie a sa source dans l'estomach; que les fiévres chaudes proviennent d'un flux continuel d'eaux de la tête vers le cœur; que le chatoüillement de la luette, & du dedans du nez, avec une plume, fait passer le frisson des fiévres, & guerit les fiévres malignes; que cette irritation de la luette, si on l'accompagne de frequentes compressions du bas ventre, d'aspirations & d'attractions de l'air, fait sortir par la bouche les vents de l'estomach & des entrailles. A ce conte le tympanites seroit d'une facile guerison. Il veut enfin que ce bout de plume porté dans le nez, qu'il vante comme un panacée, en chatoüille les cartilages, comme si ces parties étoient susceptibles de sentiment.

Aprés tout, l'usage aujourd'huy si commun du tabac pris ou en poudre par le nez, ou en masticatoire, est sans comparaison & plus efficace, & plus seur que le piquottement frequent du nez & de la luette par le moyen d'une plume.

LETTRE

A UN DE SES AMIS CONCERNANT la Physique de M. Descartes.

VOus m'ordonnez, Monsieur, de m'expliquer sur quatre questions que vous me proposez, extraites de la Physique de M. Descartes, & de celle de ses Sectateurs. Je vous obeïrai, avec protestation de soûmettre mon avis au vôtre, & même à celui de tous les gens de bon sens qui me payeront de raison.

PREMIERE QUESTION.

De la divisibilité de la matiere à l'infini.

LEs Cartistes pretendent que la matiere peut être divisée à l'infini ; & quelques Philosophes osent assurer que si Dieu avoit employé, & employoit à l'avenir son éternité à diviser un grain de sable, il n'en viendroit jamais à bout : *Quoniam quantum nequit consistere ex non quantis, ac omne quan-*

tum est extensum atque idcirco semper divisibile; car il ne s'agit pas icy d'une division mentale, mais d'une division actuelle. Ainsi ces Messieurs qui veulent faire passer leur Philosophie pour originale, nous renvoyent neanmoins à *l'infinitum categorematicum & syncategorematicum* de la chicane Collegiale.

Cette opinion erronée vient de ce qu'elle pose faussement l'extension pour principe de la divisibilité; au lieu qu'un corps n'est effectivement divisible, que parce qu'il est construit de plusieurs petites pieces jointes ensemble, *per juxta positionem*, lesquelles sont separables les unes des autres, d'autant qu'au fond elles ne sont pas continuës, quoy qu'elles paroissent telles à nos sens à cause de leur exacte mixtion, mais seulement contiguës, & par consequent capables d'être disjointes, puisque tout composé peut être décomposé, c'est à dire divisé: Au lieu qu'un corps exempt de composition, dont les parties sont continuës réellement & de fait, comme sont les atomes de Democrite, ne sauroit naturellement être brisé.

SECONDE QUESTION.

Du Vuide.

ACcordons par complaiſance aux Carteſiens que les parcelles de leur matiere ſubtile ſoient ſuſceptibles de diviſion à l'infini, & qu'elles ſoient inceſſamment & rapidement agitées ; je ſoûtiens auſſi qu'il faut de toute neceſſité qu'elles ſoient diverſement figurées, & partant qu'aprés leur mêlange il reſte entr'elles de petits vuides. On répond que ces particules en ſe rompant par le mouvement des unes contre les autres, aquierent des figures & des grandeurs ſemblables à celles des lieux qu'elles iront occuper. Mais poſons, par exemple, que le vuide qui s'enſuivroit de la mixtion de ces particules diverſement figurées, leſquelles compoſent la maſſe de la matiere ſubtile, dût être triangulaire ou ovale, comment s'en pourra-t'il former ſi à propos, & ſans y manquer d'un moment, un pareil corpuſcule qui previenne preſtement ce vuide en le rempliſſant exactement, à moins que Dieu par ſa Providence n'y mette la main ; de maniere qu'au lieu que ſelon l'ancienne Philoſophie c'étoit la Nature qui abhorroit le vuide,

ce feroit Dieu aujourd'huy qui s'y oppoferoit, & qui y remedieroit en qualité de Protecteur juré des loix du Cartefianifme nouvellement imaginées.

Si par la Toute-Puiffance Divine l'air entier contenu dans une chambre en étoit tiré, & que tous les corps du dehors fuffent empêchez d'y entrer; je veux que l'air externe, qui eft toujours en mouvement, n'étant plus contrepouffé par celuy du dedans de la chambre, en renversât les murailles par fon impulfion & par fon reffort, je ne penfe pourtant pas que perfonne eût la temerité d'affurer, qu'il implique contradiction que Dieu ne les puiffe foûtenir contre le choc de l'air exterieur quelque violent qu'il foit, auquel cas il n'eft pas poffible que la chambre ne demeure vuide.

TROISIE'ME QUESTION.

De la Lumiere du Soleil.

C*Erebrofa commenta proponere, abundè refutare eft.* Il n'y a qu'à rapporter fidelement la créance des Cartefiens touchant la lumiere du Soleil, pour en faire voir le ridicule.

1°. Ils ſuppoſent que le corps du Soleil n'eſt point lumineux, & qu'il n'eſt qu'un amas confus de pouſſiere extrémement déliée, qu'ils appelent matiere ſubtile, laquelle fait ſes derniers efforts pour en ſortir, quoy qu'inutilement, d'autant que tout étant plein, elle ne rencontre point de vuide au dehors pour s'y placer.

2. Ces Meſſieurs mettent en fait, qu'il y a des lignes ou des rayons de globules aboutiſſans d'une part à la ſuperficie du Soleil, & de l'autre à la retine ſituée au fonds de l'œil, & que ces petites boules reſſemblent aux grains d'un Chapelet, ſinon qu'ils ſe touchent immediatement ſans être enfilez enſemble.

3. Ils veulent que les globules prochains du Soleil ſoient fortement pouſſez à la ronde par la matiere ſubtile de cet Aſtre tendante vainement à s'échaper, & que cette compreſſion ſoit continuée, *quaſi protelô*, de globule en globule, depuis le Soleil juſqu'à la retine, & de celle-cy, par le moyen du nerf optique, juſqu'à la glande pineale du cerveau où il leur plaît de loger l'Ame, laquelle aperçoit auſſi-tôt cette compreſſion, moyennant l'avertiſſement que Dieu luy en donne, ſans quoy elle l'ignoreroit. Or ce ſentiment

de compreſſion dans l'Ame eſt proprement, ſi on les en croit, ce qui s'appelle lumiere.

Quoy donc la clarté raviſſante du Soleil, laquelle eſt la vie, la joye & l'ornement de l'Univers, la plus noble des Creatures aprés les Etres ſpirituels, *cette fille aînée de Dieu*, comme s'en explique un de nos Poëtes, ne ſera-t'elle rien autre choſe qu'un ſentiment interieur de nôtre Ame, excité dans le centre ovale du cerveau au ſujet d'une ſimple compreſſion? Du Bartas.

Il s'enſuivroit auſſi de cette opinion qu'avant la creation de l'homme, qui arriva le ſixiéme jour, le monde entier étoit abſolument privé de lumiere, contre le recit exprés de Moyſe, qu'au premier jour de la Semaine, *dixit Deus fiat lux, & facta eſt lux, & vidit Deus lucem, quod eſſet bona, & diviſit lucem à tenebris, appellavitque lucem diem, & tenebras, noctem.*

Pour défendre un ſi étrange paradoxe, quelques-uns alleguent que l'œil étant rudement frapé voit des lumieres voltigeantes au dehors, qu'Aurelianus appelle, *ſcintillarum micas & igneos circulos*, d'autant que ce coup cauſe une forte compreſſion dans la retine. Mais ils devroient conſiderer que les eſprits

ſont d'eux-mêmes lumineux, ainſi qu'il paroît par le brillant naturel des yeux de quelques perſonnes, ſelon qu'il eſt rapporté d'Auguſte, de Tibere, des deux Scaligers, de Porta & d'autres, principalement durant la nuit, & ſur tout de pluſieurs Animaux comme des Chats. A la verité la lueur des eſprits qui émanent continuellement de la pupille pendant les veilles, n'eſt pas pour l'ordinaire perceptible, à cauſe de l'extréme tenuité de leur contecture; mais lorſqu'ils ſont ramaſſez & condenſez, pour parler avec Lucrece, *glomeramen in unum*, & pouſſez avec impetuoſité & avec abondance au dehors par le coup que reçoit l'œil, leur lumiere devient ſenſible. Enfin, quoy qu'en diſent les Carteſiens, il eſt inconcevable qu'un pur preſſement de la retine puiſſe produire d'autre effet dans l'ame qu'un ſentiment de compreſſion; s'il en êtoit autrement il n'y auroit qu'à heurter les doigts à un homme pour cauſer en luy une perception de lumiere, car il eſt indifferent d'où procede la compreſſion, pourvû qu'elle parvienne par la ſuite des nerfs juſqu'au *conarion*, afin d'y être apperçûë par l'Etre penſant qui eſt cenſé y réſider.

QUATRIE'ME QUESTION.

Si les Animaux sont de pures machines destituées de sentiment.

IL est constant que si les Bêtes sont animées, ce ne peut être d'une ame spirituelle & immortelle. D'autre côté il est difficile de comprendre comment d'un mêlange de corpuscules, qui sont materiels, petris ensemble, il en peut resulter un être connoissant quoy que privé de raison. Pour sortir de cet embarras les Cartesiens, comme de nouveaux Alexandres en Philosophie, coupent le nœud au lieu de le dénoüer, en prononçant décisivement que les Animaux sont de simples machines destituées de tout sentiment, & dont tous les mouvemens par consequent sont purement méchaniques, & nullement volontaires.

Mais est-il hors de la vray-semblance que Dieu ne puisse créer dans les Animaux au temps de leur conception une ame corporelle & mortelle convenable à chacune de leurs especes? Et comment les Cartistes pourroient-ils le nier? eux qui sans aucune necessité sont

intervenir Dieu dans nos operations, comme Moteur unique & prochain. Ou bien qui a dit à ces Messieurs que Dieu au commencement n'ait pas creé les Animaux avec leurs ames, lesquelles ensuite ayent passé, *extraduce*, d'Animal en Animal? Est-il même impossible que l'ame des Bêtes ne puisse être journellement formée de la matiere? selon cet axiome de Physique, *Plus est in mixtô quam in miscibili* Qui s'imagineroit jamais qu'un corps resplendissant comme est le Soleil, pût être engendré d'Elemens grossiers & tenebreux broyez ensemble d'une maniere & en une dose à nous inconnuë? *Lumen*, dit Seneque, *oculos nostros & implet & effugit*. La lumiere externe remplit tous les jours nos yeux, pendant que son essence se cache à la lumiere interne de nôtre entendement. L'industrie humaine a trouvé le moyen de fabriquer du papier avec des haillons; du crystal & des glaces de Venise avec de la cendre; & des dentelles tres-fines avec de l'herbe. Pourquoy donc refuser à la Nature, d'ailleurs si ingenieuse, l'adresse de construire l'ame des brutes d'une matiere qui nous en paroît si éloignée?

L'histoire des Animaux prouve invinciblement que bien loin d'être des Automates, & par

maniere de dire des Idoles de la Nature, qui ont des yeux ſans voir, des oreilles ſans ouïr, & des narines ſans flaïrer, quelques-uns d'eux ont des connoiſſances approchantes du raiſonnement. C'eſt donc une marque évidente de l'orgueil humain que de leur dénier une ame veritable & connoiſſante, aprés toutes les marques qu'ils en donnent au dehors, plûtôt que d'avoüer de bonne foy qu'ils en ont une en effet, qui eſt la machiniſte de leur machine, encore qu'il ne nous ſoit pas poſſible de la connoître diſtinctement.

Certes Dieu dans la Nature, qui eſt ſa *puiſſance ordinaire*, a ſes myſteres, quoy qu'infiniment inferieurs à ceux de la Religion; Et une partie de la veritable Science conſiſte dans la confeſſion de nôtre ignorance touchant pluſieurs effets naturels, ſur leſquels il a plû à leur Auteur de tirer un voile, en intention de rabbattre nôtre exceſſive curioſité ou nôtre preſomption; de ſorte que dans la Phyſique auſſi bien que dans la Theologie, *oportet ſapere ad ſobrietatem*, & non pas *deſipere ad ebrietatem*, & s'entêter de chimeres.

Scaliger.

S. Paul.

Aprés ma déference à vos ordres, Monſieur, en répondant aux quatre queſtions que vous m'avez faites, je vous ſupplie à mon

tour, toute complaisance à part, qu'il vous plaise de rectifier ces miens sentimens; car je cherche la verité, & je me trouve fort empêché à la trouver, n'étant pas du nombre de ceux *qui veritatem volunt esse, quicquid amor partium suadet*. Si vous m'accordez cette grace, je serai d'autant plus obligé à être toute ma vie, &c.



QUELQUES OBSERVATIONS SUR LA Vie de Marc Aurele Antonin nouvellement imprimée.

I. ON *dit de l'Egipte*, ce ſont les propres termes de l'Auteur, *qu'elle produit beaucoup de bonnes choſes parmi beaucoup de mauvaiſes. Il n'en eſt pas de même du Menil, tous les fruits*, dit-il, *generalement en ſont excelleus*; de maniere que l'hiſtoire de Marc Aurele Antonin née depuis peu de jours dans cet heureux terroir, ne ſauroit être qu'admirable, & d'un goût pour le moins auſſi exquis que les oignons de l'Egypte, tant regrettez jadis des Iſraëlites. En effet le Menil, ſurnommé Montant à cauſe de ſa ſituation éminente, eſt ſans doute plus ſuſceptible des Influences Celeſtes que le Royaume d'Egypte, qui eſt un Pays fort bas, dans lequel on deſcend de quelque côté qu'on y aborde. Et il eſt étonnant que l'Auteur, d'ailleurs animé d'une vivacité Gaſcone, ait oublié de remarquer que le ſurnom de cette maiſon ſi haut élevée, & qui vient de la liberalité du Roy, étoit un preſage que le Seigneur

du lieu devoit monter de la Charge de Procureur General, à la premiere Preſidence du Parlement.

II. Cet Auteur louë Antonin d'avoir fait voir *la vanité de toutes les loüanges en general, & d'avoir confondu également ceux qui les reçoivent & ceux qui les donnent*, pendant qu'il peche luy-même contre cette maxime par les éloges magnifiques, quoy que meritez, qu'il donne à Monſieur le Premier Preſident. Ce qu'il y a d'incommode pour l'Auteur, c'eſt qu'en affectant de relever ce ſentiment de Marc Aurele touchant la vanité des loüanges, il s'attire ſans y penſer une legion d'ennemis. Car nôtre France eſt couverte aujourd'huy de preſque autant de flateurs lâches juſqu'à en être inſenſez, que l'Egypte le fut autrefois d'inſectes.

Un ſeul exemple récent, entre une infinité d'autres, ſuffira pour prouver cette verité. Il a plû à Sa Majeſté par une juſteſſe de diſcernement qui luy eſt ſinguliere, d'élire d'entre tous ſes Generaux ceux qu'il a jugé les plus capables de luy obeïr, & le ſuccés a fait voir qu'il ne s'eſt pas trompé dans ſon choix; car ce Grand Prince qui aprés avoir longtemps & toujours heureuſement commandé

ses Armées en personne, les commande à present du fonds de son cabinet, ayant envoyé ses ordres à ses Generaux, ils les ont executez avec tant de zéle, de prudence & de bravoure, que nous en avons remporté cette Campagne trois victoires signalées tant par terre que par mer. Neanmoins quelques chetifs Panegyristes, destituez de sens & de raison, & s'imaginant rehausser par ce moyen la gloire du Roy, ont osé écrire que *nos Generaux n'avoient ny bras, ny cœur, ny tête, & que le seul Genie de nôtre Monarque avoit tout fait.* A ce conte il suffisoit de mettre des Goujats à la tête de nos Armées. Certes comme Dieu dans la conduite du monde, aussi les Rois qui sont son image dans le Gouvernement de leurs Etats, agissent ordinairement par le ministere des causes secondes & subalternes. Le Roy nonobstant ses grands avantages ne laissa pas de témoigner aux Ambassadeurs, & aux Residens Etrangers qui se trouverent à sa Cour, que ses dernieres victoires ne l'empêcheroient jamais d'écoûter des propositions de paix, si on luy en faisoit quelques-unes : Au lieu de cela certains adulateurs impudens & extravagans se sont avisez d'écrire, que tous les Princes Chrêtiens le genou en terre demandoient la

paix à Sa Majeſté. Ce diſcours contient deux impertinences palpables, dont l'une ſuppoſe un fait évidemment faux, que tous les Princes Chrêtiens demandent à genoux la paix au Roy, de laquelle au contraire ils ne paroiſſent juſqu'icy que trop éloignez; & l'autre choque abſolument l'intention pieuſe de Sa Majeſté de pacifier l'Europe.

III. Entre pluſieurs autres indiſcretions de l'Auteur en voicy deux conſiderables, la premiere de n'avoir point paſſé ſous ſilence, que la coûtume d'Antonin étoit de conſtruire de ſuperbes Edifices publics, mais par modeſtie de ne bâtir jamais de grands Palais pour ſon uſage particulier. La ſeconde que pour ne pas fouler ſes Peuples dans les neceſsitez de l'Etat, *il vendit à l'encan ſes pierreries, ſes tableaux, ſes vaſes, ſes tapiſſeries, ſa vaiſſelle d'or & d'argent, ſes cryſtaux, ſes meubles, & les habits d'or & de ſoye de l'Imperatrice, & les perles qu'il avoit trouvées en grand nombre dans le cabinet d'Adrien.*

IV. On peut auſsi reprocher à cet Hiſtoriographe quelques ignorances dans les faits, par exemple; que l'Edit pour le ſoulagement des Chrêtiens, publié à Epheſe dans l'Aſſemblée generale de l'Aſie, étoit de Marc Aurele Antonin,

Antonin, car il est certain qu'il fut fait par Antonin le Pieux son Predecesseur. Il avance aussi que ce fut la douziéme Legion, sous Auguste, qu'on surnomma *Fulminante*, & non pas une Legion de Chrêtiens sous Marc-Aurele; cependant il est tres-certain que l'une & l'autre de ces deux Legions fut, chacune en leur temps, qualifiée du titre glorieux de *Fulminante*, quoy que pour differentes raisons.

V. A l'égard des Réflexions Morales de l'Empereur Marc-Aurele, elles montrent simplement qu'il entendoit & pratiquoit la doctrine de Zenon, quoy qu'il n'approchât que de loin d'un Epitecte & d'un Seneque. Et nôtre Ecrivain auroit sagement fait de ne pas ennuyer ses Lecteurs par les Remarques remplies de Sermons Stoïques & Chrêtiens, qu'il a ajoûtées aux Réflexions de son Heros, dont elles n'avoient nul besoin, en vûë de Déïfier ce Payen entêté du culte infâme de ses Idoles.

Il s'y porta avec un si prodigieux excés, qu'aprés la mort de l'Imperatrice Faustine sa femme, la plus insatiable Louve qui fut jamais, il n'eut point de honte de luy ordonner des honneurs Divins, de luy édifier un Temple (qui sub-

ſiſte encore aujourd'huy comme une des plus rares curioſitez de la Ville de Rome, mais à l'opprobre éternel de celuy qui l'a érigé) de luy conſacrer des Prêtres, & de luy dreſſer une Statuë d'or qu'on adora. Le défenſeur de ce Prince tâche de nous perſuader qu'il ne ſavoit pas les déreglemens de ſa femme; mais eſt-il croyable qu'il fût le ſeul homme du monde qui les ignorât? Et comment pouvoit-il ne les pas connoître, puiſqu'un jour étant exhorté par ſes fideles amis de répudier cette femme ſi ſcandaleuſement impudique, il leur répondit Philoſophiquement, qu'il faudroit luy reſtituer ſa dot, parce que c'étoit d'elle qu'il tenoit l'Empire.

Encore s'il ſe fût contenté de ſon aveugle attachement au Paganiſme, quoy qu'indigne d'un honnête homme, & ſur tout d'un Philoſophe comme luy; mais il jugea à propos d'être auſſi le perſecuteur outré des Chrêtiens, juſqu'à inſulter à leurs cadavres, qu'il ſouffroit être traînez à la voirie pour y ſervir de ſpectacle, & enſuite être devorez par les bêtes; Et ce fut ſous ſon Regne, qu'on s'efforce de faire paſſer aujourd'huy pour un Siecle d'or, que s'excita la cinquiéme & generale perſecution contre les Chrêtiens.

L'Armée Romaine se trouvant un jour réduite au danger de perir de soif, fut sauvée par une pluye extraordinaire qui survint tout à coup, & l'Armée ennemie ruinée en même temps par les foudres & le feu du Ciel. Dieu accorda ce miracle aux prieres d'une Legion composée de Chrêtiens, qui se trouva dans l'Armée Romaine, dont le nom de *Melitine* fut alors changé en celuy de κεραυνοβόλος, comme qui diroit, *Lance-foudre*, ou *Fulminante*.

Il est vray que Marc-Aurele en reconnoissance d'un secours si important & si merveilleux, publia un Edit en faveur des Chrêtiens; mais les executions sanglantes contr'eux ne laisserent pas de continuer jusqu'à la fin de sa vie, quoy qu'un peu moins violentes qu'auparavant: Surquoy l'Apologiste de ce meurtrier des fideles, assure de son chef & sans preuve, qu'il n'en étoit pas informé. Mais qui ne voit que cette excuse est tout-à-fait frivole, n'étant pas imaginable que de telles barbaries, qui ne cessoient pas, se pussent commettre dans les Provinces contre l'ordre de l'Empereur, & sans qu'il en fût averti, à moins que de le faire passer pour un idiot dans l'Art de regner; Que s'il en étoit aver-

ti, pourquoy luy, qui dans ses Réflexions Morales recommande si hautement la Justice, ne faisoit-il pas châtier exemplairement de tels massacreurs ?

On doit donc conclurre que ce malheureux Prince vêcut & mourut non seulement plongé dans les plus basses idolatries, mais aussi enyvré du sang innocent des pauvres Chrêtiens, & que pour l'en punir, Dieu permit que Commode son fils & son successeur l'empoisonna, lequel dans la suite fut un monstre en avarice, en débauches & en cruautez.

Au reste les fautes de jugement contenuës dans cet Ouvrage n'empêchent pas qu'il ne soit assez bien écrit, à l'exception de plusieurs vers que l'Auteur a semez dans sa prose par mégarde. Aprés le mauvais succés de l'histoire de Marc-Aurele, laquelle pourroit bien mourir au berceau, il n'y a nulle apparence qu'aucun Libraire ose entreprendre l'impression du Plutarque entier, que cet Auteur déclare avoir dessein de traduire de nouveau en nôtre Langue, & d'y joindre des commentaires. S'ils sont aussi prolixes que ceux qu'il a accoûtumé de donner au Public, l'Ouvrage contiendra pour le moins

quatre des plus gros volumes in folio, qui ne ſeront ny achetez, ny lûs, à la ruine de l'Imprimeur, & à la honte de l'Auteur.



LETTRE

A MADAME LA MARQUISE DE S. Agnan.

JE vous ſupplie, Madame, de remercier dignement de ma part vôtre illuſtre Amie de m'avoir communiqué par vôtre moyen le dernier Ecrit de Monſieur Peliſſon. Je n'ignorois pas qu'il étoit conſommé dans tous les genres d'érudition, mais je doutois qu'il voulût s'abbaiſſer juſqu'à la Critique; Cependant il y a tellement réüſſi ſur le paſſage de S. Auguſtin, qu'il merite par preference le nom de *Critique*, c'eſt à dire de *judicieux*, en comparaiſon de ceux qui s'attachent uniquement à cette ſorte d'étude. Le Livre ayant pour titre, *la Tolerance des Religions*, me cauſa d'abord une joye incomparable, m'imaginant que les pauvres Proteſtans alloient être ſupportez avec leur ſimple créance au Decalogue, à l'Oraiſon Dominicale & au Symbole des Apôtres, jointe à la participation au Bâtême & à l'Euchariſtie, ſans rien changer aux paroles, ny aux actions de

Jeſus-Chriſt leur Inſtituteur. Mais je fus bien ſurpris lorſque j'apperçûs qu'il ne s'agiſſoit que de la condeſcendance du Pape pour les Allemans touchant la Coupe Sacrée. Je laiſſe à cette Nation la défenſe de ſes droits, mais comme bon François je ſuis ſcandaliſé que Sa Majeſté Imperiale ſoit qualifiée dans ce Livre, *le Fils aîné de l'Egliſe.* Il me ſemble que cela vaudroit bien la peine d'être relevé. Je ſuis, Madame, vôtre tres-humble & tres-obeïſſant Serviteur.



LETTRE

DE MONSIEUR LE CURÉ DE S. Michel à S. Denis, à M. Menjot ſur ſa maladie.

A S. Denis le 21. Decembre 1691.

JE vais vous rendre mes devoirs ſur la maladie dont il plaît à Dieu de vous affliger, en la maniere que je le puis. Nos ſolennitez me tiennent attaché icy ſans que j'en puiſſe ſortir, mais elles ne m'empêchent pas, au contraire elles m'aident à élever mes mains au Ciel pour demander à Dieu pour vous, Monſieur, d'étendre *ſa miſericorde à ceux qui le connoiſſent, & ſa juſtice à ceux qui ont le cœur droit*. Vous le connoiſſez parce qu'il vous connoît; & vous avez le cœur droit, parce qu'il n'y pas ſans doute juſqu'à vôtre maladie que vous ne vouliez, ſachant que Dieu veut que vous la portiez. Peut-être qu'en liſant cecy vous direz que vous voudriez bien n'être pas malade. Si je l'entendois, je vous dirois, c'eſt la maladie qui parle, ce n'eſt pas le malade;

de; le malade dit à l'Eternel, que vôtre volonté ſoit faite en moy qui ſuis encore ſur la terre & qui ne ſuis que terre, comme elle eſt faite aux Saints qui ſont dans le Ciel & qui ſont eux-mêmes des Cieux. Si vôtre cœur eſt droit, comme je n'en doute pas, c'eſt parce que l'Eternel vous a tendu ſa Juſtice; & s'il vous tend encore ſa Juſtice parce qu'il veut que le Juſte ſe ſanctifie encore, vôtre cœur deviendra encore plus droit. Et qu'eſt-ce qu'avoir le cœur droit? C'eſt vouloir être malade quand Dieu veut que nous le ſoyons; la vraye droiture de cœur dont le Prophete parle, n'étant autre choſe qu'une conformité de nôtre volonté à celle de Dieu, dans les afflictions comme dans les conſolations qu'il luy plaît de nous envoyer. Mais, Monſieur, ce n'eſt que par l'Eſprit de Dieu que nous pouvons connoître la volonté de Dieu, & ce Divin Eſprit qui ſouffle où il veut, ne ſouffle neanmoins que dans l'Egliſe. Je le prie de ſouffler ſi bien ſur vous, & en vous, qu'il en ôte toute la paille, qui ne ſert pas à conſerver le froment; & qu'il vous faſſe dire plus du cœur que de bouche: *Je benirai le Seigneur en tout temps, & ſa loüange ſera toujours en ma bouche.*

Que ce Souverain Seigneur vous conſole, & que ſa miſericorde vous faſſe ſouvenir de moy, qui ſuis avec un profond reſpect, Monſieur, vôtre tres-humble & tres-obeïſſant Serviteur,

PARRA Curé de S. Michel.



REPONSE
DE MONSIEUR MENJOT.

A Paris, le 24. Decembre 1691.

NOn ſeulement je me ſoûmets volontiers aux ordres de la Providence, mais je cheris même les maux dont elle me viſite, ſachant qu'ils n'ont qu'une apparence de diſgrace, & que dans le fonds ce ſont des faveurs du Ciel, puiſque *toutes choſes tournent en bien à ceux qui aiment Dieu.* Mais, Monſieur, pour vous découvrir mon cœur, un reſte de vieil homme m'empêche d'être aſſez vivement penetré de ces ſentimens puiſez de l'Ecriture; c'eſt pourquoy j'ay beſoin de mes propres gemiſſemens, & de ceux des gens de bien pour obtenir de Dieu une pleine victoire ſur mes naturelles & malheureuſes réſiſtances, & la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire eſt capable d'y contribuer beaucoup. Cependant vous me permettrez, Monſieur, s'il vous plaît, de m'expliquer avec vous ſur un endroit qu'elle con-

tient, ſavoir que ce Divin Eſprit qui ſouffle où il veut, ne ſouffle neanmoins que dans l'Egliſe. Je tiens cette propoſition veritable ſi par l'Egliſe on entend generalement toute Aſſemblée Evangelique: Mais ſi l'on entend par ce terme quelque Egliſe ſpecialement privilegiée, hors laquelle on ſuppoſe que l'Eſprit de Dieu ne ſouffle jamais, je trouve une telle opinion erronée & ſuperbe, & qu'il faut étre prevenu au dernier point pour donner dans cette illuſion. Je vous demande, Monſieur, de prier pour moy le Pere de miſericorde, par l'unique interceſſion de ſon Fils, de me gratifier de ſon S. Eſprit pour qu'il me confirme dans la voye du ſalut, qui conſiſte dans l'Orthodoxie de la foy & dans la pieté des mœurs. Au reſte je vous remercie de vos ſoins charitables, & ſuis, &c.



OPUSCULES POSTHUMES DE Mr. MENJOT.

CONTENANT

Des Diſcours & Lettres ſur pluſieurs ſujets, tant de Phyſique & de Medecine, que de Religion.

SECONDE PARTIE,

Contenant les matieres de la Religion.

DISCOURS CONCERNANT LES moyens de diſcerner les veritez de la Religion.



Ieu a donné à l'homme deux ſortes de facultez capables de diſtinguer le vray d'avec le faux, l'une corporelle, & l'autre ſpirituelle, ſavoir les ſens, & la raiſon.

Les ſens peuvent juger avec certitude des choſes même de la Religion, pourvû que ces choſes-là ſoient d'une nature ſenſible; car Dieu ne faſcine jamais nos ſens, puiſque la faſcination eſt une eſpece de menſonge & d'impoſture, & que Dieu ne peut ny mentir, ny tromper. C'eſt pourquoy les miracles de Moyſe étoient réels & effectifs comme procedans de Dieu; mais ceux des Magiciens de Pharao étoient des illuſions & des preſtiges aux yeux des aſſiſtans, par le miniſtere des Demons.

Comme donc Jeſus-Chriſt prouva jadis à
Iean 20. ſes Diſciples par la vûë & par le toucher la
27. verité de ſa reſurrection, & comme S. Jean
1. Iean 1. proteſte, qu'il nous *annonce ce qu'il a ouy, vû,*
1. *& touché de la Parole de vie*, auſſi devons-nous croire tres-certainement ſur la dépoſition de quatre de nos ſens, que le pain de l'Euchariſtie eſt un pain veritable & materiel.

A l'égard des objets non ſenſibles, il n'y a que la raiſon qui ait droit d'en juger; mais au lieu que nos ſens ne ſont pas moins fidéles depuis, que devant le peché d'Adam, la raiſon humaine au contraire eſt beaucoup dé-
1. Cor. 2. 14. chûë de ſa premiere perfection. *L'homme*

charnel ne comprend point les choses qui sont de l'Esprit de Dieu, car elles ne luy paroissent que folie, & il n'est pas capable de les connoître, parce qu'elles ne se discernent que par l'Esprit de Dieu. Il a donc besoin d'un secours de dehors, savoir de l'assistance surnaturelle du S. Esprit, selon qu'il est recité dans l'Evangile, que Jesus-Christ *ouvrit l'entendement de ses* Luc 24. 45
Disciples pour leur faire comprendre les Ecritures; En sorte que la raison de tout homme de bon sens, aidée de l'Esprit de Dieu, peut par la lecture de l'Ecriture Sainte en découvrir le veritable sens, en ce qui concerne les dogmes necessaires au salut; laquelle connoissance ne sera pas simplement une opinion probable, mais selon le langage de S. Paul, *une* Heb. 11. 1.
demonstration des choses qu'on ne voit point, incapable d'être effacée de l'esprit de celuy qui l'a une fois conçûë, quand tous les hommes & tous les Anges se joindroient ensemble pour y contredire. Par exemple, les Juifs que les Apôtres convertissoient au commencement du Christianisme ne déferoient pas à l'autorité Apostolique, laquelle leur étoit jusques-là inconnuë, mais leur entendement étoit premierement touché de l'évidence des preuves qu'on leur alleguoit, & sur tout de ce

rapport si juste & si admirable entre Jesus Fils de Marie, & le Messie predit par les Prophetes. Ensuite ceux d'entr'eux qui étoient assistez de l'Esprit de Dieu, se rendoient à la predication de l'Evangile, comme fit Lydie,
Act. 14. 16. à laquelle *le Seigneur ouvrit le cœur pour adherer aux discours de Paul*, pendant que les autres destituez de ce secours, en demeuroient convaincus, & non vaincus, & même en grinçoient les dents, ne pouvant ny résister, ny se ranger à cette Sapience divine.

Or la condamnation de telles gens ne laisse pas d'être juste, quoy qu'il n'ait pas plû à Dieu
Jean 3.8. de les gratifier de son Esprit, lequel *souffle où il veut*.

Et non seulement les Juifs avant leur conversion étoient en pleine liberté d'examiner par les Ecritures de Dieu, les raisons qui leur étoient proposées par les Apôtres touchant le Christ; mais les personnes déja converties conservoient cette sainte liberté. *Si nous-*
Gal. 1. 8 *mêmes*, écrivoit S. Paul aux fidéles de la Galatie, *ou un Ange du Ciel vous évangelisions contre ce que nous vous avons évangelisé, tenez-nous pour anatheme*. Ainsi ceux de Berée aprés a-
Act. 17. 12. voir reçû la parole avec allegresse, ne laissoient pas de conferer avec les Ecritures, les doctri-

nes

nes qui leur étoient enseignées. Et S. Paul disoit aux Corinthiens : *Je vous parle comme à des personnes sages, jugez vous-même de ce que je vous dis.* 1. Cor. 10. 15. Les Docteurs de Rome qui áttribuënt à leur Eglise la qualité d'Interprete infaillible du sens de l'Ecriture, ne sauroient eux-mêmes nier, qu'il ne soit necessaire à chaque particulier de se servir de sa raison pour discerner cette Eglise, & en connoître les privileges avant que de s'y soûmettre ; car le moyen d'ajoûter foy à quelqu'un auparavant que d'être persuadé quel il est ?

Si donc tout homme est en droit de peser les preuves qui lui sont alleguées touchant le choix de l'Eglise à laquelle il doit se ranger, pourquoy ne se servira-t'il pas aussi de son raisonnement pour la discussion des autres points de la foy ? Quelle tyrannie de défendre à des creatures sensibles & raisonnables l'usage des sens & de la raison, & de les vouloir conduire comme des aveugles & des hebetez ! Ne suffisoit-il pas que les Moines fussent traitez de cette maniere despotique par leurs Superieurs, sans étendre un pareil esclavage sur tout le Peuple Chrêtien ?

Aprés tout quand par une obeïssance servile on se résoudroit à dépendre absolument & sans examen de la décision de l'Eglise Romaine, nos

adverſaires ne s'accordent pas, ſi par l'Egliſe il faut entendre la perſonne du Pape parlant *ex Cathedrâ*, comme on veut delà les Monts; ou bien le Concile, comme l'expliquent les Facultez de Theologie de ce Royaume; à moins que d'admettre deux eſpeces de Foy, l'une Tranſalpine, & l'autre Ciſalpine, & d'obliger les Chrêtiens d'embraſſer tantôt l'une, & tantôt l'autre ſelon la diverſité des Climats où ils habitent.

Concluons donc que pour diſcerner la veritable Religion il faut avant toutes choſes demander à Dieu ſa grace, puis ſans s'arrêter au jugement des hommes, écouter Jeſus-Chriſt dans ſon Evangile d'un côté nous ordonnant de
Jean 5. 39. nous *enquerir diligemment des Ecritures*, & de
Luc 12. 9 l'autre nous diſant, *cherchez & vous trouverez.* Mais ſelon les hypotheſes de Rome, il eſt ſuperflu & même dangereux de ſe donner tant de mouvement, il n'y a qu'à en croire bonnement ſon Superieur, ſoit habile, ſoit ignorant, & par ce moyen on trouvera ſeurement la verité.

LETTRE

A MADAME LA MARQUISE DE Sablé touchant le premier Livre de Messieurs de Port-Royal sur l'Eucharistie.

JE vous suis fort obligé, Madame, de l'honneur que vous m'avez fait de me confier le Manuscript de Port-Royal sur le sujet de l'Eucharistie. Ces Messieurs prouvent d'abord & avec raison, que si la Transsubstantiation est une doctrine fausse & monstrueuse, comme le pretendent les Protestans, il n'est pas possible qu'elle ait été introduite dans l'Eglise immediatement aprés le Siecle des Apôtres, mais qu'il faut de toute necessité qu'elle soit beaucoup moins ancienne. Ils ajoûtent qu'on ne sauroit cotter ny l'Auteur, ny le temps, ny même la maniere d'une telle innovation, savoir si elle s'est faite insensiblement, ou tout à coup; si elle a été generale, ou si elle s'est établie tantôt en un lieu, & tantôt en un autre. Ils disent enfin qu'il n'est pas imaginable que ny les Pasteurs, ny les Peuples, tant Catholiques que Schismatiques,

comme les Grecs, les Armeniens & les Egyptiens, ne ſe ſoient point émûs à la naiſſance d'une opinion ſi extraordinaire & ſi erronée : Et de là ces Meſſieurs inferent que la Tranſſubſtantiation n'a jamais été nouvelle dans l'Egliſe, mais qu'elle eſt deſcenduë ſans interruption depuis les temps Apoſtoliques juſqu'à nous. Encore que ces queſtions de fait ne regardent au fonds nullement la Foy, vous verrez neanmoins, Madame, dans quelque temps une réponſe à cet Ecrit de Port-Royal, laquelle aſſurement vous ſatisfera. Cependant pour obeïr à vos ordres, & vous déclarer ſincerement ma penſée ſur les difficultez propoſées par ces Meſſieurs, je vous dirai, Madame, en general, que ce n'eſt pas d'aujourd'huy que l'Hiſtoire a été aſſez negligente pour taire à la Poſterité des faits & des circonſtances tres-conſiderables. Nous ignorons l'Inventeur de la Bouſſole, du Canon & de quelques autres découvertes aſſez modernes; quelle impoſſibilité donc y a-t'il que l'opinion de la Preſence Subſtantielle du Corps de Jeſus-Chriſt au Sacrement de la Ste Cene, ait été ſujette au même ſort? D'autant plus que la face de l'Egliſe durant un grand temps, ſe trouve avoir été couverte des

plus épaiſſes tenebres de l'ignorance, en ſorte que la doctrine de la Tranſſubſtantiation nouvellement introduite parmi les Chrêtiens, peut être comparée à ces oſſemens jettez de nuit par l'ennemi dans le Temple de Jeruſalem. A l'égard de la maniere de ſon introduction arrivée en tant de lieux ſans bruit & ſans contradiction, poſé que cela ſoit veritable, ce peut être une adreſſe du Demon à faire gliſſer des erreurs par des voyes ſecretes & imperceptibles. La Lettre de divorce eſt aujourd'huy permiſe chez les Grecs, contre la défenſe expreſſe de Jeſus-Chriſt; cependant il n'eſt pas poſſible de marquer preciſement le temps auquel cette coûtume criminelle a commencé, non plus que d'aſſurer ſi elle a été reçûë dans l'Egliſe Greque peu à peu, ou tout à la fois, ſi ç'a été avec quelque réſiſtance, ou bien du conſentement unanime des Clercs & des Laïques. En verité, Madame, les erreurs auſſi bien que les maladies dont les ſources ſont cachées, ne laiſſent pas d'être des erreurs. Nous ne ſaurions découvrir en quel ſiecle la rougeolle, la petite verole, & même, ſelon quelques-uns, la fiévre pourprée ont commencé de paroître, & quelles Provinces du monde en ont été les premieres infectées.

C'eſt pourquoy, Madame, en matiere de Religion, ſans s'amuſer aux réflexions de l'eſprit humain, le plus court & le plus ſeur, ſelon l'ordonnance de Jeſus-Chriſt renvoyant les Juifs à Moyſe & aux Prophetes, eſt d'examiner par la Parole de Dieu s'il en étoit ainſi du commencement. Qu'on chicane tant qu'on voudra, ce principe eſt ſans doute le plus aſſuré & ſur lequel ſeul par conſequent doit rouler la Foy des Chrêtiens: *Mes brebis*, diſoit le Fils de Dieu, *oyent ma voix & me ſuivent*. Il eſt vray qu'elle ne ſort plus, comme autrefois, de la propre bouche du Sauveur, mais par ſa bonté il l'a fixée dans les Livres de l'Ecriture Sainte, qu'il a dictée par ſon Eſprit aux Prophetes, aux Evangeliſtes & aux Apôtres, & qu'il a conſervée juſqu'à nous par ſa Providence, ſans aucune alteration conſiderable.

Voila toute nôtre hereſie, d'être ſur nos gardes contre les ſubtilitez de ceux qui entreprenent la défenſe des doctrines non revelées, & de nous attacher uniquement à l'autorité de Dieu parlant dans les Ecritures. Je ſuis, &c.

AUTRE LETTRE

A MADAME LA MARQUISE DE Sablé, ſur la ſaiſie faite par un Commiſſaire du Châtelet de la Réponſe de Monſieur Claude.

LA plume de Meſſieurs de Port-Royal a été victorieuſe lorſqu'elle a défendu la Grace efficace qui a S. Paul pour garand, & le cœur de chaque fidéle en particulier pour témoin: Elle a auſſi triomphé de ceux qui n'ont point eu de honte de permettre en certains cas les crimes les plus horribles, comme les duels, les larcins domeſtiques, le meurtre des enfans dans le ventre de leur mere. C'eſt encore avec un entier ſuccés qu'elle s'eſt oppoſée à ces nouveaux Docteurs, qui ont oſé attribuer à un homme pecheur & mortel, l'infaillibilité du droit & du fait qui n'appartient qu'à Dieu ſeul. Ce ſont-là des victoires qui ne peuvent être conteſtées à ces Meſſieurs, & qu'ils ont obtenuës d'autant plus aiſément, qu'ils ont eu à combattre des adverſaires d'une capacité aſſez me-

diocre. Mais lorsqu'ils ont entrepris de debiter leurs pensées particulieres sur l'impossibilité pretenduë du changement arrivé dans l'Eucharistie, & qu'ils ont attaqué des gens qui ne leur cedent ny en érudition, ny en l'art de bien écrire, il ne faut pas s'étonner s'ils n'ont pas réüssi à leur ordinaire. Ce n'est donc pas sans quelque apparence qu'on les soubçonne d'avoir traversé secretement l'impression d'une Réponse qui interrompt le cours de leurs victoires, & de s'être servis en ce rencontre des mêmes moyens que leurs ennemis employent tous les jours contr'eux. En effet on ne peut juger que ce trouble puisse être venu d'ailleurs, puisque le Magistrat averti toleroit la publication de cet Ouvrage, que le Visiteur des Imprimeries, present à la saisie du Commissaire, n'en a fait aucune plainte, & que la chose qui est en question, si on y prend garde de prés, n'interesse au fonds ny l'une, ny l'autre Religion. Ce n'est proprement qu'une dispute d'histoire entre deux hommes, qui tâchent de faire valoir leurs conjectures. L'un soûtient que Paschase Moine de Corbie dans le neuviéme Siecle, a été l'Auteur de la Transsubstantiation ; l'autre pretend qu'un tel changement n'a pû arriver dans l'E-
glise.

glise. Posé le cas que le premier se trompe, que fait cela contre les Reformez qui fondent leur Foy sur la contrarieté qu'ils trouvent entre la Cene de trois Evangelistes & de S. Paul, & l'Eucharistie Romaine, sans qu'il leur importe en quel temps, & par qui l'innovation a été faite? Supposons au contraire que les raisonnemens du second ne soient pas valables, & qu'une nouveauté si considerable ait pû s'introduire insensiblement dans l'Eglise, conformement aux exemples qu'on allegue de pareils changemens, ce ne seroit pas neanmoins raisonner juste, que de conclurre de la possibilité d'une chose, son existence actuelle; & le Catholique Romain n'en demeurera pas moins ferme dans sa créance. Il est donc manifeste que Messieurs de Port-Royal étant les seuls interessez dans la contestation presente, pouront, s'il leur plaît, obtenir facilement la main-levée du Livre qui a été saisi, & épargner à l'Auteur la peine de le faire imprimer hors du Royaume, si ce n'est que par charité ils n'aiment mieux travailler à la gloire de cet Ouvrage, selon le sort ordinaire des Livres persecutez. Je suis, &c.

AUTRE LETTRE

A MADAME LA MARQUISE DE Sablé, en lui envoyant la Réponse de Monsieur Claude.

ENfin, Madame, je vous envoye la Refutation du Traité de la Perpetuité de la Foy. Cet exemplaire a été délivré par un espece de miracle, comme autrefois S. Pierre de la prison où il étoit détenu injustement. Mais je crains fort que comme ce grand Apôtre ne put vaincre l'endurcissement des Juifs, aussi ce Livre avec toute sa lumiere, ne soit pas assez heureux pour guerir l'aveuglement des gens du monde, qui ne suivent que la coûtume & l'exemple. A l'égard de ceux qui se disent les Disciples de S. Augustin, & qui semblent chercher avec soin leur salut, nous verrons par leur aquiescement, ou par leur résistance aux saintes veritez qu'on leur propose, s'ils ont part, ou non, à la Grace qu'ils ont si magnifiquement défenduë. Ceux qui aiderent à bâtir l'Arche ne laisserent pas d'être enveloppez dans

le Deluge avec le reſte des hommes, & pour dire Seigneur, Seigneur, on n'eſt pas toujours du nombre des fidéles. Mais il faut principalement que ceux qui ſont appelez de Dieu à la conduite de ſes Troupeaux, les nourriſſent, comme parle S. Pierre, *du laict de ſageſſe pur & ſans mêlange*, tiré du Vieux & du Nouveau Teſtament, que S. Auguſtin appele *les deux mammelles de l'Egliſe.* Car pour la Tradition c'en ſeroit une troiſiéme qui rendroit monſtrueux le Corps Myſtique de Jeſus-Chriſt. Neanmoins afin de convaincre en toute maniere les défenſeurs de l'erreur, il a falu les faire condamner non ſeulement par la Parole de Dieu, qui eſt le ſeul & infaillible Juge de la Foy ; mais auſſi par les nouveaux Juges qu'ils ont voulu choiſir, quoy qu'au fonds incompetens. Ils ſe ſont retranchez dans les Ecrits des Peres contre l'autorité ſouveraine des Ecritures Divines: Mais vous verrez icy, ſelon le langage de S. Paul, *cette fortereſſe détruite* de fonds en comble, & l'erreur vaincuë par ſes propres armes. J'avouë qu'il eût été à ſouhaiter pour la plus grande édification des Lecteurs, que les quatre Traitez qui compoſent cette diſpute, euſſent paru dans un même volume ; mais il n'a

pas plû à Meſſieurs vos Docteurs d'y conſentir, leſquels comme politiques de bon ſens, ont bien jugé qu'ils ne trouveroient pas leur compte dans la comparaiſon de leurs raiſons & des nôtres. En effet il ne leur a pas été fort difficile en marchant ſur les traces de S. Paul, de S. Auguſtin & de nos premiers Reformateurs, de ſoûtenir la Grace efficace contre les Pelagiens de nôtre Siecle, & il leur a été encore plus aiſé de combattre la Morale peſtilentieuſe de quelques faux Theologiens ; mais il n'y a point d'artifice capable d'obſcurcir les veritez établies & prouvées dans ce Livre, & nous pouvons dire aujourd'hui ce que diſoit autrefois l'Apôtre, *que ſi nôtre Evangile eſt encore couvert, il ne l'eſt qu'à ceux qui periſſent, ſavoir aux incredules, auſquels le Dieu de ce Siecle a aveuglé l'entendement.* Il ne faut pourtant pas faire ce tort à l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, que de s'imaginer qu'elle doive fonder ſa foy ſur tant de paſſages convainquants des Conciles & des Peres. Car nous ne ſommes pas obligez à croire de foy divine qu'il y ait jamais eu d'autre Concile que celuy de Jeruſalem dont il eſt parlé dans les Actes des Apôtres, ny que les Tertulliens & les Theodorets ayent jamais été au

monde, ou qu'ils ſoient les veritables Auteurs des œuvres qu'on leur attribuë. Nous ne devons à la dépoſition de ces Illuſtres témoins, qu'une foy qui leur ſoit proportionnée, c'eſt à dire une foy humaine & hiſtorique; & la lecture preſque infinie des Anciens Docteurs peut bien nous rendre ſavans, mais ne peut nous rendre fidéles. La Foy eſt fille du Ciel, & non de la Terre; elle eſt produite, dit S. Paul, par *l'ouye de la Parole*, non des hommes, mais *de Dieu*. S'il étoit poſſible que les Peres qui ont vêcu dans tous les âges de l'Egliſe, & dans tous les Climats du monde, compoſaſſent un Concile, & qu'ils entrepriſſent de faire des Decrets contraires à l'Ecriture, ou qui n'y fuſſent pas contenus, il ſeroit du devoir du moindre particulier des fidéles, d'avoir une telle Aſſemblée en execration, quant il ſe trouveroit ſeul ſur la terre de ſon ſentiment; autrement il ne ſeroit pas des Brebis de Jeſus-Chriſt, puiſqu'il n'auroit pas reçû la grace d'en pouvoir *diſcerner la voix d'avec celle de l'Etranger*.

Quelque excés qu'il paroiſſe dans ce diſcours, le commandement qui nous eſt fait dans l'Epître aux Galates va ſans comparai-

ſon plus loin, car un Ange confirmé en grace, & un Apôtre ravi au troiſiéme Ciel ont infiniment plus de lumiere que tous les Peres joints enſemble; Et toutefois s'il ſe pouvoit faire que l'un ou l'autre nous enſeignât quelque choſe de contraire à ce qui nous a été enſeigné, S. Paul nous ordonne expreſſement de fulminer anatheme & contre l'Ange, & contre luy-même. Voila l'invincible fermeté, ou ſi vous voulez l'entêtement d'un veritable Chrêtien, qui le rend ſelon le ſtyle de l'Ecriture, *plus que vainqueur* des erreurs auſſi bien que des perſecutions. Et il n'y a pas d'apparence que cette liberté des fidéles puiſſe être conteſtée par ceux qui veulent que de ſimples filles jugent ſi une ſignature commandée par leurs Superieurs, eſt conforme ou non à la Loy de Dieu. Car pourquoy ne leur ſera-t'il pas auſsi permis d'examiner ſi la foy qui leur eſt propoſée par ces mêmes Superieurs, eſt de revelation Divine, ou ſi elle ne l'eſt pas? La raiſon aſſurement eſt égale, & il n'eſt pas plus juſte de vouloir croire en Dieu ſous la caution d'autrui, que de pretendre luy obeïr ſans auparavant apprendre de luy-même ſa volonté. Mais je ne prens pas garde, Madame, que je m'étens

au delà des bornes d'une Lettre, & que je m'engage insensiblement dans des matieres qui ne sont pas de ma profession. C'est pourquoy je passe des veritez Divines aux humaines, pour vous assurer de mes tres-humbles respects, ausi bien que de la sincerité avec laquelle je suis tout à vous.



LETTRE

A MADAME...... SUR LE LIVRE de Monsieur l'Abbé de la Trape.

JE vous renvoye le Livre que vous m'avez fait la grace de me prêter; c'est dommage qu'une si belle plume ait été employée à écrire sur un sujet si peu raisonnable; Car ces vœux & ces austeritez extrémes qu'on exagere avec tant d'éloquence, choquent au fond la droite raison. Elles ont beau être âgées de plusieurs siecles, puisqu'elles n'étoient point en usage dés la premiere Antiquité, c'est à dire dés les temps Apostoliques, chacun est en droit de leur opposer ce que Jesus-Christ disoit aux Juifs qui vantoient leurs Traditions, *du commencement il n'en étoit pas ainsi.* L'Auteur du Livre a senti cette verité, puisqu'il s'est efforcé d'appuyer ces Constitutions Monacales sur quelques passages de l'Ecriture Sainte; mais en verité pour peu qu'on ait de justesse d'esprit, il est aisé de reconnoître que les textes qu'il cite sont pris à contre sens, & il est étonnant qu'un homme aussi éclairé que luy, se soit assez

assez oublié pour s'imaginer que Jesus-Christ, ou ses Apôtres, qui sont les seuls Legislateurs de l'Eglise Chrêtienne, ayent établi ou recommandé dans leurs Ecrits ces sortes de devotions outrées & serviles. Nous devons à Dieu une soûmission aveugle, nous sommes ses *serfs achetez par prix*, savoir par le sang de son Fils, & nôtre esclavage infame au peché a été changé en une noble servitude à Christ; car *servir à Dieu c'est regner.* Mais l'entendement de l'homme & sa volonté sont des facultez naturellement trop relevées & trop libres pour être traitées despotiquement par les hommes, quand même on supposeroit, ce qui n'arrive pas toûjours, que les personnes supérieures & dominantes auroient plus de bon sens, de connoissance & de pieté que les personnes inferieures & dominées. C'est pourquoy S. Paul nous défend expressement d'être *serfs des hommes.* En vous r'envoyant ce premier volume je ne vous demande pas le second, n'étant pas resolu d'achever une si prolixe & si ennuyeuse lecture. Je suis, &c.

LETTRE
A MONSIEUR L'ABBE' HUVET à Rome.

IL ſeroit à ſouhaiter, Monſieur, que ceux qui ſe mêlent d'écrire ou de parler de Religion, euſſent l'eſprit auſſi équitable que vous, on n'abuſeroit pas du terme de *mordacitas caritatis*, employé peut-étre une ſeule fois par S. Auguſtin, pour vomir à toute heure contre nous les injures les plus atroces. Lorſque les Apôtres livroient les pecheurs énormes à Satan, *in iteritum carnis ut ſpiritus ſalvus ſit in die Domini noſtri Jeſu Chriſti*, comme il paroît par la conduite de S. Paul envers l'inceſtueux de Corinthe, c'étoit *mordacitas caritatis*. Telles ſont encore aujourd'huy les cenſures & les menaces des Paſteurs à l'égard des impenitens, & on peut icy rapporter ce que dit Seneque touchant les Medecins, dans l'une de ſes Epîtres, *quid aures meas ſcalpis? Quid oblectas? Urendus, ſecandus, abſtinendus ſum*. Mais ſi au jugement du Fils de Dieu, celuy qui appelle ſon

frere fol est digne de la gehenne, on ne nous persuadera jamais que des invectives affectées & entassées les unes sur les autres, ne meritent pas mieux le nom de *mordacitas ferocitatis*, que celuy de *mordacitas caritatis*. Ces Messieurs neanmoins, comme gens bien sensez, ont leur politique. Il faut paroître dévoüé aux passions de la Cour de Rome pour effacer certains soupçons d'intelligence secrete avec nous, fondez sur nôtre créance commune touchant la Grace efficace par elle-même. Ce stile envenimé des Sectateurs de Jansenius contre tous ceux qui les contredisent, leur étant d'ailleurs fort ordinaire, nous n'en serions pas surpris, s'il n'étoit accompagné d'une plus grande injustice que celle de Pilate envers Jesus-Christ, & de Festus envers S. Paul; car l'Auteur des Prejugez pretend qu'on nous condamne sans nous ouïr. C'est justement ce que l'on appelle dans le Pays de la chicane, une fin de non recevoir, pour éluder de plaider au fond. A la verité je ne trouve point étrange qu'on nous conteste nos griefs, c'est à nous à justifier qu'ils sont bien fondez pour autoriser nôtre separation de l'Eglise Romaine. Mais la preuve en étant une fois établie, on ne

ſauroit nier que nous n'ayons eu raiſon de ſortir de ſa communion.

Vous m'objectez, Monſieur, qu'il pouvoit y avoir lors de la Reformation, quelques peu de fidéles cachez leſquels ne participoient pas aux Cultes de l'Egliſe Romaine, & qu'au lieu de rompre avec eux il faloit plûtôt tolerer en leur conſideration les erreurs de la multitude. Je répons que le flambeau de l'Evangile, qui étoit ſous le boiſſeau du temps de nos Reformateurs, ayant été remis par eux ſur le chandelier, ceux que vous appelez fidéles cachez, ou ont ſuivi cette divine lumiere, ou ne l'ont pas ſuivie; S'ils l'ont ſuivie, nous nous ſommes donc tous unanimement rendus à la voix de Jeſus-Chriſt dans ſa Bergerie. Si au contraire par des raiſons mondaines ils ne l'ont pas ſuivie, ces gens-là étoient des hypocrites, ou du moins des Nicodemites, & par conſequent c'eſt avec juſtice que nous les avons abandonnez. Enfin je n'ay jamais ouy dire qu'il fût défendu de quitter une maiſon peſtiferée, lors même que les habitans ne veulent pas permettre qu'on la purifie. Or les erreurs capitales étant une peſte ſpirituelle, il faut de toute neceſſité ſe retirer d'une Egliſe dont les do-

gmes & les pratiques ruinent les fondemens de la foy. Elle a bien voulu en nos jours réduire les Monaſteres à leur premiere inſtitution, de laquelle ils s'étoient inſenſiblement dévoyez : Pourquoy ne luy plaît-il pas de ſe corriger elle-même ſelon la Parole de Dieu, qui eſt la ſeule & infaillible regle des Chrêtiens ?

Ce que vous me dites, Monſieur, de la corruption des mœurs, eſt tres-veritable. Elle n'eſt pas un ſujet legitime de ſchiſme, mais c'eſt à condition qu'elle ne ſoit pas dégenerée en Loy. Or le Concile de Conſtance tenu pour Oecumenique, défend expreſſement de garder la foy aux heretiques, & les Venerables Peres de Trente n'ont pas trouvé à propos d'abolir un Decret ſi contraire, non ſeulement à la Morale & Chrêtienne & Payenne, mais qui choque le droit des gens. L'Hiſtoire de la Reformation, qui contiendra la Réponſe aux Prejugez, paroîtra dans quelque temps; mais n'attendez pas d'y lire autre choſe que des raiſons accompagnées d'une charité qui ne ſera pas mordante.

Le Livre de Monſieur Rohault de l'ame des Bêtes, & de l'explication de l'Euchari-

ſtie Romaine par les Principes Carteſiens ; dont vous me parlez, n'eſt pas encore au jour ; Nous verrons comment il évitera ces deux écueils de ſa Philoſophie. Conſervez-moy, Monſieur, l'honneur de vôtre amitié, & me croyez tout à vous.



LETTRE

A MONSIEUR LE BLANC DE Beaulieu, à Sedan, touchant ſes Theſes de Theologie.

J'Ay lû avec beaucoup de plaiſir & de profit, les Theſes que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Vous y avez marqué fort nettement le point veritable de nos controverſes, & vous avez ingenieuſement découvert le mal-entendu & l'équivoque qui ne s'y rencontre que trop ſouvent. Cependant permettez-moy, Monſieur, de vous dire que les Scholaſtiques par le moyen de leurs diſtinctions infinies, ont le privilege d'être de telle opinion qu'il leur plaît, & qu'ainſi ce n'eſt pas tant de leurs Ecrits particuliers qu'il faut rechercher les croyances Romaines, que du ſentiment univerſel & de la pratique ordinaire de cette Egliſe. Il y a tres-peu de dogmes défendus aux chicaneurs de l'Ecole, pourvû qu'à l'égard de l'exterieur de la Religion ils ne s'écartent pas de l'uſage public, & que d'ailleurs ils proteſtent de ſe ſoûmettre au Saint

Siege. La raiſon eſt que Rome ne ſonge qu'à être Reine & à dominer, & qu'il n'y a preſque rien de ſacré chez elle que ſon autorité. Nous avons vû prêcher icy en même temps, comme la foy generale de l'Egliſe, & l'opinion de Pelage, & celle de S. Auguſtin ſur la Grace, ſans que les Prelats ayent daigné s'en expliquer: Et ces Meſſieurs prenent encore moins garde à ce qui ſe debite dans les Chaires de Theologie, où le Peuple n'a nulle part. Mais au fond quelque adouciſſement qu'on apporte à nos differens, cela n'empêchera jamais que la fabrique & le Culte des Images ne choque ouvertement le Decalogue, ny que les meilleures œuvres des regenerez ne ſoient toujours une monnoye trop legere pour entrer dans le payement de leurs dettes à la Juſtice Divine, dont la rigueur ne peut admettre aucune ſatisfaction défectueuſe; ny enfin que celuy qui ſe qualifie par humilité le Serviteur des Serviteurs du Seigneur, ne ſoit aſſis au Temple de Dieu, comme s'il étoit Dieu. L'ancienne Rome aſſujettiſſoit inſenſiblement, ſous pretexte d'alliance, les Nations qu'elle ne pouvoit ſubjuguer par ſes armes; & la nouvelle Rome à ſon imitation, tâche adroitement d'accorder ſes opinions avec

celles qui leur ſont oppoſées, afin de gagner par cette politique les perſonnes qu'elle ne ſauroit attirer à elle par la voye de la raiſon. Pardonnez à mon begayement dans ces matieres Theologiques, & quelque indigne que je ſois de la lecture de vos ſavantes Theſes, continuez neanmoins de m'en faire part, *nam harum feciſti me* ὀξυπεινον. Je ſuis, &c.



LETTRE

A MONSIEUR DU MOULIN Docteur en Medecine à Londres, sur son projet de desunir les Princes Catholiques Romains d'avec le Pape.

JE ne saurois vous remercier assez dignement de tous les biens dont vous me comblez. J'avois reçû peu auparavant par les mains de Monsieur Claude, vôtre Livre intitulé, *Exemplar morum seu Characteres*, & vous avez eu la bonté de m'envoyer tout de nouveau par M. Blair, vôtre *Jugulum causæ.* Il n'y a rien de plus ingenieux que le premier de ces Ouvrages, vous y peignez de vives couleurs, & en petit, les mœurs & les conditions des hommes; Et il n'y a rien de plus hardi que le second, dans lequel vous entreprenez de détrôner un homme, qui non content de s'élever au dessus des Rois, tranche du Souverain dans l'Eglise, & en coupant cette tête, vous abbattez d'un même coup le corps des superstitions Romaines. Ne vous découragez pas, Monsieur, pour l'a-

veuglement de vos proches ; vous n'avez en céla que plus de conformité avec J. Chriſt, dont les freres même ne croyoient pas en luy. S'il a été traité de Demoniaque , devez-vous trouver étrange que des eſprits mal faits tâchent de vous décrier comme un viſionnaire ? Certes ſi vos penſées ſont des folies, c'eſt au ſens que S. Paul parle de la folie de Dieu. Neanmoins vous trouverez bon, s'il vous plaît, que ſelon ma ſincerité ordinaire, & avec la permiſſion que vous m'en donnez, je mette en avant ſur ce ſujet quelques difficultez, plûtôt en intention d'être éclairci de mes doutes, que de contredire vos ſentimens.

La deſtruction du Pape par les moyens que vous propoſez, eſt une choſe à ſouhaiter plûtôt qu'à eſperer ; Car quelle apparence de pouvoir détacher du S. Siege, comme on parle, les Rois & les Princes Catholiques ? puiſqu'ils ſont entêtez de cette maxime erronée, que le Chriſtianiſme a beſoin d'un Chef miniſteriel, & d'un centre d'unité qu'ils aſſurent être l'Evêque de Rome ? J'aimerois autant les ſoliciter d'abandonner tout d'un coup leur Religion, qui roule ſur leur ſoûmiſſion au Pape, lequel ils conſiderent com-

me la clef qui soûtient toute la voûte.

Il est vray que les Facultez de Theologie de ce Royaume affoiblissent extrémement son autorité, & qu'elles ne reconnoissent ny sa puissance sur le temporel des Rois, ny son infaillibilité. Quelques-uns même des Evêques François, non plus que le Patriarche de Venise, ne souffrent pas qu'on les dise Evêques par la grace de Dieu & du S. Siege Apostolique, pretendant ne tenir l'Episcopat que de Jesus-Christ. Il est vray encore que nos Parlemens cassent souvent les décisions de la Cour de Rome, comme abusives, & qu'au Siecle passé le Parlement de Paris, assemblé alors à Tours, fit brûler par la main du Boureau une Bulle du Pape, qui excommunioit le Roy Henry troisiéme, le Roy de Navarre, & le Prince de Condé. Si nous étions encore au temps que les Papes fouloient aux pieds les Empereurs, en prononçant ces paroles du Prophete, *super basiliscum & aspidem ambulabis*,& qu'ils mettoient les Royaumes en interdit, il semble qu'il ne seroit pas impossible de déciller les yeux des Rois, mais aujourd'huy les choses ont bien changé de face, car les fulminations du Vatican sont devenuës *bruta fulmina*, & ce sont les Papes

qui craignent les Rois, d'autant que ceux-cy peuvent sans blesser leur Religion, empêcher l'argent de sortir de leurs Etats, pour être transporté à Rome par le moyen des Annates & des Dispenses. Nôtre Ambassadeur ayant été maltraité en Cour de Rome il y a quelques années, le Roy en reçût une satisfaction autentique, laquelle fut gravée sur une Pyramide qu'on érigea en une Place publique de la Ville de Rome, & cette Pyramide n'en a été ôtée que par l'ordre de Sa Majesté, à l'instance qui luy en fut faite depuis par le Pape. Mais cela n'empêche pas que les Rois & leurs Magistrats, aprés avoir ainsi restraint le pouvoir du Pape dans des limites assez étroites, ne reverent toujours sa personne comme le Chef visible de l'Eglise, hors de la Communion duquel ils ne croyent point de salut.

Il y a plus, posé qu'on pût desabuser entierement le Roy Tres-Chrêtien, & quelques autres Princes Catholiques Romains, de la puissance universelle & spirituelle du Pape, & le cantonner dans les bornes du Diocese de Rome, en luy conservant seulement une primauté d'ordre entre les autres Evêques ses Confreres; jamais ny l'Empereur, ny le Roy

d'Eſpagne, ny les Etats d'Italie, à la reſerve peut-être de Veniſe, ne ſuivroient ces exemples, tant ils ſont enyvrez du vin de la paillarde. Je ne ſay même quand on ſeroit venu à bout de ce grand deſſein, ſi l'autorité Papale ne ſe trouveroit point alors dévoluë à chaque Evêque en particulier, & ſi ces Prelats qui ſe qualifient déja Princes de l'Egliſe, ne deviendroient pas autant de petits Pontifes & de grands Tyrans; en ſorte que la derniere condition de l'Egliſe, *obſedée par ſept autres eſprits*, *ſeroit peut-être pire que la premiere*, & qu'au lieu d'un Antechriſt il s'en trouveroit pluſieurs; tout de même qu'au rapport de Plutarque, s'éleverent du corps mort d'Alexandre comme autant de vers, les Perdiques, les Meleagres, les Seleuques & les Antigones, qui pour n'être que des Roitelets en comparaiſon de leur Predeceſſeur, n'en furent pas moins Tyrans.

Voila, Monſieur, les réflexions que j'ay faites ſur vôtre *Jugulum Cauſæ*; en voicy quelques autres ſur vôtre *Parœneſe*. J'eſtime avec vous que l'autorité des Paſteurs ne conſiſte qu'à adminiſtrer les Sacremens, à exhorter, à conſoler, à promettre, & à menacer de la part de Dieu, & que le droit d'ex-

communier n'eſt point de leur juriſdiction. Cependant il ſeroit injuſte & dangereux de laiſſer dans la Communion externe de l'Egliſe, les impenitens convaincus de crimes infames & publics. Vôtre avis ſeroit donc que le Prince, ou ſes Magiſtrats de ſa part, euſſent le pouvoir d'excommunier ces perſonnes-là, & de les rétablir dans la paix de l'Egliſe lorſqu'ils ſeroient repentans. Mais pour ne rien dire des lieux où les Princes ſont d'une Religion contraire à celle de leur Peuple, il peut arriver qu'eux même & leurs Magiſtrats ſeront ignorans, ou méchans, & qu'ainſi les gens de bien ſeroient chaſſez de l'Egliſe par des cabales de Cour, pendant qu'on y laiſſeroit les vicieux qui auroient de la faveur. Il ſemble donc qu'il ſeroit plus équitable que le corps des fidéles de chaque Egliſe, eût la puiſſance de retrancher de ſa Communion ceux qui menent une vie ſcandaleuſe, puiſqu'auſſi bien les plus Orthodoxes des Theologiens Reformez, enſeignent que toute l'autorité Eccleſiaſtique réſide originairement dans les fidéles aſſemblez, leſquels compoſent proprement l'Egliſe; de maniere que comme le corps de chaque Egliſe a le pouvoir de ſe choiſir des Paſteurs, il eût auſſi le droit de donner ou de re-

fuser sa communion à qui bon lûy sembleroit. En effet S. Paul écrivant, non simplement aux Pasteurs, mais à tous les fidéles de l'Eglise de Corinthe, ainsi qu'il s'en explique dés l'entrée de son Epître, se plaint de ce qu'ils n'ont pas ôté d'entr'eux l'incestueux qui entretenoit la femme de son pere, & voyant qu'ils avoient en cela manqué à leur devoir, il livre luy-même ce pecheur à Satan, en vertu de son autorité Apostolique, laquelle ne tire point à consequence pour les Pasteurs ordinaires.

Au reste, Monsieur, ne vous imaginez pas que je pretende faire passer ces difficultez, dont je ne vous ay que trop long-tems importuné, pour quelque chose de solide, *gerræ namque sunt Germanæ atque Aedepol liræ liræ*, comme parle le Comique. J'attens avec impatience le Manuscrit, ou en tout, ou en partie, que vous nous promettez à M. Alix, & à moy; car vous m'avez rendu affamé de vos doctes & élegantes productions. Monsieur Blair qui a pris la peine de m'apporter luy-même vôtre beau present, m'a paru tel que vous me le décrivez, c'est à dire spirituel, savant, agreable, & poli dans sa conversation. Ainsi j'ajoûterai à toutes les graces que vous m'avez déja faites, celle de m'avoir procuré la con-
noissance

noiſſance d'un ſi galant homme. Je voudrois bien poſſeder les belles qualitez que vous donnez à M. *Ruſſellus* dans vôtre 52. Lettre, comme vôtre complaiſance tâche de me le perſuader, mais je m'en reconnois tres-éloigné, n'ayant rien de commun avec ce grand Medecin qu'une même profeſſion, ſi ce n'eſt que je ne vous honore pas moins que luy, & que je diſputerai toujours aux plus intimes de vos amis, la qualité, Monſieur, de vôtre, &c.



OMNI VIRTUTE ET DOCTRINA Ornatissimo Viro Ludovico Molineo apud Londinenses Medicinæ Doctori Antonius Menjotius, Ε'ν πϱάτ]ειν.

ACcepi, Vir Illustrissime, Epistolarum tuarum ad inclytos Theologos fasciculum, quamque mihi privatim conscripsisti, præ cæteris honorificentissimam, non tam perlegi quàm voravi crebróque regustavi. Attamen jure metuo ne videar quasì gramen marcidum & exuccum in viridi ac Florenti (Feras Tertullianeam vocem) tam Doctorum Virorum *pratô*. Absit igitur ut propriæ penuriæ immemor ac tuis ἐγκελεύσμασι morigerans, aggrediar Nestoris vices agere controversiámque dirimere, quæ spectantè toto Orbe Christiano, inter te & carissimum nostrum Claudium, ceù Homericos Heroan Peleidem & Atreidem, nupèr commota est,

Non nostrum inter vos tantas componere lites
Et vitulâ tu dignus & hic.

Non equidèm diffiteor me gestare animum

liberum ab omni opinione præconceptâ, quâ oblatæ veritatis lux velùt Eclipsi solet obnubilari; pleró$\!$ſque contrà & Theologorum gente, supra cæteros mortales esse ἰσχυρογνώμονας ac sententiarum semel adoptatarum & insectarum tenacissimos, indéque hæreseon lernam, à Christianissimô adhuc in cunis vagiente ad ævum usque nostrum pullulasse, cum longè pauciores hæretici res nostras Medicas afflictaverint. Veruntamèn arbitro recto & ἀδικάςῳ haud sufficit esse animô solutiore ac omni scotermate prejudiciorum defæcatô, desiderantur insuper cùm ingenii vires, tùm liberalis eruditio ad ferendum judicium de institutâ disceptatione,

Nos tenues in utrôque sumus vincique parati
Unde sopor nobis & placet alta quies.

Nihilominùs dissimulare nequeo scrupulum quemdam mihi hærere circa periodicas ac hebdomadicas PastorumEvangelij,aliàs ἰσοτίμων, in Consistoriis φροςασιασ necnòn circa appellationes è Consistoriis ad Colloquia, è Colloquiis ad Synodos Provinciales, è Synodis Provincialibus ad Concilia Nationalia, beatis veréque aureis Apostolicæ Ecclesiæ tempori-

bus inauditas ; quantumvis fraternæ concordiæ studiô meme lubenter Disciplinæ submittam fusæ per Ecclesias Galliarum Reformatas & quæ velùt ἀποθεσμένη nostrorum animos dudùm occupavit. Verùm tu, cui κραδίη καὶ θυμὸς ἀγήνωρ, perge fortissimum Christianæ libertatis Athlantem te gerere, nec dubites, etsi tibi obstrepant adversariorum legiones, me animitus fore tui observantissimum

Ἔστ᾽ ἂν ὕδωρ τε ῥέῃ, καὶ δένδρεα μακρὰ τεθήλῃ.

Donec erunt fontes, atque arbor celsa virebit.



LETTRE

A MONSIEUR P....

JE benirai toute ma vie, Monſieur, l'heureuſe occaſion qui m'a procuré la Lettre obligeante que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je ſerai neanmoins ſur mes gardes pour ne me pas laiſſer charmer par les douceurs dont vous m'y flattez, mais je les conſidererai toujours comme des effets de vôtre bonté plûtôt que de vôtre juſtice. Je vous remercie principalement, Monſieur du *paroxyſme* de charité & de tendreſſe que vous me témoignez au ſujet du *noli me tangere* dont j'ay parlé dans mon billet à Monſieur de R... Quand j'aurois tout l'eſprit & toute la lumiere que vous m'accordez ſi liberalement, je ſerois d'autant plus obligé par reconnoiſſance à les *humilier*, pour me ſervir de vos termes, *devant le Pere des lumieres*. Il y a long-temps que j'ay appris à emmener mes penſées captives à l'obeïſſance de Jeſus-Chriſt, mais nullement aux déciſions de ceux qui ſe ſont érigez fierement eux-mêmes en Juges

infaillibles, quoy qu'intereſſez & paſſionnez au dernier point, & auſquels il ne manque aucune des autres qualitez capables de rendre leurs jugemens ſuſpects. Sans donc avoir égard à l'apparence des perſonnes, j'ay pratiqué juſqu'icy la leçon de l'Apôtre, que vous ne deſapprouvez pas, *d'examiner toute choſe, & de retenir ce qui eſt bon.* Sur ce principe j'ay lû & relû touchant nôtre deſunion d'avec l'Egliſe Romaine, les productions, les contredits & les ſalvations des parties, & aprés y avoir meurement penſé, je ne ſaurois aſſez m'étonner qu'on s'emporte avec tant de chaleur contre nôtre ſeparation, ſans entrer préalablement dans la diſcuſſion particuliere de nos principales controverſes. Car puiſque nous eſtimons que le pain Euchariſtique n'eſt pas le Dieu Souverain, & que par conſequent la Latrie ne luy eſt pas dûë, pendant qu'il eſt adoré en cette qualité dans la Communion Romaine, & que même on y excommunie, & qu'on y damne tous ceux qui n'étant pas perſuadez de cette créance refuſent de pratiquer un Culte qu'ils croyent prejudiciable à leur ſalut; comment peut-on raiſonnablement vouloir qu'avec des ſentimens ſi oppoſez de part & d'autre, nous commencions par rentrer dans le ſein de l'E-

glise Romaine ? Elle est en droit, à la verité, de nous contester nos griefs, & c'est à nous à les justifier : Ainsi il faut de toute necessité, avant que de parler du schisme qu'on nous impute, venir à l'examen de la Transsubstantiation & de l'Adoration du pain consacré, puisque de là dépend la justice ou l'injustice de nôtre separation, & qu'il est naturel de juger du fait par le droit. Le texte que vous alleguez, que Dieu revele par fois aux petits & aux simples les choses du salut, au même temps qu'il les cache aux sages & aux entendus de la terre, ruine absolument la pretention du Clergé Romain, qu'en matiere de Religion on s'en doit croire sur sa parole. Il s'est vû des Conciles composez de plusieurs centaines d'Evêques autoriser les plus damnables heresies, pendant que de simples fidéles perseveroient par le secours de la Grace dans l'Orthodoxie, & anathematisoient ces pretendus Princes de l'Eglise, en vertu de la puissance accordée par S. Paul à chaque Chrêtien, *de tenir pour anatheme & luy & les Anges, s'il leur arrivoit d'évangeliser autre chose que ce qui a été évangelisé.* Mais peut-être que le *noli me tangere* me méne un peu trop loin ; je passe aux loüanges qu'il vous plaît, Monsieur, de don-

ner à mes Ouvrages, je vous ſerois ſans comparaiſon plus obligé de vos corrections, que de vos applaudiſſemens, *quid aures meas ſcalpis? Quid oblectas? Secandus, urendus, abſtinendus ſum.* Je ſuivrai vôtre avis, Monſieur, ſi on réïmprime mes Oeuvres, d'ajoûter à la fin de chaque Diſſertation, un renvoi aux Medecins celebres, tant Anciens que Modernes, qui ont le mieux écrit de la cure des maladies, dont je n'ay touché que la theorie. Au reſte j'ay communiqué vôtre Lettre à M. Bachot, vous verrez la réponſe qu'il m'a faite à vos honnêtetez, & ſon ſentiment ſur vôtre incommodité, auquel je n'ay rien à ajoûter ſinon que vous évitiez les veilles, les jeûnes & les grandes applications d'eſprit; que vous mâchiez les matins durant un quart d'heure des feüilles de betoine, & que pour diſſiper les vents de vôtre oreille, vous y faſſiez couler quelques gouttes d'eſprit de vin, mêlé avec parties égales d'huile d'amandes ameres fraîchement tirée ſans feu, autrement le ſeul eſprit de vin ſe diſſiperoit trop tôt; il faudra ſe tenir quelque temps couché ou courbé ſur l'oreille oppoſée, afin que le remede ſejourne dans l'oreille malade. Il eſt bon avant toutes choſes de faire viſiter exactement vôtre oreille, pour voir ſi

par

par hazard elle ne ſeroit point bouchée par ſon propre excrement, qui s'y ſeroit inſenſiblement amaſſé & coagulé.

Vous avez raiſon, Monſieur, de faire le panegyrique de l'eſprit de vin; ſa découverte & celle des vomitifs dont la Medecine manquoit, ſont preſque toute l'obligation que nous avons juſqu'icy à la Chimie; Il eſt ſur tout excellent contre les brûlures & contre les éreſipelles, qui ſont des eſpeces de brûlures provenantes de cauſes internes. J'attends à vous en dire davantage dans l'audiance que j'eſpere de vous à vôtre retour. Cependant faites-moy l'honneur de me croire avec beaucoup de reſpect & de gratitude, Monſieur, vôtre, &c.



DISCOURS SUR LA GRACE UNIverselle, & sur la Grace Mediate.

ENcore que la Doctrine de la pretenduë Grace Universelle ne contienne en soy aucun venin, elle est toutefois insoûtenable, à moins qu'on ne suppose qu'il reste à l'homme dans l'état de sa corruption originaire, assez de lumiere & assez de liberté pour connoître & pour embrasser de luy-même l'Evangile qui luy est offert. S'il en étoit autrement, pourroit-on dire avec raison que Dieu fait grace à un homme de luy proposer le salut, sachant qu'il est dans une impuissance totale d'en juger & de l'accepter, & même Dieu ayant resolu de ne le pas tirer de cet état malheureux? Ne seroit-ce pas au contraire ajoûter la raillerie à la punition du criminel?

Il y a plus, c'est que la simple presentation du salut faite à un reprouvé, quoy que charitablement nous la croyons une grace, à cause du doute où nous sommes que cet homme appartienne ou non à l'élection de Dieu, merite mieux neanmoins le nom de disgrace,

parce qu'elle ne fait qu'aggraver l'incredulité, & par conſequent la condamnation de ce miſerable. Quelle obligation, je vous prie, auroit un Aveugle nay à celuy qui au lieu de luy donner la main pour le conduire, ſe contenteroit de luy offrir un flambeau?

Les Univerſaliſtes tâchent cependant de colorer cette croyance de quelques raiſons apparentes. Ils diſent qu'il eſt de la benignité de Dieu d'avoir une philanthropie generale pour tout le genre humain tombé dans le peché. Ils étalent auſſi des diſtinctions de Grace objective & ſubjective, τὸ δοκεῖν & τὸ μεγιστεῖν, & quelques autres ſemblables.

Mais 1°. L'Ecriture Sainte eſt formellement oppoſée à cette philanthropie univerſelle de Dieu, en nous revelant qu'il eſt philanthrope à l'égard de Jacob ſeulement qui repreſente tout le corps des Elûs, & miſantrope à l'égard d'Eſaü qui repreſente la maſſe des Reprouvez, ayant aimé celuy-là, & haï celuy-cy auparavant leur naiſſance & avant qu'ils euſſent fait ny bien, ny mal.

2°. Ce qu'on allegue de la Grace objective ne reſout en façon quelconque la difficulté, car cette Grace objective ne peut être que l'objet du ſalut; Or il s'agit de ſavoir ſi

cet objet du ſalut preſenté à un Reprouvé eſt effectivement une Grace, les uns l'affirment, & les autres le nient; de maniere qu'apporter cette Grace objective, ou plûtôt cet objet du ſalut propoſé à un homme non Elû, pour preuve de la Grace Univerſelle, c'eſt juſtement donner pour ſolution la choſe qui eſt en queſtion. Joint qu'à parler proprement la Grace objective, conſiderée comme Grace, n'eſt qu'une chimere à moins qu'elle ne devienne ſubjective.

3°. Pour ce qui eſt des termes Grecs, εὐδοκεῖν & εὐαρεστεῖν, ce ſont de la pouſſiere jettée exprés aux yeux du peuple pour l'aveugler, par leſquels on veut faire entendre que Dieu ne deſagréeroit pas que les pecheurs ſe convertiſſent, & cependant qu'au fond & de bonne foy il ne veut pas leur converſion, puis qu'il leur refuſe le ſecours de ſa Grace ſans laquelle ils ne peuvent rien. De plus ces deux verbes εὐδοκεῖν & εὐαρεστεῖν, ſont purement ſynonymes, de ſorte que nos Univerſaliſtes imitent dans ce rencontre les Theologiens Romains qui tâchent de ſauver l'Invocation des Saints par les mots Grecs de Dulie & de Latrie ſignifians preciſement la même choſe.

Sans donc s'arrêter à toutes ces diſtinctions,

la droite raiſon montre évidemment que l'opinion de la Grace Univerſelle a tout l'air d'une conjuration Pelagienne, & partant qu'il eſt bon de l'étouffer dés ſa naiſſance, comme on l'a pratiqué en Hollande, en Suiſſe & à Geneve, bien loin de la regarder comme une opinion purement Scolaſtique & problematique, ainſi que les Novateurs s'efforcent adroitement de la faire paſſer.

En effet la Doctrine de la Grace Mediate, eſt un fruit de la Grace Univerſelle, & ſans celle-cy peut-être que certains Theologiens de France ne ſe ſeroient jamais aviſez de nier l'operation immediate & ſurnaturelle de la Perſonne du S. Eſprit pour guerir l'aveuglement, d'ailleurs incurable, de l'entendement humain touchant les choſes du ſalut.

Mon intention n'eſt pas d'examiner par le menu toutes les raiſons pour & contre la Grace mediate, ce ſeroit compoſer un volume, & non pas un diſcours. C'eſt pourquoy je me contenterai de faire ſur ce ſujet deux obſervations.

La premiere, que les Mediatiſtes ſemblent ne faire aucune difference entre la converſion d'un pecheur par la vertu de la Parole, & le changement de Ceſar en faveur de Dejo-

tarus aprés avoir ouy la Harangue de Ciceron pour la défenſe de ce Roy, dont Ceſar avoit reſolu la perte. Cependant l'Ecriture nous enſeigne que l'entendement du pecheur eſt tellement tenebreux, qu'il ne ſe peut rendre à la Parole en quelque évidence qu'elle lui ſoit annoncée, ainſi qu'il paroît par l'exemple des Juifs incredules à la Predication de S.Etienne, leſquels ſe ſentant confondus par les preuves invincibles de ce premier Martyr de l'Evangile, en crevoient dans leur cœur de dépit juſqu'à grincer les dents, ſans pouvoir donner gloire à Dieu ; C'eſt pourquoy l'Ecriture dit admirablement que le pecheur a des yeux & ne voit point, des oreilles & n'entend point. Toutes leſquelles choſes ne conviennent nullement à Ceſar, lequel n'avoit ny l'eſprit aſſez bouché pour ne pas comprendre de luy-même les raiſonnemens & les remontrances de Ciceron dans ſon Plaidoyer pour le Roy Dejotarus, ny le cœur aſſez dur pour y réſiſter.

Ma ſeconde obſervation ſera ſur une compararaiſon que ces Meſſieurs mettent en avant pour prouver qu'en la converſion d'un pecheur Dieu n'agit que mediatement par ſa Parole. Ils diſent qu'il en eſt comme d'une

lime, laquelle étant poussée réduit en poudre le bois & le fer qu'elle touche. Ce bois & ce fer, selon eux, nous figurent le pecheur, la lime est l'image de la Parole, & l'agent qui meut la lime represente Dieu agissant par sa Parole; En sorte que comme celuy qui remuë la lime ne brise le bois & le fer que mediatement, aussi Dieu ne convertit le pecheur que par la seule Predication de l'Evangile. Mais n'est-il pas étonnant que ces Messieurs, lorsqu'on employe contre eux l'Ecriture qui compare la conversion du pecheur tantôt à une nouvelle naissance, tantôt à une resurrection, & par fois à une creation, répondent qu'il n'est pas raisonnable de fonder une Doctrine sur des expressions metaphoriques, & nous citent les Docteurs Juifs, disans que *la Theologie symbolique n'est pas argumentative*, pendant qu'eux-mêmes veulent prouver leur créance par des exemples empruntez des Arts méchaniques, lesquels exemples d'ailleurs n'ont nul rapport au sujet dont il s'agit, & combattent plûtòt leur sentiment qu'ils ne l'établissent. Car une lime pulverise du bois & du fer en les frottant, parce que ces corps-là sont d'eux-mêmes disposez à ceder aux mouvemens de la lime,

mais les dents d'une lime, quelque effort qu'on puiſſe faire, ne mordront jamais ſur un diamant, dont la dureté eſt naturellement inſurmontable. Ainſi la Parole, lors même qu'elle eſt accompagnée des plus éclatans miracles, ne fera que blanchir contre le cœur de pierre d'un pecheur, à moins qu'il ne ſoit touché au même moment par la vertu ſecrete & toute puiſſante du S. Eſprit, n'y ayant que Dieu ſeul capable de changer des pierres en enfans d'Abraham. Cela paroît par l'exemple de Pharao, auquel Dieu parloit par la bouche de Moyſe, & accompagnoit la parole de ce ſien Serviteur de pluſieurs fleaux épouvantables & miraculeux, cependant il eſt remarqué que Dieu luy endurciſſoit le cœur, non par une action poſitive, car Dieu ne peut être Auteur de peché, mais par une pure negation de grace; c'eſt à dire ne l'amoliſſoit pas, mais l'abandonnoit à ſa propre dureté.

Il eſt vray que la maniere dont le S. Eſprit décille *l'œil de l'entendement* du pecheur &, s'il faut ainſi dire, en abbat la cataracte & en fait tomber les écailles, ou ſi l'on veut, pour parler moins metaphoriquement, corrige & rectifie le travers & le gauche de ſa raiſon, (car

(car dans l'Ecriture les incredules ſont traitez d'inſenſez) il eſt vray, dis-je, que la maniere dont le S. Eſprit illumine les tenebres d'un homme non converti n'eſt pas revelée, mais c'eſt à nous d'adorer avec ſoûmiſſion ce Myſtere, ſur lequel il a plû à Dieu de tirer un voile; Ainſi il n'y a rien de plus évident dans les enfans, dés qu'ils commencent à agir ou à parler, que leur peché originel, ny rien de plus obſcur que ſa nature & que le moyen dont il eſt communiqué immanquablement par les peres & meres à leurs deſcendans, *etiam ſine ratione ipſa veritas ducit*.

On a donc tort de s'imaginer que pour gagner à Dieu un pecheur obſtiné &, comme parle l'Ecriture, un homme *vendu ſous peché*, lequel partant n'eſt plus libre, il ſuffiſe que la Providence Divine luy adreſſe un Predicateur qui ſoit aſſez bon Rethoricien & aſſez bon Dialecticien pour le deſabuſer de ſes faux prejugez, en l'attaqnant adroitement du côté de ſon foible & en le prenant par ſon anſe, s'il eſt par exemple d'un naturel timide en luy faiſant peur des Enfers; s'il eſt pauvre & miſerable en luy promettant les richeſſes & la felicité du Paradis; s'il a le cœur porté à aimer, comme la Madelaine, en luy propo-

ſant Dieu qui eſt une ſouveraine beauté pour objet de ſon amour : Et afin de me ſervir de la propre penſée de ces Meſſieurs, il en eſt, à ce qu'ils aſſurent, comme d'un homme d'eſprit, lequel ne manquera jamais à devenir Mathematicien s'il eſt inſtruit par un Maître qui ſoit fort habile.

En conſcience de tels ſentimens abbaiſſent-ils aſſez l'homme plongé naturellement dans l'erreur & dans le peché ? Elevent-ils aſſez la Grace Evangelique qui ſe tire de cet abîme ? Et ne choquent-ils pas ce que dit nôtre Seigneur, que *le Pere a caché*, c'eſt à dire n'a pas donné à connoître *ces choſes aux ſages & aux entendus, mais qu'il les a revelées aux petits enfans*, c'eſt à dire aux ſimples, pour montrer que la foy ne dépend pas du bon ſens de l'homme, mais de l'illumination Divine.

Ajoûtons ici une conſideration ſur la converſion future des Juifs. Leurs Peres ont anciennement ouy l'Evangile de la propre bouche du Fils de Dieu, ils ont été les témoins oculaires de ſes nombreux & prodigieux miracles. Aprés l'Aſcenſion de Jeſus-Chriſt au Ciel les Apôtres leur ont prêché la Parole avec une entiere clarté ; ils ont en

leur presence autorisé cette Predication d'une infinité de miracles égaux à ceux de leur Maître. Peu de temps aprés ces mêmes Juifs ont experimenté l'effet de la Prophetie de Jesus-Christ touchant leur dispersion, & la ruine totale de leur Ville & de leur Temple: cependant ces malheureux sont demeurez fermes dans leur endurcissement, & leur posterité y continuë depuis plus de seize Siecles, même on peut dire que leur cœur, comme parle l'Ecriture, *s'engraisse* de jour en jour. Qu'on nous explique donc comment des incredules si inveterez & si opiniâtres pouront quelque jour être convertis à la foy, à moins d'une operation immediate de Dieu qui éclaire leur entendement & fléchisse leur volonté. Les Juifs auront-ils en ce temps-là plus de lumiere d'esprit pour comprendre l'Evangile qui leur sera prêché, que n'en ont eu leurs predecesseurs depuis Jesus-Christ jusqu'alors? D'où leur viendra une si surprenante augmentation de bon sens? Sera-ce par l'influence de quelque nouvelle & benefique constellation?

De ce que dessus nous concluons que la Parole est à la verité la semence de nôtre regeneration, mais qu'il est tout à fait impossible que cette sainte semence germe dans nôtre cœur,

lequel de ſoy eſt un terroir ſterile & ingrat, s'il n'eſt cultivé & amoli par la vertu immediate de l'Eſprit de Dieu ; & c'eſt en cela proprement que conſiſte l'eſſence de la Grace, & non pas dans la preſentation nuë & ſimple de ſon objet addreſſé indifferemment aux Elûs & aux Reprouvez.



SYSTEME DE LA DOCTRINE de la Grace Mediate.

Le peché originel n'eſt pas la privation de cette juſtice primitive que Dieu, ſelon la ſuppoſition de quelques Theologiens, avoit infuſe en Adam, & qui eût été tranſmiſe à ſa poſterité s'il n'eût pas peché: car Adam n'a point eu d'autre juſtice primitive, qu'une neutralité entre la vertu & le vice, avec une abſoluë & entiere liberté d'exercer l'une ou l'autre.

Le peché originel n'eſt pas auſſi un aveuglement de l'entendement lorſqu'il s'agit de l'objet du ſalut, lequel aveuglement ait été une ſuite neceſſaire, & une punition de la chute du premier homme. Parce qu'il n'eſt pas imaginable que l'entendement aprés le peché étant demeuré capable de toutes les connoiſſances humaines, comme l'experience nous le fait voir, ſoit cependant reſté aveugle uniquement pour les choſes de la Religion. Mais la nature du peché originel conſiſte dans certaines habitudes corrompuës qui tirent leur principe d'Adam, & paſſe de luy

à ses descendans par la voye de la generation, à la maniere des maladies hereditaires. Ces habitudes corrompuës sont infiniment differentes, selon la diversité de chaque homme en particulier, & sont fomentées & même augmentées dans les adultes par la commission de leurs pechez actuels. Il ne faut donc pas être surpris si tout le genre humain a naturellement l'esprit rempli d'un grand nombre de prejugez charnels qui ne luy permettent pas de juger sainement de l'Evangile. Tout de même qu'un œil dont la pupille est infectée de bile, aperçoit à la verité tous les objets visibles, mais sous une apparence trompeuse de jauneur. C'est pourquoy les Réprouvez, encore que leur esprit soit frapé de la Grace qui leur est presentée, puisqu'ils n'ont point perdu l'usage de leur raison, ne se convertissent pourtant jamais, d'autant que leurs fausses preventions en faveur des choses du monde, l'emportent dans leur entendement par dessus les raisons Evangeliques, & partant qu'ils choisissent infailliblement, quoy que volontairement, le parti du peché & de l'erreur.

Mais à l'égard des Elûs comme Dieu de toute éternité a resolu de les sauver, aussi employe-

t'il avant toute choſe par une Providence ſinguliere pluſieurs circonſtances externes, par leſquelles les faux prejugez qu'ils ont de commun avec les Reprouvez s'affoibliſſent & ſe diminuent petit à petit, & Dieu aprés les avoir ainſi préalablement diſpoſez, leur offre enſuite ſon ſalut par la predication de la Parole accompagnée de preuves ſi évidentes & de motifs ſi puiſſans, appellez *motiva credibilitatis*, que leur entendement ſe rend de luy-même à ces Divines veritez. De là il s'enſuit deux choſes, premierement que Dieu d'une part par une conduite ſi favorable envers ſes Elûs, eſt le veritable auteur de leur ſalut; Secondement, que l'entendement des Elûs d'autre part ſe trouvant repurgé de ſes faux prejugez, aprés avoir mis en balance les raiſons mondaines & les raiſons Divines, opine par ſa propre lumiere en faveur de celles-cy; à l'exemple d'un Juge lequel ayant ouy & peſé toutes les raiſons de part & d'autre, ſe détermine de ſoy-même à donner gain de cauſe à la partie dont les raiſons l'ont le plus fortement touché. Car les doctrines celeſtes étant des objets intelligibles, l'entendement par ſes propres forces naturelles eſt en état de les comprendre & d'en être perſuadé quand elles luy ſont propoſées avec une

suffisante clarté.

Sur ces hypotheses, il est certain que la conversion du pecheur se fait non par une illumination surnaturelle & immediate, mais naturellement & mediatement par la simple lecture ou predication de la Parole, dont les raisons luy paroissent convainquantes.



DIFFI-

DIFFICULTEZ SUR CE SYSTEME de la Grace Mediate.

I.

SI toute l'excellence d'Adam avant ſon peché eût conſiſté dans équilibre de vertu & de vice ſans aucune juſtice inherente, il s'enſuivroit qu'Adam dans ſon état d'integrité, & ſortant nouvellement des mains de ſon Createur dont il étoit le chef-d'œuvre, auroit été moins parfait, à parler humainement, que quelques Payens comme un Socrate & un Ariſtide, qui ont excellé en ſageſſe & en juſtice. Il eſt vray que ces Illuſtres Philoſophes étoient pecheurs, au lieu qu'Adam étoit exempt de peché: Mais je ſoûtiens auſſi qu'un homme avec des pechez mitigez, lequel d'ailleurs poſſede en un haut degré les plus éminentes vertus, eſt en un état preferable à celuy d'un homme indifferent entre la vertu & le vice, & par conſequent deſtitué de toute Morale, & toujours prêt à prendre le parti du peché.

2.

Quelle impossibilité y a-t'il qu'aprés le peché d'Adam la faculté de l'entendement se trouve capable des Sciences humaines, & tout ensemble par un juste châtiment de Dieu incapable de la Science Divine, d'autant plus que dans les choses naturelles nous voyons des effets à peu prés semblables: Par exemple, il se rencontre des genies inhabiles, les uns à la Poësie, les autres à la Geometrie, & quelques-uns à toute étude en general, qui cependant réüssissent admirablement dans le Commerce, dans les Negotiations & dans les Arts. Ainsi certains mélancoliques se persuadent d'être cruches, les autres d'être sans tête, & quelques-uns d'être Monarques, lesquels hors de cette illusion sont prudens & adroits beaucoup au delà du commun: d'où il paroît évidemment qu'il n'y a nulle contradiction qu'un même entendement soit en pouvoir de bien comprendre un certain objet, & qu'il soit en même temps stupide à l'égard d'un autre objet.

3.

Ces habitudes corrompuës qu'on aſſure être communiquées des peres aux enfans, ne peuvent être que des idées du faux bien. Or on ſçait que l'entendement eſt naturellement comme une table raſe ſur laquelle il n'y a rien d'écrit, & la bonne Philoſophie n'admet point d'eſpeces connaturelles, autrement les peres & meres pourroient auſſi communiquer à leurs enfans les idées de leurs vertus, & même les idées des connoiſſances qu'ils auroient aquiſes pendant leur vie. De plus les idées des vices ne produiſent dans l'entendement que de ſimples conceptions, qui d'elles-mêmes ſont indifferentes, n'y ayant que l'aquieſcement au vice qui ſoit criminel, lequel aquieſcement ne peut être tranſmis des peres & meres à leur poſterité, d'autant moins que les enfans dans le ventre de leur mere, quoy qu'entachez du peché originel, ſont abſolument privez non ſeulement de tout jugement, mais auſſi de la ſimple apprehenſion des objets.

4.

Selon ce Syſteme en quelque évidence que l'Evangile ſoit prêché, ce ſera toujours inutilement ſi les auditeurs n'ont en eux des diſpoſitions à la Grace. Cependant Jeſus-Chriſt par ſon ſeul commandement, accompagné d'une Grace interieure, a appelé efficacement à ſoy quatre Peſcheurs ignorans & un Peager de mauvaiſe vie, & a converti à la Croix un des Brigands & non pas l'autre, quoy que leurs diſpoſitions fuſſent égales, c'eſt à dire abſolument nulles. Car de pretendre qu'il y eût dans le bon Larron des preparations à la Grace leſquelles ne ſe trouvoient pas dans le Brigand Reprouvé, c'eſt une devination temeraire. J'avouë que les prieres & les aumônes de Corneille l'ont diſpoſé à recevoir la foy, mais ces ſaintes preparations étoient des effets de la Grace, qui commençoit déja, comme le Soleil avant que d'être ſur l'Horiſon, à poindre dans le cœur de ce S. Homme.

5.

La Doctrine de la Grace Mediate ne re-

medie en nulle maniere, comme on le pretend, à la plainte injuſte des Reprouvez touchant le procedé de Dieu à leur égard. Car Dieu n'affoibliſſant point, comme il fait dans ſes Elûs, leurs faux prejugez par des moyens exterieurs & prevenans, ils demeurent neceſſairement dans l'impuiſſance de ſe convertir, & par là ſe croyent en droit, quoy que fauſſement, de murmurer contre la Juſtice Divine.

6.

L'Ecriture ne parle nulle part de cette preparation de l'entendement par des moyens & par des circonſtances externes, qu'on preſume que la Providence Divine employe toujours en faveur des Elûs avant leur converſion actuelle. En effet eet affoibliſſement inſenſible de prejugez ne paroît pas abſolument neceſſaire, puiſque ſouvent la Parole produit tout d'un coup la Grace dans les incredules & dans les pecheurs. Ne s'eſt-il pas vû un grand nombre de perſonnes qui allant écoûter des Sermons avec un eſprit profane & railleur, n'ont pas laiſſé d'en être ſubitement convertis. Il me ſouvient d'avoir lû dans un Livre intitulé, *Oracula morientium*, qu'en une

Ville d'Allemagne, une Servante ayant emprunté d'un Juif quelque argent ſur un Nouveau Teſtament, ce Juif en preſence de ſa famille le lut & s'en moqua inſolemment, puis peu de jours aprés ſe fit Chrêtien avec ſes enfans & ſes domeſtiques. La converſion de ce Proſelite fut ſi ſincere & ſi zelée, qu'à ſa mort il prononça ces paroles, *Vive Jeſus, & meure Barabas.*

7.

Comment la ſimple preſentation de l'Evangile à un Elû, ſans le ſecours d'une Grace efficace & prochaine, s'accorde-t'elle avec les termes magnifiques dont ſe ſert S. Paul aux Epheſiens pour exprimer l'action de Dieu convertiſſant les hommes? ſes paroles ſont ſi exagerantes qu'elles en paroiſſent barbares, *l'exceſſive grandeur*, dit l'Apôtre, *de la vertu de Dieu envers nous qui croyons, ſelon l'efficace de la puiſſance de ſa force.* Pourroit-on ſans extravagance parler de cette maniere d'un Orateur quelque éloquent & quelque pathetique qu'on ſe l'imagine, par exemple d'Iſocrate lorſque par ſa Harangue Areopagetique il perſuada au Peuple d'Athenes, de changer en Monarchie leur

Gouvernement Democratique ordonné par le ſage Solon, & dont les Atheniens étoient ſi fort entêtez ? S. Paul ajoûte au verſet ſuivant que cette puiſſance ſi admirable par laquelle les Infidéles ſont convertis, *Dieu l'a énergiquement déployée en Christ lorſqu'il l'a reſſuſcité des morts & qu'il l'a fait aſſeoir à ſa droite aux lieux Celeſtes.* D'où il s'enſuit de toute neceſſité que la converſion d'un Infidéle eſt l'operation de la Toute-Puiſſance de Dieu, non moins immediate & merveilleuſe que celle d'avoir tiré Jeſus-Chriſt du tombeau, & de l'avoir placé à côté de luy dans les Cieux.



DISCOURS DE L'ELECTION DES Paſteurs.

DAns l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, auſſi bien que dans les Etats du monde, il n'y a rien de ſi dangereux que de laiſſer empieter ſur l'autorité legitime. C'eſt pourquoy l'Egliſe doit avoir cette ſainte jalouſie de ne pas donner ſa gloire à un autre, & de ne permettre jamais, ſous quelque pretexte que ce ſoit, que ſon Gouvernement Democratique ſe change en Monarchique, ou en Ariſtocratique, & beaucoup moins encore une Oligarchie, qui de toutes les ſortes de Gouvernement eſt le plus tyrannique & le moins durable. Mais outre l'évidence du peril, n'y auroit-il pas de la lâcheté aux Egliſes Reformées de ce Royaume, de témoigner moins de chaleur pour ſoûtenir ſes droits contre des uſurpateurs, qu'il n'en paroît dans l'Egliſe Catholique Gallicane pour la défenſe de ſes privileges contre les entrepriſes de la Cour de Rome?

Cette autorité de l'Egliſe conſiſte principalement dans le choix de ſes Paſteurs, comme

me celle d'un Etat dans la creation des Officiers publics. Ainsi les Apôtres, nonobstant Act. 6.
le pouvoir absolu qu'ils avoient reçû de leur Maître, & le don de connoître les cœurs par la revelation du S. Esprit, ont eu neanmoins tant de déference pour les Assemblées des premiers fidéles, qu'ils leur laisserent la liberté de choisir d'entr'eux sept Diacres sans s'en mêler en aucune maniere, mais se contenterent de conferer l'ordination par l'imposition des mains à ceux qui furent élûs.

Si quelque esprit contentieux objecte qu'il ne s'agissoit alors que de Diacres, & qu'il est icy question de Pasteurs, qu'il apprenne de Monsieur Daillé dans les paroles que nous alleguerons tantôt, tirées d'un de ses Sermons, que si cet usage avoit lieu dans le choix des Diacres, à plus forte raison avoit-il lieu dans l'élection des Pasteurs, à cause de l'excellence du Ministere au dessus du Diaconat, & qu'il importe beaucoup plus au Peuple d'avoir des Ministres qui leur touchent le cœur par la force de leurs Predications, que non pas des Diacres qui distribuënt fidélement leurs aumônes. Mais quand Monsieur Daillé ne le diroit pas, que peut-on répondre à l'histoire des Actes des Apôtres, où il est recité que Paul & Bar- Act. 14. 23.

nabas établirent des Prêtres dans chaque E-gliſe par les ſuffrages des Aſſemblées ?

Cette puiſſance de l'Egliſe étant fondée ſur la Parole de Dieu, tous les fidéles ſont obligez en conſcience de s'oppoſer avec vigueur, je ne dirai pas, aux particuliers ſeulement, & aux ſimples Compagnies Eccleſiaſtiques, mais même aux Conciles Oecumeniques s'il s'en trouvoit qui oſaſſent uſurper leur droit, puiſque S. Paul veut qu'on anathematiſe & luy & les Anges s'ils entreprenoient d'évangeliſer contre ce qui a été évangeliſé. Mais nous ne ſommes pas Dieu merci en cette peine dans nôtre Communion, puiſque des Synodes Nationaux nous ont conſervé nôtre droit. Voicy les termes de celuy d'Alençon. *La Compagnie interpretant le jugement rendu contre le Sieur Deſchamps & inſeré cy-deſſus, déclare que les Miniſtres & Anciens pourront concerter entr'eux en Conſiſtoire ſur les choſes qu'ils eſtiment neceſſaires tant pour l'admiſſion que pour l'excluſion de quelques Paſteurs dans chacune Egliſe; mais qu'ils ne doivent prendre aucune reſolution finale qu'aprés une deliberation préalable avec les Chefs de famille deuëment convoquez, laquelle ſe conclura par la pluralité des voix, ſelon l'ordre de toute Aſſemblée bien reglée, & ſous la dire-*

L'an 1637. art. 19. des appellations.

ction du Conſiſtoire.

Il ne dit pas que les Anciens aillent par les maiſons des Chefs de famille pour prendre les voix, il parle d'Aſſemblée & de Chefs de famille deuëment convoquez, parce qu'en effet il n'eſt pas alors ſi aiſé de leur impoſer que s'ils étoient ſeparez les uns des autres. C'eſt pour cette raiſon que dans toutes les conditions de la vie lorſqu'il s'agit de quelque affaire importante & publique, on ne ſe contente pas des avis de chacun en particulier, mais on a de coûtume de convoquer les Communautez entieres, juſques-là même que les Religieux & Religieuſes de l'Egliſe Romaine, nonobſtant d'ailleurs le pouvoir ſupreme de ceux qui les gouvernent, ne manquent jamais de s'aſſembler Capitulairement lorſqu'il eſt queſtion de recevoir quelque perſonne dans leur Ordre, ou de créer des Superieurs.

Mais d'où vient, diront peut-être quelques-uns, que la Diſcipline Eccleſiaſtique a oublié de parler de ce droit du Peuple touchant le choix libre de ſes Paſteurs? On pourroit répondre que ne l'attribuant pas non plus aux Conſiſtoires, l'équité veut que le Peuple qui fournit à la ſubſiſtance de ſes Miniſtres, ait auſſi la faculté de les choiſir. Mais la verita-

ble raison du silence de la Discipline, est qu'elle a supposé ce droit comme Divin, & par consequent comme incontestable, & qu'ainsi elle n'a pas dû s'en expliquer. Que si le Synode d'Alençon en a fait ensuite un Reglement, ce n'a éte qu'à l'occasion d'un fait particulier, auquel il a seulement appliqué l'exemple des Apôtres qui doit servir à l'Eglise de Loy perpetuelle & inviolable. Aussi nos plus celebres Theologiens ont-ils écrit & prêché publiquement cette même Doctrine. Voicy ce qu'en

Liv. 4 c. 4. art. 15

dit Calvin dans son Institution : *La question est maintenant à savoir si un Ministre doit être élû ou par toute l'Eglise, ou par les autres Ministres & Gouverneurs, ou bien s'il doit être constitué par un homme seul. Ceux qui veulent mettre cela en la puissance d'un seul homme, alleguent ce que dit S. Paul à Tite. Je t'ay laissé en Crete afin que tu constituë des Prêtres en chacune Ville. Item à Timothée, N'impose pas subitement les mains à aucun. Mais s'ils pensent que Timothée ait exercé une Domination Royale à Ephese pour disposer de tout à son plaisir, ou que Tite ait fait le semblable en Crete, ils s'abusent grandement, car tous deux ont presidé sur les élections afin de conduire le Peuple par bon conseil, & non pas pour en faire & tailler ce que bon leur sembloit en ex-*

cluant les autres : Et afin qu'il ne semble pas que je forge cela de ma tête, je démontrerai qu'ainsi est par un semblable exemple ; Car S. Luc recite que Paul & Barnabas ont creé des Prêtres par les Eglises, mais en disant cela il note quant & quant la façon, c'est qu'ils les ont créez par suffrages ou par les voix du Peuple, comme porte le mot Grec. Ils les créoient donc eux deux, mais le Peuple selon la façon du Pays, ainsi que les histoires témoignent, levoit les mains pour déclarer lequel ils vouloient avoir, & c'est une forme commune de parler, comme quand les Historiens disent qu'un Consul créoit des Officiers quand il recevoit les voix du Peuple & presidoit sur l'élection. Certes il n'est pas croyable que S. Paul ait plus permis à Timothe ou à Tite, que luy-même n'osoit entreprendre. Or nous voyons qu'il avoit accoûtumé de créer des Ministres par le consentement & suffrage du Peuple, il faut donc tellement entendre les passages precedens, que la liberté & le droit commun de l'Eglise ne soit en rien enfreint ou amoindri, parquoy S. Cyprien dit bien, en affirmant que cela procede de l'autorité de Dieu, qu'un Prêtre soit élû devant un chacun en la presence du Peuple, afin qu'il soit approuvé digne & idoine par le témoignage de tous. Car nous voyons que cela a été observé par le comman-

dement de Dieu aux Prêtres Levitiques, qu'on les amenât & produiſit devant le Temple avant que de les conſacrer. En cette maniere Mathias fut adjoint en la compagnie des Apôtres, & ne furent point autrement créez les ſept Diacres que le Peuple voyant & les approuvant. Ces exemples, dit S. Cyprien, montrent que la creation d'un Prêtre ne ſe doit faire ſinon en l'aſſiſtance du Peuple, afin que l'élection qui aura été examinée par le témoignage de tous, ſoit juſte & legitime. Nous ſavons donc que la vocation d'un Miniſtre ordonné par la Parole de Dieu eſt telle, à ſavoir quand celuy qui eſt idoine eſt creé avec conſentement & approbation du Peuple. Au reſte les Paſteurs doivent preſider ſur l'élection, afin que le populaire n'y procede point par legereté, ou par brigues, ou par tumulte.

Or afin qu'on ne chicane pas en diſant que le conſentement du Peuple eſt à la verité neceſſaire, mais qu'il n'importe s'il donne ſon conſentement ſeparé ou aſſemblé en corps; Il faut noter que Calvin dit expreſſement, que les Paſteurs doivent preſider ſur les élections afin de conduire le Peuple par bon conſeil, & d'empêcher le tumulte. *Item qu'à la façon du Pays le peuple anciennement levoit les mains pour témoigner lequel ils vouloient avoir, & que la créa-*

tion d'un Prêtre ne se doit faire qu'en l'assistance du peuple. Desquelles paroles il s'ensuit necessairement que Calvin a entendu que l'Eglise fût assemblée en un: Il le prouve même par l'exemple des Officiers de la Republique Romaine qui étoient créez par les suffrages de tout le Peuple assemblé, le Consul ne faisant que recueillir les voix & presider sur l'élection.

Aprés le sentiment de Calvin voyons celuy de Monsieur Mestrezat dans son Traité de l'Eglise: *Nous maintenons*, dit-il, *que le droit de la mission reside non és personnes des Evêques, mais en chaque Eglise Chrêtienne & corps de fidéles; de même qu'és Republiques populaires le droit d'élire les Magistrats & les constituer en leurs Charges, appartient au corps du peuple qui compose la Republique.* Et peu aprés voicy comme il parle de la forme qui se doit tenir dans la vocation d'un Pasteur: *Il faut que la multitude s'assemble, *qu'elle demande à Dieu par prieres qu'il luy fasse la grace de faire élection de personne propre qui ait sa crainte, & des graces convenables.* Il prouve ensuite cette verité non seulement par le choix des Diacres fait par tous les fidéles assemblez en corps, & par l'établissement des Prêtres de l'avis des Eglises par

Luc 2. 13.

Paul & Barnabas, mais par l'exemple même du Succeſſeur de Judas en l'Apoſtolat. *Quant à l'Aſſemblée*, dit-il, *des fidéles requiſe pour l'élection, elle ſe voit premierement Actes* 1. *là où s'agiſſant de nommer deux perſonnes pour remplir la place de l'Apoſtolat & miniſtere de Judas, il eſt dit que Pierre s'étant levé au milieu des Diſciples, où étoit une Aſſemblée d'environ ſix-vingts perſonnes (qui étoit alors le nombre de ceux qui compoſoient l'Egliſe de Jeruſalem) & ayant repreſenté qu'il faloit que quelqu'un fût choiſi de ceux qui avoient converſé avec Jeſus-Chriſt, & qui fût témoin de ſa reſurrection, ils en preſenterent deux, afin que l'un fût élû par ſort, & que le ſort étant tombé ſur Mathias, il fut d'un commun accord mis au nombre des onze Apôtres.* Et au chapitre ſuivant ce grand & ſincere Theologien explique ſa penſée en ces mots. *Par tout où il y a quelque Aſſemblée au nom de Jeſus-Chriſt & en quelque temps que Dieu la ſuſcite, en elle rêſide la puiſſance de l'élection & ordination de ſes Paſteurs, tout de même qu'és Royaumes électifs la puiſſance d'élire & de créer les Rois réſide dans le Corps de l'Etat, & en une Republique populaire, la puiſſance de créer les Magiſtrats qui la gouvernent, réſide dans le Corps du peuple qui compoſe la Républi-*

que;

que: Et la Ceremonie de l'établiſſement de la perſonne élûë ſe fait au nom du Peuple. Et un peu aprés. *Quand Timothée & Tite (comme Evangeliſtes qui avoient charge de ſuppléer à l'abſence des Apôtres) établiſſoient des Paſteurs és Egliſes & leur impoſoient les mains, & c'étoit entant qu'ils avoient la conduite & direction de l'aſſemblée en l'élection.* De plus il confirme cette coûtume Apoſtolique par un raiſonnement qui ne ſouffre point de replique. *L'autorité d'une action,* dit-il, *appartient au Superieur. Or chaque Egliſe en corps eſt ſuperieure à ſon Paſteur quel qu'il ſoit. Les Paſteurs & Evêques ſont Miniſtres & Serviteurs de l'Egliſe, & par ce moyen Miniſtres & Serviteurs de Dieu, dont S. Paul dit au Corps de l'Egliſe de Corinthe, Nous ſommes vos Serviteurs à cauſe de Jeſus.* Enfin il cite le témoignage de S. Cyprien enſeignant que le Peuple a principalement la puiſſance ou d'élire des Prêtres dignes, ou de refuſer les indignes.

A ces deux ſavans hommes qui ont ſi fortement défendu l'honneur & l'interêt de l'Egliſe contre ſes oppreſſeurs, joignons-y Monſieur Daillé, afin qu'en la bouche de ces trois Illuſtres témoins toute parole ſoit ferme. Au deuxiéme Sermon ſur l'Epître à Tite, il parle de

cette sorte. *Ne vous imaginez pas que l'Apôtre eût donné à Tite une puissance absoluë d'appeller à ce S. Ministere quiconque luy plairoit & en quelque sorte qu'il voudroit : Il ne faut pas douter qu'il ne luy eût commandé d'observer toutes les formes & les regles convenables dans une action si sainte & si importante, qu'il avoit accoûtumé d'y apporter lui-même quand il faisoit quelque établissement de cette sorte.*

Telle étoit entre les autres l'élection & l'approbation de la personne par le Peuple qui avoit besoin d'un Pasteur. Car S. Luc rapportant que S. Paul établit des Prêtres ou Anciens dans les Eglises de Lystre, d'Iconie & de Derbe, use d'un mot qui signifie proprement choisir & établir avec les suffrages du Peuple, & par l'Avis de l'Assemblée, comme nos Bibles ont fort bien traduit. Et vous voyez que les Apôtres procederent ainsi dans l'élection & ordination des Diacres, dont le ministere est beaucoup au dessous de la Prêtrise, c'est à dire de la Charge des Pasteurs. Et dans son Ouvrage incomparable contre Adam, &

P. 1. c. Cotibi, on y lit ces daroles. *S. Cyprien nous*
12. p. 82 & 83. *explique clairement l'usage de son temps pour les ordinations des Evêques, qu'il dit être venu de la Tradition Divine, & de l'observation Apostolique. Car quand il faloit donner un Pasteur à une*

Eglise, les Evêques de la même Province les plus proches de la Ville où étoit l'Eglise s'y assembloient, & là étoit choisi l'Evêque en presence du peuple, & il prouve par ce moyen la validité de l'ordination de Sabin Evêque d'Espagne, établi en la place de Basilides déposé pour crimes. L'Episcopat, dit S. Cyprien, luy a été déferé par le suffrage de toute la compagnie des fidéles, & par le jugement des Evêques qui étoient assemblez à l'heure même.

Or il faut distinguer l'examen de ceux qui aspirent au S. Ministere, & leur ordination s'ils en sont trouvez dignes, d'avec l'établissement d'un Pasteur sur quelque Eglise; car cet examen & cette ordination n'appartiennent à la verité qu'aux Pasteurs, comme étant seuls Juges competens de la suffisance de ceux qui se presentent, & seuls en pouvoir de leur imposer les mains selon les formes ordinaires. La déposition même d'un Pasteur pour crime, ou pour heresie, appartient aux Tribunaux Ecclesiastiques, & nullement au Peuple. Mais lorsqu'un Pasteur est reçû en Charge, & qu'il s'agit de l'attacher à quelque Eglise, il n'y a rien de plus juste que de prendre l'avis de chaque fidéle en particulier, pour savoir si ce Pasteur là l'édifie, ou s'il ne l'édifie pas.

De ce que dessus il s'ensuit, que si par avanture il se rencontroit dans quelque Ecrit des Peres une forme d'élection contraire à celle que nous défendons, il la faut considerer comme un effet de l'attentat & de l'orgueil des Prelats, qui commençoient dés lors à vouloir dominer sur les Troupeaux de Jesus-Christ, & comme un des premiers lineamens du Mystere d'iniquité, qui se tramoit du temps même des Apôtres. C'est donc à bon droit que les Eglises Reformées de ce Royaume n'ont point accoûtumé d'admettre de Ministres qui ne soient élûs par le Peuple assemblé en Corps, comme n'y ayant point d'autre porte pour entrer dans la Bergerie de Jesus-Christ; & la même prerogative ne peut être raisonnablement refusée à l'Eglise de Paris, si ce n'est peut-être que les Chefs de famille dont elle est composée, ayent moins de lumiere que ceux des Eglises Provinciales pour faire le choix de ses Pasteurs, ce qui seroit une imagination assez plaisante.

Les objections de ceux qui combattent cette sainte institution de l'Eglise, sont foibles & aisées à refuter. Premierement on nous parle d'un Livre composé par un nommé Morelli, qui a pour titre, *la Discipline Ecclesiastique*, où

eſt prouvé le choix des Paſteurs par l'aſſemblée des fidéles à la pluralité des voix; auquel Livre il ſe trouve une Réponſe intitulée, *Confirmation de la Diſcipline Eccleſiaſtique des Egliſes Reformées de ce Royaume*, qu'on pretend avoir été faite par M. Beze. Ce Traité de Morelli fut cenſuré par le Synode National tenu à Orleans l'an 1562. & l'Auteur retranché de la Ste Cene pour ne s'être pas voulu retracter, puis enſuite rétabli dans la Communion de l'Egliſe par le Synode National tenu à Paris l'an 1565. aprés avoir renoncé à ſon opinion: Mais cette Réponſe à Morelli étant anonyme, on ne peut ſans temerité l'attribuer à M. Beze. De plus le Traité de Morelli jettoit l'Egliſe dans une confuſion horrible & ſemblable au deſordre des Anabaptiſtes, & des Independants, de ſorte qu'il eſt hors de doute que l'Auteur & le Livre n'ayent été en cela juſtement cenſurez par le Synode d'Orleans. Mais, dit-on, ce même Livre de Morelli fut pareillement condamné par ce Synode, en ce qu'il établit l'élection des Paſteurs par les ſuffrages du Peuple. A cela je répons que la Reformation étoit alors encore dans ſa naiſſance, & qu'il pouvoit être demeuré dans les Conducteurs de l'Egliſe quelque reſte de l'eſprit tyrannique du

Clergé Romain ; ou plûtôt, puisqu'aussi bien Calvin, comme nous l'avons montré, étoit d'un avis contraire, disons pour justifier le Synode, que son ordonnance n'étoit qu'à temps, & à dessein seulement de s'accommoder aux personnes & aux occasions, jusques à ce que la Reformation étant entierement consommée, ce Decret provisionnel ait été aboli ; à peu prés comme le Concile de Jerusalem pour ne pas scandaliser les Juifs nouvellement convertis, ordonna qu'on s'abstiendroit de sang & de choses étouffées.

Nos adversaires alleguent en second lieu pour la défense de leur opinion, les contestations de préséance qui pourroient survenir dans l'assemblée entre quelques particuliers, ce qui mettroit toute l'Eglise en confusion ; & de là ils inferent qu'il est de la prudence de ne s'attacher pas scrupuleusement aux formes ordinaires, la Discipline étant faite pour édifier, & non pour détruire. Par exemple, disent-ils, quoy que la Discipline ordonne à ceux qui retournent à nôtre Communion aprés l'avoir abandonnée, de reparer le scandale de leur revolte par une reconnoissance publique, il est juste à present de les en dispenser pour certaines considerations que personne n'ignore.

Je répons que cette reconnoiſſance publique n'eſt que de droit humain, & qu'ainſi les Gouverneurs de l'Egliſe ſelon les occurrences peuvent n'y pas obliger les penitens, puiſque la Diſcipline même laiſſe à la diſcretion des Conſiſtoires d'en uſer comme ils le jugeront neceſſaire pour l'édification de l'Egliſe. Mais il s'agit icy d'un droit Divin, fondé ſur l'Ecriture Sainte, à laquelle il faut indiſpenſablement obeïr & en laiſſer l'évenement à la Providence de Dieu. Je dis de plus qu'il y a mille expediens, ſi on les veut écoûter, pour prevenir ces diſputes de rang ſur leſquelles on ſe récrie ſi fort. Mais mettons la choſe au pis, & ſuppoſons qu'il ſe trouvât parmi nous un particulier d'une preſomption aſſez extravagante pour pretendre en vertu de quelque dignité preſider dans l'aſſemblée, & d'en recueillir les voix au prejudice des Paſteurs auſquels ce privilege appartient, je ne voy pas qu'il puiſſe naître de là un grand deſordre, puiſque c'eſt à l'aſſemblée, qui eſt au deſſus des perſonnes qui la compoſent de quelque condition qu'elles puiſſent être, de juger ſur le champ de cette bizare pretention, & de rejetter tout autre Moderateur que le Doyen de ſes Paſteurs, conformement à la Diſcipline qui ordonne que les Pa-

ſteurs preſideront non ſeulement és Conſiſtoi-res, mais auſſi en toute autre aſſemblée Eccle-ſiaſtique. Que ſi ce particulier eſt aſſez fier & aſſez broüillon pour ne pas aquieſcer au ju-gement rendu par le Peuple, on peut l'obliger à ſe retirer de l'aſſemblée, & cependant ne laiſ-ſer pas de proceder à l'élection.

On dit en troiſiéme lieu que les Anciens é-tant les Commiſſaires du Peuple, l'élection faite par eux eſt reputée faite par le Peuple. Je répons que tous les textes mentionnez cy-deſ-ſus parlent non des Commiſſaires du Peuple, mais du Peuple même convoqué en aſſemblée, & de plus que les commiſſions des Anciens ne ſont que pour veiller ſur les mœurs du Trou-peau, & pour ſervir aux Tables.

On objecte en quatriéme lieu qu'on en a ſouvent uſé d'une autre maniere dans l'Egliſe de Paris, & même aſſez heureuſement. Je répons que les Chefs de famille furent aſſem-blez pour l'élection de feu Monſieur Gaches, & qu'il n'y a point de raiſon de ne pas ſuivre la même pratique aujourd'huy qu'elle eſt deman-dée par le Peuple avec tant d'inſtance: Mais quand l'uſage contraire auroit été juſqu'icy univerſellement obſervé dans l'Egliſe de Paris, je dis avec Monſieur du Moulin en quelque en-droit

droit de ses œuvres, que l'Eglise n'est pas un pays de Coûtume, mais un pays de Droit écrit. Quoy ! les contraventions à la Loy seront un titre pour continuer à l'enfreindre ? Ne faut-il pas plûtôt s'humilier devant Dieu pour une faute si griéve, qui étoit capable avec le temps de ruiner l'Eglise puisqu'elle en sappe les fondemens, & cependant n'y retomber jamais à l'avenir, d'autant plus que les Synodes ont censuré en toutes rencontres ces élections irregulieres. Que si nous n'avons pas laissé quelque fois par une voye illegitime d'être pourvûs d'excellens Pasteurs, il faut confesser que nous avons fait le mal par nôtre nonchalance & par nôtre relâchement, & que Dieu a fait le bien par sa misericorde & par sa grace, tout de même que nonobstant le mensonge de Jacob contrefaisant Esaü, Dieu par sa bonté ne laissa pas de ratifier la benediction qu'il avoit furtivement obtenuë d'Isaac son pere.

Considerons pour la fin le droit pretendu par le Consistoire de nommer au Peuple un ou plusieurs Pasteurs, en sorte qu'il n'en puisse choisir d'autres ; ce droit ne se lisant nulle part, & nôtre Religion nous défendant d'admettre une parole non écrite, on peut dire qu'il est ima-

ginaire. En effet l'élection d'un Miniſtre faite unanimement par l'aſſemblée des fidéles ſans la nomination préalable du Conſiſtoire,ne laiſſeroit pas d'être juridique, quoy qu'il ſoit plus commode d'accorder par condeſcendance au Conſiſtoire le pouvoir d'examiner les mœurs & la reputation des Paſteurs qui ſont à choiſir, & enſuite de les propoſer au Peuple, puiſqu'auſſi bien l'aſſemblée ne peut faire cet examen que par des Députez, & qu'elle ne ſauroit prendre de meilleurs Députez que le Conſiſtoire; mais auſſi faut-il avoüer que ces Meſſieurs ſont obligez de nommer pluſieurs Paſteurs à la fois tous dignes de remplir la place vaquante,à moins que de vouloir être ſoubçonnez de cabale. Car comment choiſir s'il n'y a pluralité de ſujets? Et puis il n'eſt pas ſeulement queſtion du bien de l'Egliſe, mais du mieux de l'Egliſe, le plus accompli Miniſtre n'étant pas trop bon pour la ſervir dignement. Or comment faire cette comparaiſon,ſi ce n'eſt entre pluſieurs? Ajoûtez qu'on ne ſauroit refuſer un Miniſtre qui auroit été uniquement propoſé, ſans bleſſer ſa reputation; ce qui n'arrive pas lorſque pluſieurs ſont preſentez au Peuple à la fois. Par exemple, de quatre Paſteurs nommez recemment à l'Egliſe de Bor-

deaux par son Consistoire, les trois qui n'ont pas été admis n'en sont pas pour cela moins estimables. Joint que par une nomination unique, l'élection pourroit tirer en une extréme longueur; Car arrivant que le Peuple refusât le Ministre proposé, il faudroit proceder à une nouvelle nomination, & ensuite à une nouvelle convocation du Peuple, & cela peut-être par plusieurs fois; cependant l'Eglise ne seroit pas servie.

Concluons donc que pour la paix & l'édification de l'Eglise, il est necessaire que Messieurs du Consistoire proposent selon leur prudence plusieurs Pasteurs au Peuple deuëment convoqué, afin que chaque particulier juge celuy d'entr'eux dont il sera le plus édifié, & que le choix s'en fasse à la pluralité des voix, sans passion & sans brigue.

Pour cet effet il est juste que ceux qui ont droit de suffrage soient tous assis en rang, afin que le President aille par ordre aux opinions selon la coûtume de toute Assemblée juridique, & non pas qu'on se contente d'exhorter en general le corps des Chefs de famille presens à dire confusément leur avis, en sorte que le silence de ceux qui se taisent soit pris pour approbation. Car il arrive à plusieurs de n'oser

par timidité déclarer leur sentiment, à moins qu'on ne les presse de parler ; que si cependant ils refusent de s'expliquer, ils doivent être reputez comme absens, & non comme consentans. Par ce moyen les deliberations qui s'en ensuivront seront plus concertées, & par consequent plus judicieuses, d'autant que les particuliers en opinant chacun separement, s'entre communiquent leurs lumieres. *Quod uni deest suppletur ex aliis, & quod ab unô peccatur ab aliis emendatur.*

Tacite.



DEUX MANIERES DE S'EXPLIQUER ſur les paroles Sacramentalles, Cecy eſt mon Corps.

UN particulier en avoit parlé dans ces termes: *Je croy que le Pain Euchariſtique, par la conſecration, devient le Corps de Jeſus-Chriſt*, & cela conformement à la Tradition, *les Prêtres par leur bouche ſacrée font le Corps de Chriſt:* ce ſont les propres paroles de S. Hierôme. Certains Theologiens ſe ſont imaginez qu'une telle expreſſion étoit trop vague, & qu'elle n'entroit pas aſſez dans le détail de la doctrine du S. Sacrement.

Voicy donc une autre expoſition plus préciſe & plus circonſtanciée: Je croy que par la force divine des paroles, *Cecy eſt mon Corps*, prononcées par le Prêtre avec intention de conſacrer, le pain eſt tranſſubſtantié au Corps de Jeſus-Chriſt, & que la matiere du pain étant abſolument détruite, ſes accidens ne laiſſent pas de reſter, ſoûtenus par la Toute-Puiſſance de Dieu, leſquels quoy qu'ils n'inhérent plus actuellement à leur ſujet, conſervent toutefois leur inherence *aptitudinale*, ou leur *tendance à*

inherer, qui conſtituë proprement leur eſſence.

Je croy que le Corps de Jeſus-Chriſt prenant la place de la ſubſtance *annihilée* du pain, y eſt privé de ſon *extenſion externe*, *par laquelle les parties ſont hors des parties*, *in ordine ad locum*, *eu égard au lieu*, de ſorte qu'il y eſt réduit à un point mathematique & indiviſible, encore qu'il y conſerve *ſon extenſion interne par laquelle les parties ſont hors des parties*, *in ordine ad totum*, *eu égard au tout*, & qu'ainſi le Corps de nôtre Seigneur dans la Ste Hoſtie, où il gît *ſous le tombeau myſtique des envelopes ſacrées*, y eſt effectivement auſſi grand qu'il étoit ſur la Croix, ſans y donner pourtant aucun ſigne de vie, non plus que s'il étoit frapé d'apoplexie ou de ſyncope.

M. de Meaux.

Je croy que preſque au moment de la reception du Sacrement dans l'eſtomac du communiant, les accidens du pain diſparoiſſans par la ſouſtraction du ſecours queDieu leur prêtoit, le Corps de I. Chriſt ceſſe auſſi de s'y trouver; ſoit par voye d'*annihilation*, & s'il faut ainſi dire de *deproduction*, s'il y étoit ſurvenu par *reproduction*; ſoit par voye de *reaſcenſion* au Ciel, pour s'y rejoindre au Corps glorieux de I. Chriſt, ſi ſa preſence dans l'Hoſtie s'y étoit faite par *ad-*

duction; ſoit enfin par voye de *retranſſubſtantiation* du Corps de Jeſus-Chriſt au pain, afin que la maſſe de la matiere premiere n'en ſouffre aucune diminution.

On deſireroit d'apprendre de quelque Docteur conſommé dans les matieres de la Foy, laquelle de ces deux explications eſt la plus Evangelique & par conſequent la plus recevable; ou la premiere qui eſt ſimple & modeſte, puiſqu'elle ſe contente de propoſer & de reſpecter le Myſtere, ſans entreprendre de l'aprofondir, non plus que celuy de l'ineffable Trinité & de l'Incarnation incomprehenſible du Verbe; ou bien la ſeconde qui eſt plus Philoſophique que Theologique, & qui à force de penetration avance des choſes dures, ſurprenantes & inintelligibles.



CONSIDERATION SUR L'ACTION de S. Pierre qui coupa l'oreille à Malchus.

JEsus-Christ peu d'heures avant que d'être arrêté par les Juifs, déclara à ses Disciples qu'il alloit *être mis* (selon la Prophetie d'Esaye) *au rang des malfaiteurs.*

Les Disciples animez d'un zele aveugle pour la défense de leur Maître, luy dirent: *Seigneur, voicy deux glaives. Ausquels il répondit, c'est assez*: comme s'il leur eût dit, il n'y en a que trop pour l'execution que va faire Pierre; car deux épées n'auroient pas suffi s'il eût été question de combattre la bande entiere des Soldats & des Sergens qui devoient saisir Jesus-Christ.

Les Disciples voyans approcher la Cohorte qui venoit pour prendre le Sauveur, luy demanderent s'ils fraperoient de glaive, & sans attendre sa réponse, S. Pierre tirant l'épée, coupa brusquement l'oreille droite à un de la troupe nommé Malchus, Serviteur du Souverain Sacrificateur. Mais Jesus-Christ défendit à son Disciple de passer outre, luy commandant de remettre l'épée au foureau,

&

& sur le champ par son seul toucher, guerit surnaturellement celuy qui avoit été blessé.

Or Jesus-Christ ne manqua pas de blâmer aigrement cette action precipitée de S. Pierre, & en allegua au rapport des Evangelistes trois raisons, la premiere que *ceux qui prendront l'épée, periront par l'épée.* La seconde, qu'un tel secours luy étoit inutile, *puisque le Pere*, s'il l'en prioit, *luy envoyeroit presentement plus de douze legions d'Anges.* La troisiéme, parce que c'étoit vouloir s'opposer indiscretement à sa Passion, dont le temps déterminé par le Decret eternel de Dieu, étoit expiré, *Ne boirai-je point*, dit-il, *la coupe que le Pere m'a donné à boire?*

Cependant la sage Providence comme elle n'empécha pas la trahison de Judas, permit aussi que S. Pierre commit cette action, quoy que criminelle & contraire à la soûmission dûë à l'autorité des Superieurs, afin de donner lieu à la cure miraculeuse que fit Jesus-Christ en faveur de ses ennemis.

Sans pretendre penetrer dans les secrets de Dieu, il me paroît que ce fut là l'unique cause pour laquelle Jesus-Christ ne voulut pas prevenir l'emportement de S. Pierre.

Cette mienne pensée est differente tant de

celle de M. Jurieu, que de celle de M. de Meaux.

Le premier pretend que l'intention de Jeſus-Chriſt étoit de montrer que ſes Diſciples dans une telle occaſion étoient en droit d'employer les armes contre la Puiſſance publique; mais Jeſus-Chriſt au contraire improuve le fait de S. Pierre, en luy ſignifiant, ainſi qu'il a été remarqué, que *ceux qui prendront l'épée, periront par l'épée*..

L'opinion de M. de Meaux n'eſt pas moins inſoûtenable que celle de M. Jurieu. Ce Prelat aſſure que Jeſus-Chriſt avoit pour but, que les Juifs luy fiſſent un crime d'avoir réſiſté violemment, même juſqu'à répandre le ſang, au pouvoir legitime des Magiſtrats, & de s'être aſſocié à ce deſſein de gens cruels & ſanguinaires, afin que par ce moyen la Prophetie d'Eſaye fut verifiée, *qu'il ſeroit mis au nombre des ſcelerats*.

En verité cette prediction fut, comme s'en explique S. Marc, ponctuellement accomplie par le crucifiement qui s'en enſuivit du Fils de Dieu entre deux Brigands, ſans qu'il ſoit beſoin de faire icy entrevenir la conjecture de M. de Meaux. En effet dans le procés de Jeſus-Chriſt devant Pilate, ſes adver-

ſaires qui cherchoient par tout des accuſations contre luy, ne s'aviſerent jamais de luy imputer ce pretendu crime de rebellion contre l'autorité des Juges publics, dont il étoit pleinement juſtifié, tant par la cenſure menaçante qu'il fit à S. Pierre en preſence même des Satellites de Caïphe, que par la gueriſon ſubite & extraordinaire de Malchus.

Les Iuifs pour perdre Ieſus-Chriſt luy attribuoient des crimes ſans comparaiſon plus atroces, que celuy d'une oreille coupée par un homme de ſa ſuite à un valet; ils l'accuſoient non ſeulement d'être un impie qui ſe qualifioit Fils de Dieu, & qui s'étoit vanté de détruire le Temple de Ieruſalem; mais auſſi de ſuborner le Peuple, de l'empêcher de payer le tribut à Ceſar & de ſe vouloir faire Roy, & pour tout dire en un mot ils le traitoient de criminel de Leze-Majeſté Divine & humaine.

Enfin les Iuifs étoient trop ruſés pour relever devant Pilate le coupement de l'oreille de Malchus; car il eût falu entendre le bleſſé ſur ce chef d'accuſation, & par là Pilate ayant appris le miracle de Ieſus-Chriſt, n'auroit pas manqué à le reverer & à l'admirer, bien loin de prononcer contre luy une condamnation de mort, pour laquelle il faiſoit déja paroître

une extréme repugnance.

Ie voudrois bien ſavoir, Monſieur, lequel de ces trois ſentimens, touchant le procedé de S. Pierre, vous jugez le plus probable, ou celuy de M. de Meaux, ou celuy de M. Iurieu, ou le mien.

ADDITION A LA CONSIDERATION precedente.

S. Matthieu & S. Marc ne rapportent l'action de S. Pierre concernant Malchus, qu'aprés que les Iuifs ſe furent ſaiſis de Ieſus-Chriſt.

S. Iean au contraire raconte que le Sauveur ne fut empoigné & lié par les Iuifs qu'aprés le fait de S. Pierre. S. Luc dit la même choſe que S. Iean, & l'on a ſuivi en cela S. Luc, lequel recite cette hiſtoire avec plus d'exactitude & plus de circonſtances que les autres Evangeliſtes.

Ieſus-Chriſt en S. Luc ch. 22. verſ. 35. & 36. demanda à ſes Diſciples, *quand je vous ay envoyez ſans bourſe, ſans ſac & ſans ſouliers, quelque choſe vous a-t'il manqué? Ils luy répondirent que non; & il ajoûta: Mais maintenant que celuy qui a une bourſe & un ſac les prenne,*

& que celuy qui n'a point d'épée vende son habit pour en acheter une.

Ces paroles, quoy qu'en disent les Theologiens, n'ont aucune liaison avec la passion de Iesus-Christ, laquelle étoit sur le point de commencer lorsqu'il tenoit ce discours à ses Disciples, & laquelle ne dura que quelques heures. Car qu'étoit-il necessaire que Iesus-Christ leur commandât dans ce moment de prendre une bourse & un sac, & même de vendre leurs habits pour acheter une épée, dont ensuite il n'approuva pas l'usage. De plus leur étoit-il possible en si peu de temps de faire ces preparatifs?

Il faut donc avoüer que Jesus-Christ donne icy purement & simplement à ses Apôtres un conseil de prudence pour l'avenir, lorsqu'étant separez de leur bon Maître, & privez, comme parle Iesus-Christ, de la presence du marié, ils auroient dans leurs courses futures par toute la terre, besoin d'argent & de provisions pour leur subsistance, & même d'épées afin de se pouvoir garantir des insultes des voleurs de grand chemin, fort ordinaires alors & encore aujourd'huy dans les Pays de l'Orient: Laquelle défense est naturellement permise & même commandée à tous les hommes, quels

qu'ils ſoient, lorſqu'il s'agit de ſauver leur vie contre l'attaque des aggreſſeurs injuſtes & violens.

Il n'y a par conſequent nulle raiſon de donner dans le texte de S. Luc, au mot d'épée un ſens myſtique, & de l'entendre de l'épée ſpirituelle dont S. Paul dans l'Epître aux Epheſiens entr'autres armes équippe le Soldat Chrêtien; car il faudroit expliquer auſſi non literalement, mais myſtiquement les termes de bourſe & de ſac mentionnez dans le même texte; ce que le bon ſens ne permet pas. Joint que l'épée ſpirituelle dont parle l'Apôtre, n'eſt rien moins qu'une marchandiſe venale.



BRIEVES REMARQUES SUR la Preface de Monsieur de Meaux mise à la tête de son explication de l'Apocalypse.

Premiere Remarque page 6.

LE texte du ch. 19. v. 10. de l'Apocalypse portant que *le témoignage de Jesus-Christ est un Esprit de Prophetie*, ne signifie autre chose sinon que l'Apocalypse de Iesus-Christ procede de son Esprit Prophetique, & non pas que S. Iean eût reçû l'Esprit singulier de chacun des anciens Prophetes. Une telle interpretation tient de l'exageration d'un Orateur, plûtôt que de la solidité d'un Commentateur, & l'Apôtre bien aimé du Fils de Dieu se pouvoit passer de l'exposition charitablement fausse de M. de Meaux.

Deuxiéme Remarque, page 8. *& suivantes.*

Il n'est pas difficile de convaincre les Iuifs par une infinité de Propheties du Vieux Testament accomplies clairement en la personne de Iesus-Christ, mais il n'est pas imaginable que les Predictions de l'Apocalypse,

comme le pretend M. de Meaux, puiſſent produire le même effet dans l'eſprit de ces Incredules, auſſi ne s'eſt-on jamais aviſé de les employer à cet uſage.

Troiſiéme Remarque, *page* 18.

Comment peut-on aſſurer que Rome Payenne portoit le nom de *Myſtere* ſur ſon front? elle dont les abominations ſautoient aux yeux, bien loin d'être couvertes & myſterieuſes.

Quatriéme Remarque, que la chute de Babylone décrite par S. Iean, ne peut être entenduë du ſac de la Ville de Rome par Alaric Roy des Gots.

Si l'ancienne Rome ſous quelqu'un de ſes Empereurs Payens & perſecuteurs outrez de l'Egliſe, eût été ſoudainement détruite avec ſes habitans par une Puiſſance Etrangere, à ne s'en relever jamais, comme il eſt arrivé à la malheureuſe Jeruſalem, peut-étre auroit-on pû la prendre pour cette Babylone dont l'Apôtre S. Jean avoit predit la ruine dans ſa Revelation. Mais lors de la priſe de la Ville de Rome par Alaric, elle n'étoit plus Payen-

ne,

ne, Honorius Empereur Chrêtien, fils du Grand Theodose, y résidoit, & les fidéles y étoient & plus forts, & en plus grand nombre que les Arriens, & bien loin d'avoir été ruinée jusqu'aux fondemens par ce Prince barbare, de maniere, comme parle S. Jean chap. 8.v.21. *qu'elle ne fut plus trouvée*, qu'au contraire on ne renversa ny ses murs, ny ses bâtimens, ny ses Temples, lesquels par l'ordre exprés du vainqueur servirent d'azile à tous ceux qui s'y refugierent avec ce qu'ils pouvoient sauver du butin: Le pillage de la Ville ne dura que trois jours, on n'y fit main basse que sur ces temeraires qui oserent se défendre contre les Soldats d'Alaric, lequel ensuite s'étant retiré, l'Empereür Honorius, & Innocent Evêque de Rome, au lieu de fuïr avec horreur cette pretenduë Babylone, y retournerent & y habiterent comme auparavant. En bonne foy comment tout cela peut-il s'accorder avec la chute horrible de Babylone dépeinte de ses vives couleurs dans l'Apocalypse?

Cinquiéme Remarque sur la datte de la premiere Epître de S. Pierre, mentionnée page 20.

Cette datte est de Babylone & ne peut, quoy

qu'en diſe Monſieur de Meaux, être entenduë que litteralement de cette Ville ſituée dans la Chaldée, où il y avoit pluſieurs Chrêtiens au temps que S. Pierre écrivoit ſon Epître ; Et Rome n'a jamais porté le nom de Babylone qu'en un ſens myſtique & caché. Autrement il y auroit lieu de s'étonner, pourquoy S. Paul n'a pas addreſſé l'Epître qu'il écrivit aux Romains, *A vous tous qui êtes à Babylone*, plûtôt, *qu'à vous tous qui êtes à Rome*.

La viſion de Monſieur de Meaux à l'égard de Rome ſaccagée par Alaric, ſur laquelle roule ſon explication Apocalyptique, étant une fois détruite, ſon ſyſteme ſe renverſe de luy-même comme une voûte qui n'eſt plus ſoûtenuë par ſa clef.

Ajoûtons icy une obſervation generale, ſavoir qu'au milieu des tenebres impenetrables de cette Revelation, il y paroit de certains endroits brillans & ſurprenans, leſquels frapent tout à coup l'eſprit & charment le cœur des Lecteurs qui ont de la pieté, ſemblables à ces éclairs reſplendiſſans qui percent les nuits les plus noires, & partant que ce n'eſt pas ſans raiſon que Saint Jean dés l'entrée de ſa Prophetie en recommande la le-

cture nonobstant son obscurité. Joint que les trois premiers chapitres & le dernier de ce divin Livre, sont admirables & tres-intelligibles.



LETTRE

A MONSIEUR N...

Systeme de l'Eglise tiré du Symbole des Apôtres.

LEs disputes des Theologiens ne finissent point, c'est toujours à recommencer, & par malheur elles obscurcissent de plus en plus les differens de Religion, bien loin de les éclaircir. Cela vient de ce qu'ordinairement les Ecrivains sont plus amateurs de leurs productions que de la verité, ou du moins qu'en la défendant ils cherchent de nouvelles routes, s'imaginant d'aquerir par ce moyen une reputation mondaine.

Par exemple, les Docteurs tant Catholiques que Protestans ne cessent point de publier des Écrits sur le sujet de l'Eglise, qui offusquent & embarassent cet article de foy, lequel de luy-même est tres-clair & tres-évident. Le Symbole des Apôtres donne à l'Eglise Chrêtienne deux qualitez pour la distinguer d'avec la Synagogue, savoir la Sainteté par excellence, &

la Catholicité. Car qu'eſt-ce de la ſainteté de l'Egliſe des Juifs, au prix de la ſainteté de l'Egliſe des Chrêtiens? La Loy de Moyſe ſe contentoit de dire ſimplement, *Tu ne tuëras point*, au lieu que l'Evangile déclare que *quiconque hait ſon frere eſt meurtrier*. Celle-là défendoit *l'adultere*, mais celuy-cy va bien plus loin, en nous apprenant que tout homme *qui regarde la femme de ſon prochain pour la convoiter, a déja commis adultere avec elle en ſon cœur*. Qui peut n'être point charmé des preceptes Divins de Jeſus-Chriſt touchant les mœurs, rapportez au chapitre 5. 6. & 7. de S. Mathieu, principalement ſi on les compare avec la Loy de Moyſe?

Le ſecond avantage de l'Egliſe Chrêtienne au deſſus de la Judaïque, conſiſte en ce qu'elle s'étend univerſellement parmi tous les Peuples de la Terre, & qu'au coutraire l'Egliſe des Iuifs étoit renfermée dans une Nation unique & peu nombreuſe.

Ce ſont-là les deux ſeules proprietez eſſentielles de l'Egliſe Chrêtienne mentionnées dans le Symbole; il n'y eſt nullement parlé d'infaïllibilité, & l'Egliſe n'y eſt point auſſi qualifiée du nom de Romaine, non plus que de celuy de Greque ou d'Abiſſine.

De même que le monde entier contient quatre parties, que chacune de ces quatre parties est distinguée en Royaume, & chaque Royaume en Provinces ; aussi l'Eglise Chrêtienne répanduë par tout l'Univers, est un composé de plusieurs Eglises particulieres, au nombre desquelles est la Latine. Et parce qu'elles ne sont pas toutes également pures, il est licite à chaque fidéle, autant qu'il le peut, de se ranger dans la communion de celle qui luy paroît la plus conforme à l'Evangile dans ses dogmes, dans ses Sacremens, & dans son Culte, sans se mettre en peine de rechercher trop curieusement sa Genealogie, qui est un point d'histoire & non pas de foy ; Car comme la Noblesse de vertu vaut mieux que celle de sang, aussi l'Orthodoxie d'une Eglise est incomparablement preferable à cette longue succession de Chaires, que plusieurs neanmoins pretendent faire passer pour le caractere de la veritable Eglise.

Voila, ce me semble, l'idée simple & naïve, tirée du Symbole des Apôtres, qu'un homme sensé & non prevenu se doit former de l'Eglise Chrêtienne, sans s'alembiquer le cerveau d'une infinité de raisonnemens & de distinctions dont il plaît aux Controversistes d'embroüiller cette matiere.

Monſieur Jurieu a publié depuis peu un Syſteme de l'Egliſe, que les Proteſtans ne ſont pas obligez d'adopter dans tous ſes chefs, mais du moins traite-t'il ſon ſujet aſſez briévement: Au liéu que la réponſe qui y a été faite par un Auteur anonyme eſt tellement longue, qu'il ne ſeroit pas poſſible d'y repliquer ſans compoſer un fort gros in folio.

Pour moy j'avouë franchement qu'une telle prolixité a fait peur à ma patience, & je ſouhaiterois pour me reſoudre à la lecture de ce Livre, qu'il fût écrit auſſi ſuccinctement & auſſi nettement que le Traité de la Perpetuité de la Foy, qu'on dit être du même Auteur.

J'eſpere qu'à nôtre premiere entrevûë nous diſcourerons de toutes ces choſes plus amplement. Cependant je vous remercie, Monſieur, de m'avoir communiqué un Ouvrage qui a ſon merite à la longueur prés, je vous le renvoye & ſuis vôtre, &c.

AUTRE LETTRE

AU MÊME, SUR LE MÊME SUJET.

ON a, Monsieur, consideré avec la derniere attention les deux objections de vôtre ami, contre le Systeme de l'Eglise tiré du Symbole des Apôtres, qui vous avoit été communiqué, & que vous luy avez fait voir.

L'une que par la sainteté attribuée à l'Eglise dans le Symbole, il faloit entendre son infaillibilité. L'autre, qu'un Chrêtien au lieu de souscrire aveuglement aux décisions des Conducteurs de l'Eglise, étoit mis injustement par ce Systeme, en pouvoir de donner son jugement touchant les doctrines enseignées par chacune des Eglises particulieres, qui composent toutes ensemble la masse entiere, pour ainsi dire, de l'Eglise Universelle, à dessein de se ranger à celle d'entr'elles dont la créance luy paroîtra la plus conforme à la Revelation Divine.

Pour commencer par la premiere de ces objections; se trouve-t'il chez les Auteurs sacrez ou profanes, que le mot de *saint* ait jamais

jamais signifié *infaillible?* Dans le Vieux Testament Dieu disoit aux Juifs, *vous me serez une Nation sainte*, & ce Peuple y est souvent qualifié du nom de *saint.* Dans le Nouveau les Croyans, à plus forte raison que les Juifs, sont aussi appelez *saints*, & une *Nation sainte.* Est-ce à dire que les fidéles de l'une & de l'autre Alliance doivent être censez *infaillibles?*

La *sainteté* se rapporte proprement aux mœurs, mais je veux qu'elle comprene aussi la doctrine, s'ensuit-il de là qu'une Eglise saine dans ses dogmes, ne puisse devenir erronée, & qu'il n'y ait nulle difference entre n'errer pas en effet, & n'être susceptible d'aucune erreur? J'aimerois autant dire qu'un homme qui se porte bien, ne sauroit jamais tomber malade. Les Evêques des premiers siecles de l'Eglise se donnoient reciproquement le titre fastueux de *Sainteté*, sans pourtant pretendre au privilege d'*Infaillible*, qui a été propre aux Apôtres exclusivement à leurs Successeurs Ministres de l'Evangile, soit separez, soit assemblez en corps; Ceux-là seuls ayant été appelez par Jesus-Christ même, & inspirez immediatement par le S. Esprit. L'Eglise Gallicane traite encore aujourd'huy le

Pape de *Sainteté*, & luy dénie en même temps l'avantage de ne pouvoir errer.

La ſeconde objection de vôtre amy n'eſt pas mieux fondée que la premiere. Car chaque particulier voyant que quantité d'Egliſes Chrêtiennes ont le malheur de ne ſe pas accorder entr'elles ſur pluſieurs articles de foy, eſt obligé en conſcience par un droit & naturel & divin, aprés avoir imploré l'aſſiſtance du *Pere des lumieres duquel deſcend toute bonne donation*, d'examiner par l'Ecriture les differentes opinions des Egliſes, pour s'attacher enſuite à la plus Orthodoxe. Que ſi Dieu par ſa Grace met une fois au cœur d'un particulier la reſolution de ſe débaraſſer de tout prejugé, puis de *s'enquerir des Ecritures*, & d'y chercher de bonne foy ſon ſalut; il eſt impoſſible que cette même Grace n'acheve l'œuvre qu'elle aura déja commencée, en luy faiſant appercevoir tôt ou tard les veritez Evangeliques, ſelon la promeſſe ſolennelle du Fils de Dieu, *Cherchez, & vous trouverez*; afin que par l'efficace de la Parole, le Decret éternel de l'élection gratuite obtienne ſon plein & entier effet en la perſonne de ce Predeſtiné.

L'Egliſe de Rome a beau trancher de Souveraine ſur les choſes de Religion, elle tombe

neceſſairement dans nôtre ſentiment, lorſqu'elle tâche de prouver aux Chrêtiens qui ſont hors de ſa Communion, d'y entrer ; car voicy ſon raiſonnement. L'Egliſe qui a une ſucceſſion de Chaires non interrompuë depuis les temps Apoſtoliques juſqu'à preſent, qui a toujours été viſible, qui eſt répanduë par tout l'Univers, qui a le don des miracles, & du ſein de laquelle ſont ſortis pluſieurs grands Saints, eſt ſans doute la vraye Egliſe. Or l'Egliſe Romaine poſſede tous ces avantages : Donc l'Egliſe Romaine eſt la vraye Egliſe. Elle ne peut par conſequent refuſer à un homme, qu'elle traite d'heretique, la liberté d'examiner les premices de ſon ſyllogiſme, autrement il ſuffiſoit de prononcer deſpotiquement, *ſit pro ratione voluntas.* Elle ne peut, dis-je, legitimement luy refuſer la liberté d'examiner ſi les qualitez contenuës dans la premiere propoſition de ſon argument, ſont les marques indubitables de la veritable Egliſe, ou ſi elles ne le ſont pas. En ſecond lieu ſi ces mêmes qualitez conviennent à l'Egliſe Romaine, comme ſuppoſe la deuxiéme propoſition. Et par conſequent, ſelon l'hypotheſe même des Catholiques Romains, il eſt permis à tout Chrêtien de comparer avec l'Ecriture la créance de quelque

Egliſe que ce ſoit avant que de s'y ſoûmettre.

Aprés cela, Monſieur, je prens à témoin vôtre bon ſens & vôtre ſincerité, ſi ce ne ſeroit pas, comme parle Lucrece, *exſpuere ex animo rationem*, que de s'imaginer que ces deux pitoyables objections de vôtre ami, donnent la moindre atteinte au Syſteme de l'Egliſe tiré du Symbole des Apôtres, lequel abbrege toutes les diſputes acharnées des Catholiques & des Proteſtans ſur cette matiere, & que le plus ſimple Peuple eſt capable de comprendre.



LETTRE

A MONSEIGNEUR L'EVESQUE d'Avranche, sur son Livre intitulé, Alnetanæ quæstiones de Concordiâ Rationis & Fidei.

VOs Oeuvres, Monseigneur, nonobstant leur clarté, ne sont pas du nombre de celles qui se lisent rapidement. Elles sont pleines d'une érudition si exquise, qu'on ne sauroit se résoudre d'en laisser échaper *unum iota aut unum apicem*. Cette raison a retardé le remerciment que je vous rends aujourd'huy de vôtre admirable present. Vous y avez avec vôtre style ordinaire, c'est à dire éloquent jusqu'à en être delicieux, confondu l'erreur des Anciens Payens qui tournoient en raillerie nos Mysteres, nos Miracles, & nos Histoires Sacrées, en leur faisant voir que la vraye Religion est en quelque sorte envelopée dans les fables dont ils ont composé eux-mêmes leur fausse Theologie; de maniere que s'il restoit dans nôtre siecle de ces Gentils de vieille datte, il y a grande apparence qu'a-

prés la lecture de vôtre Livre ils embraſſe-roient le Chriſtianiſme, bien loin d'en être les perſecuteurs. Je ne fais même nul doute qu'un pareil Ouvrage n'eût autrefois calmé la fureur de Julien l'Apoſtat contre l'Egliſe, ſi plûtôt il ne l'eût abſolument converti. A quoy auroit aidé la conformité que vous remarquez, Monſeigneur, de la morale humaine des Philoſophes de l'Antiquité, avec celle que les Ecritures Divines nous ont revelée. J'ay ſouvent admiré dans Homere la Doctrine de la Predeſtination, appelée chez les Scholaſtiques, *voluntas decreti*, Διὸς δ'ἐτελείετο βουλή. On y découvre auſſi la Providence qui diſpoſe ſecretement & ſouverainement des cauſes ſecondes pour l'execution des Arrêts du Ciel éternels & irrevocables ταῦτα Θεῶν ἐν γούνασι κεῖται; laquelle expreſſion du Poëte répond à nôtre commune façon de parler, *toutes choſes ſont entre les mains de Dieu*, pour ſignifier qu'il n'y a rien qui ne ſoit ſoûmis à ſa puiſſance & à ſa conduite. Car dans l'Ecriture les genoux auſſi bien que les mains ſont conſiderez comme le ſiege de la force, *confortate manus diſſolutas,*
E ſa. 35. *& genua debilia roborate.* Ce ſeroit, pour le dire en paſſant, une entrepriſe, Monſeigneur, digne d'un ſavant & ſincere Prelat comme

vous, de montrer que la Religion Catholique & la Proteſtante ne ſont point ſi diametralement oppoſées, que ſe l'imaginent les zélez de l'un & de l'autre parti, & qu'une réünion effective ſeroit tres-poſſible, pour peu que les parties vouluſſent écouter raiſon, & ne pas adherer *mordicus* à leurs opinions, mais conſentir charitablement aux adouciſſements qui s'y peuvent apporter, ſans plus pretendre ſubjuguer leurs adverſaires *in manu robuſtâ & in brachio extento.* Mais quoy! cette heureuſe paix entre les Chrêtiens, qui au fond ſont tous freres, Θεοῦ ἐν γούνασι κεῖται. Continuez-moy, s'il vous plaît, l'honneur de vôtre precieux ſouvenir, & me croyez avec un profond reſpect, vôtre, &c.

Perſonne ne doute que le Savant Caſaubon n'ait été un des plus ardens zelateurs de la Reformation. Cependant voicy comme cet homme ſincere & pieux s'explique dans quelques-unes de ſes Lettres ſur la réünion des Catholiques Romains & des Proteſtans, c'eſt la 170. ſur la fin, *frontoni Ducæo è Societate Jeſu.*

SEreniſſimus Rex Jacobus, in Monitoria dudum ſua, non alienum ſe ab eo fuiſſe oſtendit,

ut quo saluti suorum paterno affectu consuleret; quæ in juramenti formulâ duriusculè sonare viderentur, ea aut deleret è planè, aut benignâ interpretatione molliora redderet. O bonitatis admirandæ principem, cujus sinceram charitatem & συγκατάβασιν si vos quoque imitaremini, fructum vestræ pietatis longè maximum sine controversia Ecclesia Dei ferret. En erit unquam ille dies, cum vestrorum præsulum Coryphæos, penes quos est summa rerum, hæc pia cogitatio occupabit? Enimvero satis, ah, plus satis studio partium utrinque hactenus est datum. Satis turbarum in Europa excitatum. Non hoc nobis Dominus noster Cœlum repetiturus dedit mandatum. Pacem ille nobis reliquit, pacem suam. Cur rejicimus? cur jurgia jurgiis serimus, & de concordia Ecclesiæ ne cogitari quidem patimur? Quin potius ad Filium Dei omnis boni auctorem totis animi viribus seriò conversi, supplices illum veneremus, ut quam nobis peccata nostra ademerunt Ecclesiæ pacem, ipsius ineffabilis misericordiâ nobis restituat, restitutam seruet, atque in æternum firmam reddat. Γένοιτο, γένοιτο.

EPIS-

EPISTOLA 220.
HUGONI GROTIO.

QUod pacis & concordiæ studia tibi esse curæ ostendis, ne dici quidem potest, quantam ea res mihi voluptatem afferat. Vides in patria tua, quam facile sit hodie rixas concitare inter fratres, quam sit difficile excitatas sedare. Puta ubique Bataviam esse, tanta omnibus in locis φιλερίδων *copia, qui pacem in Ecclesiâ fovere inter* ἀδιάφορα *habent, aut ne id quidem. Parum est quod amor concordiæ illorum animis* οὐκ ἐνίζάνῃ. *Novi multos quibus nullum hominum genus ita suspectum & exosum est ut* τὸ εἰρηνοποιῶν. *Quo magis demiratus sum Regis Jacobi pietatem, qui veritatis studium ita amplectitur, ut à studio non recedat unitatis.*

EPISTOLA 221.
EIDEM.

SI in nostra Gallia ea Reformatio esset instituta quæ formam veteris Ecclesiæ non adeo immutasset, multa hominum millia nostris partibus fuisse accessura, quæ nunc à Doctrina no-

ſtrarum Eccleſiarum ſunt alieniſſima. Hoc ego cum noſtris Miniſtris in Gallia ſæpe dicerem, paucos inveni qui ἀπολοφιαν *ſuam æquis ac moderatis conſiliis non anteferrent. Hic longe aliter animati ſunt & Rex & è Clero Anglicano Doctiſſimus quiſque. Juveni in hoc regno plures Epiſcopos doctrina & pietate eximios, qui eaſdem tecum dies noctéſque voluunt cogitationes.*



REPONSE

DE MONSEIGNEUR L'EVEQUE d'Avranche.

J'Avois beſoin, Monſieur, d'une approbation comme la vôtre pour me mettre à couvert de la critique chagrine, qui à ce que j'apprens s'eſt déchaînée contre mon ouvrage. Vous étes Philoſophe, vous ſavez la Religion Chrêtienne, & vous avez un grand uſage de l'Antiquité; vous avez par deſſus cela de l'équité, & vous avez lû mon Livre avec attention, voila tout ce que je puis deſirer dans un Lecteur, & c'eſt ce qui manque à ceux qui m'attaquent. Ce ſont gens enfarinez d'un peu de Scholaſtique, ne connoiſſant point d'autre Philoſophie que celle du College, & ſans aucune connoiſſance des Lettres humaines, prevenus d'ailleurs que quitter la route commune s'eſt s'égarer. Avec ces belles diſpoſitions ils ont jugé de mon Ouvrage ſans le lire, & ſe perſuadant que j'avois mis la Religion Chrêtienne en balance avec les fables des Payens, & par conſequent que je la faiſois paſſer pour fabu-

leuſe, il ne leur en a pas falu davantage pour me condamner. Quoy qu'il ſoit toujours fâcheux d'être condamné, c'eſt neanmoins un grand ſujet de conſolation de l'être ſans forme, ſans preuve, & ſur un mal entendu, & par des Juges peu inſtruits. C'en eſt un plus grand encore de n'être condamné que par des Juges ſubalternes, & de ſe voir non ſeulement abſous, mais même loüé par un Juge ſuperieur tel que vous, Monſieur, dont les déciſions ſont des Arrêts & des Jugemens ſans appel. Vous n'êtes pas le premier qui m'avez propoſé de tâcher de raprocher le Proteſtantiſme du Catholiciſme, j'en ay été ſolicité il y a plus de dix ans par des Proteſtans Etrangers d'une grande capacité, qui m'en faiſoient eſperer un heureux ſuccés de leur part, & de celle de leurs Compatriotes. Mais je ne trouvai pas les mêmes diſpoſitions de ce côté-cy, on ne me faiſoit voir que des precipices dans cette entrepriſe, ainſi je fus contraint de tout abandonner. Conſervez vôtre bien-veillance à l'homme du monde qui en connoît mieux le prix, & qui eſt le plus veritablement, Monſieur, vôtre, &c.

MONSIEUR PELLISSON converti par le Livre du Ministre Aubertin.

FEu M. Pelliſſon s'eſt ſouvent vanté pendant ſa vie d'avoir été converti, non par les Livres des ſavans Cardinaux Bellarmin & du Perron, mais par celuy d'Aubertin Miniſtre de Charenton. Il ſeroit de l'édification publique qu'il ſe fût expliqué des raiſons qu'il a euës de croire le contraire de ce que cet Auteur a pretendu de demonſtrer par un Ouvrage qui fait la perſuaſion & l'admiration de tous les Proteſtans, & auquel juſques icy aucun Theologien Catholique n'a oſé entreprendre de répondre, ſi l'on en excepte le terrible & foudroyant Pere Veron par un ſien Livret publié de ſon vivant, ayant pour titre, *Refutation de tous les Livres Huguenots paſſez, preſens & futurs.* En verité c'eût été un évenement des plus ſurprenans, que le judicieux Aubertin l'homme le plus verſé de ſon Siecle dans la tradition ſur l'Euchariſtie, eût fait tant d'efforts pour compoſer un gros volume combattant ſans s'en appercevoir les opinions des Reformez, au lieu de les défendre comme il en avoit formé le deſſein. S'il en é-

toit ainsi, Monsieur Pellisson par une addresse à luy propre & singuliere à tourner les armes d'un si habile adversaire contre luy-même, auroit rendu à l'Eglise Catholique Romaine le plus grand service qu'elle pouvoit jamais recevoir de tous ses Docteurs unis ensemble. Il faut pour cela que l'illumination de ce puissant esprit, pour me servir des termes de certains Gascons ses compatriotes, ait été nouvelle & subite comme celle des Apôtres. Car l'histoire Eucharistique d'Aubertin a été imprimée plus de 35. ans avant le changement de M. Pellisson, sans produire en luy durant une si longue suite d'années l'effet de la dissuasion.

Credat Judæus Apella, non ego.



Imprimé à Paris chez Gabriel Martin ruë S Jaques au Soleil d'or, 1686. avec Privilege du Roy.

REMARQUES
TOUCHANT UN LIVRE INTITULE'
Réflexions sur les differens de Religion.
PREMIERE PARTIE.

L'Auteur * de cet Ecrit m'a paru un homme de beaucoup d'esprit & de beaucoup d'érudition, mais sur tout pieux & moderé : *Si quelqu'un*, dit-il d'abord, *veut servir de guide aux autres dans l'étude de la Religion, il doit s'éloigner de toute colere, tout chagrin, tout orgueil, & il est obligé de prendre des entrailles de charité pour ses freres qui errent de bonne foy.* En quoy il a suivi, contre l'usage du present siecle, le precepte de l'Apôtre à son Disciple Timothée, *d'enseigner avec douceur ceux qui ont un sentiment contraire, pour essayer si Dieu leur donnera repentance afin de connoître la verité.* Je vai faire pour ma propre édification quelques remarques sur ces Réflexions, tout prêt avec une docilité chrêtienne de me retracter de mes erreurs, si quelqu'un plus versé que moy

* M. Pelisson.

Pago 6.

2. Tim. 3. 24. pag. 25.

dans ces matieres a la charité de me redresser.

PREMIERE REMARQUE.

L'Auteur en premier lieu pose en fait, *que Dieu a établi un moyen universel, uniforme, seur & certain pour sauver également les simples & les habiles, les ignorans & les savans, qui est de croire par l'autorité de l'Eglise.* J'avouë que suivant les raisonnemens humains il seroit expedient non seulement que Dieu empêchât par sa Toute-Puissance les assassinats, les incestes, les paricides & tels autres crimes abominables, mais aussi qu'il luy plût de prevenir les heresies, ou du moins de les étouffer dés leur naissance par l'établissement d'un Tribunal perpetuel & reconnu de tout le monde, qui fût en droit de prononcer infailliblement & définitivement sur les differens de Religion. Cependant Dieu par sa Sagesse n'a pas trouvé à propos d'en user de la sorte, *ses pensées*, comme parle un Prophete, *n'étant pas nos pensées, ny ses voyes n'étant pas nos voyes*; & ce seroit une temerité profane de contrôller en celà la conduite de Dieu, lequel par sa Providence fait servir à sa gloire les crimes des hommes, ou en exer-

çant

pag. 12.

Esaye 55. 8.

çant la rigueur de sa justice contre les cœurs endurcis dans le peché, ou en faisant paroitre les excellentes richesses de sa grace envers ceux qui se repentent. *Il faut*, de même, dit S. Paul, *qu'il y ait des heresies, afin que ceux qui ont une veritable foy soient manifestez:* ce qui n'arriveroit pas s'il y avoit un Juge infaillible pour les choses spirituelles, auquel il n'y eût qu'à s'addresser. On peut donc dire que les pechez les plus énormes, & les heresies les plus pernicieuses, qui n'ont que trop de cours dans le monde & dans l'Eglise, ont quelque rapport avec les poisons dans la Nature, *quorum nequitiæ virtus in-est ad magnos usus, adeo ut infelix lolium cæteræque frugum pestes, propriâ non careant utilitate.*

1. Cor. 11. 9.

Plin. 1

Supposons neanmoins que Dieu ait érigé en terre un Siege Ecclesiastique & independant, aux décisions duquel il faille aveuglement se rapporter sur les articles de foy, la difficulté est de le découvrir. L'Auteur rempli de ses prejugez tâche de nous insinuer que ce Siege Souverain est sans doute l'Eglise Romaine, *parce qu'elle est toujours visible, & que son étenduë & la succession de ses Pasteurs la fait assez connoître.* Mais l'Eglise Greque, aînée de la Romaine, quoy qu'opprimée par les In-

pag. 12. & 13.

Qq

fidéles, se vantant avec autant de droit qu'elle de ces trois avantages, l'une n'a pas plus de privilege que l'autre de s'attribuer l'infaillibilité. L'Auteur insiste que l'Eglise est
Matth. 5. 14. *une Cité qui ne sauroit se cacher, fondée comme elle est sur une montagne.* Mais il ne s'agit pas dans ce texte de l'Eglise en general, Jesus-Christ y parle specialement à ses Apôtres,
Ib. v. 13. qu'il appelle *le sel de la terre*, & qu'il compare à cause de l'éclat de leurs miracles, de la force invincible de leur predication, & de la sainteté exemplaire de leur vie, à une Ville bâtie sur le sommet d'une montagne & exposée en vûë à tout l'Univers.

Toutefois accordons par condescendance qu'il soit fait mention de l'Eglise Romaine dans ce passage de S. Matthieu, il reste toujours à savoir s'il se doit entendre de la personne du Pape jugeant *ex Cathedrâ* comme il plaît aux Theologiens Ultramontains, ou bien du Concile Oecumenique, selon le sentiment de l'Eglise Gallicane. S'il y est parlé du Pape, le Concile seroit rebelle & heretique de s'approprier une autorité appartenante uniquement à son Prince & à son Chef, comme si les Etats Generaux du Royaume, ausquels il n'est permis que de faire leurs re-

montrances & de presenter leurs cahiers au Roy, entreprenoient de luy ravir sa puissance qui ne releve que de Dieu. S'il y est parlé du Concile, le Pape commet un attentat horrible en usurpant le pouvoir souverain de son Superieur, comme si le Doge de Venise s'emparoit de l'autorité du Senat.

Quelques-uns pour pacifier ce different, disent que l'infaillibilité ne réside ny dans le Concile seul, ny dans le Pape seul : mais dans le Concile presidé par le Pape, ou en personne, ou par ses Legats. Cette opinion desoblige également les deux partis, au lieu de les accorder. Elle choque le Concile en le privant de l'autorité de juger un Pape & de le déposer s'il le merite, dont il y a des exemples: Elle s'accommode encore moins avec les interêts du Pape, lequel pretend comme Successeur de S. Pierre, être personnellement le dépositaire de la Foy de l'Eglise.

François Cevoli a fait imprimer depuis quelques années un petit Livre Latin de la Puissance Ecclesiastique contre la Déclaration du Clergé de France assemblé à Paris au mois de May 1682. dés la premiere page il donne au Pape les Epithétes *d'Optimus*, *Ma-*

ximus, que Caligule prit autrefois affectant de se faire adorer comme Dieu. Il pouvoit par la même raison le traiter aussi d'Eternité, comme on en traita l'Empereur Constance passionné fauteur des Arriens. Il l'appelle le Seigneur independant du monde universel, de même que de la Ville de Rome, & le Portier unique non seulement des Cieux, mais aussi des Enfers, comme si Sa Sainteté y faisoit l'office du Cerbere des Poëtes. Il assure que le Saint Pere a une pleine & souveraine autorité sur les choses spirituelles; qu'il porte tout le droit dans sa poitrine, qu'il a dans ses mains le salut de tous les hommes; que les Couronnes des Rois luy sont soûmises, qu'il peut les détrôner quand il veut, & que si quelque Roy a l'insolence de luy contester ce pouvoir qu'il tient de Dieu, il est en luy de l'exercer, *militis manu*, *à main armée*. Enfin il conclut que cette doctrine est divine & necessaire à salut, & que l'opinion opposée est abominable, détestable & temeraire; de sorte, si l'on en croit ce galant homme, que toute l'Eglise Gallicane est damnée sans ressource, & principalement les Parlemens & le Clergé. Au reste un tel Ouvrage ne sauroit être inconnu au Pape Innocent XI. aujour-

d'huy regnant, puisqu'il luy est dédié, & partant son silence touchant ce Libelle, est une preuve effective, quoy que muette, de son approbation ; d'autant plus que personne n'ignore la rigueur extréme dont les Inquisiteurs ont accoûtumé de traiter les Ouvrages publics pour peu qu'ils déplaisent à la Cour de Rome, même sur des sujets de tres-petite importance en comparaison de celuy dont il est icy question : D'où il paroît combien le Pape est éloigné de consentir au partage de son autorité avec le Concile, qu'il ne considere qu'en qualité de son Conseil, auquel il n'a égard qu'autant qu'il luy plaît. Ainsi ce trône d'infaillibilité, respecté comme la pierre angulaire de la créance des Catholiques, n'est au fond qu'une chimere, parce que sans parler de plusieurs autres raisons qui le renversent, il est impossible de luy assigner aucun lieu incontestable & assuré.

DEUXIÉME REMARQUE.

Je ne sçay de quoy s'avise l'Auteur des Réflexions, de parler icy des Ouvrages de Calvin & de M. Claude ; ne diriez-vous pas à l'entendre que nous considerons ces Messieurs- Pag. 15. & 16.

là comme nos Legislateurs & nos Apôtres? Cependant nous ne les croyons, comme on dit, que sur bon gage, & quelques doctes & instructifs que soient leurs Livres, nous pouvons nous abstenir de les lire sans risquer nôtre salut, & nous passer encore plus facilement d'écouter les Ecrivains Romains, qui ne nous payent que de raisons pueriles, alleguées mille fois *usque ad nauseam*, & refutées autant de
p. 18. fois. L'Auteur s'abuse de croire qu'il en est d'un Chrêtien comme d'un Rapporteur en Justice, qui doit examiner avec application les productions, les contredits, & les salvations des parties. Le simple fidéle ne cherchant que son salut, sans aspirer au degré de Docteur en Theologie, n'est nullement obligé d'éplucher par le menu les contestations presque infinies des Controversistes, il luy suffit de puiser avec l'assistance de l'Esprit de Dieu, les veritez positives dans les sources vives & limpides de l'Ecriture, où toutes les doctrines fondamentales du Christianisme sont clairement revelées, sans se mettre en peine des heresies, soit anciennes, soit modernes, dont la connoissance regarde la curiosité plûtôt que la foy, & est tres-souvent plus nuisible que profitable.

TROISIE'ME REMARQUE.

Quelque évident que ſoit de luy-même le ſens veritable de cette partie de l'Ecriture qui propoſe aux hommes les doctrines neceſſaires à ſalut, l'entendement humain depuis la chute d'Adam eſt devenu ſi tenebreux touchant les choſes de la foy, qu'il luy eſt naturellement impoſſible de les appercevoir, ſi la grace de Dieu ne l'éclaire d'une maniere inexplicable, quoy que perceptible au fidéle qui en reçoit les ſalutaires effets, ſans pourtant aucune revelation immediate du *S.* Eſprit pareille à celle des Apôtres, comme ſe l'imaginent certains Fanatiques de ce temps. C'eſt pourquoy S. Paul diſoit que *ſi l'Evangile eſt couvert, il ne l'eſt qu'à ceux auſquels le Dieu de ce ſiecle a aveuglé les penſées.* Mais qu'il eſt clair à ceux *auſquels Dieu a donné les yeux de l'entendement illuminez.* Ainſi la predication de S. Paul aux Gentils, fut reçûë de ceux d'entr'eux *qui étoient predeſtinez à vie eternelle*, en vertu de la grace dont il plaiſoit à Dieu de l'accompagner; & rejettée des non-predeſtinez qui étoient deſtituez de cette grace, quoy qu'ils euſſent peut-être plus de bon ſens

2. Cor. 4. 3. & 4.

Eph. 1. 17. & 18.

Act. 13. 48.

naturel & plus d'etude que les croyans. Or ces operations de Dieu ſur le cœur de ceux qui croyent, ne paroiſſant nullement au dehors, & n'étant ſenſibles qu'à ceux qui en ſont gratifiez, il ne faut pas s'attendre que la vocation efficace des Elûs ſoit connuë de tout le genre humain avant le dernier Jugement; auquel Jeſus-Chriſt prononcera publiquement & en dernier reſſort tant ſur les œuvres, que ſur les differentes Religions des hommes. La privation de la grace de Jeſus-Chriſt eſt donc la vraye
pag. 22. cauſe que les Arriens, les Neſtoriens, & les autres
23. 24. Rom. 1. 28. Hereſiarques de tous les ſiecles *étant abandonnez de Dieu à leur ſens reprouvé*, ont fauſſement fondé leurs erreurs ſur les Ecritures Divines. Tel étant le ſentiment des Egliſes Reformées, je ne puis aſſez m'étonner que l'Auteur leur impute, comme ſi elles étoient Pelagienes,
pag. 24. & 25. d'enſeigner *qu'il n'y a perſonne quelque ſimple & ignorant qu'il ſoit, qui ne puiſſe avec* SA SEULE LUMIERE *trouver dans l'Ecriture tout ce qu'il faut ſavoir, croire & faire dans la Religion.*

QUATRIEME REMARQUE.

pag. 25. L'Auteur pour élever l'autorité des Traditions

tions humaines aux dépens de la Tradition Pag. 25.
Divine, c'eſt à dire de l'Ecriture, ſe ſert de deux paſſages, l'un de Saint Pierre dans ſa ſeconde Epître Catholique, où cet Apôtre dit, *qu'il y a dans les Epîtres de Paul quelques* Ch. 3. v. 16.
endroits difficiles à entendre, que certains eſprits ignorans & inconſtans tordent auſſi bien que le reſte des Ecritures, en un mauvais ſens, *à leur propre perdition.* L'autre paſſage eſt de Saint Paul dans ſa ſeconde aux Theſſaloniciens, *Freres, gardez les Traditions que vous avez ap-* Ch. 2. v. 15.
priſes ſoit par nôtre parole, ſoit par nôtre Epître.

Le premier paſſage prouve juſtement le contraire de ce que pretend l'Auteur des Réfléxions. *Il y a*, dit S. Pierre, *quelques endroits difficiles à entendre dans les Epîtres de Paul.* Ils ne ſont donc pas tous obſcurs; au contraire il s'enſuit de toute neceſſité qu'il δυσνόη
s'y en rencontre quelques-uns de clairs & de τα ἵνα
formels, & même en plus grand nombre que les autres : Or ceux-cy ſont ſuffiſans pour établir ſeurement la foy des Chrêtiens; & ceux-là ſervent à les humilier, en bornant leur curioſité naturelle. C'eſt pourquoy il a été judicieuſement remarqué que l'Ecriture reſſembloit à une Mer où il y a des endroits

que les Agneaux peuvent passer à gué, & d'autres où les Elephans sont obligez de nager. Ces endroits de la parole de Dieu, s'il faut ainsi dire, *guéables*, sont pour les Brebis de Jesus-Christ *sages à sobrieté*, pendant que les esprits *presomptueux* se perdent dans les lieux profonds & impenetrables de l'Ecriture qu'ils entreprenent temerairement de sonder. Pline a dit fort sagement que dans certaines choses obscures de la Nature, *non tam quærenda erat Naturæ ratio quàm voluntas.* Combien plus cette maxime respectueuse doit-elle être pratiquée à l'égard de Dieu, lorsqu'il s'agit des Mysteres de la Religion, incomprehensibles d'eux-mêmes à l'esprit humain.

Φρονοῦντες εἰς τὸ σωφρονεῖν. Ὑπερφρονοῦντες παρ' ὃ δεῖ φρονεῖν. Rom. 12. 3.

Le second passage n'est pas cité plus heureusement que le premier. Les Apôtres durant leur vie, enseignoient de vive voix les Eglises lorsqu'ils y étoient presens, & leur écrivoient des Epîtres pendant leur absence. S. Paul ordonne donc icy aux fidéles de Thessalonique, *de garder les doctrines qu'ils avoient reçûës de luy tant de parole, que par écrit.* Les Apôtres aprés leur mort ne pouvant plus ny parler, ny écrire aux Eglises, toutes leurs Epîtres par la Providence Divine sont demeurées en leur entier, lesquelles jointes ensem-

ble & ajoûtées aux Histoires des quatre Evangelistes, aux Actes des Apôtres décrits par S. Luc, & à l'Apocalypse de S. Jean, ont formé le Canon parfait du Nouveau Testament avec ce titre, *Toute la Nouvelle Alliance*, à cause Τῆς καινῆς
de sa perfection achevée, & partant qui doit διαθήκης
suffire à l'Eglise pour regler sa créance, son cul- ἅπαντα.
te & ses mœurs, comme s'en explique S. Paul, *Toute l'Ecriture inspirée de Dieu est utile pour* 2. Tim. 3.16.17.
enseigner, pour reprendre, pour corriger, pour instruire dans la justice, afin que l'homme de Dieu soit parfait, étant preparé pour toute sorte de bonnes œuvres, & il venoit de dire à Timothée au verset precedent, *que les saintes Ecritures qu'il avoit apprises dés son enfance, étoient capables de le rendre assez savant pour parvenir au salut par la foy qui est en Jesus-Christ.* Pourquoy donc faire cette injure à la dignité de la Parole de Dieu, que de luy associer comme collaterales en qualité de principe de la foy, des traditions humaines, & par consequent inconstantes & fautives.

Finissons nôtre quatriéme Remarque par cette consideration, que si les Ordres Religieux de l'Eglise Romaine doivent chacun suivre la Regle prescrite par leur Patron, qui n'est qu'un homme pecheur & mortel, à plus

forte raiſon un Chrêtien eſt obligé d'obeïr uniquement à la ſienne, qui eſt l'Ecriture, dont Dieu eſt l'Inſtituteur, & partant que
Page 72. l'Auteur des Réflexions nous impoſe fauſſement d'enſeigner, *qu'il eſt permis au Chrêtien de croire ce qu'il voudra, pourvû qu'il ne ſoit pas Payen, de même qu'il étoit permis à un Payen de croire ce qu'il vouloit, pourvû qu'il ne fût ny Juif, ny Chrêtien.*

CINQUIEME REMARQUE.

pag. 27. Luther & Calvin, dit nôtre Auteur, d'un ton railleur & ironique, tous deux d'un grand eſprit & d'un grand ſavoir, ſuſcitez de Dieu pour rétablir l'Etat de l'Egliſe, tous deux
p. 45. *nouveaux Sauveurs du monde*, ne reconnoiſſans l'un & l'autre que l'Ecriture pour regle de leur foy, ſe trouverent neanmoins tellement oppoſez ſur l'explication des paroles de Jeſus-Chriſt, *cecy eſt mon Corps*, que Luther traite *d'endiablez* ceux qui ne ſont pas de ſon ſentiment, & que Calvin aſſeure de ſon côté que l'expoſition de Luther eſt plus groſſiere que celle de l'Egliſe Romaine. De là l'Auteur des Réflexions conclut que ces paroles, *cecy eſt mon corps*, ne peuvent pas être *claires de cette*

clarté qui n'a pas besoin d'un grand examen. Je p. 29.
répons que cette proposition, *ceci est mon corps*, est parfaitement évidente, pourvû que sans se broüiller l'imagination du verbiage & des visions creuses des Docteurs Angeliques de l'Ecole, on s'attache precisement à l'institution de Jesus-Christ, lequel prit du pain, & aprés avoir rendu graces, le rompit & le donna à ses Disciples, disant, *cecy est mon corps qui est rompu pour vous.* Car n'est-il pas plus clair que le jour, qu'aprés la prononciation des paroles Sacramentales, le pain devint le Corps de Jesus-Christ, & qu'il ne l'étoit pas auparavant: Voila les limites de la Revelation, qu'ils soient aussi ceux de nôtre foy. C'étoit la maxime de S. Chrysostome disant dans l'une de ses Homelies: *Qu'il reçoit ce que l'Ecriture dit, & qu'il ne fait point de recherches curieuses de ce qu'elle n'a pas voulu dire; qu'il comprend ce qu'elle nous découvre, & qu'il ne s'efforce point de penetrer ce qu'elle a voulu qui demeurât caché, puisque c'est pour cela même qu'elle le cache.* Selon cette même maxime, Saint Augustin répondoit aux Semi-pelagiens qui luy opposoient les anciens Interpretes. *Je ne fais point profession*, dit-il, *d'avoir pour d'autres que pour les Ecrivains Canoniques, une déference & une créance qui aille jus-*

Tome 3. Hom. de Seraph.

qu'à les croire incapables de se tromper. Et j'appelle à Saint Paul de tous les Interpretes qui l'ont expliqué autrement. Tenons-nous donc fixement, selon la doctrine de ces deux Peres de l'Eglise, ou plûtôt selon l'ordonnance de Saint
1. Cor. 4. 6. Paul, *à ce qui est écrit*, sans nous mettre en peine ny de la *Transsubstantiation* Romaine, ny de la *Consubstantiation* ou de *l'Ubiquité* Lutherienne, ny de la *Presence Symbolique*, ny de *l'Impanation*, ou pour parler le jargon de certains Scholastiques, de *l'Assomption de la Paneïté*, c'est à dire de l'union de Jesus-Christ avec le pain Eucharistique en unité de suppost, semblable à l'union du Verbe avec la Nature humaine en unité de Personne, en sorte que le Mystere de *l'Impanation & de l'Invination* réponde à celuy de *l'Incarnation*. Ainsi ayant mis à l'écart toutes ces pensées humaines (suivant les conseils du Sage dans son Ecclesiaste,
Ch. 7. 17. *non plus sapias quam necesse est, ne obstupescas*) nous trouverons sans un examen laborieux la verité revelée, abstraite des speculations qui ne sont point de la foy, sur lesquelles pourtant le Peuple Chrêtien a été assez simple pour prendre parti, & ce qui est de plus déplorable pour se separer de communion. Mais d'où vient, dira-t'on, que Luther a passé les bornes que

Dieu a poſées à nôtre connoiſſance ſur cette matiere ? C'eſt qu'étant homme ſujet à vanité comme pluſieurs autres, il ſe mit en tête d'expliquer la maniere du changement arrivé au pain Euchariſtique dont l'Ecriture ne dit pas un mot, & par là il eſt tombé dans une erreur groſſiere ſi vous voulez, mais toutefois purement contemplative, ſans ſuite dangereuſe & ſans venin, laquelle par conſequent doit être tolerée par la charité Chrêtienne ; & merite ſeulement d'être conſiderée comme *du bois, du foin ou du chaume bâtis ſur le fondement qui eſt Jeſus-Chriſt.* 1. Cor. 3. 12. En effet nonobſtant les défauts de Luther, Dieu en luy communiquant pluſieurs dons non communs, n'a pas laiſſé de ſe ſervir de ſon Miniſtere pour la Reformation de l'Egliſe. Saint Pierre étoit-il moins Apôtre & laiſſoit-il d'être eſtimé l'une des Colonnes de l'Evangile, quoy que Saint Paul luy ait réſiſté en face d'autant qu'il ne *marchoit pas de pied droit*, Gal. 2. & qu'il forçoit les Gentils nouvellement convertis à Judaïſer ? L'humeur boüillante & emportée de Luther ne doit pas auſſi nous ſurprendre, aprés le démêlé de Barnabas Act. 13. 39. & de Paul ſur l'affaire de Marc, qui les obligea de ſe quiter avec *aigreur*. Surquoy eſt à noter le terme de l'Original que nos Interpre-

παροξυσμοῖς. tes ont tourné par celuy d'*aigreur*, qui eſt le même dont les Medecins ſe ſervent pour exprimer les *accés de fiévre*. Mais ſans chercher ſi loin des exemples de diviſions violentes entre les Theologiens, vivans dans le ſein d'une même Egliſe, ne voyons-nous pas dans le parti Romain les Thomiſtes & les Scotiſtes, les Moliniſtes & les Janſeniſtes ſe manger le cœur, juſqu'à s'entre damner reciproquement ? de ſorte qu'en nos jours, à la honte des Theologiens, le proverbe *odium Theologicum*, a ſuccedé à celuy de *odium Vatinianum*. Pour revenir à l'humeur chaude & injurieuſe de Luther, dont ſes adverſaires ſe ſervent pour décrier ſa Religion, elle ne peut être mieux comparée qu'à celle de S. Hierome. Avec quelle impetuoſité celuy-cy ne déclamoit-il pas contre ceux qui luy contrediſoient ? Et la virulence de ſa plume a-t'elle épargné le ſiege même de Rome ? A-t'il auſſi été exempt d'erreurs tres-conſiderables ? luy qui a oſé appeller *fatuos Dei adulatores*, *des fats & des flatteurs de la Divinité*, les Orthodoxes qui croyoient que la Providence Divine preſidoit ſur les plus vils inſectes auſſi bien que ſur les plus nobles creatures. Luy qui n'a jamais voulu admettre la diſtinction de ſub-

Commentaire ſur Habacuc.

ſtance

stance & d'hypostase pour l'explication du Mystere de la Trinité : Luy au contraire qui a refusé de communier avec les Eglises de la Syrie parce qu'elles croyoient trois Personnes Divines : Luy enfin qui a pretendu que les termes de Prêtre & d'Evêque étoient synonimes dans le Nouveau Testament, ce qui est aujourd'huy regardé par les Hierarchiques Romains comme une heresie damnable. Cependant S. Hierome, parce que les imperfections notables de sa morale & de sa doctrine ont été contrebalancées par plusieurs autres belles qualitez qu'il possedoit éminemment, n'a pas laissé d'être reputé un grand Saint, & un des plus excellens Docteurs de l'Eglise.

SIXIE'ME REMARQUE.

Y a-t'il rien de plus intelligible, même aux esprits les plus rempans, que chaque article dn Symbole des Apôtres ? Les deux Tables de la Loy sont-elles voilées de la moindre obscurité ? L'Oraison Dominicale est-elle difficile à comprendre ? L'essence entiere, & pour ainsi dire le precis de la Religion, qui consiste à bien croire, à bien vivre & à bien

prier, eſt donc compris tres-nettement dans le *Credo*, dans le *Decalogue* & dans le *Pater*, & l'Auteur des Réflexions a grand tort de traiter *d'apauco* ces trois ſommaires du Chriſtianiſme.

Pag. 35. & 73. Il eſt vray que Jeſus-Chriſt a ordonné le Bâtême & l'Euchariſtie non mentionnez dans le Symbole des Apôtres, & leſquels en effet ne doivent pas y entrer, d'autant que ce ſont à la verité des ſignes ſacrez pour être en uſage perpetuel dans l'Egliſe, ſelon l'inſtitution du Fils de Dieu, mais non des dogmes ſpeculatifs de la foy de chaque fidéle en particulier.

De plus tous les articles du Symbole doivent indiſpenſablement être crûs par tous les fidéles en toute region & en tout temps, au lieu que les obſtacles exterieurs peuvent empêcher la celebration de ces deux Sacremens. Par exemple, ſi quelque Infidéle en liſant une Bible qui luy ſeroit par hazard tombée entre les mains, venoit à ſe convertir, & ſe rencontroit ſeul dans ſon Païs, hors de tout commerce avec les Chrêtiens, il ne luy ſeroit pas poſſible de participer au Bâtême & à l'Euchariſtie, mais il ne ſeroit pas diſpenſé de croire tous les articles du Symbole ſans en excepter

aucun. Le moyen aussi d'administrer ces deux Sacremens dans un Climat, comme il s'en trouve dans le monde, où leur matiere, savoir l'eau, le pain & le vin manqueroient, & partant on ne peut dire que leur pratique soit d'une necessité entierement absoluë pour le salut des fidéles. Au reste ils ont été établis par Jesus-Christ avec la derniere simplicité; c'est pourquoy sans prendre parti parmi les Theologiens, dont les disputes ne finissent point, contentons-nous, autant qu'il est en nôtre pouvoir, d'y participer selon l'institution du Fils de Dieu & de ses Apôtres.

Sur ces fondemens du Christianisme ainsi établis, chaque fidéle en son particulier, sans crainte de passer pour Enthousiaste, doit être pleinement persuadé qu'il est dans le chemin du salut, nonobstant les artifices des Sophistes & les oppositions du siecle qui vont jusques à la fureur, en intention d'intimider les foibles & les ignorans.

Mais ce n'est pas là le compte de l'Auteur des Réflexions, le Symbole des Apôtres ne le satisfait pas, voyant qu'il n'attribuë à l'Eglise Chrêtienne que deux proprietez, la sainteté & l'universalité, & qu'il se tait de son infaillibilité, qui est pourtant le grand pivot de l'Eglise

Romaine : Joint que dans le Symbole des Apôtres le nom de Romaine n'eſt pas donné à l'Egliſe, & que cette omiſſion imprime dans l'eſprit quelque ſoubçon d'hereſie. Le Decalogue ne chagrine pas moins nôtre Auteur à cauſe des trois défenſes preciſes & diſtinctes contenuës dans le ſecond Commandement, de faire des Images, de ſe proſterner devant elles & de les ſervir, de maniere que non ſeulement l'abus des Images y eſt interdit, c'eſt à dire la proſternation & le culte inferieur & relatif à leurs originaux, mais auſſi leur fabrique pure & ſimple, ſous pretexte, comme on le pretend, d'aider par leur repreſentation à la pieté des fidéles. Il ſent auſſi qu'il ne luy eſt pas poſſible de parer la force du precepte de travailler ſix jours de la ſemaine, au prejudice d'un grand nombre de Fêtes chommables, commandées dans la Communion Romaine ſous peine de peché mortel; ny par conſequent de juſtifier ſon Egliſe du reproche pareil à celuy que Jeſus-Chriſt
Marc 7. 8. faiſoit aux Juifs, *d'abandonner le Commandement de Dieu pour garder leur Tradition.* Il juge de même que l'Oraiſon Dominicale ne quadre pas avec l'invocation des noms de Jeſus & de Marie joints enſemble, ny avec les

Litanies adressées absolument & directement aux Bienheureux par les devots Catholiques, afin *qu'ils les sauvent du naufrage & de la peste, qu'ils les défendent du Demon, & qu'ils les reçoivent à l'heure de leur mort.*

Enfin l'Auteur des Réflexions a sans doute trop de pudeur pour vouloir nier que Jesus-Christ & ses Apôtres n'ayent pas celebré comme il faut les Sacremens du Bâtême & de la Cene, d'où il s'ensuit que c'est une hardiesse criminelle d'y ajoûter ou d'y diminuer; sur tout la privation du Calice crie vengeance, & les libelles publiez du temps de nos Peres, & en nos jours pour défendre sur ce fait la rebellion déclarée du Concile de Constance contre Jesus-Christ, ne sont pas moins scandaleux que le seroit un manifeste de Sujets rebelles à leur Souverain, qui ne manquent jamais de pretextes, & qui n'ont jamais raison.

Sans donc qu'il soit necessaire de ce long & penible examen où l'on pretend engager les Protestans, il n'y a qu'à ne pas boucher les yeux pour reconnoître que toutes les veritez principales de l'Evangile sont renfermées dans le Symbole des Apôtres, dans le Decalogue, dans l'Oraison Dominicale, & qu'il faut parti-

ciper autant qu'il ſe peut aux Sacremens du Bâtême & de l'Euchariſtie, où il ne s'agit, toute diſpute miſe à part, que de parler comme Jeſus-Chriſt a parlé, que de faire comme il a fait, & ſur tout d'être perſuadé que les paroles prononcées dans le Sacrement de l'Euchariſtie par le Fils de Dieu, qui eſt la verité même, ſont tres-veritables, ſans écouter là-
Coloſ. 2. 18. deſſus les gloſes que *les hommes vainement enflez des penſées de leur chair*, ont accoûtumé d'y apporter. Il eſt donc conſtant qu'une telle Theologie purement Evangelique, & ſans que l'Ecole y mêle aucune choſe du ſien, n'eſt pas hors de la portée des plus ſimples Artiſans.

SEPTIEME REMARQUE.

L'Auteur trouve trois ſens dans nôtre doctrine, touchant ce qu'il ſuffit à un Chrêtien de ſavoir pour être dans la veritable foy.

pag. 36. Voicy ſon premier ſens: *Nous avons dans nôtre Religion Reformée tout ce qui eſt neceſſaire pour être ſauvé; la Religion Romaine n'a fait qu'ajoûter beaucoup de choſes ſuperfluës, contraires mêmes au ſalut.* Nous approuvons ce ſens, mais les raiſons alleguées dans les precedentes

remarques, prouvent invinciblement que nous n'avons pas beſoin d'un long & difficile examen pour embraſſer les veritez poſitives de la foy revelées dans l'Ecriture.

Son ſecond ſens eſt celuy-cy, *L'une & l'autre Religion ont ce qui eſt neceſſaire au ſalut. Mais nous nous tenons à la nôtre parce qu'elle eſt plus ſimple & plus pure.* Ce ſecond ſens merite explication. Il eſt vray qu'une partie conſiderable de la doctrine Romaine eſt orthodoxe, mais il nous paroît qu'elle eſt tellement corrompuë par l'adition de pluſieurs Traditions humaines évidemment contraires au ſalut, que nous ſommes neceſſitez d'y renoncer, de même qu'on s'abſtient de goûter d'un bon aliment s'il eſt mêlé de poiſon. Il en eſt comme de cette racine du nouveau Monde appelée *Caſſave*, qui contient un ſuc reſſemblant à du laict, mais tres-mortel, lequel aprés être ſeparé, laiſſe un marc dont les Ameriquains font du pain pour leur nourriture ordinaire. Repurgez la Religion Romaine des Créances ſpecieuſes & belles en apparence qui empoiſonnent l'Evangile de Jeſus-Chriſt, il en reſtera une ſaine doctrine compriſe en racourci dans le Symbole des Apôtres, & ſuffiſante pour la vie ſpirituelle des fidéles. pag. 37.

Je ne suis pas surpris que l'Auteur des Réflexions entêté de sa Religion, n'y remarque pas les erreurs capitales que les Reformez y découvrent; mais je suis étonné au dernier point que sa prevention soit assez forte pour affirmer qu'il n'y a aucune erreur legere, & s'il faut ainsi dire, veniele dans son Eglise, vû le grand nombre de devotions basses & superstitieuses qui y ont vogue, desquelles les Catholiques honnêtes gens & sinceres ont honte & qu'ils tâchent d'excuser, en disant que ce sont des amusemens pour le menu Peuple. L'Eglise dont parle
Eph. 5. 27. S. Paul, *glorieuse, sans tâche, sans ride & sans rien de semblable, que Jesus-Christ fera un jour comparoître devant luy*, ne peut être que l'Eglise Triomphante, qui lors du dernier Jugement paroîtra en sa presence entierement sainte, & nettoyée de ce grand nombre de reprouvez dont elle étoit mêlée dans le monde Et partant c'est se joüer tout ouvertement de l'Ecriture que de donner icy bas ces qualitez magnifiques à l'Eglise Romaine, qu'on avouë être composée de bons & de mauvais, à dessein de luy attribuer par là une domination despotique sur les consciences, sans qu'il soit permis aux Chrêtiens de raisonner sur le principe de la Parole de Dieu.

L'Auteur dans cette même vûë se sert d'un autre passage de S. Matthieu, *Si vous ne devenez semblables aux petits enfans, vous n'entrerez point au Royaume des Cieux.* Mais il est manifeste qu'il est parlé dans ce Texte des mœurs innocentes des enfans, que les fidéles sont obligez d'imiter, & non pas de leur manque de connoissance & de raison, comme si Jesus-Christ entendoit que les fidéles parvenus à l'âge de discernement, sans s'enquerir de la Revelation, se laissassent mener comme des idiots & des niais par des Ecclesiastiques bien souvent moins éclairez que ceux qu'ils entreprenent de conduire. L'explication de ce passage de S. Matthieu est formelle dans S. Paul: *Freres*, dit-il, *quant à l'intelligence soyez des hommes faits, & non de petits enfans, mais à l'égard de la malice comportez-vous comme des enfans.*

Ch. 18 3.

1. Cor. 14. 20.

Le troisiéme sens que l'Auteur nous impute est, *qu'on se peut sauver dans l'Eglise Romaine, mais difficilement & comme par miracle, de même qu'on peut conserver sa santé en un lieu où est la peste, d'où il vaut pourtant mieux se retirer. Cette Religion peut sauver par une grande misericorde de Dieu ceux qui la croyent de bonne foy; mais elle ne nous sauveroit pas nous qui ne la pou-*

pag. 40.

vons croire, & à qui Dieu a fait connoître par sa grace un culte plus pur & plus conforme à sa volonté. C'est si peu là nôtre sentiment, que nous avons toujours déclaré qu'il a été de tout temps, & qu'il sera toujours absolument impossible de se sauver dans une communion, quoy que Chrêtienne, où la creature est souverainement adorée. Mais est-il croyable, dit-on, que tous les Catholiques Romains des derniers Siecles avant la Reformation, ayent été privez du salut? Je répons qu'il en faut excepter quelques fidéles, *secrets toutefois par la crainte* des persecutions, lesquels jusqu'au temps de la Reformation se sont preservez du mieux qu'il leur a été possible des Cultes de l'Eglise Romaine, en attendant la delivrance aprés laquelle ils aspiroient impatiemment, comme jadis les Israëlites de sortir d'Egypte & de Babylone.

L'Auteur nous objecte qu'il a paru avant la Reformation un grand nombre de Saints ardents zelateurs de la Religion Romaine; mais pour bien juger de cette sorte de Beats canonisez par le Pape, il n'y a qu'à lire leurs vies écrites par les Historiens leurs contemporains & de leur Religion.

HUITIE'ME REMARQUE.

Aprés avoir fait voir à l'Auteur des Réflexions que la diſcuſſion des Points fondamentaux du Chriſtianiſme n'eſt, ſelon nos principes, ny longue, ny obſcure, retorquons ſon argument contre luy-même, en montrant que le fondement ſur lequel eſt bâti l'édifice de ſa Religion, a beſoin d'être examiné par chaque particulier qu'on s'efforce d'attirer dans la créance Romaine, & que l'examen en eſt difficile, incertain, & d'une prolixité immenſe, ou plûtôt qu'il eſt tout à fait impoſſible. Le principe des Catholiques eſt que leur Egliſe ne peut errer, & partant qu'il l'en faut croire ſur ſa parole. Tombons d'accord par complaiſance de cette propoſition, quoy que des plus erronées; il eſt neceſſaire avant toutes choſes que cette Egliſe ſoit connuë pour ce qu'elle ſe dit être, & cela par les témoignages de l'Ecriture & de la Tradition. Ainſi le Theologien Catholique eſt obligé de produire avant toutes choſes les titres de ſon Egliſe tirez de l'Ecriture, par exemple que *l'Egliſe eſt la colonne & le ſoûtien de la verité*; *que les portes d'Enfer ne prevaudront point contr'elle : Di-le à l'Egliſe*, &

1. Tim. 3. 13.
Matth. 16. 18.
Matth. 18. 17.

tels autres Textes ſemblables. Or les Proteſtans ne conviennent pas du ſens que les Catholiques donnent à ces paſſages, de maniere que celuy qui cherche la vraye Egliſe & qui ne la diſcerne pas encore, eſt en droit & même en neceſſité de peſer les raiſons des parties. D'ailleurs ſi on accorde à un particulier le privilege d'examiner en pleine liberté les Textes de l'Ecriture employez pour preuve de l'infaillibilité de l'Egliſe, comment pourra-t'on luy refuſer de juger par la même Ecriture, ſans l'intervention d'aucune autorité humaine, de tous les autres dogmes de la foy ?

L'autre voye pour reconnoître la vraye Egliſe, ſavoir par la Tradition, eſt encore plus embaraſſée mille fois que la voye de l'Ecriture. On dit que la veritable Egliſe doit avoir de ſon côté la ſucceſſion non interrompuë des Chaires & de la Doctrine depuis les temps Apoſtoliques juſqu'à preſent. Bon Dieu ! quelle multitude de Conciles, de Peres & d'Hiſtoriens n'eſt-il pas neceſſaire de lire dans cette recherche ? De plus les Catholiques & les Reformez expliquans diverſement les Auteurs Eccleſiaſtiques, le perquiſiteur de la vraye Egliſe ſera tenu de prêter l'oreille aux raiſons de part & d'autre, & d'examiner avec ſoin

toutes les pieces du procés: Et lorsqu'il lira dans l'Histoire de l'Eglise que plusieurs Papes à la fois se sont fait la guerre, & se sont excommuniez les uns les autres; comment distinguera-t'il le Pape legitime d'avec l'usurpateur? ce qui est neanmoins necessairement requis pour être assuré de la succession non interrompuë de la Chaire de Saint Pierre. De plus comment discernera-t'il les Livres veritables des Peres, d'avec les supposez? Se peut-il donc concevoir plus de confusion & plus de longueur qu'il s'en rencontre dans cette methode de découvrir la vraye Eglise par le moyen de la Tradition? *Que feront* pag 82. & 83.
par consequent, pour me servir des propres paroles de nôtre Auteur, *ce grand nombre de gens qui ne savent ny lire, ny écrire? cet autre grand nombre qui sont un peu plus instruits, mais dont les lumieres sont fort bornées? Que fera le Sexe feminin qui compose la moitié de la Republique & de l'Eglise?*

NEUVIEME REMARQUE.

Nôtre Auteur propose un remede contre p. 128. & 129.
ces difficultez, qui est d'en croire le plus grand nombre de Savans, de même qu'un

client & qu'un malade, lorſqu'ils conſultent leurs Avocats & leurs Medecins ſe rendent à la pluralité des voix, & qu'au Palais on compte les ſuffrages des opinans dans toutes les p.131. cauſes civiles & criminelles. Il ajoûte qu'il faut être perſuadé de la blancheur de la neige, quoy que ſix Icteriques dans Paris la croyent jaune, parce que ſix cent mille perſonnes aſſurent qu'elle eſt blanche; Il dit 132.| même *que ce qu'il y a de moins incertain dans les* 139. *Sciences, c'eſt ce qui eſt le plus generalement reçû & approuvé.*

Répondons à ces raiſons dans l'ordre qu'elles ſont déduites. Des Empereurs avec leur Cour, & pluſieurs centaines d'Evêques aſſemblez legitimement en Concile & empeſtez de l'Arrianiſme devoient donc anciennement être ſuivis, d'autant plus que les Arriens ſoûtenoient que leur doctrine avoit été la Foy perpetuelle de l'Egliſe, qu'ils ſe glorifioient de la ſucceſſion des Chaires, & qu'ils accuſoient les Orthodoxes d'être eux mêmes les innovateurs. Quelles bevûës ne font point tous les jours dans leurs conſultations les Avocats & les Medecins avec toute leur capacité, leur experience & leur eſprit, auſſi bien que les plus ſages Magiſtrats dans leurs juge-

mens? témoin la condamnation de Socrate. La neige est blanche parce que la Nature l'a fait telle, & non parce que six cent mille personnes qui ont les yeux sains déposent contre six Icteriques qui la croyent jaune; & quand tous les hommes auroient de la bile répanduë dans les yeux, la neige n'en seroit pas moins blanche; car la verité, quoy qu'on en pense, est toujours elle même, & ne cesse jamais de demeurer verité. De plus l'Auteur n'a pas consideré que dans le monde il se rencontre à la verité six cent mille personnes dont les yeux ne sont pas malades, contre six Icteriques; mais que c'est le contraire dans la Religion, où il se trouve six cent mille Reprouvez, contre six Elûs éclairez de la Grace, & partant plus croyables que les Reprouvez qui les surpassent infiniment quant au nombre. A l'égard des Sciences, lesquels je vous prie avoient raison, ou des Astronomes persuadez de tout temps du Systeme de Ptolomée, ou de Copernic seul lorsqu'il commença à produire le sien? Les Naturalistes Anciens & Modernes étoient-ils mieux fondez de s'imaginer que les Cometes n'étoient que des Meteores formez des exhalaisons qui s'élevent & s'enflamment à une certaine distance de la

Terre, que nos derniers Philoſophes qui pretendent avoir démontré qu'elles ſont de veritables Etoilles ſituées au deſſus des Planetes? Qui ſait ſi avec le temps il ne s'élevera pas quelque nouvelle opinion touchant ces Phœnomenes plus probable que les precedentes? Car il faut avoüer qu'à bon droit Platon dans ſon Dialogue intitulé Phœdon, où il fait une deſcription pathetique de la mort de Socrate, l'introduit comparant les raiſonnemens humains, à cauſe de leur incertitude, à la Mer Euripe qui eſt dans un perpetuel mouvement, *Multa cecidere cadentque quæ nunc ſunt in honore dogmata.*

Pag. 145. L'Auteur enfin allegue nôtre aquieſcement au Synode de Dordrecht, pour faire voir que nous nous en ſommes par fois rapportez au plus grand nombre de Savans. Mais les déciſions de ce Synode n'ont été reçûës que par ceux qui les ont jugées Orthodoxes, & aucun particulier n'a été contraint de les admettre, *propter ſolam autoritatem dicentis.* Cette Aſſemblée elle-même quoy que ſavante & nombreuſe, a été ſi éloignée de vouloir regner ſouverainement ſur les eſprits, qu'elle déclara que ſes Decrets n'étoient recevables qu'autant qu'ils ſeroient trouvez conformes à

la

la Parole de Dieu. Il ne faut pourtant pas de cette maniere modeſte & vrayement Evangelique des Proteſtans inferer que leur convocation ſoit inutile. Car il eſt naturel qu'une multitude d'hommes ſavans ait plus de lumiere que quelques particuliers, & les prejugez doivent être plus forts pour le plus grand nombre que pour le plus petit : mais aprés tout ce ne ſont que des prejugez qui peuvent être faux, comme l'experience ne l'a que trop ſouvent montré; de ſorte qu'en matiere de Religion où il y va du ſalut, & où chacun y eſt pour ſoy, le plus ſeur eſt d'être toujours ſur ſes gardes, & de ne ſe rendre qu'à la force des raiſons appuyées ſur l'autorité Divine. A ce ſujet ſont remarquables & dignes d'être écrites en lettres d'or ces belles paroles de S. Paul, qui établiſſent ſi fortement le droit & la liberté de chaque Chrêtien, *Si* Gal. 18.
nous-même ou un Ange du Ciel vous évangeliſons outre ce que nous avons évangeliſé, qu'il ſoit anatheme. Il faut icy obſerver que l'Apôtre pour donner plus de force à ſon diſcours, fait une ſuppoſition impoſſible, car ny luy qui avoit été ravi au troiſiéme Ciel, ny un Ange confirmé en grace n'étoient pas capables d'annoncer quelque doctrine non contenuë dans

l'enceinte de l'Evangile. Cependant le cas arrivant, quoy que l'autorité d'un Ange ou d'un Apôtre soit infiniment preferable à celles des Papes & des Conciles Oecumeniques, S. Paul revêt les simples particuliers du pouvoir d'anathematiser les Anges & luy-même, puisqu'il addresse son Epître generalement à tous les freres des Eglises de la Galatie. Je citois un jour ce passage à un Theologien Romain, qui me dit que cette raison étoit pitoyable, auquel je répondis froidement qu'il paroissoit avoir moins étudié S. Paul que Quintilien, puisqu'il en pratiquoit les maximes si à propos, *quæ dicendo refellere non possumus, quasi fastidiendo calcemus.* Liv. 5. c. 13.

DIXIE'ME REMARQUE.

L'Auteur des Réflexions nous introduit raisonnans d'une maniere la plus inouïe & la plus ridicule qui fût jamais. *L'Eglise*, nous fait-il dire, *n'est pas infaillible*, *mais moy je suis infaillible*, comme si c'étoit une absoluë necessité ou que l'Eglise en general, ou que chaque particulier de ceux qui la composent ne puisse tomber dans l'erreur. Cependant l'Eglise n'est pas infaillible, puisque l'Ecriture p. 109.

n'en dit rien, que l'experience nous apprend le contraire, & que les ſeuls Apôtres par le moyen de leur communication immediate avec le S. Eſprit n'ont pû errer en la foy. A plus forte raiſon n'y a-t'il point de perſonne privée, à moins que d'avoir l'eſprit renverſé, qui puiſſe ſe vanter d'être infaillible; d'où il s'enſuit que l'infaillibilité, comme les Poëtes ont dit de leur Aſtrée, s'eſt retirée dans les Cieux avec les Saints Apôtres, & qu'elle ne ſe trouve plus ſur la Terre, ny quant à la revelation d'une nouvelle Doctrine, ny quant à l'expoſition d'une Doctrine déja revelée.

La difference donc eſt extréme entre ces deux propoſitions, l'une, je ſuis certain qu'en telle & telle rencontre je ne me trompe pas; & l'autre, il n'eſt pas poſſible que je me puiſſe jamais tromper. Un homme qui ſe porte bien ne revoque point en doute ſa ſanté; peut-il inferer de là qu'il ne luy puiſſe ſurvenir de maladie? Dieu de ſa pure grace ſans le ſecours de l'interpretation pretenduë infaillible du Clergé Romain, & ſans ſon attache, donne à un predeſtiné de croire tres-fermement tous les articles du Symbole des Apôtres, qui eſt la foy Chrêtienne en petit, mais complete & achevée. Cet homme dont la raiſon poſ-

ſede naturellement la faculté de réflechir ſur ſes actions, ſe trouve le cœur tellement penétré du vif ſentiment de ce don Celeſte, qu'il n'en peut nullement douter; y a-t'il en cela lieu de l'accuſer d'être un viſionnaire s'arrogeant le privilege de l'infaillibilité? Au contraire il n'ignore pas que Dieu pour l'humilier ne puiſſe l'abandonner à ſa foibleſſe naturelle, & ſuſpendre pour quelque temps les effets de la Grace; en ſorte qu'il tombe dans l'erreur auſſi bien que dans le vice; c'eſt pourquoy le fidéle doit être toujours ſur ſes gardes contre les ſeductions du monde, & ſur tout ſe défier de ſes forces, en *travaillant à ſon ſalut avec crainte & tremblement*, *& en affermiſſant de plus en plus dans ſon cœur ſon élection & ſa vocation par l'exercice des bonnes œuvres*; mais cela n'empêche pas que la Grace qu'il a une fois reçûë & reſſentie, laquelle au fond eſt irrevocable, ne l'aſſure que ſa chute pouvant arriver, elle ne ſauroit être finale, & que Dieu tôt ou tard ne manqueroit pas de l'en relever par ſa miſericorde. Il eſt vray que durant tout le temps de ſa chute, les effets de la Grace en ſon cœur ſont éclipſez, juſqu'à ce qu'il plaiſe à Dieu de le tirer de cette ſyncope ſpirituelle.

Phil. 2. 12.

ONZIEME REMARQUE.

L'Auteur en parlant de la puissance excommunicative nous fournit l'occasion d'en faire icy une remarque. L'excommunication usitée dans l'Eglise est double, l'une positive, & l'autre simplement déclarative. La premiere est un droit de chaque Eglise particuliere, qui luy est commun avec toutes les Societez civiles, lesquelles ont le pouvoir de retrancher de leur Corps ceux qu'ils jugent indignes d'y être soufferts, se reservant la liberté de les rétablir dans la suite s'ils rentrent dans leur devoir. p. 56. & suiv.

L'autre est une déclaration auteutique faite par l'Eglise de la part de Dieu aux heretiques obstinez, ou aux pecheurs impenitens, qu'ils sont hors de la Communion de Jesus-Christ. Ce n'est pourtant pas proprement & formellement cette excommunication considerée en elle-même, mais ce sont les erreurs ou les vices qui leur ferment en effet la porte du Ciel; car un heretique ou un pecheur, quoy que non excommunié suivant la regle de la Discipline, n'en est pas pour cela moins égaré de la voye du salut; & au contraire une excommunication mal fondée ne sauroit prejudicier à un

homme de bien, elle retombe plûtôt comme par une espece de repercussion sur la tête de ceux qui l'ont lancée injustement. Or ce pouvoir d'excommunier a été donné à l'Eglise non pour perdre l'heretique, ou le pecheur, mais plûtôt pour le sauver en le réveillant de sa lethargie par la honte de son état, & sur tout par la terreur des jugemens de Dieu. Aussi ne doit-elle jamais être employée que pour des raisons importantes. Et je ne comprens pas comment l'Auteur des Réflexions peut ap-
p. 73. prouver les premiers Chrêtiens, qui pleins d'eux-mêmes & jaloux de leur propre sentiment, s'entr'excommunioient sur la celebration de la Pâque le quatorziéme jour du premier Mois, ou le premier Dimanche aprés la pleine Lune de ce premier Mois: Car outre que ce different est de petite ou de nulle consideration, il avoit été terminé par l'Apôtre
Ch 2. écrivant aux Colossiens; *Que nul ne vous con-*
v. 16. *damne en distinction d'un jour de Fête, ou de nouvelle Lune, ou de Sabbats.* Ce procedé des Eglises primitives, pour le dire en passant, quoy que d'autre part saintes & Orthodoxes, fait assez voir qu'elles n'ont pas laissé d'avoir leurs défauts, & par consequent qu'on n'étoit pas absolument obligé d'avoir pour elles une

déference aveugle.

J'omets icy une troisiéme espece d'excommunication extraordinaire, miraculeuse & propre aux Apôtres, qui par fois livroient, d'autorité Apostolique, un pecheur à Satan, lequel tourmentoit le corps de ce miserable, jusqu'à ce qu'il fût revenu à résipiscence, comme nous lisons que S. Paul en a usé envers l'incestueux de Corinthe, & envers deux autres particuliers, qu'il nomme Hymenée & Alexandre. 1. Cor. 5. 5. 1. Tim. 1. 20.

DOUZIEME REMARQUE.

Afin de ne rien ometre répondons à trois reproches que nous fait l'Auteur. p. 48.

1. Il nous accuse d'avoir aboli le vœu de virginité. Mais autant que nous faisons cas d'une vierge doüée du don de continence, qui au lieu de s'embarrasser des soins & des suites du mariage, s'adonne entierement à servir Dieu & à vaquer aux œuvres de la charité envers le prochain; d'autant plus mesestimons-nous le vœu irrevocable de Celibat d'une vierge à peine parvenuë à l'âge de puberté, avant qu'elle sache si Dieu la gratifiera du don de continence, ou non. Nous soûtenons même

que si elle s'en sent privée à l'avenir, que son vœu ayant été fait temerairement, elle est obligée en conscience conformement à l'ordre
1. Cor. 7. de S. Paul, *de se marier plûtôt que de brûler*, car *la vierge*, dit-il, *doit être sainte non seulement de corps, mais aussi d'esprit.*

pag. 49. 2. Il nous reprend de la rareté de nos jeûnes publics. Nous les celebrons pourtant toutes les fois qu'ils sont jugez necessaires: Et à l'égard des jeûnes particuliers il faut que l'Auteur ait oublié nos pratiques, en affirmant si positivement, *qu'ils ne nous sont jamais recommandez par nos Pasteurs.* Car il n'y a rien de plus vray qu'ils nous y exhortent souvent, & que c'est chez nous un peché que de les négliger, *quos saturitas*, dit S. Hierôme, *paradiso expulit, reducat esuries.* A la verité nous croyons les jeûnes des dietes medicinales plûtôt que des aides à la pieté, à moins qu'ils ne soient sanctifiez par la priere, puisque l'Ecriture n'ordonne jamais au fidéle de jeûner, qu'elle ne luy commande en même temps de prier.

3. Il se plaint enfin que nous tournons en risée la pauvreté volontaire conseillée dans
Luc 18. 22. l'Evangile. Jesus-Christ n'en a parlé qu'en une seule rencontre, à dessein de rabbattre la presomption

presomption d'un homme qui se glorifioit fierement d'avoir accompli la Loy. C'est pourquoy sans nous railler de ceux qui ont du goût pour la condition Monacale, quoy que peu estimée des honnêtes gens, nous sommes persuadez qu'une personne à qui Dieu a donné du bien, fait plus prudemment & plus saintement d'en retenir une partie pour sa subsistance, & du restant en nourrir & en vêtir les vrais pauvres, que d'abandonner tout son patrimoine à des parens opulens, & de se jetter dans un Convent riche en commun, quoy que chaque particulier n'y possede rien en propre.

TREIZIE'ME REMARQUE.

Il est étrange que le savant & judicieux Auteur des Réflexions, au lieu de se distinguer d'un tas de petits Missionnaires, ait voulu suivre leur exemple en nous rebattant comme eux de certains passages triviaux tirez des Sts Peres touchant l'Eucharistie, & en passant comme eux sous un artificieux silence les réponses solides que les Theologiens Protestans y ont fait une infinité de fois. Ceux-cy ont aussi montré en general, que le genie

de la plûpart des Anciens Docteurs de l'Egliſe a été, en parlant de l'Euchariſtie & même du Bâtême, d'uſer d'allegories, d'hyperboles, de metaphores & de ſemblables figures de Rethorique pour émouvoir l'attention & le reſpect de leurs auditeurs, & de leurs lecteurs: De maniere que c'eſt faire tort au bon ſens de ces ſaints Perſonnages, que de prendre à la rigueur leurs ſublimes & hardies expreſſions, qui ne tendent au fond, qu'à donner de grandes idées de ces deux Sacremens,
L.8.c 6 *mentitur hyperbole*, dit Quintilien, *ſed non ita, ut mendacio velit fallere*. C'eſt dans cette vûë que S. Jean ſur la fin de ſon Evangile aſſure que ſi toutes les choſes que Jeſus-Chriſt a faites étoient rapportées en détail, le monde même ne ſeroit pas capable de contenir les Livres qu'on en écriroit.

Voila la premiere clef, pour parler en ſtile de nôtre Auteur, capable d'ouvrir la doctrine des Peres ſur l'Euchariſtie. Voicy la ſeconde. Ce Sacrement eſt compoſé de deux parties, l'une viſible & materielle, l'autre inviſible & ſpirituelle; car tout Sacrement n'eſt-il pas
pag. 172. *un ſigne viſible d'une grace inviſible?* Quand il s'agit de la partie ſenſible du Sacrement, les Peres la nomment par ſon nom propre & na-

turel de ſigne, de figure, de ſymbole, de type, d'antitype & de memorial; lorſqu'il eſt queſtion de la partie du Sacrement qui eſt cachée à nos ſens, ſavoir de la grace ſignifiée & exhibée par les ſymboles, ils employent des termes relevez & magnifiques, & c'eſt les entendre à contre ſens, que d'attribuer aux élemens corporels les benedictions celeſtes qu'ils nous repreſentent & qu'ils nous communiquent. Avec ces deux clefs il eſt aiſé de déchiffrer la veritable croyance des Peres de l'Egliſe touchant l'Euchariſtie, & de les accorder avec l'Ecriture Sainte, & entr'eux-mêmes lorſqu'ils ſemblent ſe contrarier.

Mais examinons plus particulierement les textes des quatre Docteurs de l'Egliſe citez par nôtre Auteur dans ſon diſcours ſur l'Euchariſtie. Afin d'être court, nous nous abſtiendrons de faire voir que les manieres de s'exprimer de S. Ambroiſe ſur l'Euchariſtie conviennent parfaitement avec nôtre créance, ſavoir que le pain & le vin Euchariſtiques ſont élevez par la vertu Divine à la dignité d'être myſtiquement & ſacramentellement le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt, & que nous mangeons & buvons interieurement par la foy ſa vraye chair & ſon vray ſang, de maniere qu'u-

ne telle communion pour être ſpirituelle n'en eſt pas moins réelle & veritable, ce myſtere étant tout enſemble & *eſprit & verité*. Cela paroît évidemment en ce que S. Ambroiſe venant de parler de nôtre regeneration par les eaux du Bâtême, a uſé de termes ou ſemblables ou équivalens à ceux dont il s'eſt ſervi en expliquant dans la ſuite la vie & la nourriture de nos ames, par le pain & par le vin ſacré de la Cene du Seigneur.

Ainſi nous nous contenterons de faire quelques obſervations ſur les paſſages des trois autres Peres, qui ſont S. Cyrille de Jeruſalem, S. Gregoire de Niſſe, & S. Gaudence Evêque de Breſſe. Or quoy que la *Catécheſe Myſtagogique de S. Cyrille*, de l'aveu des Savans, ne ſoit pas d'un moins faux alloy que le Livre de *Cœna Domini* attribué à S. Cyprien, nous voulons bien par complaiſance pour nôtre Auteur la recevoir comme valable.

pag. 6. *Le Corps & le Sang de nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt étant diſtribuez dans nos membres, nous devenons, pour ainſi dire*, PORTE-CHRISTS, ſelon S. Cyrille de Jeruſalem. Ce diſcours eſt peu compatible avec l'hypotheſe Romaine, que preſqu'au moment que l'Hoſtie eſt reçûë dans l'eſtomach du communiant, les eſpeces

du pain y ſont conſumées, & partant que le Corps de Jeſus-Chriſt qu'elles enveloppoient, ceſſe auſſi d'y être preſent, de ſorte que cette *Chriſtophorie* ne ſauroit être que momentanée. Pour ne pas dire qu'une Hoſtie petite & mince n'a pas aſſez de matiere pour ſuffire à une diſtribution ſi ample & ſi étenduë. Enfin il s'enſuit du raiſonnement de S. Cyrille pris à la lettre, que ceux qui communient indignement doivent auſſi bien que les fidéles être cenſez PORTE-CHRISTS, ce qui eſt inſoûtenable & contraire à l'intention de ce Pere. C'eſt pourquoy il n'y a que certains menus Officiers de Paroiſſes portant l'Hoſtie aux malades, qui ſoient aujourd'huy qualifiez PORTE-DIEUX.

Voyons comment S. Cyrille expoſe ces Pag. 32.
paroles de l'Oraiſon Dominicale, *Donnez-nous aujourd'huy nôtre pain quotidien*, ainſi que tourne la vulgate dans S. Luc, ou bien *nôtre pain ſuperſubſtantiel*, ſelon la même vulgate dans S. Matthieu.

Il eſt manifeſte que par le *pain quotidien* Jeſus-Chriſt entend nôtre nourriture ordinaire & corporelle, ſous laquelle il comprend toutes les autres neceſſitez de la vie: Mais ce n'eſt pas là le ſentiment de ce Saint; *Le pain com-*

mun, dit-il, *n'est pas supersubstantiel*, *mais ce pain*, savoir l'Eucharistique, *est un veritable pain supersubstantiel puisqu'il fortifie la substance de l'ame*. L'interpretation forcée de ce Docteur ne doit pas surprendre aprés celle qu'il avoit donnée un peu auparavant à ces paroles,
p. 29. & 30. *Nôtre Pere qui étes aux Cieux*, entendant par les Cieux *ceux qui portent en eux l'image du Pere Celeste*, *& dans lesquels il habite*. Le même S. Cyrille ordonne aux communians,
p. 44. *pendant que leurs levres sont encore un peu moüillées* du vin Eucharistique, *d'en consacrer de la main leur front*, *leurs yeux & les autres organes de leurs sens*. Mais aujourd'huy qu'on croit la presence substantielle du sang adorable de Jesus-Christ, une telle pratique seroit condamnée comme profane.

p. 138. Quant à la *transélementation* mentionnée dans S. Gregoire de Nisse, dont les Docteurs Romains tâchent de se prevaloir en faveur de leur Transsubstantiation, elle l'abat de fond en comble. Aristote enseigne que les quatre Elemens se transforment les uns aux autres; par exemple, que l'eau devient air, lorsque perdant sa forme substantielle & ses qualitez, sa matiere aquiert la forme substantielle & les qualitez de l'air; de sorte que la matiere de l'eau nonobstant son

changement de forme & de qualité, ou bien ſon changement de modification, pour parler à la mode, demeure conſtamment la même. L'Ecole appelle ce paſſage d'un Element à un autre, *tranſelementation.* Or qui ne voit que ce genre de mutation differe du blanc au noir de la Tranſſubſtantiation Romaine, dans laquelle la ſubſtance du pain eſt aneantie, pendant que ſes accidens ſubſiſtent, bien loin que la matiere du pain tranſſubſtantié demeure dépoüillée de ſes qualitez, pour être revêtuë des proprietez naturelles du corps de Chriſt. Par là auſſi eſt détruite la comparaiſon ſi fort vantée par nos adverſaires, du changement de la verge de Moyſe en un Serpent, & de l'eau en vin par Jeſus-Chriſt, d'autant que la matiere de cette verge & de cette eau qui perſiſtoit toujours, ne fit que quitter ſa premiere forme pour en prendre une nouvelle, comme il arrive dans toutes les generations Phyſiques, avec cette difference neanmoins que les changemens d'une verge en un Serpent, & de l'eau en vin ont été ſubits, ſans aucune diſpoſition préalable de la matiere, & par conſequent miraculeux & extraordinaires; au lieu que les generatious Phyſiques ſe font petit à petit, qu'elles requierent dans le ſujet cer-

taines preparations, & qu'elles ſont naturelles & ordinaires. Le ſuc de la terre, par exemple, eſt filtré lentement au travers des racines, du ſep & des ſarmens de la vigne, & y eſt cuit peu à peu par la chaleur du Soleil, pour devenir vin aprés l'eſpace de pluſieurs mois.

Putreſcens in ligni cortice lympha.

Au lieu que Jeſus-Chriſt qui eſt le Maître de la nature & qui n'eſt pas attaché à ſes loix, changea en un moment de l'eau commune, en un vin tres-excellent.

Jacob peu avant ſa mort prophetiſant de l'abondance qui devoit arriver au temps de l'a-
Gen. 49. venement du Meſſie dit, *qu'il laveroit dans le vin ſa robe, & dans le ſang de la grape ſon manteau.* Cette eſpece d'exaggeration eſt tres-commune chez les Hebreux, comme lors
C. 20. v. 17. que Job diſoit, *Il ne verra point les ruiſſeaux, les fleuves, les torrens de miel & de beure.* Et
C. 29. v. 6. peu aprés: *Je l'avois mes pieds au beure, & les rochers verſoient auprés de moy des ruiſſeaux d'huile.*

Cependant nôtre Auteur pour prouver la tranſſubſtantiation du vin Euchariſtique au ſang de nôtre Seigneur, recourt à l'autorité de

de S. Gaudence, allegoriseur outré, lequel assure que la prophetie susdite de Jacob, signifie que Jesus-Christ *par son sang devoit un jour laver nos corps qui sont comme les vêtemens de nos ames.* Mais par malheur Jacob predit que le Messie devoit un jour laver sa robe & son manteau, & non pas les habits des fidéles dans le vin & dans le sang de la grappe; joint que le sang de Jesus-Christ lave nos ames & non pas nos corps.

Le même S. Gaudence allegorisant la manducation de l'Agneau Paschal, remarque 1. qu'il étoit défendu d'en manger la chair crûë, *c'est à dire*, selon l'imagination de ce Pere, *qu'il ne faut pas prendre superficiellement & à la lettre les paroles de Jesus-Christ dans l'Eucharistie.* 2. Qu'il n'étoit pourtant pas permis de faire boüillir cette chair dans l'eau, mais que le tout devoit étre roti au feu; *Cela signifie*, dit-il, *qu'il ne faut pas prendre les paroles de Jesus-Christ amollies ou affoiblies par de vains discours, mais qu'elles doivent étre enflâmées & animées par l'Esprit Divin.* 3. Qu'on étoit obligé d'en manger la tête, les pieds & les entrailles; *que la tête marque la Divinité de Jesus-Christ, les pieds son Incarnation arrivée sur la fin des temps, car les pieds sont les derniers parties du* p. 151. & suiv.

corps, & que les entrailles déſignent les myſteres ſecrets de ſa doctrine. 4. Qu'aucun de ſes os ne devoit étre briſé, pour nous apprendre qu'il *ne faut pas affoiblir ny ébranler ce que l'Ecriture a de plus conſtant & de plus ſolide*. 5. Enfin que les Iſraëlites en mangeant la Paque devoient porter une ceinture ſur les reins, & preſuppoſant que cette ceinture étoit de cuir comme celle de S. Jean-Baptiſte, il dit qu'elle dénotoit *la mortification & l'aneantiſſement des vices,comme le cuir dont nous nous ſervons eſt toujours tiré d'une bête morte*.

Le bon S. Gaudence étoit aſſurement bien intentionné, & ſon grand zele doit ſuppléer au peu de juſteſſe de ſes conceptions. Cependant
1. Cor. 13. 14. parce que des indevots, privez de la *charité qui eſt benigne*, pouroient en parler deſobligeamment, il ſemble qu'il eût été plus prudent à nôtre Auteur de ne les pas étaler icy, & qu'en laiſſant à part S. Gaudence, *ac operiendo verenda patris*, il eût rendu plus de ſervice à ſon parti, s'il ſe fût appliqué à répondre entr'autres paſſages des Peres, à ceux de Tertullien, d'Origene, de Theodoret, de S. Auguſtin, & de Facundus qui fulminent l'Euchariſtie Romaine, & auſquels les Docteurs Romains avec tout leur effort d'eſprit n'ont oppoſé juſqu'à preſent

que des réponses miserables & frivoles. Concluons enfin en rendant priere pour priere à nôtre Auteur.

Vueillez, Seigneur, par vôtre misericorde infinie donner à connoître vos veritez, non seulement aux simples & aux petits, mais aussi aux sages & aux prudens de la terre. Humiliez l'orgueil plus que Pharisaïque de ces Conducteurs infaillibles, de ces Seigneurs de la foy de vôtre Eglise. Guerissez ces aveugles nais, afin qu'ils puissent étre touchez des vives & brillantes lumieres de vôtre divine Parole, sur laquelle ils ont la hardiesse de rejetter leurs naturelles & malheureuses tenebres.



REMARQUES

TOUCHANT UN LIVRE INTITULE'

Réflexions ſur les differens de Religion.

SECONDE PARTIE.

LA premiere partie de ces Réflexions eſt écrite avec quelque moderation. La ſeconde eſt pleine d'emportement & de venin.

L'Auteur s'y eſt propoſé de faire la cour à de certaines gens puiſſans & mal intentionnez contre nous, auſquels par politique il s'eſt dévoüé. Ce dévouëment eſt tellement abſolu qu'il s'étend non ſeulement ſur les matieres de Morale & de Theologie, mais même ſur la Phyſique, comme lors qu'il écrit: *L'opinion qui fait mouvoir la Terre autour du Soleil a plû d'abord à ceux qui aiment la nouveauté*; *mais l'ancienne opinion a prevalu. Ariſtote prevaut dans les Ecoles*; *mais Deſcartes commence a prevaloir parmi ceux qui ont*, *ou qui croyent avoir plus d'eſprit que les autres.* Cependant l'opi-

nion du mouvement de la Terre autour du Soleil est aujourd'huy approuvée des plus habiles Astronomes, & quoy que la Physique de Descartes ait ses difficultez, elle est pourtant à tout prendre plus probable que celle d'Aristote. L'Auteur est trop connoissant des choses naturelles pour douter de ces veritez; neanmoins sachant qu'elles déplaisent à ses bons amis, il veut paroître suivre leur sentiment en toute chose, *horumque depascitur* Lucrece. *aurea dicta.*

Il ne faut donc pas s'étonner si dans la conjoncture des affaires presentes, afin de leur témoigner l'ardeur de son zele, il a trouvé à propos d'assurer, que posé les hypotheses de p. 234. la Religion des Protestans, leur fidelité doit étre suspecte non seulement au Roy, mais aussi aux Etats Etrangers qui reçoivent chez eux charitablement les Refugiez de France: cela s'appelle en un mot sonner le tocsin contre nous dedans & dehors le Royaume. Neanmoins afin de nous consoler par de tendres adoucissemens, il nous honore du nom de ses *tres-chers freres*, & de fois à autre lance vers le Ciel pour nôtre conversion quelques prieres *éjaculatoires* avec une devotion affectée; aussi ne manquerons-nous pas de luy en don-

ner des marques de nôtre reconnoissançe à la fin de cet Ecrit.

Nous ne toucherons point aux Réflexions contenuës dans la premiere partie qui sont repetées dans celle-cy, sur lesquelles nous avons par le passé fait quelques remarques; il nous suffira de considerer briévement ce que l'Auteur produit de nouveau dans cette seconde partie.

PREMIERE REMARQUE sur l'Election, des fidéles & de l'Eglise.

Il nous parle de deux especes d'Elections, l'une particuliere de quelque peu de personnes, par la pure misericorde de Dieu, mises à part de toute éternité de la masse corrompuë du genre humain, desquelles le salut est immanquable.

L'autre generale, d'un Peuple entier ou d'une Eglise toujours visible, hors de laquelle il n'est pas possible à un Chrêtien de se sauver, quelque repentance, quelque foy, & quelque charité qu'il ait d'ailleurs, & où par consequent se trouvent de necessité tous les Elûs, quoy qu'en nombre infiniment moindre que celuy des Reprouvez.

Un Elû peut même aprés être converti, commettre par foibleſſe de tres-grands pechez, & tomber dans des hereſies dont il ſe repent tôt ou tard avec le ſecours de la Grace, l'effet de laquelle peut pour quelque temps étre ſuſpendu, mais non pas luy manquer finalement, d'autant que le Decret de Dieu ne peut être enfraint. Mais l'Egliſe élûë, dit nôtre Auteur, encore que l'ivroye y ſoit ſans comparaiſon plus abondante que le bon grain, a la prerogative de ne pouvoir jamais participer à la moindre erreur. C'eſt à luy d'accorder ſon Evangile avec celuy des Miſſionnaires, qui prêchent tous les jours aux Proteſtans, en voulant les réünir, qu'il y a deux genres de créance Romaine, l'une pour les honnêtes gens, qui ne comprend que les doctrines ſolides & convenables aux perſonnes de bon ſens; l'autre pour amuſer le menu Peuple, fourmillante de ſuperſtitions baſſes & pueriles, qu'on promet d'abolir avec le temps, & qu'on n'abolira pourtant jamais : comme ſont les Chapelets, principalement lorſqu'ils ont été frottez contre la Chaſſe d'un Saint ou d'une Sainte pour en tirer quelque vertu; les Roſaires qui ſont des Chapelets quadruples; les ſignes de Croix pour ſe preſerver du ton-

nerre &duDemon;l'Eau benite jettée ſur la biere ou ſur la foſſe du mort avec une petite branche de boüis conſacré dans toutes les formes le Dimanche des Rameaux; les Scapulaires, les Proceſſions,les Confrairies, les Pelerinages, les Encenſemens, les Chandelles allumées en plein midi proche l'Image de quelqueSaint,celles qui reſtent aprés la Proceſſion de la Chandeleur, qu'on garde avec ſoin pour les faire brûler devotement devant les malades agoniſans, & telles autres menuës merceries qui Judaïſent & Paganiſent le Chriſtianiſme.

Lipſe ce grand Critique du temps de nos Peres ſe trouvant durant les plus exceſſives rigueurs de l'hyver, malade à l'extremité ſans avoir pourtant perdu la raiſon, s'aviſa de ſe faire ôter une robe de chambre doublée de marte qui le couvroit, & de l'envoyer à une Image de Nôtre-Dame. Les Prêtres fort civils ne manquerent pas de receuoir le preſent avec joye, & d'aſſurer le Donateur des remerciemens de la bonne Vierge. Ce devot Grammairien mourut peu d'heures aprés, ravi des honnêtetez de Nôtre-Dame. Quelques-uns ajoûtent que prés d'expirer il prononça ces paroles, *Nunc dimittis ſervum tuum, Domina.* Bel exemple à imiter par l'Auteur des Réflexions,

xions, luy qui approuve, ou du moins qui par politique fait semblant d'approuver les plus pitoyables abus de sa Religion.

Pour revenir aux élections proposées par nôtre Auteur, nous admettons la premiere d'autant qu'elle nous est revelée par S. Paul dans son Epître aux Romains; nous rejettons la seconde, comme étant inouïe dans les saintes Ecritures. Il est vray que la Nation des Juifs, quoy que les vrais fidéles y fussent ordinairement assez rares, est qualifiée en quantité d'endroits du Nouveau Testament du nom de *Peuple élû*, d'autant que Dieu aux yeux du Ciel & de la Terre se l'étoit appropriée, à l'exclusion des Gentils; ce choix pourtant ne la rendoit pas infaillible, selon que l'experience ne l'a que trop souvent montré. Mais le Nouveau Testament ne fait mention d'aucune Assemblée Chrêtienne subsistante visiblement dans le monde, qui soit élûë specialement, & revêtuë par privilege du don d'infaillibilité, & les qualitez de *Race* 1.Ep.2.9
choisie, *de Sacrificature Royale*, *&* *de Nation Sainte*, dont parle S. Pierre, ne peuvent convenir au total d'un corps d'Eglise composé de bons & de mauvais, & où ceux-cy le plus souvent predominent sur les gens de bien, mais

seulement à la partie pure & saine de ce corps-là. Et quand même elles appartiendroient en general à toute une Eglise visible, il est pourtant évident que dans ces titres magnifiques rapportez par l'Apôtre S. Pierre, le droit d'infaillibilité n'y est nullement compris.

Enfin peut-on sans temerité décider magistralement que cette pretenduë Eglise élûë, toujours visible & seule dépositaire de la foy des Chrêtiens est la Romaine, plûtôt que la Corinthiene, la Colossiene, ou la Philippiene, qui toutes, de même que la Romaine, étoient autrefois des Eglises particulieres, independantes les unes des autres, ausquelles les Epîtres de S. Paul étoient addressées. C'est pourquoy les premiers Chrêtiens en parlant de l'Eglise luy donnent les qualitez de Catholique & d'Apostolique mentionnées dans le Symbole, c'est à dire dispersée par tout le monde & croyant la doctrine des Apôtres, sans y ajoûter jamais le nom de Romaine. Mais l'Eglise de Rome des derniers Siecles se voyant gorgée de richesses & comblée d'honneurs, s'est enorgueillie au point que de regarder de haut en bas les Eglises Orientales & Meridionales ses aînées, qui n'ont jamais

reconnu sa superiorité, & que de presumer que la sortie des Protestans hors de son sein, est une sortie hors de l'Eglise Universelle; quoy que cette separation arrivée dans l'Occident du temps de nos Peres, ne soit pas plus considerable à l'égard du Christianisme en general, qu'un Schisme qui se feroit dans le Midy, s'il arrivoit que l'Eglise Abissine fut infectée d'erreurs capitales, & que bien loin de s'en corriger, elle voulût contraindre les Peuples d'adherer à ses faux Dogmes sous peine d'anatheme; de maniere qu'une partie des Abissins instruite dans la verité, se sentît obligée pour faire son salut, d'abandonner cette Communion Abissine, & de suivre la foy pure des Apôtres.

SECONDE REMARQUE *touchant la Grace d'entendre le sens de l'Ecriture accordée aux Elûs & déniée aux Reprouvez.*

Si les fidéles qui sentent vivement en eux les douces delices de la Grace de Jesus-Christ sans être *Phanatiques ou Enthousiastes*, comme l'Auteur leur reproche, entreprenoient par là de s'ériger en Arbitres souverains de la pag. 27.

Religion, & d'obliger les autres à les en croi-re ſur leur ſimple dépoſition, il n'y a nul doute qu'en ce cas ils ſeroient tenus de don-ner au dehors, comme ont fait les Apôtres en leur temps, des preuves ſenſibles & in-conteſtables de leur Grace interieure. Mais ils ſont fort éloignez d'une penſée ſi preſom-ptueuſe, ils ſe contentent de garder dans leur cœur, ſans en tirer vanité, ce dépôt ſacré de la Grace, par laquelle Dieu leur a donné à con-noître le vray ſens de ſa Parole ſur les matie-res du ſalut, & cependant ne negligent pas dans toutes les occaſions, d'éclairer autant
Epheſ. 5. 8. qu'il leur eſt poſſible, ceux *qui ſont tenebres*, comme parle S. Paul, *afin qu'ils deviennent lu-miere au Seigneur*.

Ibid. Mais, dit nôtre Auteur, les Anabaptiſtes, les Trembleurs, & les Sociniens allegueront auſſi leur Grace. J'avouë que perſonne ne peut empêcher ces ſortes de gens de ſe ſeduire eux-mêmes; cependant il a plû à Dieu que le diſ-cernement de la veritable Grace des uns, d'a-vec la Grace imaginaire des autres, fût reſer-vée au Jugement dernier.

Quelqu'un objectera: Si d'un côté la Gra-ce de chaque Elû particulier eſt cachée au dedans de luy, & par conſequent ne peut rien

prouver aux autres ; & si d'autre part il n'y a point d'Assemblée visible de Chrêtiens qui soit en possession du droit d'infaillibilité, à quoy donc faudra-t'il s'en tenir? & quel moyen restera-t'il pour embrasser le bon parti ? Je dis qu'il n'y a qu'à renverser la metode erronée de nôtre Auteur, lequel pretend qu'on juge de la Doctrine par l'Eglise, & non pas de l'Eglise par la Doctrine, vû qu'au contraire il faut reconnoître l'Eglise par son Orthodoxie, & s'assurer de son Orthodoxie par le témoignage de l'Ecriture. Or afin de réüssir dans cette recherche, il est necessaire de demander à Dieu le don de la bien entendre, ce qu'il accorde toujours à ses bien-aimez Elûs, de même qu'il a la liberté de refuser son *Esprit de sapience* aux Reprouvez, ausquels il ne doit rien que des peines pour leurs pechez. Ephes. 1. 17.

La chicane en Theologie depuis quelque années sembloit un peu diminuée, mais nôtre Auteur la réveille aujourd'huy en raisonnant à la mode du feu P. Veron, & de deux Artisans ses Disciples, l'un Coutelier & l'autre Mercier. Il veut que nous *luy montrions dans l'Ecriture Sainte en termes formels, quiconque lira ce Livre avec humilité & devotion il rencon-* p. 55.

trera infailliblement le veritable ſens de tous les paſſages par ſa ſeule lumiere & ſa ſeule grace. Où eſt à noter que par *tous les paſſages* on ne peut entendre que ceux qui contiennent les choſes neceſſaires pour être ſauvé. J. Chriſt dans S. Iean
5. 39. diſoit aux Juifs, *Enquerez-vous diligemment des Ecritures*, voila un commandement exprés. Et en S. Luc il ajoûte la promeſſe au commande-
11. 9. ment, *Demandez, & il vous ſera donné; cherchez, & vous trouverez; frappez à la porte & on vous ouvrira.* Si l'Auteur ne comprend pas ces paroles de Jeſus-Chriſt plus claires que le Soleil en plein midi, ſur leſquelles nôtre créance eſt fondée, il faut qu'il ait *des yeux ſans*
Rom. 11. 8. *voir, & des oreilles ſans oüir*, & qu'il ſoit du nombre de ces miſerables dont parle S. Paul,
2. Cor. 4. 3. & 4. *ſi nôtre Evangile eſt couvert, il ne l'eſt qu'à ceux qui periſſent, auſquels le Dieu de ce ſiecle a aveuglé les entendemens.*

M. Nicole dans ſon Traité de l'Unité de l'Egliſe contre M. Jurieu, eſt de nôtre opinion: *Si*, dit-il, *on demandoit à Dieu comme il faut la lumiere qui nous eſt neceſſaire pour juger des matieres de la foy, & ſi l'on étoit auſſi humble qu'on le devroit être, on ne manqueroit jamais d'obtenir la lumiere neceſſaire pour trouver la verité.*

Et non ſeulement M. Nicole, mais en general tous les autres Theologiens Catholiques tombent dans nôtre ſentiment ſans y penſer, lorſqu'ils enſeignent, quoy que leur Egliſe porte avec elle des marques ſenſibles & convainquantes de ſon infaillibilité, neanmoins que l'heretique & l'infidéle ne ſont pas capables de la diſcerner, à moins que le Pere des lumieres ne leur communique ſon Eſprit.

Ainſi ces Meſſieurs ont le même interêt que nous à rebuter cet Eſprit particulier que le ſuſdit P. Veron & conſors nous attribuoient fauſſement, au nombre deſquels l'Auteur n'a point eu honte de ſe renger. Nous croyons que le p. 28. S. Eſprit illumine & ſanctifie les Elûs, d'où il s'enſuit à la verité qu'un chacun d'eux a ſa lumiere & ſa saintetė particuliere, mais non pas qu'il ait un Eſprit particulier. Car le S. Eſprit ſeul & unique en ſoy, eſt le principe commun de l'illumination & de la ſanctification de tous les Elûs. Lorſque le Roy diſtribuë ſes bienfaits à pluſieurs de ſes Sujets, ne ſeroit-il pas ridicule de dire que chacun d'eux a ſon Roy à part.

TROISIEME REMARQUE ſur le Texte de S. Matthieu chap. dernier verſ. 19. *&* 20.

L'infaillibilité de l'Egliſe ſeroit tellement commode pour aſſoupir tout d'un coup les differens de Religion, que ſi les Ecrivains Sacrez en euſſent été perſuadez, il étoit de leur devoir d'en parler auſſi diſtinctement qu'ils ont fait de la Naiſſance, de la Mort, & de la Reſurrection du Fils de Dieu. Voyons donc ſi les cinq textes de l'Ecriture citez par nôtre Auteur, autoriſent clairement un dogme qui eſt de la derniere importance. Le pre-
p. 71. mier paſſage qu'il allegue eſt de S. Matthieu: *Allez*, dit nôtre Seigneur à ſes Apôtres, *inſtruiſez toutes les Nations, les bâtiſant au Nom du Pere, du Fils, & du S. Eſprit, les enſeignant d'obſerver toutes les choſes que je vous ay commandées, & voicy je ſuis avec vous juſques à la fin du monde.* Il eſt évident que les Apôtres ne devant pas vivre juſqu'à la fin des ſiecles, cette promeſſe regarde non leur perſonnes propres, mais celles de leurs ſucceſſeurs au Miniſtere de la parole. Sur cela je demande, ſi
p. 72. chaque Evêque en particulier ſe diſant *par une ſubſtitution*

substitution graduelle, Successeur des Apôtres, ne peut pas errer, ou s'il peut errer? S'il ne peut pas errer, l'infaillibilité n'est donc pas attachée uniquement au Concile, ou au Pape, ou à tous les deux ensemble, ce qui sappe le Systeme de la Religion Romaine par le fondement. S'il peut errer, & qu'il erre en effet, peut-on dire sans impieté que Jesus-Christ est avec un Evêque heretique? L'Auteur luy-même proteste que *nôtre Seigneur* p. 73. *n'est point en ce monde avec ceux qui errent en la foy.* Et partant il faut de toute necessité entendre conditionellement cette promesse du Fils de Dieu, que jusqu'au dernier jour il accompagnera de sa benediction & de sa grace les Pasteurs de l'Eglise, pourvû que la doctrine qu'ils enseigneront soit Evangelique; de même qu'il avoit auparavant promis aux simples fidéles, qu'*où il y en auroit deux ou trois as-* Matth. 18. 20. *semblez en son Nom*, en l'absence même de leurs Pasteurs, *il seroit au milieu d'eux.* Cette exposition est tres-conforme au genie de l'Evangile, bien loin de *faire pitié*, *& de ne pouvoir* p. 74. *être imaginée qu'avec des efforts extrémes*, comme parle nôtre Auteur.

QUATRIE'ME REMARQUE ſur un texte de S. Matthieu, chap. 18. verſ. 15. & ſuivans.

p. 75. *Si ton frere a peché contre toy, va & le reprens entre toy & luy ſeul. S'il t'écoute, tu as gagné ton frere; mais s'il ne t'écoute pas, prens encore avec toy une ou deux* perſonnes, *afin qu'en la bouche de deux ou de trois témoins toute parole ſoit ferme. Que s'il ne daigne les écouter, di-le à l'Egliſe: & s'il ne daigne écouter l'Egliſe, qu'il te ſoit comme un Payen & comme un Peager. En verité, en verité je vous dis, que tout ce que vous aurez lié ſur la Terre ſera lié au Ciel, & que tout ce que vous aurez délié ſur la Terre ſera délié au Ciel.*

En ce texte s'agit-il de quelque point de Doctrine? Rien moins que cela; il y eſt queſtion de Morale, & encore non d'un doute ſur quelque précepte de la Morale, mais ſimplement d'un fait entre deux particuliers concernant leurs mœurs, ſavoir de la reconciliation de deux freres broüillez enſemble. Y eſt-il parlé de l'Egliſe Univerſelle? Point du tout, mais ſeulement d'une Egliſe particuliere quelle quelle ſoit, nombreuſe ou petite. Suppo-

ſons donc que deux Païſans de l'Egliſe de Vaugirard composée du Curé & de ses Paroiſſiens (car le Curé ſeul ne conſtituë par l'Egliſe, il n'eſt que ſon *Serviteur pour Jeſus*) ayent enſemble un démêlé, & que la partie qui a tort ne veüille pas accepter la paix qui luy eſt offerte d'abord ſeul à ſeul, puis en preſence de témoins par la partie offencée, & qu'enfin cet opiniâtre refuſe de s'en rapporter à ſon Egliſe, Jeſus-Chriſt ordonne qu'on conſidere un tel perſonnage comme un Payen & comme un Peager, & déclare que cela ſera approuvé de Dieu dans le Ciel. En conſcience lors qu'on voit des hommes d'eſprit raiſonner d'une maniere aſſez gauche pour inferer de ce paſſage que l'Egliſe Romaine ne peut errer ſur les dogmes de la foy, peut-on s'empêcher de croire que *Dieu leur a envoyé efficace d'erreur pour croire aux menſonges* les plus palpables.

2 Cor. 4. 5.

2. Theſſ. 2. 11.

CINQUIE'ME REMARQUE
ſur un texte de la premiere à Timothée chap. 3. verſ. 14. & 15.

p. 79.

Je t'écris ces choſes, diſoit S. Paul à ſon Diſciple Timothée, *eſperant bien-tôt de venir à*

toy, & si je tarde, afin que tu sçaches converser en la maison du Dieu vivant, colonne & appui de la verité.

L'Apôtre ayant établi Timothée pour Ministre de l'Eglise d'Ephese, il luy apprend, dans cette Epître la maniere de la bien conduire, & afin de donner un plus grand poids à son exhortation, il releve la dignité de cette Eglise d'Ephese, en l'appellant la *Maison du Dieu vivant, la colonne & l'appui de la verité*; parce que l'Evangile planté par Saint Paul y avoit pris de tres-profondes racines; & en general toute Eglise saine & ferme en la foy merite les mêmes éloges. Mais il ne s'ensuit nullement que l'Eglise d'Ephese, non plus que les autres Eglises Orthodoxes, ne puisse avec le temps déchoir de son Orthodoxie; Qu'à donc de commun ce discours de Saint Paul à Timothée avec la pretenduë infaillibilité de l'Evêque de Rome & de ses Conciles?

SIXIEME REMARQUE *sur un texte de l'Epître à Tite, chap. 3. verset* 10. p. 81.

Saint Paul ordonne à Tite, *d'éviter l'homme heretique aprés la premiere & la seconde admonition*; c'est à dire de rompre tout commerce avec luy, par la même raison qu'ailleurs le même Apôtre défendoit aux fidéles de Corinthe, *de manger avec celuy qui se nommant frere, étoit* 1. Cor. 5. 11.
ou paillard, ou avaricieux, ou idolatre, ou médisant, ou yvrogne, ou ravisseur. En effet seroit-il juste de refuser à chaque Eglise Chrêtienne le même droit dont joüissent les Societez Politiques, de rejetter de leur communauté ceux qu'ils jugent indignes d'y être soufferts? Mais n'est-ce pas se moquer tout ouvertement du monde, que de pretendre montrer par ce commandement de Saint Paul à Tite, l'infaillibilité dont se glorifie l'Eglise Romaine.

p. 85.

SEPTIEME REMARQUE sur un texte de S. Matthieu, chapitre 16. verset 18.

Tu és Pierre, & sur cette Pierre j'édifierai mon Eglise, & les portes de l'Enfer ne pourront rien contr'elle, ou ne la surmonteront pas conformement à l'original, ᾽ϰ καλισχυσϰσιγάυτης.

Jesus-Christ ayant choisi douze Apôtres sans naissance, sans credit & sans habileté, pour aller annoncer l'Evangile à toutes les Nations & y détruire l'Empire du Diable, afin de fortifier leur courage dans un projet si hardi, & on peut dire si extravagant à en juger par la raison, leur promet que toutes les Puissances de l'Enfer n'empêcheront point l'heureux succés de leur entreprise. C'est pourquoy le Demon eut beau soûlever contr'eux l'Empire Romain, qui alors étoit monté au plus haut sommet de l'autorité & de l'orgueil, le Christianisme bien loin d'en être étouffé dés le berceau, se répandit avec une rapidité incroyable par tout l'Univers, sans en excepter la Ville de Rome, non pas même le Palais du détestable Neron.

Les heresies d'autre part, qu'on peut nommer les guerres civiles de l'Eglise, qui oserent

s'attaquer sous les yeux même des Apôtres, ne purent non plus que les cruautez des Empereurs, ny que la rage forcenée des Peuples, détourner le cours de l'Evangile; de sorte que selon la Prophetie de Jesus-Christ, il triompha glorieusement de toutes les forces infernales qui s'opposerent à son établissement. Et non seulement l'Eglise dans son enfance, mais ensuite aussi dans ses âges les plus avancez, a toujours été protegée de Jesus-Christ contre toutes les Puissances ennemies. Que si par fois elle est opprimée en un Pays, il ne manque pas de la faire revivre en un autre, & d'en perpetuer ainsi la durée en dépit de ses Persecuteurs. Il faut être aussi prevenu que l'Auteur des Reflexions pour trouver dans ce texte l'infaillibilité de l'Eglise Romaine, où il n'y est parlé generalement que de la subsistance perpetuelle des fidéles dans le monde.

HUITIE'ME REMARQUE sur les sept mille hommes cachez en Israël qui n'avoient pas fléchi les genoux devant Bahal. p. 133.

L'idolatrie des deux Tribus de Juda, de Benjamin, & de leur Roy Roboam, suivit de prés celle de Jeroboam & des dix Tribus re-

1. Rois 14. v. 23 & 24. voltées. Celles-là *se bâtirent des hauts lieux, se firent des statuës & des bocages sur toute haute coline & sur tout arbre verdoyant*; & pour comble d'abomination, *les effeminez étoient tolerez au Pays.* Abiam fils & successeur de Roboam
Ib. 15. 3. *chemina dans tous les pechez de son pere*, de ma-
2. Chro. 5. 3. niere *qu'Israël fut un long-temps sans vray Dieu, sans Sacrificateur qui enseignât, & sans Loy*, ce qui ne se peut entendre des dix Tribus, puisqu'il est ajoûté, que *quand Israël est retourné au Seigneur, & l'a cherché, il l'a trouvé.* Or les deux Tribus seules, & non les dix, se sont converties à Dieu.

Achas encherit par dessus les idolatries de
2. Chro. 28. 2 Rois 16. Roboam. *Il fit brûler son fils au feu, il obligea Urie Sacrificateur de bâtir un Autel à la Payenne, de le placer dans le Temple, d'y sacrifier aux fausses Divinitez, & luy-même y sacrifia. Il fit ensuite fermer les portes de la maison de Dieu, il se dressa des Autels dans tous les coins de Jerusalem, & dans chaque Ville de Juda pour y encenser à d'autres Dieux.*

Durant l'espace de cinquante-cinq ans que regna Manassés il commit de pareilles impie-
2. Rois 21. tez, *en édifiant des Autels Payens en la maison de Dieu, & y sacrifiant à l'armée du Ciel, en faisant passer son fils par le feu, en consultant l'esprit*

prit de Python, & en remplissant Jerusalem de sang innocent. C'est en vain qu'un celebre Cardinal assure que ce sang innocent étoit celuy des fidéles qui refusoient d'adherer aux idolatries du Roy Manassez ; Car l'Ecriture nous apprenant qu'entre les dix Tribus revoltées & idolatres, il y avoit sept mille hommes cachez qui n'avoient point fléchi le genou devant Bahal, auroit-elle omis, pour la gloire de la vraye Eglise, a déclarer qu'il s'étoit trouvé dans les deux autres Tribus idolatres à leur tour ; des Martyrs qui auroient soufert la mort, plûtôt que de participer à l'idolatrie regnante. Et partant ce sang innocent répandu par Manassés se doit necessairement entendre ou de celuy des enfans que ce Tyran avoit barbarement égorgez par un simple mouvement de cruauté, ou de celuy des personnes adultes, quoy que consentantes à l'idolatrie publique, tuées par le pur caprice de ce Roy sanguinaire, de même que Neron sans autre motif que celuy de satisfaire à son genie scelerat & inhumain, fit mettre autrefois le feu dans la Ville de Rome ; car l'assassin d'un homme infidéle est censé avec raison répandre le sang innocent. De plus il est à observer qu'il n'est parlé de sang innocent répandu dans Jerusalem, que sous le regne de Manassés, & nul-

lement ſous les trois Rois idolatres Roboam, Abiam & Achas ſes Predeceſſeurs.

Il eût falu un Microſcope bien fin pour remarquer la moindre trace de l'Egliſe de Dieu au milieu d'une corruption ſi épouventable & ſi generale. Où étoit alors, je vous prie, ſa viſibilité? Où étoit le plus grand nombre de ceux qui doivent la compoſer? Elle avoit en revanche de ſon petit nombre, pour marque éminente & ſenſible de ſon élection, dit nôtre
p. 138. Auteur, la ſucceſſion des Chaires & des Paſteurs non interrompuë. Mais cette Chaire
Pſ. 1. n'étoit-elle pas devenuë *une Chaire de peſtilence* occupée par le Demon, & ſes Paſteurs n'étoient-ils pas changez en loups raviſſans? Elle étoit en poſſeſſion, dit-il, du Temple de Salomon: Mais on en avoit fait un Temple d'Idoles, & une caverne de brigands. La preſence de l'Arche de l'Alliance dans le Temple, ne faiſoit auſſi qu'aggraver le crime de ces prophanes; & Dieu ceſſoit alors de parler à eux par Urim & par Thumin. Enfin croira-t'on qu'Urie eût conſervé la qualité de Sacrificateur du vray Dieu pendant qu'il étoit un Sacrificateur impie & idolatre? d'autant moins que l'être de raiſon, ou plûtôt l'être ſans raiſon du caractere indelebile des Prêtres, n'eſt qu'une chimere

des Scholastiques modernes.

Du moins parmi les dix Tribus y avoit-il jusqu'à sept mille hommes qui n'étoient connus que de Dieu seul, lesquels n'avoient point adoré Bahal, selon que Dieu le revela à Elie qui pensoit être demeuré seul : Mais parmi les deux Tribus si horriblement idolatres, l'histoire Sainte ne nous apprend pas qu'aucun particulier eût été exempt de cette contagion publique ; de sorte que pendant ces temps calamiteux de l'idolatrie generale de tous les Juifs, la petite & invisible Eglise des Elûs se trouvoit mêlée secretement plûtôt avec les dix Tribus, qu'avec celle de Juda & de Benjamin. De ces deux Peuples criminels, l'un savoir les dix Tribus, persevera jusqu'au bout dans son peché nonobstant les exhortations & les miracles des Prophetes que Dieu leur envoyoit pour les convertir : Au lieu que par intervalles l'autre Peuple, savoir Juda, se relevoit à la verité de ses chutes, mais y retomboit peu de temps aprés, servant ainsi alternativement tantôt le Dieu de Jacob, & tantôt les Idoles des Gentils. De tous ces évenemens il paroît que la visibilité, aussi bien que le plus grand ou le plus petit nombre, n'est point une proprieté essentielle à l'Eglise, mais seulement une de ses qualitez ac-

cidentelles, qui varie selon les diverses occurrences reglées par la Providence Divine.

NEUVIE'ME REMARQUE *sur l'exemple de ceux de Berée.*

p. 186.

Ce ne pouvoit être par défiance que les fidéles de Berée conferoient la Predication de S. Paul avec les Ecritures, pour voir *s'il en étoit*
Act. 17. 11. *ainsi.* Car il n'étoit pas possible qu'ils eussent des soubçons si desavantageux d'un Apôtre qui avoit été ravi au troisiéme Ciel, & qui accom-
Act. 20. 27. pagnoit de miracles si éclatans le *Conseil de Dieu* qu'il leur annonçoit. Assurement que ces fidéles n'avoient point d'autre but que de s'instruire de plus en plus, & de se confirmer par ce moyen dans la foy qu'ils avoient embrassée.

En cecy l'Auteur & nous sommes d'accord, avec cette difference neanmoins, que selon nos hypotheses, ceux de Berée avoient la liberté de prononcer anatheme contre S. Paul, & même contre un Ange du Ciel, s'il fût arrivé à l'un ou à l'autre d'évangeliser quelque Doctrine opposée au veritable Evangile. Saint Paul avoit conferé ce privilege à tous les freres des Eglises de la Galatie ausquels il adressoit son Epître, &

en leurs personnes il l'a aussi accordée à tous les fidéles des siecles suivans.

. Si l'on objecte qu'il sembloit inutile de conferer une puissance excommunicative contre un Ange & contre un Apôtre, qu'on savoit être incapables d'errer. Je réponds premierement que cette objection porte coup contre le Maître & non contre ses Disciples, contre S. Paul & non contre les fidéles. Je dis en second lieu, qu'en cela même consiste la force du discours de l'Apôtre; car c'est comme s'il eût dit à tous les fidéles Galates, je vous mets en droit de juger des dogmes qui vous sont prêchez, en les comparant avec les Ecritures; & vos Pasteurs ordinaires ne doivent pas trouver étrange si en cas d'heresie vous les anathematisez, puisqu'un Ange & moy au même cas sommes soûmis à la même peine.

A la verité l'Auteur nous permet, & même p. 194. nous prie de consulter les Ecritures pour voir si les instructions & les Sermons des Docteurs & des Predicateurs Catholiques sont conformes à la Parole de Dieu, mais pourvû qu'ensuite de cette perquisition, persuadez ou non persuadez que leurs Doctrines soient Evangeliques, nous y adherions servilement; sinon il traite cet examen *d'audacieux & d'insolent*, arrachant par Ibid.

ce moyen, autant qu'en luy eſt, à tout le Peuple Chrêtien un pouvoir legitime qu'il tient de Jeſus-Chriſt par le Miniſtere de ſon Apôtre.

DIXIEME REMARQUE *ſur l'étenduë & le grand nombre que l'Auteur reconnoît comme les caracteres naturels de la vraye Egliſe.*

L'Auteur en équivoquant ſur le terme de fondement, aſſure par une eſpece de raillerie, touchant la diſtinction poſée par les Proteſtans entre les erreurs fondamentales & non fonda-
207. mentales de la Religion, dit *qu'il faudra des Experts pour ſavoir ſi le fondemment* de l'Egliſe *eſt ruiné ou non.* Mais en revanche nous pouvons dire icy ſerieuſement & ſans équivoque, que pour ne ſe point tromper ſur l'étenduë de l'Egliſe, il eſt beſoin qu'un Arpenteur meſure, la toiſe à la main, les Regions qui obeïſſent au Pape, & celles des autres Chrêtiens qui ne luy obeïſſent pas. Sur quoy on luy avoit ſoûtenu que les Egliſes Orientales, Meridionales & Proteſtantes jointes enſemble, occupoient plus de terrain que la Romaine.

Au lieu de répondre à propos, voicy ce

qu'il replique, *C'est*, dit-il, *comme si pour méconnoître l'Ocean, on nous disoit que toutes les petites Mers, tous les grands Lacs, tous les Etangs, tous les Fleuves, toutes les Rivieres* (l'on ne conçoit pas bien la difference que pose cet Academicien entre un Fleuve & une Riviere) *tous les Ruisseaux, toutes les Fontaines, tous les Puits, toutes les Citernes crevassées, ou autres*, (il pouvoit se passer d'y mettre les *Citernes crevassées* puisqu'elles ne contiennent point d'eau) *tous les Marais, & tous les Bourbiers ensemble n'ont pas moins d'eau que l'Ocean.* Ainsi il tâche *à se sauver*, comme on dit, *par les marais*, & ce qui est assez plaisant, en comparant sa Mere Ste Eglise à la Mer, il nous en donne le tableau au naturel. Car cet Element est [*avarum*] *avare*, parce qu'il engloutit tout; [*infidum*] *perfide*, auquel il n'y a nulle seureté; [*sævum*] *impitoyable*, de là vient qu'un Poëte Grec parlant d'un homme cruel, dit que *la Mer l'a engendré*, [*belluosum*] *nourissant dans son sein quantité de puissans & formidables animaux.* On ne pretend pas disputer à l'Auteur la justesse de sa comparaison, car c'est assurement l'endroit le plus judicieux de son Ouvrage.

P. 199. & 200.

Horace.

Lucrece.

Homere.

Je ne puis omettre icy que l'Auteur nous p. 93.

fait dire une chose à laquelle nous n'avons jamais pensé, que *la Religion Chrêtienne ne s'est étenduë que quand elle étoit déja corrompuë*, contre le témoignage de S. Paul, que de son temps, auquel l'Eglise se trouvoit en une par-
Col. 1.6. faite sainteté de doctrine, *l'Evangile étoit déja parvenu par tout le monde*.

A l'égard du grand nombre, l'Auteur pretend qu'il est toujours preferable au moindre, & que *si le petit nombre l'emporte quelquefois sur le grand en matiere de certitude, ce n'est jamais à armes égales*; c'est à dire comme on parle
p. 23. & 118. dans les Ecoles, *cæteris paribus*. Cependant l'Ordre des Dominiquains ne luy passera jamais cette maxime, eux qui dogmatisent hautement que la Ste Vierge est conçûë en peché originel, contre le reste des Catholiques Romains qui soûtiennent que sa Conception est immaculée, & qui en celebrent la Fête. Les Jansenistes ne s'en accommoderont pas mieux, puisqu'ils enseignent la Grace efficace par elle-même, contre la Grace suffisante des Molinistes, & qu'il se rencontre plus de cinq cens Sectateurs de Molina, contre un Disciple de Jansenius. Les Jesuites qui veulent que la seule atrition, sans aucun acte d'amour de Dieu, suffise pour obtenir la remission des pechez & le

salut

salut, *oderunt peccare mali formidine pœnæ*, ne le cederont pas aussi au plus grand nombre des autres Theologiens Catholiques qui défendent l'opinion contraire, *oderunt peccare boni virtutis amore*.

Les Parlemens & les Ecclesiastiques Seculiers du Royaume n'en croiront pas moins fortement que le Pape est inferieur au Concile & qu'il n'a nul pouvoir sur le temporel des Rois, encore que l'Empereur, quelques Princes, Electeurs, & autres professans la Religion Romaine, comme l'Espagne avec ses dépendances, l'Italie (à la reserve de Venise) & des legions de Moines, esclaves attachez au Siege de Rome, de même que la lepre des Juifs aux parois de leurs maisons, soient du sentiment opposé. Tous ces conflicts, pour parler avec l'Auteur, étant à *armes égales*, il luy est libre de maintenir du mieux qu'il pourra sa maxime, en faveur du grand nombre, contre les Thomistes, les Jansenistes, & les Jesuites; mais on ne doit pas souffrir que son paradoxe prejudicie aux droits de l'Eglise Gallicane, ny à l'indépendance de la Couronne de nos Rois, qui perdroient leur cause si on comptoit les suffrages de tous les Catholiques en general.

Nôtre Auteur est donc icy abandonné par

les plus celebres Communautez Religieuſes de ſon parti, & même par tous les François fidéles à leur Roy; Et de plus il eſt conſtant que cette propoſition univerſelle qu'il avance ſi hardiment, *le petit nombre à armes égales n'eſt jamais preferable au plus grand nombre*, eſt notoirement fauſſe.

N'arrive-t'il pas dans les Conſeils de guerre, auſſi bien que dans les Aſſemblées Politiques & de Magiſtrature, aprés que les matieres y ont été agitées avec la derniere exactitude, qu'un ſeul Juge opine ſouvent plus juſte que tous les autres enſemble, de maniere qu'ils ſont contraints de revenir à ſon avis, ou s'ils ne s'y rengent pas, que le ſuccés fait voir qu'ils ont eu tort de n'y avoir pas aquieſcé.

J'avouë pourtant que la coûtume communement établie, veut que dans les deliberations des Compagnies les choſes s'y paſſent, ſoit à vray, ſoit à faux, à la pluralité des voix, pour éviter le deſordre qui s'en enſuivroit ſi l'on y procedoit autrement, & qu'on pretendît y pezer les ſuffrages plûtôt que de les nombrer. Mais il n'en eſt pas de même dans les choſes de Religion, chacun y eſt pour ſon compte, & à moins que d'avoir perdu le ſens, on ne doit jamais mettre ſon ſalut en

compromis. La raison est que les hommes les plus clairvoyans sont naturellement plongez dans des tenebres plus que Cimmeriennes, en ce qui concerne la foy, & par consequent qu'un Chrêtien prudent est obligé, sans s'en fier à personne, de prendre luy-même connoissance du fond de ses affaires spirituelles, & de suivre les lumieres qu'il a puisées dans l'Evangile avec l'assistance de la grace de Jesus-Christ, bien loin de se laisser entraîner par le torrent d'une multitude aveugle, ou de s'en rapporter à son Evêque, qui peut être sans pieté ou du moins sans érudition. Nous avons vû & connu un Evêque portant la qualité de Pair de France, que ses Confreres avoient surnommé *Palatin*, parce qu'il n'entendoit pas le Latin; En bonne foy eût-il été juste qu'un Scaliger, un Casaubon, un Saumaise, un Grotius, s'ils se fussent trouvez dans le ressort de son Diocese, eussent sur l'intelligence de l'Ecriture & de la Tradition, suivi les décisions de ce Reverendissime & Ignorantissime Prelat.

PLUSIEURS REMARQUES sur quelques matieres contenuës dans la Section 18. *& derniere du Livre des Réfléxions.*

I.

Il a été répondu mille fois aux passages des Peres qui paroissent favoriser la créance Romaine sur l'Eucharistie ; l'Auteur cependant ne se lasse pas de les rebattre tout de nouveau, & de nous payer de Repetitions au lieu de Refutations.

2.

Il passe ensuite aux loüanges du Roy. Celuy-là seroit bien neuf dans les choses du monde, lequel ignoreroit que toute la terre est informée de son merite extraordinaire. Mais Sa Majesté est à plaindre de se voir accablée en temps & hors temps des loüanges outrées de Courtisans & de Poëtes, ausquels elle distribuë liberalement des dignitez, & du pain. Le vray Panegyrique d'un Grand Prince comme luy, est son histoire simple & fidéle consignée à nos Neveux ; comme la Posterité est desinteressée, elle ne manque guere à rendre justice à la

memoire des Princes défunts, sans s'arrêter aux Eloges dont on a crû les relever pendant leur vie.

Des flateurs infames oserent dire autrefois, que le Peuple Romain avoit lieu de se consoler des horreurs des Guerres Civiles, puisqu'elles luy avoient procuré un Empereur aussi aimable que Neron.

Scelera ipsa nefasque
Hâc mercede placent. Lucain.

Le bruit couroit dans la Cour de Domitien, qu'il étoit fils de Pallas, & que c'étoit l'accomplissement de la prediction, qu'un Roy lequel regneroit sur tous les Peuples, devoit naître d'une Vierge. Mais laissons-là ces deux monstres de Princes, & parlons d'Empereurs veritablement vertueux qui se railloient de ces lâches flateries. On avoit beau rompre la tête à Vespasien qu'il étoit le Messie, à cause de deux miracles pretendus que des adulateurs impudens luy attribuoient, l'un qu'en frotant avec sa salive les yeux d'un Aveugle, il luy avoit rendu la vûë; l'autre qu'en marchant sur le corps d'un homme impotent d'une main, il l'avoit gueri sur le champ. Ce Prince sage &

honnête homme, quelque complaisance que des raisons d'Etat l'obligeassent d'avoir pour ses Courtisans, ne faisoit au fond non plus de cas de leurs contes fabuleux, que l'Empereur Tite son fils des Apotheoses du Senat Romain, lorsque proche de la mort il disoit en plaisan-tant qu'il se sentoit devenir Dieu.

Entre tant de paroles judicieuses prononcées par le Roy, il y en a une tres remarquable. Un bel Esprit de profession luy ayant lû un discours où il le loüoit demesurement, Sa Majesté luy dit d'un grand sang froid, *je vous loüerois davantage si vous m'aviez moins loüé.* Il est juste pour la gloire de nôtre Monarque, qu'une réponse qui marque tant de modestie & de sincerité, soit sçûë des siecles à venir, car elle ne sera pas la moins belle partie de sa reputation immortelle. Dans nôtre siecle même, quoy que corrompu, il ne laisse pas de s'y trouver quelques particuliers qui fuyent l'éclat & qui s'envelopent de leur vertu, lesquels ont sagement jugé qu'il y a sans comparaison plus de bon sens dans ce peu de paroles de Sa Majesté, que dans l'écrit guindé & enflé de ce miserable Panegyriste.

Mais à quoy bon cette affectation de placer

icy hors de ſon rang les loüanges de Sa Maje-ſté ? S'enſuit-il des belles & admirables qualitez du Roy, que ſes Sujets pouſſez aux dernieres extrémitez, ſoient tenus, comme le pretend nôtre Auteur, de ſe renger de gré ou de force à la Religion de leur Prince, à laquelle ils ne croyent pas, plûtôt que de *ſouffrir avec* Heb. 10. 34.
joye, à l'exemple des fidéles Hebreux, *la perte de leurs biens*, en ſe retirant dans les Pays Etrangers, reſolus de vivre avec incommodité, ſelon le commandement de Jeſus-Chriſt à ſes Diſciples, *lorſqu'ils ſeroient perſecutez dans une* Matt. 10
Ville, de fuïr dans une autre. Si nôtre Auteur 23.
eût vêcu ſous les Regnes de Trajan, ou de Marc-Aurele, qui étoient de grands Empereurs cheris de leurs Peuples, ſon humeur courtiſane luy auroit fait aſſurement regarder la Religion dominante, comme la meilleure & la plus digne d'être ſuivie.

3.

L'Auteur parle avec mépris de nos Martyrs, parce que le menſonge auſſi bien que la verité a eu quelquefois les ſiens : mais il ne s'enſuit nullement qu'il ne s'en rencontre point de veritables, quoy que la diſtinction des vrais & des faux Martyrs ne doive être miſe en vûë qu'au

1. Cor. 4. 5. jour de l'avenement de Jesus-Christ, *qui fera paroître ce qui est caché dans les tenebres, & découvrira les pensées des cœurs*; Car dans le present siecle tout y est confondu, le bon grain & l'ivroye, la sincerité & l'hypocrisie, la foy vivante & la foy morte, les vrais Martyrs & les faux Martyrs:

Mais il y a une chose sur laquelle on peut prononcer hardiment, c'est que toute Eglise persecutrice des Chrêtiens & même des Infidéles par des voyes de fait, au sujet de la Religion, est assurement fausse, & tres-fausse, comme directement contraire à la Morale de Jesus-Christ, qui est la douceur & la benignité même, & qui n'attire à soy les hommes Osée 11. 4. que *in funiculis Adam, in vinculis charitatis, par des cordeaux d'humanité & par des liens de charité*; de sorte qu'une telle Eglise cruelle, violente, & par consequent antipode de celle du Fils de Dieu, doit être fuïe, comme on dit, à voiles & à rames par ceux qui n'en sont pas, & abandonnée sans delai de ceux qui s'y Matt. 7. 16. & 20 trouvent malheureusement engagez, *ex fructibus eorum cognoscetis eos*, vous les connoîtrez par leurs fruits.

4.

L'Edit de Nantes fut autrefois appelé le *Baume de l'Etat* par un Avocat Catholique de grande reputation, dans un Plaidoyer qu'il prononça au Parlement. Mais aujourd'huy *la liberté de conſcience* eſt traitée de *funeſte* par un Ecrivain ſeditieux, diſciple du Jeſuite Ribera, lequel a oſé écrire que le *Tribunal de l'Inquiſition étoit le ſacré Senat de la Foy:* il auroit parlé plus juſte s'il eût dit *le Siege infernal de l'impieté.* Nôtre Auteur neanmoins conſentiroit volontiers qu'on ſubrogeât en France *la Sainte Inquiſition*, en la place de cette *funeſte liberté de conſcience*, laquelle auſſi bien, *n'a été obtenuë*, à ce qu'aſſure cet ennemi juré de la tranquilité publique, *que par des Edits arrachez par force de la main du Souverain.* Ce fait a été pleinement convaincu de faux par nos Apologiſtes, & les Catholiques Romains, gens d'honneur, pour peu qu'ils ſoient verſez dans nôtre Hiſtoire, en tombent eux-mêmes d'accord. p. 231.

Ce qui eſt de remarquable, la même Societé qui a inſpiré en France l'abolition *de la liberté de conſcience*, accordée aux ſeuls Proteſtans par pluſieurs Edits ſolennels, jurée par nos Rois

à leur Sacre, & pratiquée depuis prés d'un Siecle, soûtient aujourd'huy en Angleterre, qu'il est juste de l'accorder à toutes sortes de Sectes, comme si la Religion ressembloit à la Medecine, dans laquelle, selon le precepte d'Hypocrate, *dandum aliquid tempori atque regioni*.

Aprés de telles fourberies, n'ouvrira-t'on jamais les yeux pour voir qu'un Loyoliste comme tel, n'a au fond ny foy, ny loy, & que l'interêt & le credit de son Ordre luy tiennent lieu de Religion, *ad majorem Dei hujus seculi gloriam*; de sorte qu'on peut définir un Jesuite *Animal Politicum ad Societatem natum*, en un sens opposé à la pensée d'Aristote considerant l'homme comme Citoyen du monde.

5.

Les raisonnemens de l'Auteur des Réflexions sur la puissance temporelle & Ecclesiastique sont pitoyables. Il est vray que toute puissance est établie de Dieu, & qu'il faut obeïr en toutes choses aux Princes, soit bons, soit mauvais; mais cela s'entend sauf l'interêt de celuy qui est le Maître commun des Souverains & des Sujets, & en la presence duquel le Sceptre n'est pas plus privilegié que la houlet-

te : Pourquoy donc ne ſera-t'il pas licite à des Chrêtiens qui ne cherchent que leur ſalut, de réſiſter à un tas de gens d'Egliſe, lorſque pour ſervir à leur avarice, à leur orgueil & à leur vanité, ils ruinent la vraye Religion, en l'empeſtant de leurs traditions qui ne ſont que commandemens d'hommes? Si ces miſerables ſe damnent, les Peuples ſont-ils tenus par reſpect de les ſuivre dans les Enfers? Il eſt vray que Jeſus-Chriſt renvoyoit les Juifs à leurs Docteurs aſſis dans la Chaire de Moyſe; mais c'étoit à condition qu'ils ſuiviſſent les ordonnances de leur Legiſlateur, & non pas qu'ils les renverſaſſent par leurs traditions, comme le Fils de Dieu le leur reproche fort ſouvent; car l'infaillibilité de l'ancien Clergé Juif, ſi d'avanture il y eût pretendu, n'eût pas été moins viſionnaire que celle que le Clergé Romain s'attribuë aujourd'huy.

6.

Nôtre Auteur poſſedé d'un eſprit qui n'eſt pas de Dieu, & ne gardant plus ny borne, ny meſure, fait les derniers efforts pour lâcher les Etats Etrangers contre nous: *Vous n'étes pas Catholiques*, dit-il, *& par conſequent toutes les fois qu'il vous plaira, vous ne ſerez ny bons*

235. *Citoyens, ny bons Sujets. S'il appartient au particulier & au petit nombre de reformer l'Egliſe, pourquoy non de reformer l'Etat? Et quel Prince ſi mal conſeillé, quelle Republique ſi mal gouvernée, quelle Terre, & quel Pays ſi bar-*
p. 234. *bare vous recevra avéc de pareils ſentimens?* Mais par la grace de Dieu ces fureurs enragées ne font point d'effet ſur les eſprits des Souverains Etrangers ſoit Romains, ſoit Proteſtans. Ils tendent leurs bras aux innocens affligez, ils les honorent de leur protection, & ils les ſecourent dans leurs beſoins, aſſeurez qu'ils ſont de leur reconnoiſſance, de leur obeïſſance, & de leur inviolable fidélité.

Si nous voulions retorquer contre la Religion de l'Auteur, ce qu'il oſe avancer contre la nôtre, il ſeroit aiſé de faire voir que les principes de la Religion Romaine ſont pernicieux aux Etats Catholiques, auſſi bien qu'aux Proteſtans, ſans épargner les Royaumes des Infidéles, comme il paroît par ceux du Mexique & du Perou. Mais parce que cette matiere nous méneroit trop loin, je me contenterai d'alleguer deux exemples ſur ce ſujet. Lorſque le Duc de Montmorenci ſoûlevoit le Languedoc contre le feu Roy de glorieuſe memoire, & que l'Evêque de Nîmes d'alors ſuſci-

toit le Peuple à la rebellion, un Ministre de la même Ville le maintint dans l'obeïssance, & les seules Villes se revolterent où les Catholiques se trouverent les plus forts.

On sait le service important que rendirent au Roy dans les derniers troubles, les Protestans de Montauban, & la reconnoissance publique que leur en témoigna feu Monsieur le Comte d'Harcourt, qui leur dit en termes formels, *la Couronne du Roy étoit ébranlée par ses ennemis, & vous l'avez raffermie.* Ce sont des faits que l'Auteur, qui est de ce Païs-là, ne peut ignorer; par où on peut juger lesquels sont les plus fidéles à leur Roy, ou les Catholiques Romains, ou les Protestans.

7.

Aprés de tels raisonnemens, l'Auteur agréera, s'il luy plaît, que nous fassions peu de cas de l'Oraison Tartufique par laquelle il finit son Ouvrage. Il devroit apprehender en se joüant si publiquement de Dieu & des hommes, d'amasser des charbons de feu sur sa tête: *Quid detur tibi, aut quid apponatur tibi ad linguam dolosam? Sagittæ potentis acutæ, cum carbonibus desolatoriis.* Ps. 120. 3. & 4.

L'Apôtre S. Jean ne veut pas que les fidéles

1 Iean 5. 16. prient pour ceux qui ont peché contre le S. Esprit, neanmoins parce que nous n'avons pas une entiere certitude que nôtre Auteur soit du nombre de ces malheureux-là, nous hazarderons de prier Dieu qu'il luy pardonne tous les maux qu'il fait à nos freres, & sur tout cette malignité acharnée de les poursuivre jusques dans les retraites les plus éloignées où la Providence les a conduits, pour y vivre & mourir en liberté de conscience à l'abri de leurs ennemis, qui les ont dépoüillez de leurs biens.



DISCOURS

SUR LA MANIERE USITÉE A preſent pour réünir à l'Egliſe Romaine les Proteſtans de France.

LE peché eſt ſans doute la choſe du monde la plus atroce & la plus déplaiſante à Dieu; mais le comble d'impieté eſt de vouloir l'ériger en loy, & d'entreprendre de placer ce monſtre ſur le Tribunal de la Juſtice. C'eſt pourtant ce qu'à fait le venerable Concile de Conſtance, qu'on traite d'Oecumenique & d'infaillible, par ſon Decret ſolennel de ne point tenir la foy aux Heretiques, & ce que pratiquent aujourd'huy certains Eccleſiaſtiques de ce Royaume, leſquels avec une audace pareille à celle du Demon, lorſqu'il abuſoit de l'Ecriture en tentant le Fils de Dieu, oſent ſoûtenir hautement dans leurs Harangues, dans leurs Sermons & dans leurs Ecrits, que les injuſtices criantes & les cruautez énormes employées, ſans avoir aucun égard à la foy publique, contre les Proteſtans de France dans la penſée de les réünir à l'Egliſe Romaine, ſont conformes, 1, au pre-

Luc 14. 23. cepte de Jesus-Christ dans la parabole du souper Evangelique, *contrains-les*, dit-il, *d'y entrer*. 2. A la maniere dont il s'est servi dans
Act 9. 4. la conversion de S. Paul. 3. Au procedé des Israëlites envers les Tribus de Ruben, de Gad,
C. 22. & de la demi Tribu de Manassé mentionnée dans l'Histoire de Josué. Quoy que de telles preuves soient plus dignes de détestation que de refutation, ne laissons pas de les examiner les unes aprés les autres.

Commençons par celle qui est tirée de la Parabole du banquet Evangelique. S. Luc raconte que le Maître du festin, au refus des conviez, envoya son Serviteur aux places publiques de la Ville, & sur les grands chemins de la campagne, pour *contraindre* les passans d'entrer dans sa maison & de se rendre à son festin. Les Auteurs de la nouvelle Metode de convertir ceux qu'ils qualifient Heretiques, entendent par le mot de *contraindre*, user de violence effective, & de voye de fait. Il est étonnant que l'esprit de domination & d'orgueil leur fasse oublier le genie de l'Evangile, qui ne prêche que la douceur & la paix, & qui n'use jamais d'autre moyen que de celuy de la persuasion pour amener les Incredules captifs à l'obeïssance de Jesus-Christ, *Religio*, dit Lactance, *suadetur*

detur non imperatur. C'est pourquoy dans la même parabole rapportée par S. Mathieu, le Roy du banquet, tout Roy qu'il étoit, ne donne point d'autre ordre à ses Serviteurs que celuy de *convier* simplement aux nôces de son fils ceux qu'ils rencontreroient en leur chemin.

Il est vray que cette Metode violente de faire des Proselites étoit ordinaire aux Juifs, selon le rapport d'Horace dans l'une de ses satyres.

Veluti te
Judæi cogemus in hanc concedere turbam.

Saint Ambroise fait sur cela leur tableau, qui ne ressemble pas mal aux Cagots de nôtre siecle. *Ils s'insinuënt*, dit-il, *adroitement dans les esprits, ils se fourent dans les maisons, ils se presentent aux Tribunaux, ils lâssent les oreilles des Juges, ils fatiguent le public, & tant plus ils payent d'impudence, tant mieux les choses leur réüssissent.*

Les manieres de Jesus-Christ pour toucher les cœurs sont diametralement opposées à celles de ces sortes de gens; car le Seigneur se dit luy-même, *debonnaire & humble de cœur*, & Matth. 12. 29.
met *les debonnaires au nombre des bienheureux*; Matt. 5. 5
& dans la Theologie de S. Paul, *la charité est* 1. Cor. 13. 4.

Rom. 2. 4. *benigne, & la benignité de Dieu nous invite à repentance*, sans nous gêner. Selon cette maxime de la Morale Chrêtienne, le même Apôtre ordonne à son Disciple Timothée, *d'enseigner avec douceur ceux qui ont un sentiment contraire, pour essayer si Dieu leur donnera repentance, afin de connoître la verité*. Sur quoy sont remarquables ces belles paroles de S. Augustin, *quid fortius manu hâc quæ mundum vicit, non ferrô armata, sed ferrô transfixa*. Mais les Convertisseurs modernes tout fiers de leur grandeur & de leur credit, recourent aux *armes charnelles*, se sentant destituez *des armes de Dieu, & sur tout de l'épée de l'Esprit qui est la Parole*.

2 Tim. 2 24 & 25.

2 Cor. 10 4.

Ephes. 6. 11. & 17

Pour ce qui regarde le mot de *contraindre ou de forcer*, il faut être novice au dernier point dans le stile de l'Ecriture pour ignorer qu'il signifie, *persuader par de vives & de pressantes raisons*: Ce fut par cette espece de violence douce & insinuante que les deux Disciples allans à Emaüs, *forcerent* Jesus Christ, lequel ils méconnoissoient, à demeurer avec eux, & que Lydie aprés avoir reçû le Bâtême, *contraignit* S. Paul à sejourner chez elle, auquel sens aussi l'Apôtre dit avoir été *contraint* d'en appeler à Cesar; où est à noter que S. Luc em-

Luc 24. 29.

Act. 16. 15.

ploye dans ce passage des Actes, le même verbe ἀναγκάζειν, qui signifie proprement *nécessiter*, dont il s'étoit servi dans son Evangile en recitant la parabole du festin. Ainsi Saint Paul reprochant en face à Saint Pierre qu'il *forçoit* les Gentils nouvellement convertis à Judaïser, se sert aussi du terme ἀναγκάκειν. Est-ce que Saint Pierre, à force de persecutions en leurs personnes, en leurs biens & en leurs libertez, les *contraignoit* bon gré malgré d'observer les Ceremonies Legales? Qui ne voit plûtôt, qu'il leur alleguoit des raisons specieuses & plausibles, quoy que fausses au fond, pour les induire à faire un mêlange du Judaïsme & du Christianisme? Le langage de l'Ecriture s'accorde en cecy parfaitement avec celuy du monde; car un Orateur est censé *violenter* &, comme on parle, *enlever* ses auditeurs, lorsqu'il les persuade de quiter leur sentiment pour suivre le sien: Et nous lisons que Ciceron par la force de son éloquence, & par l'adresse de ses raisonnemens, *contraignit* Cesar à pardonner au Roy Dejotarus, dont il avoit résolu la perte. Le Comique Grec disoit de Pericles, que dans ses Harangues *il éclairoit*, *il tonnoit*, *& troubloit toute la Grece*.

Act. 28. 19.

Gal. 2. 14.

ηστραπτς ἐβροντα, ξυνεκύκα, την ἐλλάδα.

Il faudroit avoir le ſens renverſé pour prendre à la lettre ces expreſſions du Poëte.

Le ſecond moyen de ces Meſſieurs pour juſtifier leur conduite, eſt emprunté de la maniere *forcée*, à ce qu'ils pretendent, dont S. Paul fut converti. Il faut conſiderer deux choſes dans cette hiſtoire, ſavoir le crime de Saul, & enſuite ſa converſion. Aprés le Deïcide abominable commis par la Synagogue en la perſonne du Fils de Dieu, il eſt certain que le plus horrible de tous les pechez eſt celuy de perſécuter l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, qui eſt ſon corps myſtique; c'eſt cependant ce que S. Paul pratiquoit avec une paſſion forcenée, car il fut preſent & conſentant à la mort de S. Etienne, &
Act. 22. enſuite il partit pour Damas, *en ne reſpirant que menaces & que meurtres*, avec intention d'y arrêter les Chrêtiens de l'un & de l'autre ſexe, & de les amener liez à Jeruſalem. C'étoit donc à bon droit qu'aprés ſa converſion il s'accuſoit
1 Tim. 1. 15. luy-même d'être *le premier*, c'eſt à dire le plus grand *des pecheurs*. Jeſus-Chriſt pour châtier cet ennemi furieux qui ravageoit ſon Egliſe, le renverſe ſubitement par terre ſur le chemin de Damas, & l'aveugle durant l'eſpace de

trois jours, par l'éclat d'une lumiere exceſſive, qui reſplendit du Ciel tout à coup; mais le changement ſurprenant & inopiné qui s'en enſuivit de Saul perſecuteur, en Paul fidéle Apôtre, fut proprement l'effet de la voix de Jeſus-Chriſt, qui luy cria, *Saul, Saul pourquoy me perſecutes-tu? Je ſuis Jeſus lequel tu perſecutes*; car alors cet eſprit rebelle & envenimé fut convaincu que ce Jeſus qu'il maltraitoit, étoit reſſuſcité & monté au Ciel, ſelon le témoignage des Apôtres, dont il s'étoit moqué juſqu'alors; C'eſt pourquoy il crut à l'inſtant même, non par force, mais en ſe ſoûmettant volontairement au joug de Jeſus-Chriſt, & en luy diſant, *Seigneur que veux-tu que je faſſe?* Il faut être étrangement préocupé, pour s'imaginer quelque reſſemblance entre cette maniere miraculeuſe dont J. Chriſt toucha le cœur de S. Paul, & celle dont on ſe ſert aujourd'huy pour convertir les Proteſtans. A quoy nous pouvons ajoûter, poſé même que Jeſus-Chriſt en cette occaſion ait uſé de violence, qu'en qualité de Maître Souverain du monde, il eſt au deſſus des Loix & naturelles & morales qu'il a luy-même établies, au lieu que les hommes y ſont neceſſairement aſtraints. Dieu commanda jadis aux Iſraëlites d'emprunter des Egyptiens

leurs vaiſſeaux d'or & d'argent, avec leurs vê-temens, & de les emporter en quitant leur Pays: mais quel Legiſlateur d'entre les hommes ſeroit aſſez hardi pour ordonner, ſous quelque pretexte que ce ſoit, le vol & l'infidélité, contre le commandement exprés de Dieu de ne point dérober, & de tenir ſa parole, au prejudice même de ſes propres interêts.

La troiſiéme preuve que nos adverſaires tirent de l'hiſtoire racontée par Joſué, eſt pitoyable. Voici le fait. Les Tribus de Ruben & de Gad, & une demie Tribu de Manaſſé dreſſerent un Autel, regardant le Pays de Canaan, proche du Jordain; les autres Tribus qui étoient au delà de ce Fleuve, en ayant appris la nouvelle, réſolurent de leur faire la guerre comme à des revoltez contre le ſervice du vray Dieu, craignant même que la punition n'en rejaillît ſur eux, comme il étoit arrivé peu auparavant au ſujet de l'interdit d'Hacan, *qui ne mourut pas*
Joſué 22. 20. *ſeul pour ſon iniquité*. Cependant les Iſraëlites comme gens équitables & bien ſenſez, avant que de marcher contre leurs freres, leur envoyerent Phinées fils d'Eleazar Sacrificateur, accompagné de dix des principaux du Peuple, pour s'informer de la verité & pour les entendre dans leurs défenſes. Les deux Tribus &

demi protesterent aux Envoyez qu'ils n'avoient jamais eu dessein de construire un Autel particulier pour y sacrifier, qu'ils ne reconnoissoient uniquement que l'Autel qui étoit devant le Tabernacle du Seigneur, & qu'ils n'avoient pretendu autre chose que de laisser un monument à la posterité qu'ils faisoient partie de la Republique d'Israël, quoy qu'ils habitassent au delà du Jordain, separez par ce Fleuve des autres Tribus. L'Assemblée des Israëlites ayant été satisfaite du rapport de ses Députez, l'émotion fut appaisée aussi-tôt.

Il est évident par ce recit de Josué, que les Israëlites crurent d'abord ces deux Tribus & demi idolatres & infracteurs publics de la premiere Table de la Loy, & partant dignes de mort, à plus forte raison que ce miserable qui fut lapidé pour avoir amassé en secret du bois au Desert un jour de Sabat. Il sembloit aussi y avoir du crime d'Etat dans cette affaire, en ce que ces deux Tribus & demi paroissoient vouloir se rebeller contre Josué, établi de Dieu Chef & Gouverneur de tout le Peuple aprés la mort de Moyse. En conscience qu'y a-t'il dans tout ce narré, de commun avec les démêlez d'entre les Catholiques Romains, & les Protestans, pour ne pas dire que c'est outra-

ger l'Evangile que de comparer ſa charité & ſa douceur, avec les rigueurs inexorables des Ordonnances de Moyſe. Ce furent pourtant là les moyens dont ſe ſervit un certain Prelat pour corrompre l'eſprit du Duc de Richemont, dans un Sermon qu'il eut l'audace de prononcer en preſence de Sa Majeſté, dont ce jeune Seigneur reconut tôt aprés l'impoſture par ſon retour dans la vraye Egliſe.

Mais laiſſons ces trois exemples citez de l'Ecriture ſi malignement pour palier un zele rien moins que Chrêtien, & paſſons à la raiſon alleguée pour l'autoriſer.

Ces Meſſieurs nous diſent avec une tendreſſe affectée & inſultante, que l'Egliſe eſt une bonne mere, & qu'en cette qualité elle eſt en droit de punir comme il luy plaît ſes enfans deſobeïſſans, afin de les réveiller de leur léthargie, & de les obliger à faire de juſtes réfléxions ſur les erreurs où ils ſont engagez.

Premierement il s'agit d'un petit nombre d'Eccleſiaſtiques de Cour auteurs & inſtigateurs de tous ces deſordres. Secondement il n'eſt jamais licite d'en venir à ces ſortes de châtimens, ſi ce n'eſt pour la correction des mœurs, parce qu'un méchant homme à qui on fait honte de ſes crimes, & pour leſquels on le punit,

nit, est libre de les abandonner ou de ne les abandonner pas: Mais ce sont les instructions, & nullement les punitions qui éclairent l'entendement, & celles-cy par consequent sont incapables de le persuader. J'avouë que les souffrances peuvent porter un incredule à faire des réfléxions, mais c'est seulement pour luy faire horreur du procedé impitoyable & irregulier qu'on tient contre luy, & pour l'éloigner de plus en plus des sentimens que la violence s'efforce de luy inspirer.

Enfin on fait grande parade de l'autorité de S. Augustin, qui soûleva la puissance de l'Empereur Honorius contre les Donatistes, pour les proscrire, pour les condamner à de grosses & de ruineuses amendes, & même pour confisquer generalement tous leurs biens, dans la vûë de les faire par là rentrer en dépit d'eux dans le sein de l'Eglise, dont ces Schismatiques s'étoient separez.

Mais avec tout le respect dû à un si grand Docteur que S. Augustin, sa doctrine en cela choque la droite raison, & tout ensemble la nature de l'Evangile, comme nous l'avons montré cy-dessus, de maniere qu'elle peut être comparée à tant de nouveaux monstres dont l'Affrique a été tres-feconde de tout temps.

C'eſt pourquoy de même que S. Auguſtin preſuma charitablement que S. Cyprien, quoy qu'il n'en paroiſſe rien dans ſes Ecrits, eſt neanmoins revenu de ſon erreur touchant la neceſſité de rebâtiſer ceux qui avoient été bâtiſez par les heretiques; nous devons auſſi croire pieuſement, que Dieu a fait la grace à S. Auguſtin de ſe repentir de ſa morale erronée & ſcandaleuſe. Nôtre ſentiment ſur cela eſt d'autant plus probable, que ce même Auguſtin jugeant dans la ſuite que les peines des Donatiſtes étoient par trop exceſſives, ſolicita en leur faveur les Gouverneurs & les Magiſtrats, & fit par cette charité, quoy que trop tardive, une eſpece de retractation de ſa conduite precedente, ſans lequel repentir, au lieu de reconnoître cet Evêque pour un Saint, il y auroit lieu de douter de ſon ſalut.

Or de là nous inferons invinciblement, qu'il ne faut pas ajoûter foy à S. Auguſtin, ny aux autres Peres de l'Egliſe, ſur la Morale non plus que ſur la Religion, qu'aprés l'examen de leur créance par la parole de Dieu, qui en eſt comme la pierre de touche. En effet, Dieu ſous la nouvelle alliance n'a jamais conferé qu'aux Evangeliſtes & aux Apôtres, le don de revelation immediate, & d'infaillibilité, & nous n'en

prenons pour témoin que S. Augustin luy-même : Voicy ses propres paroles dans son Epître à Vincent, en parlant de S. Cyprien & d'Agrippin son Successeur à l'Evêché de Carthage. *Il y a une grande difference*, dit-il, *entre l'autorité des Livres Canoniques & celle de ces Auteurs, & il ne faut pas croire que ce qu'on en lit, ou ce qu'on en cite nous doive tenir lieu de loy, & qu'il ne soit pas permis d'être d'un autre sentiment sur des choses où ils pourroient en avoir eu de contraires à la verité. Car nous ne faisons point de difficulté de nous appliquer à nous-même cette parole de l'Apôtre : Si nous avons quelque sentiment qui ne soit pas conforme à la verité, Dieu nous éclairera sur ce sujet.* Phil. 3. 15.

Concluons donc que les duretez Affriquaines & barbares de cet Evêque d'Hippone contre les Donatistes, sont des taches dans sa vie tout à fait inexcusables, à moins qu'il n'ait entendu parler des *Circoncellions*, qui rasoient & brûloient les maisons des particuliers, sans épargner les Temples, jettoient dans le feu les Livres sacrez, crevoient les yeux aux uns, coupoient la langue & les mains aux autres, battoient, voloient, massacroient jusqu'aux Evêques aux pieds des Autels, & qui tournoient souvent contr'eux mêmes leur fureur, en se

procurant la mort. Les loix des Empereurs ne pouvoient être trop severes contre de tels enragez; mais c'étoit la plus grande des inhumanitez que de les faire valoir contre les simples & moderez Donatistes, qui suivoient de bonne foy le Schisme dans lequel ils étoient nais. Si on nous objecte que ceux-cy ont été ramenez à force de tourmens dans l'unité de l'Eglise, nous répondrons, posé qu'ils y fussent rentrez de bonne foy & non pas qu'ils fussent des hypocrites, qu'en ce cas les hommes ont fait le mal, & que Dieu par sa sagesse la fait réüssir en bien, comme du crucifiement de Jesus-Christ par les Juifs il en a tiré le salut du genre humain, sans pour cela qu'il soit jamais permis de se départir, sous quelque pretexte que ce soit, de la régle génerale de S. Paul, *non* Rom. 3. 8. *sunt facienda mala, ut veniant bona.*

S. Augustin auroit donc plus sagement fait, si au lieu de se laisser corrompre par l'exemple & par les sollicitations de ces *animaux Lybiques*, je veux dire des Evêques Affriquains ses Confreres, il s'en fût tenu à ses premiers sentimens, Ep. à Vinc. *de ne forcer personne pour revenir à l'unité de Jesus-Christ, & de n'employer pour cela d'autres armes que les discours & les raisons*, CRAINTE QUE DES HERETIQUES DE-

CLAREZ NE DEVINSSENT DES CATHOLIQUES DE'GUISEZ.

Les Approbateurs des barbaries énormes, dont on s'eſt ſervi dans nôtre ſiecle pour faire rentrer dans l'Egliſe Romaine ceux qui l'ont abandonnée, voyant que les loix Divines leur étoient entierement contraires, tâchent de les appuyer par certaines Conſtitutions Imperiales contenuës dans le Code Theodoſien: Mais il n'y a pas plus de raiſon de ſe ſervir de l'autorité de l'Empereur Theodoſe pour établir la cruauté & l'injuſtice, que de l'exemple & du credit de l'Empereur Conſtance pour renger les Peuples à l'Arrianiſme. Ces deux Princes ne doivent pas être le modéle ny de la conduite, ny de la créance des veritables Chrêtiens. Ils étoient tous deux poſſedez par leur Clergé corrompu, qu'ils croyoient idiotement comme des Oracles, le premier à l'égard de la Morale, le ſecond en ce qui regardoit la Foy, ſans conſulter les Ecritures qui ſont les Oracles du Ciel. Sur quoy il eſt bon de remarquer, qu'il y a tel renverſement de mœurs plus pernicieux que certaines erreurs dans la Foy, puiſque la fin eſt neceſſairement plus excellente que les moyens,& que le but principal de l'Evangileeſt de corriger la perverſité de la volonté de l'homme,

1 Jean 2. 1. en éclairant ſon entendement; *Je vous écris ces choſes*, diſoit S. Jean, *afin que vous ne pechiez point*. De maniere que tout conſideré, les loix tyranniques & anti-Evangeliques leſquelles ſappent le Chriſtianiſme par ſon fondement, qui eſt la charité du cœur, ſont aſſurément plus oppoſées au ſalut que quelques hereſies qui ſe terminent à la ſeule contemplation. C'eſt pour cette raiſon que dans l'Ecriture les doctrines Morales ſont plus évidentes & plus intelligibles que les dogmes purement ſpeculatifs.

Au reſte il ne faut pas s'étonner des duretez inhumaines de Theodoſe, aprés les cruautez épouventables qu'il fit exercer dans la Ville de Theſſalonique, par leſquelles il merita les anathemes de S. Ambroiſe. On objecte qu'il ne paroît pas que perſonne ait reclamé contre la rigueur de ces Ordonnances. J'avouë qu'elles peuvent avoir été approuvées par quelques lâches Courtiſans eſclaves de la faveur, & même que la peur a pû fermer la bouche à pluſieurs gens de bien, qui ſe contentoient de les déteſter en ſecret; mais la poſterité eſt en droit d'abhorrer hautement des loix qui ruinent celles de l'humanité & de la Religion, & qui ont terni pour jamais la gloire de cet Empereur.

Un certain chetif Auteur, lequel a vendu & vend encore tous les jours pour du pain ſa conſcience & ſon honneur, ſe perſuade avoir bien rencontré en écrivant que la ſeverité des loix de Theodoſe contre les heretiques, avoit heureuſement empêché *que les portes d'Enfer ne prévaluſſent contre l'Egliſe.* A ce compte c'étoit fait de l'Epouſe de Jeſus-Chriſt ſans ce bien-heureux ſecours des Puiſſances Infernales, & le Demon en ſe propoſant d'une part la deſtruction de l'Egliſe, & de l'autre en inſpirant aux hommes des moyens oppoſez à ce deſſein, ſavoir d'en venir aux voyes de fait pour convertir immanquablement les Heretiques, ſe trouvoit diviſé contre luy-même, ce qui ne s'accorde ny avec le raiſonnement de Jeſus-Chriſt dans l'Evangile touchant le Royaume de Satan, ny avec l'habileté de cet ennemi de Dieu & des hommes, appellé dans l'Ecriture à cauſe de ſa prudence & de ſa ruſe, non ſimplement *un Serpent*, mais *le Serpent Ancien.*

Matth. 5. 16. & 18

Matt. 12.

Apoc. 12. 9.

Remarquons en dernier lieu que de tels procedez tyranniques & feroces, renverſent également la politique & les bonnes mœurs; car qui ne voit que ſi les Princes Catholiques en uſent ainſi envers leurs Sujets Proteſtans, qu'en revenche les Princes Proteſtans ſont en droit

de faire un pareil traitement à leurs Sujets Catholiques, ce qui ſeroit mettre tous les Etats partagez en differentes Religions, dans une combuſtion épouventable, dont les premiers boutefeux auroient été une petite poignée de Prêtres malhonnêtes gens & fort emportez. Ils répondent que l'Egliſe Romaine en qualité de Mere commune des Chrêtiens, poſſede ſeule le privilege d'employer le bras ſeculier, & l'autorité temporelle pour contraindre de vive force les Peuples à ſuivre ſa Religion. Mais quand ce droit pretendu de leur Egliſe ſeroit auſſi ſacré & inconteſtable, qu'il eſt impie & chimerique, tant y a que tous les Reformez étant perſuadez du contraire, les Catholiques réſidans dans les Etats Proteſtans, ne ſeroient pas moins expoſez que les Proteſtans qui habitent les Pays Catholiques, aux malheurs d'une deſolation funeſte.

Tantum Religio potuit ſuadere malorum.

FORMU-



FORMULAIRE

D'ABJURATION POUR LES Pretendus Reformez qui voudront embrasser la Religion Romaine, conformement à l'Exposition de la Doctrine de l'Eglise Catholique sur les matieres de Controverses, faite par Monsieur l'Evêque de Cōdom aujourd'huy Evêque de Meaux.

AVERTISSEMENT.

IL est sans doute fort douloureux à Monsieur l'Evêque de Meaux, de ce que ny Monsieur l'Archevêque de Paris son Metropolitain, ny la Faculté de Sorbonne, n'ayent pas voulu donner leur approbation à son Exposition de la Doctrine de l'Eglise Catholique sur les matieres de Controverses; mais ce qui est principalement à remarquer, de ce que plusieurs savans Theologiens de la R. Romaine, tant Seculiers que Reguliers, se déclarent ouvertement con-

tre cet Ouvrage, qu'ils pretendent n'être qu'un déguiſement de la créance de leur Egliſe, comme ſi M. de Meaux avoit honte de la Foy Catholique ſincere & toute nuë.

En effet quelques-uns de la Religion Pretenduë Reformée ayant offert de ſe faire Catholiques ſi on vouloit ſe contenter de leur ſimple aquieſcement au Livre de Monſieur de Meaux, on a refuſé de les recevoir à cette condition. Je ne deſeſpere pourtant pas, nonobſtant toutes ces contradictions, que les Officiers importans de Sa Sainteté, nommement le Maître du Sacré Palais, & le Gardien de la Bibliothéque Vaticane, *C'eſt à dire les premiers Hommes de Rome en pieté & en ſavoir*, que les Evêques, & Archevêques François & Etrangers, que les DOCTES ET SAINTS Cardinaux, & que le Pape luy-même qui ont ſouſcrit le Livre de ce Prelat, n'agréent auſſi le preſent Formulaire d'abjuration qui en eſt fidélement extrait, & de plus qui s'accommode, ſelon la rencontre des temps & des lieux, à la Theologie Politique de delà les Alpes, ſur le point de l'infaillibilité, afin qu'étant autentiquement approuvé, il puiſſe en quelque façon contribuer à faire rentrer adroitement & ſans violence, les Calviniſtes dans le giron

de l'Eglise, avec laquelle ils ont fait schisme pour n'avoir pas bien compris sa Doctrine dans le fond, & pour s'être laissez séduire par de faux prejugez.

FORMULAIRE D'ABJURATION pour les Pretendus Reformez qui voudront embrasser la Religion Romaine, conformement à l'Exposition de la Doctrine de l'Eglise Catholique sur les matieres de Controverses, faite par Monsieur l'Evêque de Condom aujourd'huy Evêque de Meaux. Page 6.

1.

JE croy *qu'il faut adorer un seul Dieu Pere, Fils & S. Esprit, & qu'il faut se* CONFIER EN LUY SEUL *par son Fils incarné, crucifié, & ressuscité pour nous*: Et partant je renonce absolument à toute confiance aux Creatures, sans avoir égard aux adoucissemens qu'on pretendroit y apporter.

2.

Je croy *que l'adoration qui est dûë à Dieu, consiste principalement à croire qu'il est le Createur & le Seigneur de toute chose, & à nous* ATTACHER A LUY *de toutes les puissances*

de nôtre ame par la foy, par l'eſperance, & par la charité. Ainſi je rejette toute attache Religieuſe à quelque Creature que ce ſoit, & ſous quelque pretexte que ce ſoit. Car ſi outre cette *attache à Dieu*, il étoit auſſi permis de s'attacher aux Creatures, il n'eſt pas à preſumer que Monſieur de Meaux, exact & fidéle interprete de la Doctrine Catholique, eût manqué d'en avertir icy les fidéles, autrement
Act. 20. 27. il leur auroit ſouſtrait une partie conſiderable du *Conſeil de Dieu.*

3.

Pag. 14. Je croy que *le Sacrifice ne peut être offert qu'à* DIEU SEUL, & je promets de n'offrir
Heb. 13. 15. qu'à luy ſeul *le Sacrifice de mes loüanges, c'eſt à dire le fruit de mes levres*, ſans luy aſſocier jamais ny Saint, ny Sainte, non pas même la Vierge Marie en diſant, *loüé ſoit Dieu & la Sainte Vierge*, mais me contentant de dire avec l'Apôtre au commencement de ſes Epîtres, *loüé ſoit Dieu qui eſt le Pere de nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt.* Je promets auſſi de ne donner l'aumône & de ne faire des charitez, qui ſont
Philip. 4. 18. *des Sacrifices de bonne odeur devant luy*, qu'uniquement en ſon nom; Et de ne preſenter qu'à luy ſeul *mon corps en Sacrifice vivant, comme é-*
Rom. 12. 1. *tant le Service ſaint & raiſonnable auquel il*

prend plaisir; bien loin de me consacrer aux Creatures pour saintes & excellentes qu'elles puissent être, quelque distinction ou quelque excuse apparente qu'on s'efforce de m'alleguer au contraire.

4.

Je reconnois que *tout culte Religieux se doit* p. 14. 15.
terminer à Dieu comme à sa fin nécessaire, & *que si l'honneur rendu à la Sainte Vierge & aux Saints peut être appelé Religieux, ce n'est qu'à cause qu'il se rapporte nécessairement à Dieu.* Je croy donc qu'il est libre de n'invoquer que Dieu seul au nom de son Fils Jesus-Christ, sans l'intervention d'aucun Saint, non pas à la verité aux Prêtres (lesquels autrement ne pourroient celebrer la Messe, où il y a plusieurs prieres addressées aux Saints) mais seulement aux Laïques; auquel cas ils sont obligez, lorsqu'ils assistent à la Messe, d'interrompre le cours de leur devotion à tous les endroits du Service ou les Bienheureux sont invoquez. Je p. 19 20
confesse que s'il n'est pas absolument nécessaire qu'il est du moins *utile de prier les Saints selon l'ordre de la societé fraternelle, qui nous porte à demander le secours de nos freres vivans sur la terre.* Ce principe posé, il est évident que les invocations addressées aux Bienheureux & mê-

me à la Sainte Vierge dans le Ciel, qui choquent ſi fort les Pretendus Reformez, ſont au fond de même genre que *les prieres que nous faiſons à nos freres vivans ſur la terre*, & qu'elles meritent également le nom de Dulie Religieuſe, puis *qu'elles ſe rapportent* toutes deux *néceſſairement à Dieu comme à leur fin néceſſaire*. Je croy que ces prieres étant de même eſpece, peuvent être faites indifferemment tant aux Saints, qu'aux fidéles, & partant qu'il eſt licite *ſelon l'ordre de la ſocieté fraternelle*, de dire *à nos freres vivans ſur la terre*, les mêmes Litanies qu'aux Saints recueillis dans le Ciel, & de demander également aux uns & aux autres, *qu'ils nous ſauvent du nauffrage & de la peſte, qu'ils nous défendent du Demon, & qu'ils nous reçoivent à l'heure de nôtre mort*; parce qu'encore que dans le langage ordinaire, ces demandes paroiſſent abſoluës, elles ne ſignifient pourtant autre choſe dans la doctrine de l'Egliſe Catholique, expliquée par Monſieur l'Evêque de Meaux, ſinon que nous demandons ſoit aux Saints de Paradis, ſoit à *nos freres vivans ſur la terre*, qu'ils veüillent en qualité de nos Mediateurs d'Interceſſion, prier Dieu qu'il nous garantiſſe des malheurs dont nous ſommes menacez. Je croy ſur cette même

hypothese, qu'on peut celebrer des Messes en l'honneur de *nos freres vivans sur la terre*, de même qu'on en celebre en l'honneur des Bienheureux regnans dans le Ciel, d'autant que *l'honneur que nous rendons à ceux-cy dans l'action du Sacrifice, ne consiste qu'à les nommer* p. 25. *comme de fidéles serviteurs de Dieu dans les prieres que nous luy faisons, qu'à luy rendre graces des victoires qu'ils ont remportées, & qu'à les prier humblement qu'il se laisse fléchir en nôtre faveur par leurs intercessions.* Lesquelles considerations ne conviennent pas seulement aux Bienheureux regnans dans le Ciel, mais aussi *à nos freres vivans sur la terre, qui ont remporté* & remportent encore tous les jours *des victoires* sur les vices & sur les erreurs qui ont vogue dans le monde. Mais j'estime qu'on peut sur tout celebrer des Messes en l'honneur de ceux de *nos freres vivans sur la terre* qui ont le bonheur d'être, sinon les Martyrs, du moins les Confesseurs de Jesus-Christ comme souffrans, ou ayant souffert constamment pour son Nom toutes sortes de peines & de flétrissures, savoir les prisons, les bannissemens, la confiscation de leurs biens, les amendes honorables, les Galeres, & telles autres calamitez à l'exception de la mort.

5.

p. 30. 31 Je croy que *les Saints par eux-mêmes ne connoiſſent pas nos beſoins, ny même les deſirs pour leſquels nous leur faiſons de ſecretes prieres*, mais que pluſieurs milliers d'Anges en qualité de Meſſagers prompts & fidéles, partent inceſſamment de tous les coins de la Terre, & traverſent les eſpaces immenſes des Spheres Celeſtes, pour ſe rendre en diligence au Ciel Empirée, afin de donner avis aux Bienheureux de nos neceſſitez & de leur porter nos prieres: Ou plûtôt d'autant que les Anges qui nous environnent en cette vie ne peuvent penetrer dans le fond de nos cœurs pour en faire un juſte rapport, j'avouë qu'il eſt permis de deviner que Dieu dans le Ciel communique aux Saints *nos deſirs par une revelation particuliere*, ſi ce n'eſt qu'ils les apperçoivent d'eux-mêmes dans la contemplation de *l'Eſſence Divine*, *qui eſt infinie & où toute verité eſt compriſe*, puiſqu'auſſi bien, ſelon quelques Philoſophes modernes & ſoy diſant grands devots, l'Etre penſant qui eſt immateriel & ſpirituel, ne ſauroit même en ce monde connoître autrement qu'en Dieu les objets materiels & corporels.

6.

p. 25. Je croy que *les Images n'ont aucune vertu que*

que celle d'exciter en nous le ſouvenir des Originaux, & par conſequent que pour ſe reſſouvenir de la mort du Fils de Dieu, ceux-là n'ont pas beſoin du ſecours d'un Crucifix, qui liſent ou qui ſe font lire ſoigneuſement l'hiſtoire de l'Evangile, où Jeſus-Chriſt eſt *portrait devant* Gal. 3. 1. *leurs yeux*, comme s'il étoit *crucifié en leur preſence*. Je croy par cette même raiſon, que c'eſt l'effet d'une prudence pieuſe, de voiler au temps du ſaint Carême les Images qui ſont les livres des ignorans, à cauſe des Sermons frequens qui ſont alors en uſage. Je croy auſſi, quoi que les Images conſacrées par les Evêques & élevées dans les Egliſes,non plus que les Statuës de Henry le Grand & de Louys le Juſte, placées au Pont-neuf & à la Place Royale, *n'ayent aucune vertu que d'exciter en nous le ſouvenir des Originaux*, & partant qu'elles ne ſoient dignes d'aucun culte, non pas même inferieur & relatif, conformément à la proteſtation ſolennelle de M. de Meaux, *Nous ne* Avertiſſ. p. 62. *ſervons pas*, dit-il, *les Images, à Dieu ne plaiſe*. Je croy, dis-je, qu'il eſt neanmoins ſalutaire au Peuple Chrêtien de faire toucher ſes Chapelets aux Images, ou même aux Châſſes qui les contiennent, ſur tout lorſqu'elles ſont portées pompeuſement en Proceſſion, puiſque

l'Eglise ne s'oppose pas à une telle coûtume, pratiquée publiquement par ses enfans en presence de leur Curé & de leur Evêque, nonobstant que cette sorte de devotion ne soit pas du goût dépravé de nos heretiques, lesquels entreprenans par un esprit de contradiction & de vanité de rafiner sur la Religion, n'admettent qu'un Evangile entierement spirituel dans toutes ses parties, tel qu'il étoit aux temps Apostoliques, du moins à ce qu'ils assurent; comme si on vouloit nous réduire aujourd'huy à vivre de gland, parce que ç'a été, selon quelques Historiens, la nourriture des premiers hommes qui ont vêcu sur la terre.

7.

Je croy qu'il est bon de *rendre honneur aux*
p. 39. 40 *Reliques des Saints, par l'affection que nous avons pour les personnes dont elles sont les restes*, & qu'il faut être persuadé sur la parole de Monsieur de Meaux, que cet honneur rendu aux Reliques relatif à la personne du Saint, *a sa source en*
p. 41. *Dieu même, & qu'il y retourne*, d'autant plus que par sa Toute-Puissance les Saintes Reliques sont preservées de corruption; par exemple, que le bois de la vraye Croix depuis une longue suite d'années est exempt de vermoulure & de pourriture, & que le laict étant natu-

rellement la liqueur du monde la plus prompte à ſe gâter, on garde toutefois depuis tantôt dix-ſept ſiecles du laict de la Sainte Vierge, pendant que Dieu refuſe par des raiſons à nous inconnuës, la même prerogative d'incorruption au Pain & au Vin Euchariſtiques, qui ſont le vray Corps & le vray Sang de ſon Fils.

8.

Je croy que *nos pechez nous ſont remis gratuitement par la miſericorde Divine, à cauſe de Jeſus-Chriſt, & que nos œuvres ne peuvent* MERITER *cette grace*: Et cela ſans pretendre m'oppoſer à l'uſage pratiqué par certaines Communautez Religieuſes, principalement par les Reverends Peres Jeſuites, d'expedier des Lettres d'aſſociation à quelques particuliers de tout âge, de tout ſexe & de toute condition, par leſquelles ils ſont rendus participans des Merites de l'Ordre. Mais principalement ſans préjudicier à trois endroits du Canon de la Sainte Meſſe, le premier où le Prêtre dit à Dieu, *Oramus te Domine per MERITA Sanctorum tuorum quorum reliquiæ hîc ſunt, & omnium Sanctorum ut indulgere digneris omnia peccata mea. Nous te prions, Seigneur, par les MERITES de tes Saints dont les Reliques ſont icy, & de tous les Saints, que tu daignes me par-*

p. 47.

donner tous mes pechez. Le second, *Quorum MERITIS precibusque rogamus ut in omnibus protectionis tuæ muniamur auxiliô. Par les MERITES & les prieres desquels* (savoir des Saints dont le Prêtre avoit fait le dénombrement) *nous te prions qu'en toutes choses nous soyons munis du secours de ta protection.* Le troisiéme, *Ut Christiana plebs sub tanto Pontifice credulitatis suæ MERITIS augeatur. Afin que le Peuple Chrêtien sous un si grand Pontife* (il entend le Pape) *soit augmenté par les MERITES de sa credulité.* Et si d'avanture quelque chicaneur s'avisoit d'objecter que les trois textes sus-alleguez de la Liturgie de la Messe, semblent ne pas s'accorder avec la doctrine de ce Prelat sur le NON MERITE des œuvres, j'estime que pour toute réponse il n'y a qu'à repliquer à ce témeraire contredisant, qu'il faut être extravagant au dernier point, pour s'imaginer qu'un grand Evêque ignore les sentimens de son Eglise, & sur tout les Mysteres de la Messe
Avert. p. 1. qu'il celebre tous les jours, ou qu'il soit capable de les déguiser, quelque intention qu'il puisse d'ailleurs pretexter, d'attirer par cette espece d'amorce plus facilement les heretiques, & de devenir pescheur d'hommes, puis
Marc 1. 17. qu'il n'est jamais permis pour la plus grande

gloire de Dieu de l'offenser en dissimulant la verité, *ne faisons jamais de maux*, dit S. Paul, *dans l'esperance qu'il en reviendra des biens:* Rom. 3. 8.
Nunquid Deus indiget vestrô mendaciô & pro illô loquamini dolos? Iob. 13 7
Je croy pour sauver la sainte Messe de contradiction contre l'injuste accusation des Heretiques, qu'un autre quatriéme passage où le Prêtre Missifiant dit à Dieu, *Intra quorum nos consortium non æstimator MERITI, sed veniæ, quæsumus, largitor admitte: En la compagnie desquels* (s'entend des Saints & des Saintes dont il venoit de parler) *nous te prions de nous recevoir, en ne regardant pas au MERITE, mais en nous donnant la Grace.* Je croy, dis-je, que ce texte n'est nullement contraire aux trois autres cy-devant citez. Mais qu'il est évident que le nom de MERITE se prend icy en une signification opposée pour DEMERITE; de maniere que voicy le sens veritable & naturel de ce texte de la Sainte Messe, *n'ayant point égard aux peines que MERITENT nos pechez, mais en nous en accordant le pardon.*

9.

J'avouë que la mort de Jesus-Christ *pleige de la nouvelle Alliance, & qui s'est donné soy-même en rançon pour tous,* a parfaitement satis- Heb. 7. 22. 1. Tim. 2. 6.

fait à la juſtice Divine, & qu'elle luy a payé à toute rigueur les dettes des pecheurs repentans, retombaſſent-ils dans le peché *juſqu'à ſept fois ſeptante fois*. Mais qu'il ne plaît pas à Dieu d'accepter le prix infini de la Paſſion de ſon Fils dans toute ſa valeur, ſi ce n'eſt à l'égard des pechez precedens leur Bâtême, dont il efface la coulpe, & tout enſemble leur en remet pleinement la peine; au lieu que pour les pechez que les hommes commettent aprés avoir été lavez par les eaux Baptiſmales, Dieu y *étant forcé en quelque maniere par l'ingratitude de ceux qui ont abuſé de ſes premiers dons*, en ôte à la verité la coulpe moyennant leur repentance, mais quant à la peine il ne leur en accorde pas un pardon abſolu & ſans reſerve, mais *que ſe rendant plus difficile envers eux*, il ſe contente de commuer la peine éternelle qu'ils ont meritée, en une peine temporelle, laquelle ils ſont tenus de ſubir ſoit en cette vie par des macerations corporelles, ſoit aprés la mort par les tourmens du Purgatoire, d'où leurs ames ne ſortent point qu'elles n'ayent payé, ou que quelque perſonne charitable *par ſes œuvres penibles & laborieuſes*, n'ait payé pour elles juſqu'au dernier quadrain; ſelon que les Princes mondains ont de coûtume d'en uſer a-

Matth. 18. 22.

p 64. & ſuiv.

vec leurs Sujets rebelles, sur tout s'ils ont recidivé, ausquels ils accordent une abolition incomplete en leur donnant la vie sauve, mais en les punissant d'autre part tres-griévement en leurs libertez & en leurs biens. Or encore que cette doctrine forme dans mon esprit une idée basse de la misericorde Divine, & qu'elle me paroisse formellement opposée aux richesses infinies des compassions de Dieu vantées si magnifiquement dans les Livres Sacrez, même dans le Vieux Testament avant la venuë de Jesus-Christ; & quoy que les peines que Dieu envoye icy bas à ses Elûs ne soient, ou que pour édifier son Eglise par de bons exemples en mettant en vûë la patience de ses fidéles, ou que Iaq. 1. 12
pour *éprouver* leur foy comme *l'or est éprouvé* Apoc. 2.
par le feu, ainsi qu'il paroît par l'exemple de 10.
Job; ou que pour la fortifier, de même que 1. Pier. 1. 7.
les exercices rendent les parties du corps plus robustes, *virtus duritiâ extruitur, mollitiâ destruitur*; Tertull. ad Mart.
ou enfin quoy que ces peines soient simplement *castigatoires* & pour leur amendement comme celle d'un pere qui par amour châtie ses enfans, & nullement *satisfactoires* comme celles d'un Iuge qui punit un criminel non pour le corriger mais pour venger l'infraction de la Loy, jusques-là que la mort même

n'est plus un supplice aux fidéles, mais une faveur, & que de porte de l'Enfer qu'elle étoit, Iesus-Christ l'a comme transportée de ses gonds pour leur être la porte du Ciel. Nonobstant, dis-je toutes ces belles moralitez, le joug m'étant imposé de m'en rapporter aux lumieres infaillibles de l'Eglise Catholique plûtôt que d'en croire mes foibles raisonnemens, je mets le doigt sur la bouche & souscris aveuglement à ce qu'elle a décidé sur l'article des satisfactions, aussi bien que sur tous les autres points de la foy; & cela sans m'inquieter du texte de S. Paul, *Il n'y a maintenant nulle condamnation à ceux qui sont en Jesus-Christ*, au lieu que les heretiques presomptueux expliquans l'Ecriture selon leur sens reprouvé, & pretendans que qui dit *nulle* n'excepte rien, osent étendre cette maxime de l'Apôtre sur la condamnation temporelle & éternelle également.

Rom. 8. 1.

10.

I'ay crû cy-devant que l'Eglise Catholique enseignoit que les *Indulgences* regardoient la Iustice Divine qui ne relâchoit rien de ses droits, & qu'elles émanoient, comme de leur source, des satisfactions surabondantes des Saints, en ce qu'aprés avoir exactement compté

pté avec Dieu tant des pechez par eux commis depuis leur Batême, que des mortifications par eux volontairement souffertes depuis ce temps-là, le tout mis en balance, il y avoit du revenant bon, qui étoit mis à part & accumulé dans le Tresor de l'Eglise, puis de temps en temps distribué par le Pape aux fidéles, en déduction des peines temporelles dont ils sont redevables pour leurs pechez à la Justice Divine, & qu'ils sont tenus d'endurer, ou pendant cette vie, ou aprés leur mort. Mais à present étant plus éclairé que par le passé, je reconnois conformement à la pensée de Monsieur p. 69.
l'Evêque de Meaux, que les *Indulgences* usitées aujourd'huy dans l'Eglise Romaine, sont de même ordre que celles de l'ancienne Eglise, laquelle suivant la régle de sa Discipline, aprés avoir imposé aux pecheurs publics seulement des peines qu'elle appelloit *Canoniques*, non en payement de la Justice de Dieu, mais en reparation des scandales par eux commis contre leurs freres, diminuoit par fois pour bonnes considerations, ou même revoquoit à pur & à plein ces sortes de peines, ce qu'elle nommoit *Indulgences*, sans toutefois presumer qu'elles dûssent s'étendre plus loin que la vie des pecheurs, & sans que la dispensation s'en fît par

l'Evêque de Rome ſeulement, & en certains temps réglez, mais par chaque Egliſe particuliere en tout temps indifferemment, ſelon que les occaſions s'en preſentoient.

II.

p 80. Je confeſſe qu'outre les ſept Sacremens de l'Egliſe on en pourroit reconnoître un plus grand nombre; par exemple, que la Predication de la Parole auroit autant ou plus de droit que le Mariage d'être miſe au rang des Sacremens, ſi c'eût été le bon plaiſir de l'Egliſe d'élever, par ſon pouvoir Souverain, la Predication de l'Evangile à cette haute dignité: Et cela d'autant plus que le mariage cenſé Sacrement à l'égard des Laïques, eſt réputé à l'égard des Clercs un ſacrilege plus puniſſable que l'adultere même.

12.

p. 81. Je croy que les *enfans morts ſans Batême ne participent en aucune ſorte à la grace de la Redemption, & qu'ainſi mourans en Adam ils n'ont nulle part avec Jeſus-Chriſt*; & je ne puis concevoir qu'il répugne à la bonté de Dieu de punir éternellement de pauvres enfans nais dans ſon Egliſe, qui eſt ſa famille, s'il leur arrive par la négligence de leurs parens, ou par quelqu'autre malheur, de mourir ſans être

batisez. Je m'étonne plûtôt de la force d'esprit de Messieurs les Religionnaires, qui sous ombre de l'Alliance Evangelique, en vertu de laquelle *les enfans des fidéles sont saints*, & en cette qualité ont droit *à l'heritage des Saints*, se consolent si tranquilement de la mort de leurs enfans décèdez sans Batême, lorsqu'ils n'ont rien omis de leur part pour leur faire conferer ce Sacrement par un Pasteur legitime. 1. Cor. 7. 14.

13.

De tous les Dogmes controversez entre les Chrêtiens, celuy de l'Eucharistie, comme étant un des plus sublimes & des plus incroyables, nécessite principalement les fidéles à s'assujettir humblement aux décisions souveraines de l'Eglise. Je croy donc, appuyé sur sa simple autorité, que le verbe *est*, dans les paroles sacramentales, signifie *est transsubstantié*, nonobstant la nouveauté d'une telle signification tout à fait inouïe dans le langage Divin & humain; & que voicy le sens clair & net de ces paroles, *cecy est mon Corps. Ce pain que je viens de prendre & de rompre en vôtre presence, & que je vous donne, n'est pas substantiellement du pain, mais je l'ay transsubstantié par ma Toute-Puissance en mon veritable Corps, lequel est caché sous les apparences trompeuses du pain.* Colos. 1. 12.

14.

Je croy partant que l'interieur & par maniere de dire la moëlle de l'Eucharistie, est le veritable Corps de Iesus-Christ, apparemment
p. 140. & suiv. & non réellement mort, auquel *nous n'hesitons pas de porter nos adorations*, encore que nous n'en ayons dans l'Ecriture ny precepte, ny exemple; Et qu'à l'égard de son exterieur ou de son *écorce*, savoir de la couleur, de l'odeur, de la saveur, & des autres especes de la matiere du pain qui est aneantie, & s'il m'est permis d'user de ce mot, *désubstantiée*, encore, dis-je, que ces accidens sans sujet n'ayent en effet aucun rapport ny de prés, ny de loin avec le corps de Iesus-Christ qu'ils dérobent à nos sens, ils ne laissent pourtant pas, selon le bon plaisir de l'Eglise, de nous le representer tres-parfaitement; & qu'ainsi *la masse ou le volume* entier du Sacrement, consideré *intus & in cute*, est tout ensemble & réalité, & figure.

15.

Je croy que dans la consecration, ces deux propositions *cecy est mon Corps*, *cecy est mon Sang*, étant prononcées separément à dessein de nous faire comme un tableau de la mort du
p. 150. Fils de Dieu, *la parole & le glaive* sortant de la bouche du Prêtre (à peu prés comme de celle

du fidéle & du veritable mentionné dans l'Apocalypse) *lequel en separant mystiquement le Corps & le Sang du Seigneur*, luy ote la vie mystiquement. Cap. 19.

16.

Je reconnois que de cette separation du Corps & du Sang du Seigneur, & par consequent de sa mort par *le glaive oral* du Prêtre Sacrificateur, quoy que tout cela ne se passe *qu'en mystere*, il en resulte neanmoins un Sacrifice non simplement mystique & representatif, mais effectif & réel, sans qu'il soit besoin que les proprietez essentielles de tout Sacrifice effectif & réel s'y rencontrent, savoir la mort actuelle & sanglante de la victime, & l'excellence du Sacrificateur au dessus de la chose offerte; *Si* p. 146. *bien que rien ne manque à l'Eucharistie pour être* p. 150. *un Sacrifice veritable*, *& même tres-veritable*, p. 145. & tout ensemble *propitiatoire* pour la remission des pechez des vivans & des morts. Arriere donc l'erreur des heretiques qui ne regardent ce Sacrement que comme un Sacrifice de commemoration & d'action de grace pour le benefice de nôtre Redemption par la mort de Jesus-Christ, selon la signification du terme d'Eucharistie, & qui rejettent toute autre *oblation pour* Heb. 10. *les pechez que celle qui a été une fois faite du* 10. & 18.

Corps de Jesus-Christ en la Croix, dont la vertu salutaire est, à ce qu'ils disent, communiquée aux fidéles par une serieuse repentance & par une vraye foy, sans l'aide du Sacrifice réel non sanglant de l'Autel, applicatif de la vertu de celuy de la Croix. Lequel Sacrifice Au-
p. 151. guste de l'Autel n'est, à ce que s'imaginent ces
& 152. pauvres aveuglez, qu'une invention humaine tres-utile aux interêts du Clergé, & tout à fait inutile au salut des fidéles; de sorte qu'ils osent traiter de verbiage embroüillé, & de visions Scholastiques éloignées des expressions & des dogmes de l'Ecriture, les discours étudiez & les raisons transcendentes de nos Docteurs, subtils & seraphiques, lorsque combatans *pro aris & focis*, ils font les derniers efforts d'esprit pour leur prouver la nature, l'excellence, & la necessité du Sacrifice de la Messe.

17.

Je croy que le Corps de Iesus-Christ n'a pas été une fois seulement envelopé aprés sa mort dans un linceul net, puis couché dans le mônument par les soins charitables & respectueux de Ioseph d'Arimathée, mais aussi que par le ministere des Prêtres, le Corps glorieux de Iesus-Christ, à present qu'il joüit d'une vie immortelle dans le Ciel, se trouve encore tous

les jours ſur les Autels & dans les Ciboires, giſant actuellement *ſous le tombeau myſtique des envelopes ſacrées*, ſans ſentiment, ſans mouvement, & ſans donner aucune marque de vie, non plus que s'il étoit frapé d'apoplexie ou de ſyncope.

18.

Je croy que la conſomption des eſpeces, ou plûtôt, pour ne me pas départir des expreſſions nouvelles & élegantes de mon Docteur Monſieur deMeaux, que le dévelopement des *envelopes ſacrées* qui ſe fait dans l'eſtomach du communiant, eſt comme le roulement de la pierre arriere de la porte qui fermoit le ſepulchre de Ieſus-Chriſt; de maniere que l'obſtacle de ſes *envelopes* étant une fois levé, le Corps du Sauveur ſort de ſon *tombeau myſtique*, & qu'aprés cette reſurrection inviſible, il remonte *myſtiquement* à la droite du Pere Celeſte. Cependant *ô Altitudo* des merveilles incomprehenſibles de la Ste Meſſe, quoy que les eſpeces de l'Hoſtie conſacrée ne ſejournent qu'un inſtant dans l'eſtomac du Communiant, il ne faut pourtant pas douter que Dieu n'exauce le Prêtre, lorſqu'aprés ſa communion il prie le Seigneur que ſon *Corps qu'il vient de prendre, & que ſon ſang qu'il vient de boire demeurent atta-*

chez à ſes entrailles.

19.

Je reconnois encore que quoy que les effets, ſoit ſur nos ames, ſoit ſur nos corps, de la manducation orale de la ſacrée chair de Ieſus-Chriſt, qui touche phyſiquement & pour un moment la langue, le palais, le goſier, l'œſophage & la membrane interieure de l'eſtomac du communiant, ne nous ſoient pas revelez dans l'Ecriture, que le fidéle eſt obligé neanmoins de manger de la bouche du corps la chair veritable du Fils de Dieu, puiſque comme me l'apprend Monſieur de Meaux, cette
p. 92. eſpece de manducation a plus de convenance avec la manducation des victimes de l'ancienne Loy, que la manducation par la foy de la chair de Ieſus-Chriſt admiſe par les Pretendus Reformez, quelque réelle qu'ils la conçoivent. Ainſi j'eſtime que nos Sectaires raiſonnent de travers, lorſqu'ils enſeignent que la manducation de la chair du Fils de Dieu ſous l'Evangile, bien loin de devoir être corporelle par la néceſſité d'une plus parfaite analogie avec la manducation charnelle des victimes Judaïques, comme le pretend Monſieur de Meaux, qu'au contraire elle doit luy être oppoſée, & par conſequent être entierement ſpirituelle;

d'autant,

d'autant, diſent-ils, que ſous l'Evangile tout y eſt nouveau, tout y eſt celeſte, les Chrêtiens étant l'Iſraël de Dieu ſelon l'eſprit, & les Juifs n'ayant été *l'Iſraël de Dieu que ſelon la chair.* 1.Cor. Il en eſt, ſi l'on en croit nos Novateurs, com- 10.18. me de la Circonciſion, celle des Juifs étoit *au dehors en la chair*, au lieu que celle des Chrêtiens *eſt du cœur, en eſprit, en ſecret & non point* Rom. 2. *en lettre.* Meſſieurs les Pretendus Reformez 28. & 29 dont les paralogiſmes n'ont point de fin, ajoûtent de plus, que poſé cette conformité établie par Monſieur l'Evéque de Meaux entre les deux eſpeces de manducation, l'une de la chair des victimes ſous la Loy, & l'autre de la chair de Jeſus-Chriſt ſous l'Evangile, il s'en enſuivroit neceſſairement que le Corps de I. Chriſt devroit être mangé non entierement & tout à coup, comme l'enſeigne l'Egliſe Catholique, mais *fruſtatim* & par morceaux, à l'imitation des Sacrifices de Moyſe, ſelon l'imagination groſſiere des Capernaïtes. Pour moy ſans m'alembiquer le cerveau de toutes ces difficultez qui ſentent la nouveauté & l'hereſie, je m'en tiens docilement au jugement de Monſieur l'Evêque de Meaux mon ſouverain Patron en matiere de foy, *lequel m'a engendré*, comme un autre Oneſime, non pas *dans ſes liens*, mais dans Phil. 10.

ſon éclat & dans ſa pompe.

20.

Or pour montrer icy ma parfaite & aveugle ſoûmiſſion aux oracles de Monſieur de Meaux, quoy que je ne ſois pas moins fortement que luy, & que Meſſieurs les Janſeniſtes ſes tres-chers confreres, attaché au Carteſianiſme, & qu'ainſi je ne doute nullement que par tout où il ſe trouve de la matiere il n'y ait néceſſairement de l'extenſion, & que par tout où il y a de l'extenſion il eſt abſolument impoſſible qu'il ne s'y rencontre auſſi de la matiere, puiſque ſelon les Principes de cette Philoſophie il n'y a aucune difference entre la matiere & l'extenſion, mais qu'elles ſont eſſentiellement une ſeule & même choſe: Je ne laiſſe pas, dis-je, nonobſtant ces hypotheſes de Monſieur Deſcartes, de croire pieuſement que l'extenſion du pain continuë d'exiſter, quoy que par la conſecration ſa matiere ait été réduite à neant pour faire place au Corps de Ieſus-Chriſt. Pareillement encore que chez les Cartiſtes la matiere & les accidens ne paſſent point pour des entitez eſſentiellement differentes les unes des autres, mais que les accidens ne ſoient au fond que des modes de la matiere, dépendans des divers mouvemens & des differentes figures de

ses parties ; j'estime neanmoins que dans la sainte Hostie, les modes de la matiere annihilde du pain, subsistent sans matiere modifiée, qu'ils servent *d'envelopes sacrées* au corps de Iesus-Christ, & que l'estomac du communiant les ayant une fois reçûs, il les digere subitement par sa faculté concoctrice. Je croy de plus que la matiere du corps de Iesus-Christ caché sous les modes du pain, non seulement y a perdu son extension & qu'elle y est indivisible, mais aussi qu'elle n'y peut souffrir aucune modification pour pouvoir fraper les sens exterieurs. Je suis en un mot, par respect à Monsieur l'Evêque de Meaux, persuadé de tous ces dogmes, quelques étranges qu'ils paroissent à la raison, en attendant qu'il s'éleve un nouveau Docteur Angelique professant la Secte Cartesienne, lequel nous dévelope toutes ces difficultez, que quelques esprits rempans & railleurs regardent comme des contradictions burlesques.

21.

J'avouë que Jesus-Christ en celebrant la Cene commanda à tous les communians de boire le Calice, & *qu'ils en burent tous*; qu'en Matt. 26.
suite Saint Paul a expressement ordonné que 27.
l'homme aprés s'être éprouvé soy-même, eût à Marc 14. 23.
manger de ce pain & à boire de cette coupe. Je 1. Cor. 11. 28.

confeſſe auſſi que l'Egliſe primitive a obeï à ces preceptes, & a imité ces exemples, encore qu'il ſoit moralement impoſſible que la concomitance, les inconveniens fâcheux qui s'en peuvent enſuivre ſi fortement aujourd'huy exagerez, & generalement tous les autres raiſonnemens dont on a de coûtume d'appuyer le retranchement du Calice, luy ayent été inconnus; Cependant puiſqu'en ces derniers & heureux ſiecles, *il a ſemblé bon au S. Eſprit* & au ſacré Concile Romain tenu à Conſtance, entre pluſieurs Decrets inconnus juſqu'alors, comme de manquer de foy aux Heretiques, d'ôter auſsi la Coupe aux Laïques, & même aux Clercs, à l'exception du Prêtre conſacrant; je croy qu'il eſt défendu à tous les Chrêtiens, ſous peine de damnation éternelle, de s'inſcrire contre une ſi ſainte, quoy que nouvelle ordonnance, bien loin de la qualifier, comme font nos heretiques emportez, du nom de Theomachie.

Act. 15. 28.

22.

J'avois cy-devant été aſſez ſimple pour m'imaginer qu'une veritable Egliſe, en quelque Climat du monde qu'elle fût, pouvoit être diſcernée par la pureté de ſa doctrine, de ſes Sacremens, & de ſon Culte, & que cela ſuf-

fisoit pour se renger dans sa Communion. Mais étant à present mieux instruit que par le passé, je reconnois qu'aucune Eglise particuliere, quelque saine que soit sa foy, ne doit être reconnuë pour veritablement Chrêtienne, dans laquelle on puisse faire son salut, à moins qu'elle ne soit dépendante du Siege Romain. Jusques à present aussi les Assemblées nombreuses des plus habiles Theologiens, n'avoient produit dans mon esprit que des prejugez en faveur de leurs opinions, sans les reverer comme des décisions aussi souveraines & aussi incontestables que si elles étoient prononcées du Ciel; mais aujourd'huy je suis persuadé qu'un bon Chrêtien & bien soûmis, doit avoir moins d'horreur d'aquiescer à des erreurs universellement reçûës, que de se singulariser par des sentimens non communs, quoy qu'orthodoxes: P. 190.
Et par complaisance pour Monsieur de Meaux, je renonce à la liberté accordée à tous les fidéles par l'Apôtre S. Paul, *si nous-même ou un* Gal. 1.
Ange du Ciel vous évangelisoit au delà de ce que nous vous avons évangelisé, qu'il soit anatheme.

23.

Je croy que *toute l'Ecriture divinement inspirée, est utile pour enseigner, pour convaincre,* 2. Tim. 3. 15. & 16.

pour corriger, & pour instruire dans la justice, & encore *que ces saintes Lettres soient capables de nous rendre assés savans pour parvenir au salut*, qu'il est toutefois necessaire si nous voulons être sauvez, d'associer à cette tradition divine deux autres traditions humaines (sans le secours desquelles un méchant plaisant a dit autrefois, que les Protestans seront quelque jour bien surpris de se trouver damnez leur Ecriture sainte au col) l'une non écrite, qui est comme une espece de *passe-parole* portée de bouche en bouche, sans s'alterer depuis les Apôtres, jusques aux Prêtres de l'Eglise Romaine de tous les siecles suivans, à l'exclusion des Prêtres Grecs, Cophtes, Abissins, &c. L'autre est une tradition écrite par les Historiens Ecclesiastiques, & principalement par les Saints Peres; Ou plûtôt sans m'enquerir ny de l'Ecriture, ny de la Tradition, je croy que celle-là par ses obscuritez impenetrables à chaque fidéle en particulier, & celle-cy par ses prolixitez presqu'infinies, & par ses contradictions, quand même elles ne seroient qu'apparentes, ne faisant qu'embarrasser les esprits, & causer mille disputes, le plus court est de consulter simplement
p. 184. l'Eglise de son siecle *interieurement dirigée par le S. Esprit qui luy est donné pour Docteur*; c'est

à dire d'en croire bonnement ſon Evêque, & même ſon ſimple Curé, quelqu'ignorans qu'ils ſoient dans l'Ecriture & dans la Tradition, puis qu'il n'eſt pas poſſible que l'Egliſe demeure continuellement aſſemblée en Concile pour ordonner à tout moment des choſes de la Religion.

A preſent que je me trouve dans l'enceinte de l'Egliſe Gallicane, voila ce que je confeſſe touchant la queſtion de l'infaillibilité, ſur laquelle roulent tous les articles de la foy. Mais ſi j'étois delà les Monts, je ne manquerois pas de changer de créance, & ſans m'arrêter aux Conciles Oecumeniques qui ne ſont pas toujours uniformes, & où fort ſouvent les cabales regnent plûtôt que le S. Eſprit, juſqu'à s'injurier, ſe battre à coups de poings & s'arracher la barbe, comme il arriva au Concile de Trente, au rapport du Cardinal Palavicini fidéle Hiſtorien de ce Concile; & ſans conſulter mon Evêque, & encore moins mon Curé, je déclarerois avec la permiſſion du Clergé de France, qu'il n'y a point d'autre ſeureté que de s'adreſſer ſans tant de façon à la perſonne du Pape vivant, lequel en cette qualité ne peut non plus errer que Ieſus-Chriſt ſon Maître, dont il eſt Plenipotentiaire. Je ferois donc alors profeſ-

sion de croire qu'il est du devoir indispensable d'un veritable Catholique, aprés avoir protesté
2. Cor. 10. 5. qu'il *emmene toutes ses pensées captives à l'obeïssance* de sa Sainteté, de luy dire en baisant
Sam. 3. 9 humblement ses pieds Apostoliques, *Parlez,*
Act 9 6 *Seigneur, car vôtre serviteur écoute. Seigneur que voulez-vous que je fasse?* Car de même que Dieu le Pere sur le sujet de Iesus-Christ, a crié
Matt. 17 5. du Ciel, *celuy-cy est mon Fils bien-aimé auquel j'ay pris mon bon plaisir, écoutez-le*, aussi le Fils de Dieu aprés sa Resurrection, avant que de monter au Ciel, ayant dit jusqu'à trois fois à S. Pierre, & par consequent aux Papes ses Suc-
Iean 21. 15. cesseurs, *pais mes Brebis*, c'est comme s'il avoit prononcé cet oracle, *Mon bon plaisir a été de choisir celuy-cy pour tenir ma place en mon absence, en qualité de mon grand Vicaire & de mon Lieutenant General; & j'ordonne à mes Brebis de l'écouter, & de le suivre en tout & par tout.* Mais si d'avanture le Pape étoit décedé, & qu'il y eût un Interregne, en ce cas j'aurois recours au Sacré College des Cardinaux, auquel, quoy que la création n'en soit que des derniers siecles, bien loin d'être Divine, il faut pourtant croire que réside par entrepos, jusqu'à l'élection d'un nouveau Pape, le droit d'infaillibilité, laquelle ne peut souffrir aucu-

ne

ne interruption, autrement il n'y auroit plus d'Eglise pendant un certain temps, ce qui est incompatible avec la promesse du Fils de Dieu à son Epouse.

24.

Il y a plusieurs autres créances Romaines que Monsieur l'Evêque de Meaux n'a point touchées dans son Exposition de la Doctrine Catholique, que je ne laisse pourtant pas de croire par avance, en attendant qu'il luy plaise de les adoucir avec cette même subtilité par laquelle il a fait déja couler finement dans quelques esprits les principaux dogmes de l'Eglise; Ainsi je croy le Libre-arbitre de l'homme sans avoir égard au passage de S. Paul, *C'est Dieu qui opere efficacement en nous & le vouloir, & le parfaire selon son bon plaisir.* Philip. 2. 13. Je croy les pelerinages d'un tres-grand & tres-saint usage pour la pieté, quoy que Iesus-Christ dans son entretien avec la femme Samaritaine, ait détaché la devotion des fidéles de toutes sortes de lieux, en déclarant qu'à l'avenir les veritables adorateurs sans aller à Garizim ou à Jerusalem, adoreroient le Pere en esprit & en verité. Ican 4. Les défenses précises de S. Paul, *ne soyez point serfs des hommes, & que nul ne vous maîtrise à son plaisir en humilité d'esprit*, ne m'empêchent 1. Cor. 7. 23. Col. 2. 18.

pas d'approuver l'autorité despotique des Superieurs sur leurs Moines, & le vœu d'obeïssance aveugle des Moines à leurs Superieurs. Je croy que le quatriéme precepte du Decalogue n'est nullement une raison pour ne pas observer pendant le cours de l'année plusieurs Fêtes chommables, outre le Dimanche, sous peine de peché mortel. Je croy sans m'arrêter au dernier Commandement de la Loy, que la convoitise non accompagnée d'une volonté ferme de la mettre à execution, ne merite pas proprement le nom de peché. Je croy que le Service Divin se doit faire en langue Latine inconnuë au Peuple, encore que selon S. Paul une telle priere soit *sans fruit*. J'espere que Monsieur l'Evêque de Meaux en continuant sa charité Pastorale, ne refusera pas d'instruire *con Metodo per cosi dire Geometrica*, le Peuple Chrêtien sur ces matieres contestées avec tant de chaleur entre les Catholiques, & les separez de l'Eglise, pour confirmer ceux-là dans les voyes du salut, & pour y ramener ceux-cy, lesquels s'en sont malheureusement détournez.

1 Cor. 14 14.

Lettre du Card. Bona.

Je..... promets de persister jusqu'au bout en cette foy Catholique exposée par Monsieur de Meaux, que je reconnoîtrai toute ma vie

pour mon Paſteur, lequel d'ailleurs par ſes ſoins officieux me fait repoſer doucement *dans les pâturages gras & excellens* de nôtre Mere Sainte Egliſe, & *étanche ma ſoif par la fraîcheur de ſes eaux.* De ſorte que je me ſens obligé de conſiderer cy-aprés comme des Docteurs de menſonge, tous les autres Theologiens de cette même Egliſe, leſquels ont ſur les matieres de Religion des ſentimens non conformes à ceux de ce ſavant & venerable Prelat.

Pſ. 22.

Prov. 25 25.

FIN.

